

LETTRES HOLLANDOISES,

OU

CORRESPONDANCE POLITIQUE

SUR L'ETAT PRESENT DE L'EUROPE, notamment de la République des sept Provinces-Unies.

Dicere verum quid vetat.

HORACE.

NUMERO I.

TOME QUATRIÊME

LETTRES HOLLANDOISES

J'ai dit la vérité, & la dirai encore.

LETTRE.

A l'Auteur des Lettres Hollandoises.

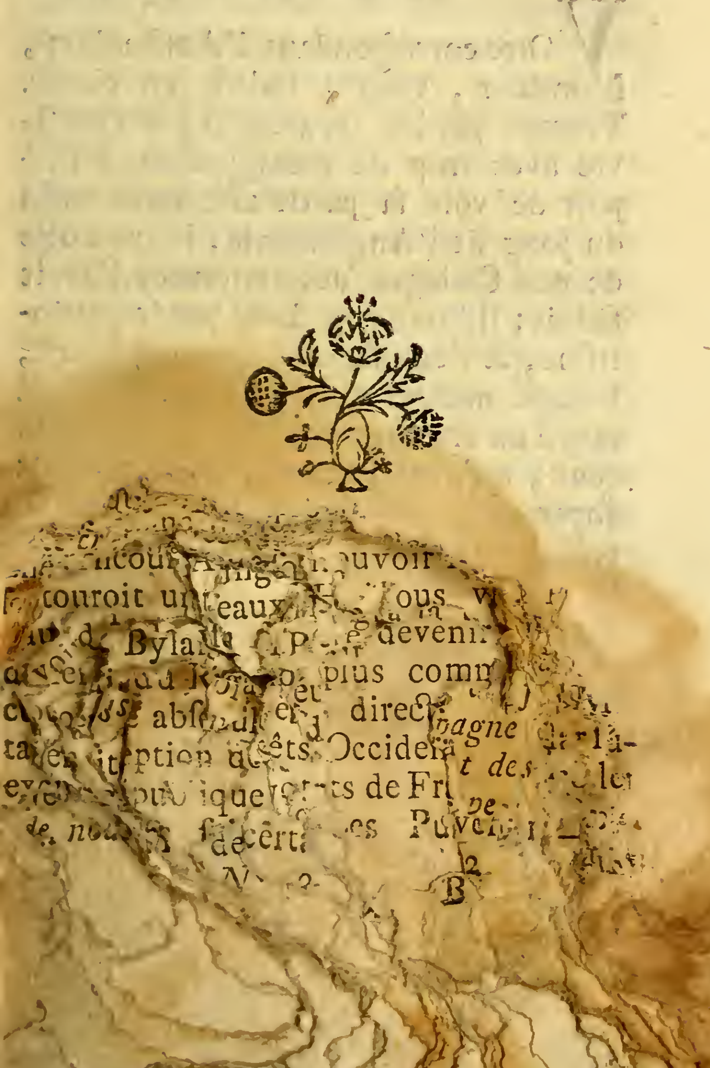
LA HAYE ce Mars 1780.

DEpuis un an, Monsieur, vous nous dites des vérités, un peu dures quelquefois; mais qui ne déplaisent qu'à ceux d'entre nous qui nous attirent le[illegible]ches que vous nous fai-[illegible]d'hui ce que [illegible]uvoir [illegible]épubli-[illegible]touroit u[illegible]eaux [illegible]ous [illegible]it à [illegible] de Byla[illegible] devenir [illegible]us [illegible] plus comp[illegible] abs[illegible] direc[illegible]tion [illegible] Occiden[illegible] ex[illegible]publiques [illegible]ts de Fr[illegible]es Puissan[illegible] de cert[illegible]

jures que vous ont prodigués ceux dont ils rougissent d'être les compatriotes ; ce sont à leurs yeux des Citoyens dégradés qui n'ont plus rien de ce qui caractérisoit autrefois un Hollandois : l'avarice en a fait de vils courtisans ; l'ambition les a métamorphosés en bas adulateurs ; ils n'ont plus de sentiment à eux, d'opinion qui soit la leur ; nés libres, ils portent déjà les fers de l'esclavage, & leurs vœux les plus ardens sont d'avoir un maître, & que la République ait un Souverain : elle n'en aura pas, Monsieur : jamais le temple de la liberté qu'ont élevé nos ancêtres, dont ils ont cimenté les fondemens de leur propre sang, ne sera détruit : notre Province seule, quand toutes les autres consentiroient à sa destruction, s'opposeroit à sa ruine : di[illegible] à l'univers entie[illegible]
désavo[illegible]
tous [illegible]
aim[illegible]
i[illegible]

de ménagement, la vérité, vous déplairez à beaucoup de gens ; ils vous haïront même, mais ils vous paieront intérieurement le tribut d'eſtime que vous méritez

J'ai l'honneur d'être &c.



LETTRE

A l'Auteur des Lettres Hollandoises.

UTRECHT, ce Mars 1780.

VOtre correspondant d'Amsterdam, Monsieur, vous a induit en erreur. Trompé par les apparences, il s'est livré avec trop de précipitation à l'espoir de voir sa patrie affranchie enfin du joug de l'Anglomanie, le mémoire de nos Colleges des amirautés l'avoit séduit; il le croyoit dicté par le patriotisme, & l'envisageant sous cet aspect, il étoit naturel qu'il crût qu'il s'étoit opéré un changement considérable dans ceux, qu'avec juste raison, il pouvoit auparavant au [illegible] er de préférer les [illegible]
la [illegible]
Ré[illegible]
an[illegible]

de l'ambition l'occupe tout entier, au point même de n'y laisser la plus petite place au patriotisme.

Moins prévenu que votre correspondant, je n'ai vu le mémoire de nos amirautés que comme un moyen employé pour calmer les cris plaintifs de notre commerce & pour amuser le ressentiment du patriotisme indigné de voir la République insultée impunément par l'Angleterre. Ceux d'entre nous, qui n'imaginent pas qu'on ait formé aucune trame contre notre liberté, n'ont vu le mémoire de nos amirautés, que comme une ruse de la politique de notre Gouvernement employée pour en imposer aux Anglois, & les disposer à avoir égard aux nouvelles représentations que notre Gouvernement se proposoit de faire sur [illegible] Commodore [illegible] pouvoir [illegible] par le [illegible] touroit [illegible] eaux [illegible] vous [illegible] qu'a- [illegible] Bylandt [illegible] devenir [illegible] qu'a- [illegible] plus comm[illegible] Mi- [illegible] abs[illegible] direc[illegible] Occiden[illegible] [illegible] de Fr[illegible] [illegible] Puven[illegible]

résolus de n'avoir pour elle aucun mé-ménagement. Je suis persuadé que les Anglois ne croient pas à l'armement de 52 vaisseaux (*a*) dont nous les menaçons ; ils n'ignorent pas que chez nous tout se fait avec tant de lenteur & une si grande économie qu'il pourroit bien arriver que la guerre fût finie avant que ces 52 vaisseaux fussent en état de tenir la mer. La conduite que nous avons tenue jusqu'à présent leur a fait assez connoître que le sistême de notre politique étoit de tout sacrifier, même l'honneur de la République, pour conserver la neutralité. Ce qui prouve bien que les Anglois craignent peu notre ressentiment, c'est le jugement que leur amirauté a rendu contre les 9 vaisseaux de nos commerçans dont ils s'étoient emparés : ce jug[illegible]a déclaré de bon[illegible]

(*a*) [illegible]
seaux [illegible]
de 3[illegible]
dé[illegible]
n[illegible]
&[illegible]
[illegible]

lin qui formoient une partie de leur cargaison. Ce jugement est contraire au traité de 1674, qui les a nommément exceptés de la prohibition des marchandises de contrebande : ce jugement est aussi contre le droit des gens, qui n'a jamais interdit aux nations neutres, le transport de marchandises innocentes : mais quand bien même le chanvre pourroit être placé au nombre des munitions navales & que le traité de 1674 les auroit prohibées, aulieu de les excepter comme il l'a fait, pourroit-on confondre le lin avec le chanvre ? En ne faisant point cette distinction, les amirautés Angloises ont fait voir & leur injustice & combien peu leur Gouvernement craint notre ressentiment. Le fer qui s'est trouvé sur les vaisseaux [illegible] saisis, n'a pas été confisqué, [illegible] feroit fait [illegible] pouvoir [illegible] le ju- [illegible]touroit [illegible] d'au- [illegible] Byla[illegible] devenir [illegible] [illegible] plus com[illegible]nné [illegible] direc[illegible]au- [illegible] absol[illegible] [illegible] ta[illegible] [illegible]ption [illegible]êts [illegible] le ex[illegible] [illegible]que [illegible]ts de Fr[illegible] [illegible] de cert[illegible] [illegible]

voque du peu de crainte que leur inſpire ſa vengeance ; ce jugement eſt inconſéquent ; il prononce la confiſcation des cargaiſons & non celle des vaiſſeaux, qui ſeront relâchés quand ceux à qui ils appartiennent auront prouvé leur propriété.

Deux autres de nos vaiſſeaux ont été, auſſi confiſqués parce qu'ils avoient à bord des lettres de franchiſe de Sa Maj. T. C. : les trois quarts de leur cargaiſon appartenoient cependant à des négocians d'Amſterdam. L'amirauté Angloiſe a traité trois autres de nos vaiſſeaux avec moins de rigueur : elle a ordonné qu'ils ſeroient relâchés, mais à condition que leurs cargaiſons ſeroient remiſes au Commiſſaire de l'amirauté pour leur prix, être payé après que ceux à qui ces cargaiſ[illegible] [illegible]partenoient, ſe f[illegible]

D'a[illegible]
ſi le [illegible]
rau[illegible]
le[illegible]
b[illegible]
q[illegible]
d[illegible]

telle, qu'ils nous braveroient encore avec la même audace, quand bien même ils verroient notre armée navale augmentée de 50 & même d'un plus grand nombre de vaiſſeaux. L'Anglomanie a pris chez nous de trop profondes racines pour qu'on puiſſe eſpérer que le patriotiſme parvienne à l'extirper de nos Provinces ; ſi les guinées des Anglois en aſſurent parmi nous la durée, les places & les emplois lucratifs & honorables qu'on diſtribue à ceux qui font paroître le plus d'indifférence pour l'honneur de la République & l'intérêt du commerce de ſes ſujets, les affermiſſent de plus en plus dans le parti qu'ils ont pris de ne jamais contrarier la volonté de celui qui, par ſes bienfaits, les a mis dans ſa dépendance : [illegible] ſans doute, pour lui plaire que [illegible] ſent ſoutenir, & [illegible] n'eſt pas [illegible] Répu- [illegible] blique [illegible] oppo- [illegible] ſu- [illegible] lent [illegible] au [illegible] ne

peut réfuser la visite aux vaisseaux des Puissances belligérantes, parce qu'alors le pavillon de son Souverain qu'il porte, n'est pas considéré comme garant de sa cargaison; mais si ce même vaisseau marchand est convoyé par des vaisseaux de son Souverain, il ne doit être sujet à aucune visite, attendu que les vaisseaux qui l'escortent ou plutôt son Souverain auquel ces vaisseaux appartiennent, est garant que sa cargaison ne contient aucune des marchandises ou denrées réputées contrebande suivant les loix de la guerre ou des traités; de là il s'en suit que si la Puissance belligérante a une force maritime plus considérable que celle de la Puissance neutre qui convoye & qu'elle use de cette supériorité pour faire la visite, c'est une viol[illegible]u'elle commet à l'[illegible]
neutre & [illegible]
dont la[illegible]
de de[illegible]
ne l'[illegible]
légi[illegible]
P[illegible]
bli[illegible]
gri[illegible]

mépris de sa garantie & de la parole d'honneur de son représentant le Comte de Byland, ils ont visité les vaisseaux de ses sujets qu'elle avoit mis sous la protection de son pavillon & ensuite enlevés & confisqués ces mêmes vaisseaux, quoique chargés de marchandises & de denrées non réputées contrebande, ni par le droit des gens, ni par les traités.

Mais tandis que nous tenons vis-à-vis des Anglois une conduite d'autant plus humiliante, que nous sommes la seule nation de l'Europe que les Anglois osent braver avec tant d'audace, la Suéde qui, certainement n'a pas la même force de mer que celle que nous pouvons avoir, annonce aux Anglois, avec le ton le plus ferme, qu'[illegible] ne souffrira pas qu'on insul-[illegible] plus, elle ar-[illegible] pouvoir [illegible] les sujets [illegible] touroit [illegible] pour [illegible] Byland [illegible] devenir [illegible] con-[illegible] plus com[illegible] en [illegible] direc[illegible] sû-[illegible] Occiden[illegible] les [illegible] de Fr[illegible] con-[illegible] certa[illegible]

LETTRE I.

Le mémoire que les Colleges des amirautés ont présenté aux Etats Généraux leur avoit été dicté par le Gouvernement ; raisons qui ont engagé à le publier ; le sistême politique, de la Hollande est aujourd'hui le même qu'il étoit avant ce memoire ; sur quoi est fondée cette politique ; l'armement projetté restera sans effet ; danger qu'il y a dans une République à confier à un seul la distribution des emplois ; de l'Ambassadeur de la République à Londres & de celui du Roi d'Angleterre à la Haye ; les Anglois auroient pu attaquer Ceuta ; le ravitaillement de Gibraltar ne sauvera pas cette place.

AM[illegible]

ON[illegible]
qu'on[illegible]
on [illegible]
l'évé[illegible]
doul[illegible]
on[illegible]
ver[illegible]

que, j'étois bien éloigné de penſer que le mémoire que les Colleges des Amirautés avoient préſenté à L. H. P. ne fut qu'un jeu joué pour adoucir l'amertume de la douleur qu'éprouvoient tous les vrais patriotes, de voir que les outrages continuels que l'Angleterre faiſoit à la République, reſtoient ſans vengeance : il étoit naturel de croire que l'eſpéce d'oſtentation avec laquelle on avoit rendu public ce mémoire, annoncoit un changement total dans celui de qui dépendoient, du moins pour les graces, ceux qui compoſoient ces Colleges, & de la part de notre Gouvernement une conduite ferme & vigoureuſe à l'égard des Anglois, tout oppoſée à celle qu'il avoit tenue juſqu'à préſent : rien de cel[illegible]eſt arrivé. Notre Gouverne-[illegible]ché que jamais [illegible]uvoir [illegible]a embraſ-[illegible]ce qu'il [illegible] devenir [illegible]a faire, [illegible] plus comm[illegible]ſouf-[illegible] direc[illegible]la Ré-[illegible]ption [illegible]êts Occiden[illegible]conſi-[illegible]ique [illegible]ts de Fr[illegible]mai-[illegible] certa[illegible]es Puiſſ[illegible] à la

République. Cette maniere d'envisager les intérêts politiques de la République n'est pas nouvelle : elle est la suite de l'opinion qu'il n'y a pas une liaison intime entre les intérêts de la République & ceux du commerce de ses sujets, & aussi, de l'idée fausse, que l'honneur d'une Puissance indépendante n'est pas attaqué par les entreprises que forme contre elle une autre Puissance, quand cette Puissance a une supériorité de force qui la rend rédoutable. Dissimuler, temporiser & négocier, voilà, disent ceux qui nous gouvernent ce que nous pouvons & devons faire dans l'état de foiblesse où se trouve la République. Nous armerons pour la forme, mais quand nous serons armés, nous continuerons à nous plaindre des insultes qu'on nous fera, sans jama[illegible]
ressentime[illegible]
sieur, c[illegible]
dit que[illegible]
tre eff[illegible]
vaisseau[illegible]
fourni[illegible]
qui [illegible]
chal[illegible]

publicain. Tout eſt perdu dans un Etat Républicain quand un ſujet ſeul, à l'exception de tous les autres, peut diſpoſer à ſa volonté, des places & des emplois des armées de terre & de mer de la République: dans un état ainſi conſtitué, le corps repréſentatif n'a plus de volonté à lui: il agit machinalement; il n'a d'autres mouvemens que ceux qu'on veut qu'il ait. Le danger eſt moins grand, quand, dans un Etat Républicain, le diſtributeur des graces & des emplois, eſt l'égal des autres ſujets, alors le ſeul moyen qu'il peut employer pour parvenir à la Souveraineté eſt la corruption; mais ſi ce diſtributeur eſt d'une condition qui le place au deſſus de tous ſes concitoyens, il a pour lui la conſidération que donne une [illegible]ſance illuſtre & le reſpect [illegible] pouvoir du rang. Ce [illegible] touroit un [illegible] vous [illegible]urer ſur [illegible] devenir [illegible] nous [illegible] plus comm[illegible]uelle, c[illegible] abſ[illegible] direc[illegible] abuſer ta[illegible]ption [illegible] Occiden[illegible] per- [illegible] publique [illegible] de Fr[illegible] fon- [illegible] certa[illegible] Provin[illegible]ois [illegible] jet.

Revenons aux affaires Politiques qui occupent aujourd'hui notre Gouvernement : son Ambassadeur à Londres voit souvent le Lord Stormont : il lui conte ses doléances ; lui donne des mémoires, invoque la foi des traités, lui répête souvent les dispositions de celui de 1674 ; dit que nous sommes une Puissance neutre & indépendante ; demande le redressement de nos griefs ; n'obtient rien, & est fort content de ce que Sa Maj. Britannique veut bien le charger de faire ses compliments à sa bonne amie la République, qu'elle aime de tout son cœur, & qu'elle est bien fachée, par raison d'Etat, d'être obligée de souffleter de tems en tems. Pendant que ces choses importantes se passent à Londres, Mr. le Chevalier Yorke ne re[illegible] à la
Haye dans [illegible]
incroya[illegible]
qui pu[illegible]
qui, i[illegible]
se, t[illegible]
pour [illegible]
à sa [illegible]
sio[illegible]
il [illegible]

on peut dire de lui ce qu'on a dit d'Auguste :

Habile à voir en nous ce qu'il nous cache en lui,
Il doit toute sa force aux foiblesses d'autrui (a).

Les conférences qu'il a avec les membres de nos Etats Généraux sont très fréquentes : si, dans ces conférences on se plaint des procédés qu'a son maître à l'égard de la République, il ne cherche pas à les justifier, mais il fait à la République les reproches les plus vifs du peu d'égard qu'elle a pour la juste demande qu'il lui a si souvent réitérée, de donner à son maître les secours que les traités lui donnent droit de demander.

Le Chevalier Yorke passe chez nous pour un très grand politique, & ceux qui le connoissent le comparent au Ch[illegible] [illegible]lleurs c'est un [illegible] [illegible]uvoir [illegible] de solidi[illegible] [illegible]touroit u[illegible] [illegible]ous [illegible]t : un de [illegible] Byla[illegible] [illegible] devenir [illegible]is dans [illegible] plus com[illegible] [illegible]it très [illegible] direc[illegible] [illegible] de ma[illegible] [illegible]ption [illegible] Occiden[illegible] n'étoit [illegible]ique[illegible] de Fr[illegible] [illegible] [illegible]es Puven[illegible]

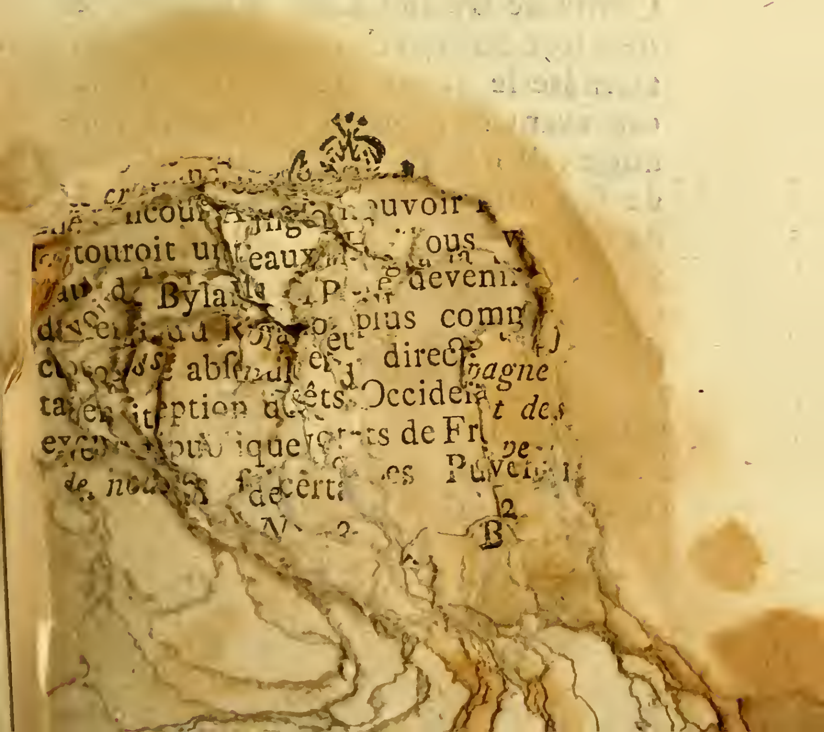
de, not[illegible] *de certa*[illegible] [illegible]tel.

Le jour qu'on a appris à la Haye l'avantage que les Anglois ont eu ſur les Eſpagnols, & leur entrée dans le port de Gibraltar, tous les Anglomanes ont été en féliciter le Chevalier Yorke: cet heureux événement a été célébré le verre à la main, & on y a bu largement à la proſpérité de l'Angleterre & *à la damnation de l'Eſpagne & de la France.*

Le ravitaillement de Gibraltar eſt certainement un événement heureux pour l'Angleterre, mais elle le doit moins à l'habileté de ſes marins & à la bravoure de ſes ſoldats, qu'aux élémens qui l'ont favoriſé autant qu'ils ont été contraires à ſes ennemis. Dans d'autres circonſtances, les Anglois auroient pû profiter de cet événement pour s'emparer de Ceuta [illegible] par ſa poſition, e[illegible]
tance po[illegible]
comme[illegible]
tar, re[illegible]
maîtr[illegible]
roit l'[illegible]
vaiſſea[illegible]
les c[illegible]
& l[illegible]

Si l'Eſpagne eût pû raſſembler ſes forces, le ravitaillement de Gibraltar ſeroit devenu pour l'Angleterre un événement bien plus funeſte que n'auroit été la perte de cette place : car dans le vrai la poſſeſſion de Gibraltar ſans celle de Ceuta, ne lui eſt d'aucune utilité. D'ailleurs, qu'elles ſeront les ſuites de ce ravitaillement ? Gibraltar peut être réduit en cendres : Mr. de Valiere l'a démontré d'une maniere à ne l'aiſſer aucun doute, & je ſuis étonné que les Eſpagnols aient tardé juſqu'à préſent, à faire uſage de ce moyen terrible.

J'ai l'honneur d'être &c.



POST SCRIPTUM

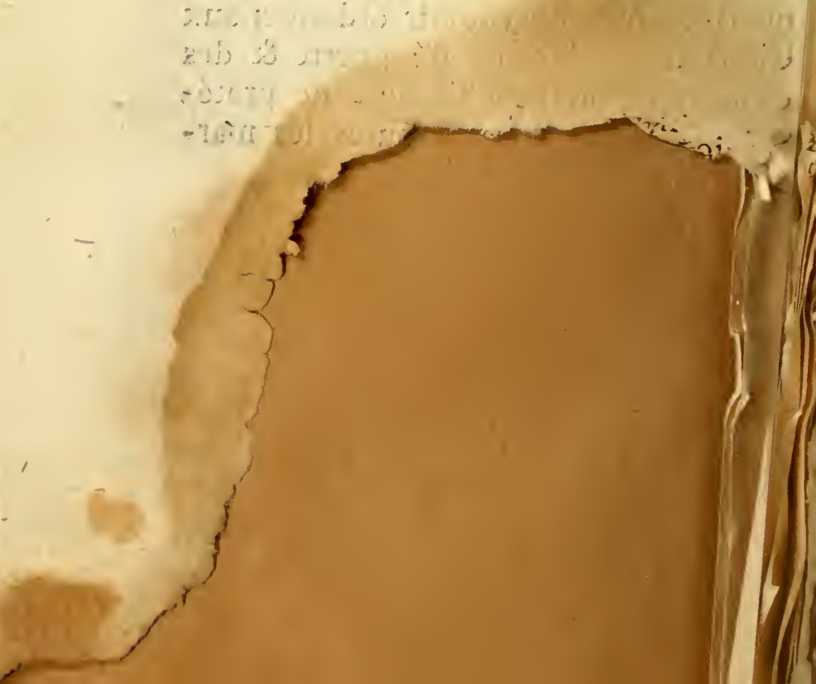
VOilà, Monſieur, un grand changement : les Etats de Friſe ont pris la réſolution ſuivante ; elle ſera ſûrement ſuivie de celle des autres Provinces.

L'aſſemblée ayant oui la lecture de l'avis remis par les députés de la généralité, contenant les conſidérations des députés des Colleges d'amirautés reſpectifs, ſur ce qui s'eſt paſſé entre le Commodore Fielding Anglois, & le Comte de Byland, Chef d'eſcadre, & que leur ſentiment eſt : que l'on doit attendre le retour de ce Chef d'eſcadre avant de décider, ſi, dans ſa conduite, il a fidélement ſuivi la teneur de ſon inſt[illegible]
de défen[illegible]
navires[illegible]
pendan[illegible]
façon [illegible]
mais q[illegible]
voit n[illegible]
force [illegible]
conv[illegible]

vés chargés de chanvre, & d'insulter le pavillon de la République; que cette insulte prouve que les ménagemens jusqu'à présent employés vis-à-vis des Anglois, en privant les navires chargés de mâts & de bois de construction de la protection de l'état en les laissant naviguer seuls & sans escorte, n'a eu aucun effet. Que par conséquent les Etats jugeoient qu'une pareille condescendance ne devoit plus avoir lieu, mais qu'au contraire, toutes marchandises quelconques que les traités ne déclarent pas être de contrebande devoient, sans difficulté être admises sous escorte & jouir de la protection de l'état, & qu'à cet effet il falloit réquerir S. A. S. de vouloir ordonner aux Chefs des vaisseaux de guerre & des escadres de la République, de protéger [illegible] toutes les mar-[illegible] pouvoir [illegible] touroit u[illegible] vous [illegible] Bylan[illegible] devenir [illegible] plus comm[illegible] direct[illegible] Occiden[illegible] de Fr[illegible] Pu[illegible]

AVIS.

J. L. DE BOUBERS, Imprimeur-Libraire, rue d'Aſſaut à Bruxelles, vient de mettre en vente le ſeptieme Volume de l'Encyclopédie de Juriſprudence, in-4°. *le* 8me. *eſt ſous preſſe : il paroîtra dans le mois de Juin prochain. On peut ſe procurer cet important ouvrage en Hollande, chez* Changuion *Libraire à Amſterdam; chez* Barth. Wild *Libraire à Utrecht, & chez* van Cleef *Libraire à la Haye. Le prix de chaque Volume eſt de* 10 *Liv. de France.*



LETTRES HOLLANDOISES.

D'ailleurs (1357) les Anglois, coupables de pirateries insolentes & multipliées sur les navires Hollandois & Zeelandois; coupables d'avoir enveloppé le pays dans des guerres étrangeres toujours ruineuses, étoient crains, détestés, regardés enfin comme les ennemis naturels de la nation.

CERISIER, *Tableau de la Hollande.*

RÉPONSE
A LA LETTRE I.

L'expédition de Gibraltar fait honneur à l'Angleterre; la France & l'Espagne auroient pû en empêcher la réussite; comment ils auroient pu y parvenir; les Anglois avoient tout lieu de le cr[illegible] *Angloise* [illegible] *détroit;* [illegible] *uelle;* [illegible] *l'ar-* [illegible] *forces* [illegible] *pagne dans* [illegible] *t des for-* [illegible] *dans* [illegible] *ccès*

qu'elle peut avoir entraîneront ſa ruine; ſon corps politique n'a pas la force & la vigueur de ceux de l'Eſpagne & de la France; effet que produit ſur les nations neutres, la conduite foible du Gouvernement de la République.

PARIS, ce Mars 1780.

L'Expédition de Gibraltar, Monſieur, fait beaucoup d'honneur au Lord Sandwicht qui en a conçu le projet, au Roi d'Angleterre, qui en a chargé, malgré l'avis de ſon Miniſtre, l'Amiral Rodney, & à celui-ci, qui l'a commencé par la victoire & terminé pa[r] une retraite paiſible faite à la vue d[e] l'ennemi qui n'a pas oſé la trouble[r]. La France & l'Eſpagne ont manqu[é] de prévoyance & d'activité : elles pou[-] voient ignorer les deſſeins des Anglois mais elles [illegible] que dan[s] l'état [illegible] roient [illegible] Si les [illegible] le gé[illegible] mens, les [illegible] ter pour [illegible] ennemi : [illegible] ſitôt [illegible]

dans le port de Breſt, ils euſſent raſſemblé dans leurs ports un nombre de vaiſſeaux aſſez conſidérable pour diſputer l'entrée du détroit aux Anglois, ou pour les y tenir enfermés, ſi, contrariés par les vents, ils n'euſſent pu les combatre au paſſage. Les Anglois le craignoient & nombre d'entr'eux conſidéroient le ravitaillement de Gibraltar comme une entrepriſe téméraire que le ſuccès ſeul pouvoit juſtifier. Si, aulieu de réuſſir, les Anglois euſſent échoué, ils ſe feroient vus dans l'impuiſſance d'envoyer en Amérique un renfort de troupes & de vaiſſeaux, ou s'ils l'euſſent fait, leur flotte de la manche n'auroit pas ôſé ſe montrer devant celle de la France & de l'Eſpagne réunies. Avant le combat du 16 Janvier qui fut ſi malheureux & en même tem[illegible] ſi glo[illegible]ur l'Eſpagne, l'A[illegible]uvoir [illegible] ſes ordres [illegible]touroit u[illegible]eaux [illegible] frégates. [illegible] Byla[illegible] devenir [illegible] quatre di[illegible] plus com[illegible] dont il c[illegible] abſ[illegible] direct[illegible]te à ſon ta[illegible]ption [illegible] Occide[illegible] de 22 ex[illegible] ique [illegible]s de Fr[illegible] ſe joignit [illegible] [illegible]ven[illegible]nt A

Livourne. Il n'eſt ſorti du détroit qu'avec 22 vaiſſeaux de ligne, 2 frégates & 12. bâtimens de tranſport. Il a fait route à l'Oueſt, mais je ſuis perſuadé qu'il ne conduira pas cette eſcadre en entier en Amérique : l'effet qu'elle y produiroit, feroit ſans doute de donner à l'Angleterre une grande ſupériorité qui mettroit l'Eſpagne & la France dans l'impoſſibilité d'y former aucune entrepriſe, & peut-être même d'y conſerver leurs conquêtes, ſurtout ſi l'Amiral Rodney rencontroît l'eſcadre du Comte de Guichen, qu'il la combattît avec avantage & qu'il s'en emparât. L'Angleterre a déjà en Amérique 19 vaiſſeaux de ligne dont 12 ſeulement, il eſt vrai, ſont en état de tenir la mer. Ces 12 vaiſſeaux joints aux 22 que conduiroit l'Amiral Rodney porteroi[illegible] Angloiſe dan[illegible] cette par[illegible]
mais ſi[illegible]
heure[illegible]
& de [illegible]
rieures en[illegible]
gleterre. N[illegible]
ligne à la[illegible]
dix-ſept [illegible]

chen & aux 6 que les Eſpagnols ont à la Havanne, porteroient nos forces navales dans cette partie du monde à 47 vaiſſeaux de ligne. Dans quel état ſe trouveroit alors l'Angleterre en Europe ? Il ne lui reſte dans ſe ports que 20 vaiſſeaux de ligne, auxquels pourront ſe joindre d'ici au mois de Juin, huit qu'on répare ; trois autres neufs auxquels on travaille préſentement, ne ſeront en état d'être lancés à l'eau que dans le courant de l'année ; ainſi la flotte que l'Angleterre pourroit oppoſer préſentement à celle combinée de la France & de l'Eſpagne, ne ſeroit que de 28 vaiſſeaux au plus. Je ſuis perſuadé que des 22 vaiſſeaux qui compoſent l'eſcadre de l'Amiral Rodney 17, à 18 au moins ſeront ramenés dans les ports d'Angleterre, au moyen de quoi cette Puiſſance [illegible] la Manche une [illegible] pouvoir [illegible] elle de [illegible] touroit [illegible] eaux [illegible] vous [illegible] devenir [illegible] Byla[illegible] atten-[illegible] plus com[illegible] terre, [illegible] abſ[illegible] directe[illegible] poſſible [illegible] ption [illegible] êts Occiden[illegible] longtems. [illegible] que [illegible] ts de Fra[illegible] fois, le [illegible] de certa[illegible] es Puiſ[illegible] épui-

ſé, comme il l'eſt, ne peut pas réſiſter aux efforts qu'il eſt obligé de faire. Il ſeroit heureux pour lui qu'une ſuite continuelle de mauvais ſuccès forçât ſon Gouvernement à s'occuper moins des moyens de continuer la guerre, que de ceux de la terminer aux conditions les plus avantageuſes qu'il pourroit obtenir. Si l'Angleterre a des ſuccès, & elle pourra en avoir en Amérique comme en Europe, elle eſt perdue ſans reſſource : elle voudra faire la loi à ſes ennemis; mais ces ennemis connoiſſant leurs propres forces, ne ſe laiſſeront pas décourager, & quelques ſoient les revers qu'ils éprouveront, ils s'expoſeront à en eſſuyer de nouveaux pltôt que de faire une paix honteuſe, tandis qu'en continuant la guerre, ils [illegible] certains que les Anglois ſer[illegible] à tou-tes les [illegible] dicter [illegible] gleterr[illegible] d'hui, en [illegible] qu'une [illegible] ſon méde[illegible] réſiſt[illegible] ſucc[illegible]

ſement. La France & l'Eſpagne ſont comme un homme fort & vigoureux qui a eſſuyé de grandes maladies, mais qu'un bon régime a rétabli : ſi la fievre l'attaque il s'affoiblit ſans doute, mais ſa foibleſſe n'eſt pas de durée parce qu'elle n'eſt la ſuite que d'une maladie accidentelle.

La foibleſſe de votre Gouvernement, Monſieur, ne peut ſe concevoir. Les nations neutres ſurtout ſon indignées de l'inſouciance que votre République paroît avoir pour toutes les inſultes que lui fait l'Angleterre. Si votre Ambaſſadeur eût notifié au Miniſtère Anglois, comme l'a fait celui du Roi de Suéde, qui avoit ordre de ſe retirer dans les 24 heures, ſi les vaiſſeaux que convoyoit le Comte de Byland, n'étoient ſur le champ relâchés, [illegible] cargaiſons [illegible] uvoir [illegible] ées. Les [illegible] touroit [illegible] eaux [illegible] ous [illegible] chés, à [illegible] Bylan[illegible] devenir [illegible] venir [illegible] plus com[illegible] lequel [illegible] abſ[illegible] directe[illegible] [illegible] Occiden[illegible] allian[illegible] que [illegible] de Fra[illegible] éde, la [illegible] de certa[illegible] Pu[illegible] ublique

dont le but ſeroit d'aſſurer la liberté des mers & d'empêcher les pirateries des Anglois : le projet de cette alliance peut exiſter, mais je doute fort qu'il s'exécute. Vos Anglomanes ne négligeront rien pour empêcher que votre République réuniſſe ſes forces à celles des autres Puiſſances neutres, pour forcer les Anglois à renoncer à leur prétendu Empire des mers, en vertu duquel ils prétendent faire la loi à toutes les Puiſſances maritimes. Ce n'eſt que par la crainte qu'on peut parvenir à en impoſer aux Anglois. Mais certainement ce n'eſt pas la conduite que tient votre République qui peut leur inſpirer cette crainte. Il eſt naturel que les Miniſtres de S. M. B. imaginent, qu'au moyen de l'eſpéce de dépendance dans laquelle ils tiennent ceux d'entre vous qui ont le plus d'in-
fluence ſu ... ps
repréſen
peuven
reſſenti
parmi ... en
que pr
tinuell ... éde
d'Amſt

flatter qu'on aura plus d'égard pour leurs plaintes qu'on n'en a eu jusqu'à présent, & qu'on leur accordera enfin la demande qu'ils font depuis si longtems à la République, de mettre sous la protection de son pavillon indistinctement tous leurs vaisseaux ? Est-il vrai, comme on le dit ici, que cette demande a été faite de nouveau ? Ce qui vient de se passer à l'égard des vaisseaux convoyés par le Comte de Byland, auroit dû empêcher vos commerçans de faire cette démarche, car si leurs vaisseaux, qui sont sous la protection du pavillon de la République, sont visités, enlevés, saisis & confisqués, comme ceux qui naviguent sans être convoyés, il est inutile que vos commerçans demandent que leurs vaisseaux le soient, même que votre Gouvernement acquiesce [illegible] demande : il [illegible] pouvoir [illegible] qu'il [illegible] touroit [illegible] vous [illegible] s'il [illegible] Byland [illegible] devenir [illegible] ent. [illegible] plus com[illegible] [illegible] absolument directement [illegible] [illegible] Occiden[illegible] [illegible] que [illegible] de Fra[illegible] [illegible] de certaines Puissances [illegible]

LETTRE II.

La résolution prise par les États de Frise ne peut produire aujourd'hui aucun effet ; combien la conduite des Anglois à l'égard de la République doit l'humilier ; elle prouve qu'ils ne craignent point son ressentiment ; maniere de penser des Ministres de Sa Majesté Britannique ; raisons qu'ils ont de ne pas ménager les Hollandois ; ils craignent les Suédois ; il seroit inutile aujourd'hui de convoyer les vaisseaux ; quand la République auroit dû armer ; la dépense qu'elle auroit fait alors auroit tourné à l'avantage de son commerce ; il falloit le protéger ; jugement qu'on peu[illegible] de la [illegible]ique Hollandoi[illegible] nuti[illegible] Hol[illegible]

en[illegible]

ON N[illegible] Etats de [illegible] pris à la [illegible]

tion dont vous me parlez dans votre derniere lettre : ſi je ne vous en ai pas parlé c'eſt que j'ai regardé cette démarche comme trop tardive pour pouvoir produire quelque effet. Il ne s'agit plus aujourd'hui de l'intérêt de votre commerce, c'eſt de l'honneur de la République dont vos Provinces doivent s'occuper. L'inſulte la plus humiliante qu'une nation independante puiſſe reçevoir, eſt celle que l'Angleterre a fait à votre République en enlevant les vaiſſeaux de ſes ſujets qui naviguoient ſous la protection de ſon pavillon, en refuſant de les rendre & même en les faiſant déclarer de bonne priſe; mais ce qui doit le plus humilier votre Gouvernement, & affliger les bons patriotes, c'eſt la reſtitution du vaiſſeau Suédois pris approchant dans l[illegible] les Anglois [illegible] mbaſſa- [illegible] maî- [illegible] ſſadeur [illegible] ême ré- [illegible] rme & [illegible] glois n'a [illegible] ſa juſte [illegible] nt dit les

Ministres du Roi d'Angleterre, sont de grands enfans qui ne savent que pleurer & se lamenter : le Gouverneur que nous leur avons donné est à nos ordres ; il donnera quelques dragées qui appaiseront les moins mutins ; il a de bonnes verges pour fustiger les plus opiniâtres, & la maniere dont il en a déjà corrigé quelqu'uns, retiendra les autres. Les Suédois, au contraire, sont des hommes faits, forts, & robustes, qu'on n'égratigneroit pas impunément; conduits à la vengeance par leur Souverain, nous les verrions bientôt couvrir la mer de leurs vaisseaux & venir jusques dans notre Isle nous demande[r] raison de l'insulte que nous leur au[-]rions faite.

Quand toutes vos Provinces, Mon[-]sieur, prendroient aujourd'hui une re[-]solution se[mblable] à celle qu'ont pr[is] les Fris[...]
Anglo[...]
chands[...]
le feroi[...]
propre[...]
que co[...]
passage u[...]
à celle q[...]

ſe retirer. Il me paroît fort inutile de délibérer aujourd'hui ſur l'eſpèce de convoi que la République accordera à ſes ſujets, il faut avant tout qu'elle ſe mette en état de le faire efficacement. La République le pourroit, ſi elle eût armé à l'inſtant même qu'ont commencé les troubles d'Amérique. C'eſt à cette époque qu'il falloit prévoir ce qui eſt arrivé depuis : déployer alors ſur les mers, toutes ſes forces étoit l'unique parti qu'elle eût à prendre, & le ſeul auſſi qu'il convenoit qu'elle prît. L'intérêt de ſon commerce demandoit qu'elle ne prît aucune part à la guerre : la voyant armée, les Puiſſances Belligérantes auroient brigué ſon amitié : aucune d'elles n'eût oſé la braver, & la crainte de l'avoir pour ennemie les auroit forcé à avoir pour ell[illegible] les égard[illegible] [illegible]es ménage-[illegible] [illegible]uvoir ſe [illegible]ux vaiſ-[illegible] [illegible]eaux [illegible] ous ve[illegible]ût au-[illegible] Byla[illegible] devenir [illegible] [illegible] plus comm[illegible] qu'on ſe [illegible] abſ[illegible] directe[illegible]ent de 25 [illegible]ption [illegible]êts Occiden[illegible]inces cinq [illegible]que[illegible]ts de Fran[illegible] [illegible] de cert[illegible] Puiſſa[illegible] con[illegible] armen[illegible]

N[illegible]

1775 n'eut pas coûté d'avantage qu'il ne coûtera aujourd'hui : d'ailleurs cet argent ne ſortant pas des Provinces y auroit circulé, & par la circulation qu'il auroit eu, il auroit, en donnant plus d'activité au commerce intérieur, enrichi l'état : car c'eſt de la richeſſe des ſujets que dépend celle du Souverain. Qand l'argent que fournit le ſujet eſt employé pour l'Etat & dans l'Etat, ceſt la main gauche qui donne à la main droite. Votre nation a un avantage ſur toutes les autres : quelques ſoient ſes beſoins, elle trouve chez elle même des reſſources que les autres nations ſont forcées d'aller chercher au dehors. La France & l'Angleterre ne tirent pas de leur commerce tous leurs moyens, mais votre pays n'en a & n'en peut avoir que de ſon commerce. [illegible] celui-ci [illegible]blit, moins l[illegible] publiqu[illegible] mis, ſe[illegible] vernemen[illegible] vérité, il a[illegible] neſtes qu'a[illegible] la natio[illegible] de le [illegible]

votre politique : je la trouve plus fine plus adroite , que profonde : le mal qu'elle a fait, est plus grand qu'on ne le pense : voulant trop ménager & la chevre & les choux , vous avez cessé d'être intéressans pour toutes les autres nations : vous n'êtes plus à leurs yeux une Puissance qu'elles doivent craindre. Celles qui , dans ce moment, auroient le plus d'intérêt à vous attirer de leur côté , ou vous bravent par des insultes , ou vous amusent par de petites caresses. Que les tems sont changés ! autrefois toutes les nations briguoient votre amitié & votre alliance : vous aviez part à toutes les affaires politiques de l'Europe : il ne s'y faisoit pas un traité sans votre participation. Falloit-il terminer une guerre , les Puissances belligérantes s'adressoient à vous [illegible] qu'el-
l[illegible] pouvoir se l[illegible]blique ,
touroit [illegible] vous ve[illegible]de pré-
[illegible] Byla[illegible] devenir [illegible]e pour
[illegible] plus comme[illegible]
[illegible] directes av[illegible]ns de
[illegible] Occidentales [illegible]rt vo-
[illegible] de France, [illegible]x affaires
[illegible] Puissa[illegible] constitu-

tion de la Suéde a été changée : la Pologne a été démembrée : un nouveau corps politique s'eſt formé en Amérique ; la paix a été rétablie en Allemagne, au même tems que la Porte & la Ruſſie ſe ſont reconciliées, ſans que votre République ait pris part à tous ces grands événemens, & ſans qu'aucune des Puiſſances qui s'y ſont trouvées intéreſſées, aient réclamé ſon aſſiſtance pour ſoutenir la guerre, ni ſon entremiſe pour la terminer. La Fran- & l'Angleterre ſont entrées en guerre : cette guerre étoit inévitable : votre Gouvernement auroit dû la prévoir, & auſſi, en évitant conſtamment d'y prendre part, armer tellement la neutralité de la République, que ni l'une ni l'autre des Puiſſances belligérantes ne pût lui donner la loi. Si elle eût été armée [illegible] ets auroient fait paiſibleme[illegible] l'Eu-

[illegible]aiſſoient i[illegible]

[illegible] Puiſſan[illegible]

[illegible]s.

des maiſ[illegible] a[illegible]

[illegible]quelle pa[illegible]

Les va[illegible]

[illegible] La [illegible]

ſés ſans protection, n'ont plus fréquentés, comme auparavant, les ports des nations belligérantes, qui alors ont formé des liaiſons directes avec les nations neutres du Nord qui, protégées par la marine de leur Souverain, ſont devenues les pourvoyeuſes de la France, de l'Eſpagne, & de l'Angleterre. Vos commercans ſe flattent envain de recouvrer à la paix cette branche floriſſante de commerce que l'indolence de votre Gouvernement leur à fait perdre: combien d'autres branches de commerce leur ſeront encore enlevées, à la paix, ſurtout ſi cette paix dépouille l'Angleterre de l'Empire des mers qu'elle a uſurpé. La mer rendue libre, comme elle doit l'etre, puiſque, dans le vrai, tou[illegible] n'appartient à perſonne, tout[illegible] [illegible]ns qui pourront avoir une [illegible] [illegible]orceront de s'en procur[illegible] [illegible]ouvoir ſe livrer au [illegible] [illegible] Vous verrez les [illegible] devenir un des [illegible] plus commerçant; [illegible] directes avec les [illegible] Occidentales : il en [illegible] [illegible]rts de France, d'Eſ[illegible] [illegible] Puiſſances du

Nord ont befoin de fes productions ; il leur donnera en echange les fiennes qui lui deviendront précieufes pour l'intérêt de fa marine. S'il vous demande la liberté de l'Efcaut, oferez-vous la lui refufer ? Ce feroit une grande imprudence qui pourroit vous attirer les reproches qu'on fait aux Anglois, de vouloir dominer fur les mers ; d'ailleurs, ce feroit peut-être fournir à la maifon d'Autriche une occafion bien favorable d'acquérir la Zélande qui eft fort à fa bienféance, & qu'elle pourroit acquérir fans caufer le plus leger ombrage à aucune autre Puiffance. D'ailleurs vous favez que la Pruffe aura auffi une marine : on a déjà vu fes vaiffeaux dans les ports de France, d'Efpagne & d'Italie : elle a des bois de [illegible] truction : elle aura, par la fuite, [illegible] tions induftrieufes : vous le [illegible] fait [illegible] envain; elle préfér[illegible] même aux na[illegible] lesqu'elles elle [illegible] objets qui font étr[illegible] fon climât. Le ge[illegible] Pruffe peut lui fu[illegible] fujets auffi bons [illegible] commercans qu'ils [illegible]

Vos colonies ſont languiſſantes : à la paix, elles peuvent le devenir davantage: à la paix, les Colonies Angloiſes de l'Amérique ſeptentrionale, qui forment aujourd'hui la nouvelle République des Etats-Unis, pourront ſe paſſer des productions qu'elles ont tirées jusqu'à préſent de vos Colonies qui, dans des tems de beſoin, ne trouveront plus les mêmes ſecours qu'elles ont reçus de ces Colonies ſans lesquelles elles auroient quelquefois éprouvé les horreurs de la diſette. Cet avenir eſt effrayant pour votre pays; mais ſon ſort doit être celui de toutes les nations qui tiennent leurs forces, leur Puiſſance & leurs richeſſes des beſoins des autres nations. [illegible] nd ces nations ceſſent d'être da[illegible] ténébres de l'ignorance elle[illegible] t induſtrieuſes, actives & [illegible] les [illegible] ortout quand elles ont [illegible] concou[illegible] ommes qui n'atta[illegible] à la Souveraine [illegible] ir d'elle les moyens [illegible] eux.
[illegible] d'être &c.

LETTRE III.

AMSTERDAM, ce Mars 1778,

JE vous envoye, Monſieur, copie du mémoire que le Chevalier Yorke a remis aux Etats-Généraux le 21 de ce mois. Ce mémoire eſt preſſant : Il faudra que nos Etats-Généraux donnent une réponſe poſitive : en le liſant avec attention, vous jugerez que les Anglois ne veulent point nous avoir pour ennemis.

J'ai l'honneur d'être.

Mémoire rémis aux Eta... néraux par le Chevalier

LE Roi, mon maî
tivé l'amitié de V
regardé l'allianc
longtems entre les de
me fondée ſur les p
ſages, & eſſentielle à
tuel. Les principaux
liance, qui porte ſu

ble d'un intérêt commun, sont la sûreté & la prospérité des deux Etats, le maintien de la tranquillité publique & la conservation de ce juste équilibre, si souvent troublé par la politique ambitieuse de la Maison de Bourbon.

Lorsque la Cour de Versailles, en violation directe de la foi publique & des droits communs de tous les Souverains eut rompu la paix par une ligue faite avec les sujets rebelles de Sa Majesté, avouée & déclarée formellement par le Marquis de Noailles; lorsque, par des préparatifs immenses, la France manifesta son dessein d'aneantir la Puissance Maritime de l'Angleterre, le Roi devoit s'attendre que V. H. P. trop éclairées, pour ne pas voir que le salut de [illegible] publique est étroitement lié a[illegible] de la Grande Bretagne, s'em[illegible]les [illegible] de venir à son secours. U[illegible] concou[illegible]ins de Sa Majesté a é[illegible]toit u[illegible]eaux [illegible] H. P. de toutes les [illegible] Byla[illegible] guerre injuste, d[illegible]on critique, dans laq[illegible] abs[illegible] est trouvé, il n'a pas ta[illegible]ption [illegible]êts de ses anciens al- e[illegible]ique[illegible]aire, a montré le [illegible] de favoriser le com-

merce & la libre navigation de la République autant que le salut de son peuple pouvoit le permettre ; il s'est même abstenu longtems de réclame les sécours stipulés par les traités, remplissant ainsi ses engagemens, sans demander l'accomplissement. de ceux d V. H. P. La réclamation n'a été fait qu'après que les forces réunies de l France & de l'Espagne se sont mon trées prêtes à fondre sur l'Angleterre, & à y tenter une descente à l'aide d'une flotte formidable. Quoique frustrés dans cette entreprise, les ennemis du Roi méditent encore le même projet, & c'est par ordre exprès de sa Maj. que le soussigné renouvelle ici de la maniere la plus formelle, la demande des secours stipulés par différens traités & nommé elle ... ceui de l'année 1716. ... fait p...

Jusqu'ici V. H. ... l'E... si-lence sur un arti... dis qu'elles ont ... prétation forcée du ... de l'année 1674, co... la Grande Bretagne a... tems. Cette interpr... se concilier avec le...

& précises de l'article secret du traité de paix de la même année. Un article d'un traité de commerce ne sauroit annuller un article aussi essentiel d'un traité de paix; & tous les deux sont expressement compris dans le traité principal d'alliance de 1678, par lequel V. H. P. sont obligées de fournir à Sa Maj. les secours qu'elle réclame. Elles sont trop justes & trop sages pour ne pas sentir que tous les engagemens entre Puissances doivent être observés mutuellement & réciproquement, &, quoique contractés dans des périodes différens, lient également les parties contractantes. Ce principe incontestable s'applique ici avec d'autant plus de force que le traité de 1716 renouvelle tous les engagemens antérieur[illegible] l'Angleterre & la Républi[illegible] les incorpore, pour ainsi di[illegible] concour[illegible]

[illegible]itouroit u[illegible]eaux[illegible] ...é eut ordre de [illegible] Bylan[illegible] P. qu'il étoit prêt à [illegible]ence, avec elles, pour [illegible] ab[illegible]ble, tout ce qui pourta[illegible]ption [illegible]e pour éviter les mésex[illegible] [illegible]nir tout accident désa[illegible] [illegible]certant des mesures équi-

tables & avantageuſes pour les ſujets reſpectifs. Cette ouverture amiable a été refuſée d'une maniere auſſi inattendue qu'extraordinaire & inuſitée entre deux Puiſſances amies, &, ſans faire attention aux repréſentations réitérées, tant publiques que ſecrettes au ſujet des convois, non-ſeulement V H. P. ont accordé ces convois à différentes eſpèces de munitions navales mais elles ont de plus expreſſemen arrêté, qu'un certain nombre de vail ſeaux de guerre euſſent à ſe tenir prêt pour convoyer dans la ſuite des mu nitions navales de toute eſpèce deſt nées pour les ports de France, & cel dans le même tems que les ſujets d la République jouiſſoient à l'aide de traités, d'une liberté & d'une étendu de commerce & de navi[illegible] bien au-delà de ce que le droit [illegible] accorde aux Puiſſa[illegible]

La ſuit[illegible]

LETTRES HOLLANDOISES

Il n'y a que l'union des partis, & la considération du bien public qui puisse sauver un Etat dans un tems orageux. Lorsque les Officiers & l'équipage sont également intéressés à la sûreté du vaisseau comme à la leur propre, puisqu'elle en dépend absolument.

Le Chevalier TEMPLE.

SUITE

Du Mémoire rémis aux Etats-Généraux par le Chevalier Yorke.

... concour... & les ordres don-
...ntouroit u... eaux ... Comte de By-
...au d... Byla... par la force à la vi-
... marchands, ont don-
... absolument que l'amitié du
... ption ... désiré de prévenir :
... que cet Amiral, en
... de ses instructions a tiré

le premier ſur les chaloupes portant pavillon Anglois, & envoyées pour faire la viſite de la maniere preſcrite par le traité de 1674. C'eſt donc une aggreſſion manifeſte, une violation directe de ce même traité, que V.H.P. ſemblent enviſager comme le plus ſacré de tous. Sa Majeſté a fait d'avance des repréſentations réitérées ſur la néceſſité & la juſtice de cette viſite, pratiquée dans toutes les circonſtances analogues & pleinement autoriſée par le traité. On étoit inſtruit à Londres qu'il y avoit au Texel beaucoup de bâtimens chargés de munitions navales, & nommément de mâtures & de gros bois de conſtruction prêts à mettre à la voile pour la France, à la ſuite ou ſous convoi Hollandois. L'événement n'a que trop prouvé la vérité de ces informations [illegible] s'eſt trouvé de [illegible] le convoi même [illegible] bre ont échapé & o[illegible] ce des ſecours bien [illegible] elle avoit le plus gra[illegible] dis que V. H. P. aid[illegible] nemis du Roi, en fa[illegible] port de ces ſecours; elles [illegible]

une forte amende aux sujets de la République pour les détourner de porter des vivres à Gibraltar, quoique cette place soit comprise dans la garantie générale de toutes les possessions Britanniques en Europe, & quoique dans ce même moment l'Espagne ait vexé le commerce de la République d'une maniere outrageante & sans exemple.

Ce n'est pas seulement dans ces occasions que la conduite de V. H. P. envers le Roi & envers les ennemis de S. M. contraste d'une maniere bien frappante aux yeux de tout le monde impartial. Personne n'ignore ce qui s'est passé dans l'affaire trop connue de Paul-Jones : l'asile accordé à ce Pirate étoit directement contraire au traité de Breda de 1667 & au placcard même de V. H. P. de 1756. De plus, quoi- [illegible] aient gardé & gardent en- un concou[illegible] [illegible]u sur les justes re- [illegible]ntouroit u[illegible]eaux [illegible], elles se sont [illegible] Byla[illegible] simple demande des [illegible] de les assurer d'une [illegible] ab[illegible] & illimitée sans au- [illegible]ption [illegible]nciens engagemens [illegible]ique fondés sur les trai- [illegible] solemnels. Cependant le

Roi veut encore se persuader, que tout ce qui s'est passé doit moins s'attribuer aux dispositions de V. H. P. qu'aux artifices de ses ennemis, qui après avoir jetté la discorde entre les membres de l'Etat, cherchent tour-à-tour par des menaces & par des promesses à les animer contre leur allié naturel.

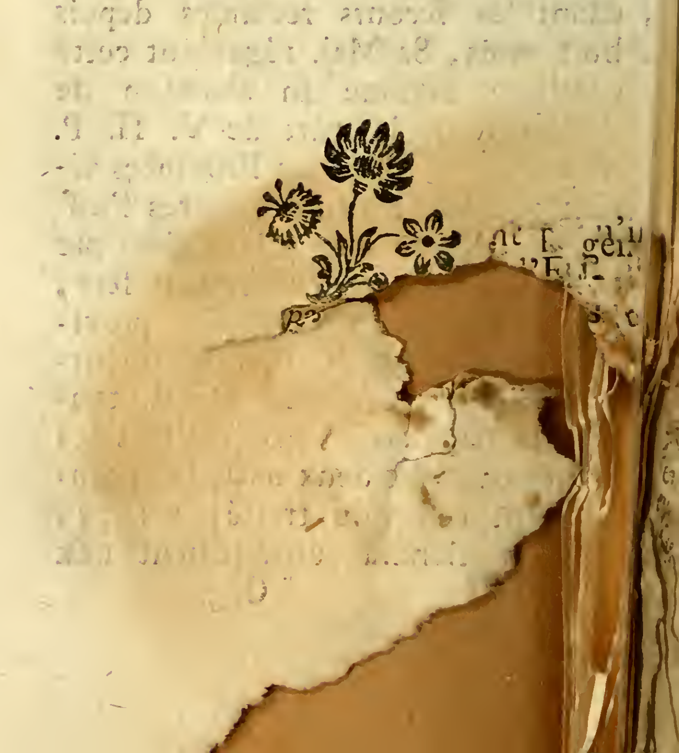
Sa Majesté ne peut pas croire que V. H. P. aient pris la résolution d'abandonner un systême que la République a suivi depuis plus d'un siécl[illegible] avec tant de succès & tant de gloire[illegible] mais si telle étoit la résolution de V[illegible] H. P., si elles étoient déterminées [illegible] quitter l'alliance avec la Grande-Bre[illegible]tagne, en refusant d'en remplir le[illegible] engagemens, il n'aîtroit de cette ré[illegible]solution un nouvel ordre des chose[illegible] Le Roi verroit ce changement avec [illegible] régret sensible; mais les c[illegible] qui en dérivent ser[illegible] inévitables. Si *par* [illegible] la République cesse [illegible] Maj., les rélations en[illegible] les [illegible]tions sont totalemen[illegible] changé[illegible] elles n'ont plus d'au[illegible] rappo[illegible] tres liens que ceux qui subsist[illegible] tre Puissances amies & neu[illegible]

traité étant réciproque, si V. H. P. ne veulent pas remplir leurs engagemens, la conséquence est, que ceux du Roi cessent d'être obligatoires. C'est en partant de ces principes incontestables que Sa Majesté a ordonné au sous-signé de déclarer à V. H. P. de la maniere la plus amicale; mais en même tems la plus sérieuse " que
„ si, contre sa juste attente, V. H.
„ P. ne lui donnent pas, *dans le terme de trois semaines*, à compter du
„ jour de la présentation de ce mé-
„ moire, une réponse satisfaisante tou-
„ chant les secours réclamés depuis
„ huit mois, Sa Maj. régardant cette
„ conduite comme un abandon de
„ l'alliance de la part de V. H. P.
„ n'envisagera plus les Provinces-U-
„ nies que sur le pied des autres Puis-
[illegible] eutres non privilégiées par [illegible] par conséquent fera, [illegible] suspendre provi- [illegible] & jusqu'à nouvel or- [illegible] à l'égard de leurs sujets, tou- [illegible] les stipulations particulieres des [illegible] tés entre les deux nations, nom- [illegible] ent celles du traité de 1674, [illegible] tiendra uniquement aux

„ principes généraux du droit des gens,
„ qui doit servir de régle entre les
„ Puissances neutres & non Privilé-
„ giées. „

Fait à la Haye le 21 Mars 1780.

(*Signé*) le Chevalier YORKE



LETTRE IV.

La résolution prise par les Etats de Frise sera adoptée par les autres Provinces ainsi que l'armement proposé; le courage des Hollandois peut suppléer aux forces dont manque leur République; elle peut être secourue par des alliés Puissans; motifs qui ont déterminé les Juges de l'Amirauté d'Angleterre à ordonner la saisie des vaisseaux convoyés; suivant eux la République ne doit être considérée que comme une nation neutre & non alliée; il prétendent qu'une nation alliée ne peut pas convoyer ses vaisseaux contre [illegible] son alliée; que si elle le fait, [illegible] avantages qu'elle reti[illegible] [illegible]tion fausse que [illegible]lois aux Hollandois; [illegible] Anglois interprêtent le [illegible]s du Comte de Byland de laisser visiter ses vaisseaux; contenu des [illegible]ences rendues par les Juges de [illegible]auté d'Angleterre.

AMSTERDAM ce Mars 1780.

JE conviens, Monsieur, que les Frisons ont attendu un peu tard à se déclarer pour les convois illimités, mais il vaut mieux tard que jamais. Je crois que d'autres Provinces suivront leur exemple, mais l'essentiel est que toutes acquiescent à l'armement des 52 vaisseaux. Il paroît que le vœu Général est qu'il s'effectue; on dit même que le cabinet de la Haye le desire: peut-être y rougit-on enfin, d'avoir exposé la République aux avanies qu'elle a essuyées de la part des Anglois? Nous n'avons attendu que trop longtems à prendre le parti de leur faire connoître que si la République savoi[t] dissimuler l'injustice, il n'étoit pas de motifs qui pussent l'engager à [...] l'insulte. L'état de foible[sse ...] nous trouvons pré[...] les Anglois & les tro[...] core. Notre courage [...] la force qui nous manque; soyon[s ...] triotes, soyons le tous & bientôt [...] serons aux yeux de l'Angleterr[e ...] Puissance redoutable qu'elle c[...]

braver. Si dans ce moment-ci l'Angleterre pouſſoit l'inconſidération j'uſqu'à vouloir encore nous provoquer par de nouvelles inſultes ou par ce ton fier & audacieux qui lui eſt ordinaire vis-à-vis de ceux qui paroiſſent la craindre, il n'eſt pas parmi nous un vrai patriote, & je me plais même à croire qu'il n'eſt pas un ſujet de la République qui ne ſacrifiât, pour venger la patrie, ſa fortune & ſa vie. Ce que nous avons fait nombre de fois, nous pouvons le faire encore, & avec d'autant plus de ſuccès que nous trouverons dans la France, l'Eſpagne & les Etats-Unis, des alliés puiſſans qui, par la réunion de leurs forces aux nôtres, nous mettroient en état de braver à notre tour le reſſentiment des Anglois.

Nous attendons, Monſieur, avec [illegible]ande impatience un courrier [illegible]n concou[illegible]oit, à ce qu'on dit, [illegible]ntouroit u[illegible] eaux Hautes Puiſſances le [illegible] Byla[illegible] alliance défenſive qui [illegible]ing s'ét[illegible] le commerce de tou[illegible]nt être[illegible] [illegible]utres, de toutes eſ[illegible] Puiſſa[illegible] [illegible]n de la part des Puiſ[illegible] vai[illegible] [illegible]ites. Ce projet a été [illegible]t les [illegible]pératrice de Ruſſie. On

nous assure que les Cours de Suéde de Dannemark & de Lisbonne y ont déjà acquiescé, il n'est pas croyable que Leurs Hautes Puissances refusent d'entrer dans cette confédération.

J'ai reçu hier de Londres une copie de la sentence ou plutôt des sentences que l'amirauté Angloise a prononcé contre les vaisseaux que convoyoit le Comte de Byland : le précis que je vais vous en donner, vous donnera une idée de la jurisprudence des Anglois, & de la maniere dont ils font usage des prétextes spécieux dont ils se servent pour colorer leur injustice à notre égard.

Mrs. de l'amirauté d'Angleterre ont prétendu que tous les vaisseaux que convoyoit l'Amiral Byland ne devoient être considérés par la Grande-Bretagne que comme app... gén...
une nation neutre, ...
nation qui soit liée ...
par des traités particul...
qu'ils en donnent ... qu'u ; soyon
de commerce est c... qui par ... tôt
ture doit rendre t... ivoi & ... erre
protection armée ... aux ... e c
de deux nations qu... liée

traité ; parce qu'au moyen des conventions qu'elles ont faites entr'elles & que contient le traité, il exiſte une protection ſuffiſante qui donne la pleine & entiere ſureté de la navigation : cela eſt vrai ; mais eſt-ce aux Anglois à apprécier le degré de confiance qu'on doit avoir dans un traité, quand par leur conduite ils ont prouvé à toutes les nations, & à la nôtre particulierement, qu'ils mettent toujours la raiſon d'Etat au deſſus des traités, & que les traités les plus ſolemnels ne peuvent les lier qu'autant que les circonſtances où ils ſe trouvent ne les obligent pas à les violer.

Dès qu'une des Puiſſances, ſuivant l'amirauté Angloiſe, liées par un traité de commerce, protége ſes vaiſſeaux contre l'autre Puiſſance, celle-ci doit conſidérer cette protection comme une [illegible] concours [illegible] la Puiſſance protectrice [illegible] ne reconnoît plus le [illegible] ſubſiſtant ; parce que ſi [illegible] eux toute ſa for- [illegible] prendroit pour la [illegible] ſeroient inutiles. [illegible] meſures ſeroient [illegible] toute autre Puiſ-

fance que l'Angleterre. N'eſt ce pas l'Angleterre qui, par les vexations & les excès qu'elle a commis à l'égard de nos vaiſſeaux, nous a forcé à les convoyer? Mais, diſent les Juges de l'amirauté, dans le cas où la nation alliée a à ſe plaindre des ſujets de ſon alliée, c'eſt aux tribunaux de celle-ci qu'elle peut recourir: nous l'avons fait pluſieurs fois & toujours inutilement, & dans leurs jugemens ils n'ont ſuivi d'autre régle que la raiſon d'Etat.

Suppoſant qu'il étoit inutile de faire convoyer nos vaiſſeaux ſuffiſamment protégés par les traités, les Juges de l'amirauté regardant auſſi comme ſuperflue la dépenſe que nous avons fait pour cela, ſe croient autoriſés à penſer que nous n'avons eu d'autre deſſein que de protéger un commerce illicite & contraire aux ſtipulations [illegible]
tes : ils conviennent ce[illegible]
Puiſſances liées par u[illegible]
merce, peuvent donn[illegible]
à leurs vaiſſea[illegible]
convois, sui[illegible]
rauté, ne peu[illegible]
d'effet que con[illegible]
que celle avec [illegible]
un traité formel [illegible]

Les Juges de l'amirauté ont considéré le refus que notre Amiral le Comte de Byland a fait de laisser visiter les vaisseaux qui étoient sous son escorte comme une résistance hostile qui avoit dû faire croire au Commodore Fielding que le convoi du Comte de Byland étoit contre l'Angleterre : ils prétendent aussi que cette résistance avoit dès l'instant même anéanti tous les priviléges accordés par les traités au commerce & à la navigation des sujets de la République ; qu'ainsi tous ceux de leurs vaisseaux qui étoient sous le convoi du Comte de Byland devoient être soumis aux mêmes traitemens que les vaisseaux appartenans à une Puissance pûrement neûtre, qui ne jouissoient pas des priviléges stipulés dans les traités en faveur des nôtres.

[illegible] ces principes, les Juges de [illegible]n concou[illegible] [illegible]ngloise ont décidé que [illegible]ntouroit u[illegible] [illegible]eaux convoyés par le Com[illegible] [illegible] Byla[illegible] & dont le Commodore [illegible]ing s'éto[illegible] rendu maître, de[illegible]ent être traités comme ceux des au[illegible] Puissances neutres, c'est-à-dire [illegible]s vaisseaux fussent relachés ainsi [illegible]t les objets de leurs cargaisons

qui n'étoient pas contrebande ou munitions navales, lesquelles devoient être confisquées ; en conséquence nos chanvres & nos lins le furent comme étant munitions navales, & le fer en barre fut reservé pour être rendu avec les vaisseaux après que la propriété de ceux qui s'en disoient propriétaires auroit été prouvée.

Après cette sentence, les juges de l'amirauté en rendirent une seconde concernant les vaisseaux qui s'étoient trouvés à la suite du convoi ; mais à la visite desquels le Comte de Byland ne s'étoit pas opposé : les considérant encore comme jouissant de tous les privilèges & avantages stipulés par le traité, les juges ordonnerent qu'ils seroient rendus ; mais qu'à l'égard de leurs cargaisons toutes composées de munitions navales, comme bois de [illegible] construction, cuivre en [illegible] l'E[illegible] doubler les vaisseaux de gue[illegible] roient remises aux Officie[illegible] de la marine qui en payeroient la valeur à [illegible] propriétaires, s'ils étoient Holland[illegible] après que ceux-ci auroient justifié [illegible]fisamment leur droit de propriété[illegible]

La troisieme sentence rend[illegible]

les Juges de l'amirauté doit être considérée comme interprétative de la premiere : elle distingue ceux des vaisseaux enlevés par le Commodore Fielding qui appartenoient aux habitans de la ville d'Amsterdam & de la Province de Hollande à bord desquels on avoit trouvé des certificats donnés au nom de l'Ambassadeur de France, résidant auprès de L. H. P. en vertu desquels certificats lesdits vaisseaux devoient jouir des prérogatives & privileges accordés par Sa Majesté T. C. à ceux des vaisseaux de la République qui s'en trouveroient munis lors qu'ils viendroient dans ses ports. Ces prérogatives & ces privileges accordés aux habitans de la Province de Hollande à l'exclusion & au préjudice des habitans des autres provinces, parurent aux [illegible]oir influer sur leur jugement, [illegible] concou[illegible] eux ne pouvoit être [illegible] le même que celui [illegible] avoie[illegible] rendu d'abord par leur [illegible]iere sentence, concernant en général & indistinctement tous les vaisseaux enlevés par le Commodore Fiel[illegible] La raison qu'ils donnent de cette [illegible]ion, c'est que ces prérogatives

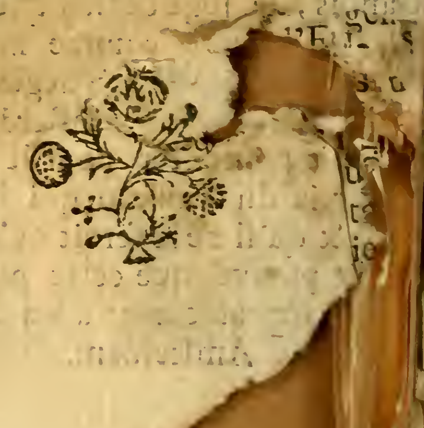
& privileges accordés aux habitans de la Province de Hollande, ont été la récompense de leur partialité & même de leur zèle pour l'ennemi de la nation Angloise, & la suite nécessaire d'un traité clandestin fait pour cet ennemi, lequel traité se trouvoit suffisamment prouvé devoir exister par les certificats de celui qui étoit revêtu à Amsterdam du pouvoir de les donner.

Si les mesures qu'a prises la Province ont valu de la part de la France aux habitans de cette Province des privileges & des prérogatives qui n'ont pas été accordés aux habitans des autres Provinces qui ont refusé d'y acquiescer, l'Angleterre a dû, suivant les Juges de son amirauté, mettre de la différence dans leurs traitemens, parce que, suivant ces Juges ces mesures de la Province de Hollande ont [illegible] fait contraires aux traités [illegible] de commerce, qui réunis [illegible] code de loix suivant lequel les [illegible] Etats devoient régler leur condu[ite à] l'égard l'un de l'autre. La conduit[e de] la Province de Hollande, ajoutoie[nt-] ils encore, n'a pas été conform[e aux] devoirs qu'exigeoit l'étroite uni[on]

regnoit entre la grande Bretagne & la République des Provinces-Unis, qui, confédérées enſemble, ne pouvoient avoir que les mêmes intérêts, & il eſt aiſé de voir quels ont été les motifs qu'a pu avoir la Province de Hollande pour accepter de la France des privileges & des prérogatives que cette Puiſſance refuſoit aux autres Provinces. D'après ces conſidérations les Juges de l'amirauté ont déclaré par leur ſentence que chacun des vaiſſeaux ſaiſis à bord duquel il ſe trouveroit un certificat du Miniſtre de France auprès de L. H. P. feroit conſidéré comme appartenant à un ennemi de d'Angleterre, & comme tel devoit être confiſqué : deux de nos vaiſſeaux étoient dans ce cas : mais comme le quart d'un de ces vaiſſeaux appartenoit à un Danois, le Juge décida que ce Danois n concou[illegible]déré comme neûtre & ne ntouroit u[illegible] des [illegible]vileges des habia[illegible] de la Ville d'Amſterdam, on ne [illegible] prononcer pour le préſent ſur [illegible]ont [illegible] du vaiſſeau qui lui appartenent [illegible] qu'il ne le feroit qu'après qu'on [illegible] prouvé que cette partie appar[illegible] véritablement à un Danois non à Amſterdam.

Connoiſſez-vous, Monſieur, un jugement plus ſingulierement rendu que celui-ci ? Et la poſtérité pourra-t-elle croire qu'après en avoir eu connoiſſance, la République ſe ſoit contentée de s'en plaindre : à l'inſtant même où ſon Ambaſſadeur en a été inſtruit, il auroit dû quitter Londres, & la République donner ordre à celui de Sa Majeſté Britannique, qui reſide auprès d'elle, de ſe retirer. Cet acte de fermeté & de vigueur auroit certainement produit le plus grand effet même ſur les Anglois, & nous aurions peut-être par là évité une rupture décidée : il me paroît bien difficile de l'éviter; mais quelles qu'en ſoient les ſuites, elles ne peuvent être plus affligeantes que ne l'eſt notre ſituation actuelle.

J'ai l'honneur d'être &c.



LETTRE V.

Dispositions des Anglois ; il est de leur intérêt de prévenir l'armement projété par la République des Provinces-Unies ; ils doivent exiger une réponse positive sur les secours qu'ils demandent ; motifs puissans qui les y engagent ; ils peuvent faire de grands maux à la République ; interprétation qu'on peut faire du mémoire du Chevalier Yorke ; réponse des Etats-Généraux à ce mémoire ; le Chevalier Yorke a refusé la réponse des Etats-Généraux.

AMSTERDAM, ce Mars 1780.

LEs Anglois, Monsieur, ne paroissent pas disposés à se prêter plus [illegible] concours [illegible] manege de notre petite [illegible] instruits, comme ils le sont, [illegible] de qui se passe parmi nous, ils [illegible] bien persuadés qu'ils n'obtien[illegible]ont pas les secours qu'ils deman[illegible]ent : ils n'ignorent pas que les Etats [illegible] notre Province ont déjà fait con[illegible] à Leurs Hautes Puissances leur

façon de (*a*) penſer. La Province de Friſe, après la réſolution qu'elle a priſe à la fin du mois dernier doit être preſumée n'être pas dans des diſpoſitions plus favorable aux Anglois que ne l'eſt la Province de Hollande: toutes deux demandent que l'armement des 52 vaiſſeaux s'effectue, & ce n'eſt probablement pas pour qu'ils ſoient employés en faveur des Anglois. Si les

„ (*a*) Elle porte qu'ayant délibéré ſur les deu „ mémoires de Mr. le Chevalier Yorke préſenté „ l'année derniere, pour réclamer le ſecours d „ la République. L. N. & G. P. ont conſidéré qu „ la garantie & les ſecours ſtipulés & promis pa „ tous les traités d'alliance deffenſive, qui ſubſi „ tent entre la Couronne de la Grande-Bretagn „ & la République, ſe bornent de la maniere l „ plus conſte aux limites de l'Europe ainſi qu' „ compte par le ſecond article du traité de 1768 „ le tout pourtant dans l'étendue de l'Europ „ ſeulement; ce qui a été confirmé & ratifié ulté „ rieurement par l'article ſéparé du traité du „ Janvier 1717. Qu'il eſt incontes[illegible] „ chercher la ſource des troubles [illegible] „ rique tandis que leur extenſion [illegible]pe [illegible] „ communication de la guerre en des ſuites „ roit être regardée que comm[illegible] „ ſoires des démêlés primit[illegible] & qu'ainſi l' „ ſauroit dire que le cas de l'alliance, (*Caſus* [illegible] „ *deris*) ſoit aucunement appliqué à la guerre [illegible] „ ſent (d'après ces motifs L. N. & G. P. ont [illegible] „ ſolu) que par les ſuſdites raiſons on tach „ d'effectuer près des Etats Généraux que L [illegible] „ s'excuſent d'acorder la requiſition faite [illegible] „ l'Ambaſſadeur dans ſes deux Mémoires

nglois croient être fondés à confidé-
er comme ennemis les habitans de la
rovince de Hollande, ceux-ci ont en-
ore de plus grands motifs d'être per-
adés que les Anglois ne font pas
urs amis. Mais plus les Anglois doi-
ent être perfuadés du peu de pen-
hant qu'ont pour eux les deux Pro-
inces les plus confidérables de la
épublique, moins il eft de leur in-
érêt de laiffer à la République le
ems d'effectuer fon armement avant
u'elle fe foit déclarée fur la deman-
es fecours qu'ils lui ont fait. Dans
es circonftances il n'eft pas de l'inté-
êt de l'Angleterre de temporifer; ne
ouvant fe flatter d'avoir la Républi-
ue ni pour amie ni pour foutien, la
rudence veut qu'elle la force à fe
éclarer avant qu'elle fe foit mife en
tat de devenir fon ennemie avec fuc-
in concours Anglois nous laiffent le
ntouroit ur, ils s'expofent à rece-
a de nous la loi, aulieu que s'ils
ent aujourd'hui avec vigueur nous
ous verrons forcés de la recevoir
x. Tant que nous refterons dans
de foibleffe où nous fommes pré-
nt il fera en leur pouvoir de

nous faire des maux infinis. Ruiner nos commerçans & nos navigateurs & détruire nos établissemens dans les deux Indes, voila comme ils pourront prévenir une vengeance rendue impuissante par l'excès des maux qu'ils nous auroient fait. Nous ne serions pas dans cette situation affligeante & critique, si les Etats de nos Provinces se fussent occupés des moyens de la prévenir : ils auroient dû discuter les moyens qu'il falloit employer pour protéger efficacement notre navigation & non pas s'amuser, comme ils l'ont fait depuis un an, à examiner s'il étoit de l'intérêt de la République d'accorder aux vaisseaux de ses sujets ou des convois illimités ou seulement des convois limités. Si nous avons pû avoir, en 1666, une armée de terre de 60000 hommes & en même tems une armée de mer d[illegible] vaisseaux, nous aurions pû, [illegible] armer le même nombre de vaisseau[illegible] Nous avons pû, en 1667 lever 4[illegible] 000, 000 florins dont notre Province seule en à fourni 22, 000, 000, [illegible] en 1780 nous nous determinons a[illegible] lenteur à armer 52 vaisseaux & [illegible]

our cela une dépense peu considérable.
Leurs H. P. n'ont pas tardé à répon-
re au dernier mémoire que leur a re-
nis le Chevalier Yorke : elles l'ont
:çu le 21 de ce mois, & le 24 elles y
nt fait une réponse, que l'Ambassa-
eur de S. M. B. a refusé de recevoir.
i ce mémoire ne dit pas que Sa M. B.
:gardera la République comme son
nnemie si elle lui refuse les secours
u'il lui demande, il annonce que Sa
I. B. regardant la République avec
plus grande indifférence n'aura plus
our elle aucun des ménagements
u'elle a eu jusqu'à présent ; c'est-à-
re qu'aucun vaisseau des sujets de la
épublique ne pourra plus paroître
r les mers sans s'exposer à être pillé
r les Anglois qui auront toujours
our prétexte que les cargaisons de ces
issseaux appartiendront aux François
n concours Espagnols ou peut-être même
ntouroit u[illegible] de la Province de Hol-
auvre [illegible] est l'interprétation qu'on
re[illegible]onner au mémoire du Chevalier
orke, le seul parti qu'avoient à pren-
L. H. P. étoit celui qu'ils ont pris,
[illegible]der, ou du moins de rétarder la
[illegible] positive, qu'on leur deman-

doit, à ce mémoire. Mais le moyen qu'elles ont employé ne leur a pas réussi, & le Chevalier Yorke se conduisant comme s'étoit conduit le Duc de la Vaugion il y a un an, a refusé de recevoir l'espéce de réponse que Leur Haute Puissances lui ont fait remettre par leur agent; cette réponse disoit en substance; *que L. H. P. prévoyoient que la forme du Gouvernement inhérent à la constitution de la République ne leur permettroit pas de donner la réponse que Sa M. B. leur demandoit dans le délai fixé par Sa M. attendu qu'il falloit pour qu'elles pussent la donner que le mémoire qui contenoit la demande de Sa M. B. fût mis sous les yeux de Etats de différentes Provinces; qu'elles délibérassen sur cette demande; que d'ailleurs L. H. P avoient chargé l'Ambassadeur de la République à Londres de solliciter Sa M. B. de vouloir bien accorder un délai plus considérable que celui de trois semaines pour que L. H. P. pussent former d'une maniere conforme à la constitution de la République, une réponse positive & décisive telle que [illegible] doit Sa M. B.* En refusant de [illegible] réponse le Chevalier Yorke a [illegible] des ordres précis de son maître de [illegible] cevoir aucune qui ne seroit pas cathegorique.

Nous sommes ici persuadés que Mr. [illegible] Comte de Welderen n'obtiendra pas le d[illegible] qu'il demandera de la part de ses [illegible]

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRES HOLLANDOISES.

Caſtigat ridendo mores.

LETTRE VI.

Deſcription d'une nouvelle eſtampe qui vient de paroître.

AMSTERDAM ce Avril 1780.

HIer, Monſieur, en ſortant de la ourſe, je fus arrêté à l'entrée de ma ıe, ſans pouvoir aller plus avant par n concours prodigieux de peuple qui ıtouroit un marchand d'images : le ıuvre diable ne ſavoit à qui répon- re ; on le tiroit, on le pouſſoit ; cha- ın vouloit avoir le premier une eſ- mpe qu'il vendoit. Cet empreſſement ccita auſſi ma curioſité ; je parvins, non ſans peine, à la ſatisfaire & pour

quelques ſous, je me procurai cette belle image, au haut de laquelle étoient écrits ces mots; *den doorliſt en geweld aangevallen Leeuw*; c'eſt-à-dire, *la ruſe & la violence réunies contre le Lion belgique.*

Dans le lointain on apperçoit la mer, & dans la partie gauche les côtes de France, où eſt placé le port de Breſt, dans lequel on voit ſe rendre ceux de nos vaiſſeaux chargés de munitions navales, que la priſe de ceux qui marchoient ſous le convoi du Comte de Byland a ſauvé de la griffe des Anglois. L'endroit où s'eſt fait l'enlévement de nos vaiſſeaux par le Commodore Fielding eſt auſſi marqué; plus loin on voit Portſmouth, & dans la partie droite du tableau, la Ville d'Amſterdam.

Deux de nos Négocians ouvrent la ſcène; ils ſont, ſans doute, ſuivis de pluſieurs autres; celui qui eſt à leur tête paroît s'adreſſer au Chevalier Yorke & au Stadhouder qui ne ſont pas loin d'eux. Ce négociant eſt cenſé demander au Prince à grands cris la reſtitution des vaiſſeaux, & au Chevalier Yorke, une ſatisfaction authen[...]

enfin des convois illimités. Son camarade plus tranquille eſt dans l'attitude un homme qui parle à voix baſſe; n ſuppoſe qu'il dit; *camarades, ne ions pas tant; nous avons fait de ros gains; il eſt toujours bon de ſe aindre, cela animera les eſprits; il eſt n que cela ſoit: les Anglois au reſte: us payent en belles Guinées ce qu'ils us ont enlevé, & ſi nous prenons le rti de leur faire la guerre, combien de s confreres ſeront entierement ruinés; quels dangers ne coureront pas nos abliſſemens des deux Indes.*

Voilà préciſement ce que les Anomanes ne ceſſent de nous dire deis plus d'un an: ils ont raiſon de utenir que nous ne devons pas en-er en guerre avec leurs protégés, ais devons-nous prendre ce parti x dépens de l'honneur de la Répuque & de la ruine de notre commer-? Car à préſent il y a, ſuivant même papiers publics Anglois, 50 de nos iſſeaux marchands qui ont été arrê-par les vaiſſeaux de S. M. B. & dé-rés de bonne priſe.

Les marchands de notre Province le nt tort de crier à la reſtitution &

de demander des convois illimités
Eux ſeuls y ſont intéreſſés ; les mar
chands des autres Provinces qui n'on
rien perdu, & font même comme au
paravant, leur commerce avec les An
glois, voyent avec la plus grande in
différence les pertes que font ceux d
la Province de Hollande. La Zélande
par exemple, vend continuellemen
aux Anglois du plomb & autres mu
nitions de guerre : c'eſt à Fleſſingu
& à Middelbourg principalement qu
s'en font les approviſionnemens. Le
Zélandois & les Anglomanes, quali
fient cette vente de commerce permis
les Anglois le diſent comme eux
tandis qu'ils traitent de commerce i
licite & contraire aux traités, la ven
des munitions navales que les ma
chands de la Province de Hollande fo
aux François : ſi cela donne droit au
Anglois, de nous traiter en ennemis
les François pourroient auſſi ſans in
juſtice traiter de même les Zélando
qui, en vendant à leurs ennemis d
munitions de guerre, contreviennen
non à des traités particuliers, mais au
loix maritimes de toutes les nation
ces loix n'ont jamais prohibé l

e des munitions navales, au lieu
u'elles ont toujours interdit aux na-
ons neutres celle des munitions de
uerre, telles que les balles à fusil &
 poudre à canon, qui fait aujourd'hui
. principale branche du commerce
e la Zélande avec l'Angleterre.

Revenons aux acteurs de la scène
ue décrit la belle Estampe que je
iens de me procurer. Le Prince d'O-
nge y est représenté en bottes, la
nne & le chapeau à la main; après
oir entendu la petite Harangue du
archand, il est censé lui dire, ainsi
'à tous ses confreres auxquels il
ontre du doigt le Lion belgique as-
illi par l'a ruse & la violence, *voyez,
essieurs, ce qui se passe: je l'avois
évu depuis longtems, & ce fut parce
e je prévoyois que tout ce qui arrive
jourd'hui, arriveroit, que je n'ai cessé
demander que la République armât.
ous sommes perdus si nous nous lais-
ns séduire par la passion & les intri-
es* (DE LA FRANCE, est sous enten-
) *mais à la fin je serai forcé de cé-
r au torrent!*

Je ne me permettrai qu'une ré-
le. Si le Stadhouder avoit crû,

comme les Anglomanes le lui font dire, qu'il étoit de l'intérêt de la République d'armer, qui d'entre nous s'y feroit opposé ? Ce n'étoit pas l'avis du Penfionnaire Fagel, mais auroit-il eu plus de crédit dans l'affemblée de nos Etats Généraux que le Stadhouder y a d'influence ?

Pour appuyer ce que vient de dire le Stadhouder aux marchands, l'Ambaffadeur d'Angleterre leur dit avec ce ton de bonhommie qui prévient toujours quand il eft accompagné d'un air benin & d'un maintien modefte; *je fuis faché de la rencontre* (du Comte de Byland & du Commodore Fielding) *mais j'ai averti avec franchife & à tems de ce qui arrive ; il eft dur & très dur de voir un allié fournir à main armée à l'ennemi, des objets qui peuvent nuire à celui auquel il eft lié par les traités, tandis que ce même allié refufe les fecours que ces mêmes traités l'obligent de fournir : mais ce qui eft fait eft fait ; & il eft probable que les chofes n'en refteront pas là.*

Nous verrons l'effet de cette petite menace ; fi nos 52 vaiffeaux de guerre étoient en état de mettre à la [illegible]

fon Excellence ne prendroit peut-être pas un ton fi menaçant.

A quelque diftance du Prince d'Orange font placés deux de nos Miniftres d'Etat, le Penfionnaire Fagel & Mr. Bouttelaer : Fagel eft tourné vers la mer ; on lui a donné la groffe perruque du Doyen de Killerine : il eft fuppofé confidérer l'enlévement du convoi du Comte de Byland, & dire, *voilà qui eft fâcheux, mais dans le vrai les Anglois ne doivent pas être trop contens de la conduite que nous tenons à leur égard, mais comment faire ? Nous devons ménager l'amitié de leur ennemi ainfi que la leur : que faire à préfent ? Car enfin quand il arriveroit aujourd'hui que toutes nos frégates légeres viendroient, fur l'invocation des cerveaux brûlés de nos Poëtes, à être changées en vaiffeaux de ligne, en ferions-nous plus avancés ? Où trouverions-nous des matelots pour les monter ? Les Puiffances du Nord ont befoin des leurs. Je crains bien que nous ne finiffions par juftifier ce vieux proverbe qui dit*, les battus payent l'amende ; *après quoi les François fe moqueront encore de nous.*

Ah ! Mr. le grand Penſionnaire, il y a longtems que par vos menées & vos intrigues vous avez rendu la République la fable de l'Europe entiere : à préſent, ſi l'on vouloit vous en croire l'armement des 52 vaiſſeaux ne s'effectueroit pas.

L'autre Miniſtre d'Etat, plus laconique que ſon confrere ne dit que ce peu de paroles, en contemplant avec douleur le pauvre Lion belgique privé de l'uſage de la vue : *ô patrie chérie ! quelle ſera ta deſtinée ?...... Tout ce que j'ai pu faire, je l'ai fait, mon pouvoir ne s'étend pas au de-là.*

Sur le devant du tableau on a repréſenté le Lion belgique tenant dans une de ſes pattes les ſept fleches, emblême de l'union de nos ſept Provinces, l'Ambaſſadeur de France lui met ſon chapeau devant les yeux, afin qu'il ne voye pas ce qui ſe paſſe & ce qu'il auroit le plus d'intérêt de connoître. L'auteur de cette ingénieuſe caricature fait dire à votre Ambaſſadeur ; *tout ira bien ſi je puis ſeulement empêcher ce bon Lion de voir ; alors je parviendrai aiſément à le mettre aux priſes avec le Léopard Britannique ; ô le*

beau rôle que nous jouerons lorſque nous aurons réuni à la force terrienne que nous avons déjà, l'Empire des mers auquel nous aſpirons !

Un Ex-jéſuite, celui auquel on a attribué les obſervations d'un Citoyen d'Amſterdam ſur le mémoire du Chevalier Yorke, conformement à l'ancienne maxime de ſa ſociété *divide & impera*, paroît s'occuper du ſoin de détacher une des fléches que tient le Lion Belgique : il a déjà délié le cordon qui lés tenoit unies, & eſt ſuppoſé dire; *voila qui va à merveille. Je me ſuis déguiſé en patriote & à l'aide de ce déguiſement je parviendrai à eſcamotter quelques-unes de ces fléches, & pour prix de ce ſervice, le Pape rétablira mon ordre, pourvu cependant que ces ruſés Hollandois ne s'aperçoivent pas de notre projet.*

Derriere le Lion Belgique on a placé un Eſpagnol, qui l'attaque en traitre. *Qui ſait, dit-il, ſi ce n'eſt pas à préſent le moment de réduire ces anciens gueux, mais il faut que notre voiſin acheve ce grand ouvrage. Nous ſommes de la même famille : cela ne nous a pas été juſqu'à préſent bien profitable,*

mais quand nous aurons ratrappé Gibraltar, ce ſera alors que nous pourrons faire la loi à toutes les nations.

L'acteur le plus intéreſſant de cette ſcene, eſt un Moine qui, attiré par le bruit d'une rupture prochaine entre l'Angleterre & la République, arrive gaîment en Hollande, trainant à ſa ſuite une petite charette, ſur laquelle eſt une femme, que je crois être l'inquiſition, d'autant plus qu'elle a derriere elle des poteaux, des Gibets & tous les inſtrumens dont ſe ſert ce tribunal de ſang pour le ſoutien de la ſuperſtition & du fanatiſme. Ce Moine eſt cenſé dire; *grace à notre feinte tolérance, nous avons atteint notre but, & brouillé les Hollandois avec leurs anciens alliés. Ce ſera toujours un grand pas de fait pour ramener l'Europe à l'obéiſſance du St. Siége que d'avoir mis les hérétiques aux priſes enſemble : voici en attendant de quoi achever l'ouvrage en Hollande.* A l'inſtant que je finiſſois ma lettre, un des mes amis eſt venu me dire qu'il partoit pour Paris, en conſequence je vous envoye cette eſtampe en original.

J'ai l'honneur d'être &c.

RÉPONSE
A LA LETTRE VI.

Dispositions des Hollandois à devenir frivoles comme les François ; ce qu'on doit penser des persécutions qu'éprouvent en Hollande les bons patriotes ; de celles qu'essuye présentement un Libraire de Leyde ; suites funestes qu'elles doivent avoir ; il peut arriver en Hollande, ce qui est arrivé dans les Pays-Bas ; du climat des Provinces-Unies, comparé à celui de leurs voisins.

PARIS ce Avril 1780.

IL y a quelque tems, Monsieur, qu'à l'occasion de certains couplets (*a*) que vous m'avez envoyé, je vous felicitai des progrès surprenans que les habitans de vos provinces avoient fait dans l'art de chansonner, qui, jusqu'à présent n'avoit encore vraiment fleuri que parmi nous. Supérieurs à tous les

(*a*) Ils se trouvent dans le Tome 3 de ces Lettres, page 287.

autres peuples de l'Europe dans tous les arts de la frivolité, devions-nous craindre d'avoir pour rivaux les habitans triſtes & mélancoliques des marais de l'humide Batavie (*a*). Nous ſavions qu'un Hollandois (*b*) pouvoit avoir *la groſſe gaieté de l'épaiſſe opulence;* mais jamais nous ne l'aurions ſoupçonné d'être ſuſceptible de cette gaiété aimable qu'exprime le ſourire, que la vivacité anime & qui ſtimule le génie. C'eſt le génie, Monſieur, qui a créé cette Eſtampe, dont vous m'avez donné la déſcription dans votre derniere lettre: elle immortaliſera ſon Auteur : la tournure en eſt admirable

---

(*a*) *Vos expéditions*, diſoit l'Orateur Mamerus à Maximien, *ſe ſont étendues dans un Pays ſi humide que ce n'eſt pas une terre. En effet, elle eſt tellement imbibée d'eau qu'on y enfonce & que les piés des bêtes & des hommee y laiſſent leurs traces. Dans ce Pays marecageux, les endroits où le Pays paroît plus ſec & plus fermes, tremblent & vacillent; il ſemble que la terre ſente le poids de celui qu'elle porte, & qu'elle plie ſous la peſanteur du fardeau. C'eſt une maſſe qui nage & qui chancelle parce qu'elle eſt ſuſpendue, Elle eſt battue de la mer; le Vahaal, dont le cours fait divers replis, l'arroſe & le Rhin faiſant divorce avec lui même, l'embraſſe par divers endroits, ainſi Ceſar, vos armées étoient forcées d'apprendre à donner des batailles navales ſur terre & à combattre contre l'eau auſſi bien que contre l'ennemi.*

(*b*) Greſſet, dans le Méchant.

tout y eſt expreſſif : les bottes mêmes du Stadhouder & la groſſe perruque du Penſionnaire Fagel, y jouent leur rôle. Ce moine arrivant avec ſa petite charette chargée de roues & de potences; l'Ambaſſadeur de de France qui prive le Lion Belgique de la faculté de voir; cet Ex-Jéſuite qui lui ôte de la griffe une de ſes flêches, voilà des traits qui caractèriſent le genie & qui feroient échappés à l'imagination falote des Callots & des Hogarts. Mais Eſt-ce bien un Batave qui a imaginé cette ſublime caricature ? Si vous connoiſſez ſon Auteur, hatez-vous de le faire connoître au public qui, étant toujours injuſte, pourroit bien ſans cela en attribuer l'invention à un des habitans des antichambres de l'Ambaſſadeur d'Angleterre : vous verrez que l'on dira que le deſſein en aura été revu, corrigé & augmenté par ſon Excellence aſſiſtée du Moine défroqué, du Juif Pinto, & de leur bon ami le grand Penſionnaire & pendant que les Ambaſſadeurs de France, d'Eſpagne & de Sardaigne ſoupoient chez Son Alteſſe.

Depuis quelques tems nos deſſinateurs & nos graveurs ont auſſi voulu

nous donner quelque caricatures ſur ſur les Anglois ; mais que leurs productions ſont foibles en comparaiſon de celles que vous m'avez envoyées ! on en fera, ſans doute ici, des contrefaçons : heureux celui qui dévancera les autres ; ſa fortune ſera faite, s'il peut obtenir le Privilège Excluſif de vendre cette divine Eſtampe.

On vient de me dire, qu'un Libraire de Leyde étoit arrivé hier ici : j'ai demandé comment il ſe nommoit & on m'a répondu que c'étoit Herdingh, celui qui avoit vendu une pièce de vers compoſée par M. E. H. G. d'Amſterdam, je me ſuis rappellé la piece de Vers (a) dont vous m'avez envoyé la traduction il y a quelque tems. Je l'ai relue & auſſitôt j'ai connu le véritable motif du voyage du Libraire Herdingh : j'ai déſiré le voir, & le Libraire Durand me l'a amené : je l'ai retenu à dîner, & après quelques propos indifférens, je l'ai amené à me faire connoître que la crainte de la perſécution l'avoit forcé à quitter ſa patrie. *J'ai fait imprimer & vendu* m'a-t-il dit, *une pièce de Vers inſpirée par*

(a) Elle ſe trouve à la page 306 du Tome 3.

le patriotiſme, & que tous les patriotes ont lû avec plaiſir : ces Vers contenoient de grandes vérités qui ont deplû à un de nos Miniſtres d'Etat, le Grand Penſionnaire : a ſon inſtigation on a commencé contre moi une Procédure Criminelle, & avec tant d'acharnement, que pour éviter les ſuites funeſtes quelle auroit pû avoir, j'ai pris le parti de quitter ma patrie & de venir ici chercher un azyle contre l'oppreſſion & la tyrannie.... Contre l'oppreſſion & la tyrannie. .... Oui, Monſieur : & dans notre Pays la liberté & la ſûreté du citoyen ſont aujourd'hui idéales : ſi elles exiſtent ce n'eſt que pour ceux qui ſe ſont vendus aux volontés de ceux qui gouvernent..... Mais j'avois toujours cru que Fagel à l'exemple de ſes ancêtres, aimoit ſa patrie....... Il le prétend du moins ; mais eſt-ce l'aimer que d'avoir mis, comme il l'a fait, tout en uſage pour empêcher que la République n'armât ſa neutralité, & qu'elle accordât à ſes ſujets des convois illimités. Au déſeſpoir de voir que les Provinces de Friſe, de Hollande & d'Overiſſel ſe ſont enfin déclarées, & pour l'armement des 52 vaiſſeaux, & pour les convois illimités, il veut s'en venger ſur tous ceux qui n'ont pour eux que la

protection des loix qu'il croit pouvoir faire taire ou parler ſuivant ſa volonté...... Mais que prétendez vous faire ? .... Quitter ma patrie, vendre les biens que j'y ai, & me fixer en France...... Mais en France la Preſſe n'y eſt point libre comme en Hollande...... Vous vous trompez, ſi les Preſſes ſont libres en Hollande, ce n'eſt que pour les ſeuls ouvrages qui ne déplaiſent point au parti dominant : nous ne dépendons que de nos Magiſtrats, mais la plûpart ſont dans la dépendance abſolue de ceux dont ils attendent des places pour eux-mêmes, pour leurs enfans ou leurs amis..... Et l'Auteur de ces Vers le pourſuit-on ? ... Non, pas encore, mais on le menace ; & s'il eſt ſage il ſuivra mon exemple.

Les injuſtices qu'on a faites à Mr. Vander Capellen, & la perſécution qu'on fait aujourd'hui contre le Libraire Herdingh me paroiſſent les avant-coureurs de la ruine de votre Pays : car de même qu'il a dû ſa proſpérité aux perſécutions, aux oppreſſions & aux mécontentemens funeſtes de la plûpart de ſes voiſins, de même ſes voiſins vont profiter des excès que ceux qui gouvernent votre Pays ſe permettent contre tous ceux qui ont

le courage de se soustraire à la corruption, & de rester inviolablement attachés au parti Républicain, qui, s'il est écrasé entraînera dans sa chûte votre constitution nationale, & par conséquent votre République.

Souvenez-vous, Monsieur, que l'arrivée du Duc d'Albe dans les Pays-Bas, & la manière tyrannique dont il les gouverna, y firent fuir l'industrie effrayée, les talens allarmés, & y étoufferent dans un nombre infini de leurs habitans ce sentiment d'attachement que tous les hommes ont naturellement pour les Pays où ils sont nés & où ils habitent.

Je ne connois, Monsieur, dans le monde entier que deux Pays qu'avec raison on peut qualifier de Pays de liberté : c'est la Suisse & l'Angleterre, & cependant combien des habitans de l'Angleterre ne se sont-ils pas expatriés quand la bigotte Marie a voulu propager sa réligion par la persécution : celle qu'excite le fanatisme & la superstition ou même le zèle religieux est cruelle & *dévastatrice*, mais celle que met en usage l'ambition, la Politique ou l'intérêt personnel ne l'est pas moins : je la crois même plus funeste, parce quelle

a pour principe un ſentiment de vengeance qui ne s'éteint jamais : le pere le tranſmet à ſes enfans qui ont, comme lui, le même motif de ſe venger. La tyrannie du Duc d'Albe a chaſſé en peu de mois plus de 100000 des habitans des Pays-Bas, & je ne ſerois pas étonné de voir avant qu'un an ſe ſoit écoulé, plus de 200000 des habitans de vos Provinces le quitter & venir ſe refugier en France, dans les Pays-Bas Autrichiens & ſurtout ſur le territoire de la nouvelle République des Etats-Unis de l'Amérique, pour éviter d'éprouver le traitement qu'on a fait au généreux Vander Capellen, & qu'eſſuye aujourd'hui le Libraire de Leyde.

Qu'elle a été la cauſe de la grande population de votre pays ? La liberté. Qu'eſt-ce qui l'a rendu ſi riche ? La liberté : ceux qui en connoiſſoient le prix ont apporté dans vos Provinces & leur induſtrie & leurs richeſſes : y ſeroient-ils venus s'ils euſſent craint d'y trouver, comme dans leur pays natal, la perſécution & la Tyrannie ? Ils n'ont pû le craindre puiſque la conſtitution de la nouvelle patrie qu'ils vouloient choiſir, ne permet-

toit, ni aux Etats Généraux ni au Stadhouder, qu'ils régardoient comme le Chef de la République, d'exercer aucun pouvoir despotique sur les personnes comme sur les biens des habitans de vos Provinces.

Votre climât, Monsieur, vous n'en disconviendrez pas, est affreux : il rend votre pays le séjour chéri de la goutte & du scorbut ; l'été même, qui est la seule saison ou le séjour de vos Provinces soit un peu agréable, y produit, surtout s'il est sec & chaud, des maladies contagieuses auxquelles il est bien difficile de se soustraire : l'air qu'on y respire alors est imprégné de particules putrides qui portent dans le sang le plus pûr le venin de la contagion. La fievre s'empare des cerveaux ; elle les trouble & les tue subitement ; & si ceux qu'elle infecte lui résistent, c'est pour méner une vie languissante mille fois plus triste que la mort n'est cruelle. J'ai lû dans les mémoires de Temple que, pendant tout le tems qu'il avoit habité la Hollande, il n'y avoit vu que deux de ses habitans qui avoient atteint l'age de 80 ans. Le même Temple a dit de votre pays *qu'il étoit plus propre à servir de maî-*

tresse que de femme ; & que peu de personnes qui se trouveroient bien chez eux , voudroient y passer leur vie , mais bien y faire souvent de petits voyages. Il n'en est pas de même ni de la France ni de l'Angleterre : on y vient par curiosité & l'on s'y fixe par goût : en France a cause de la beauté de son climât, de l'abondance & de la diversité de ses productions , & plus encore à cause des mœurs de ses habitans; en Angleterre , parce qu'il n'y a pas de pays au monde où les hommes soient plus humains , les droits du Citoyen plus respectés , les loix mieux exercées , enfin la liberté plus réelle & plus vraie. Vous avez encore dans vos Provinces de bons patriotes; mais si ceux qui ne le sont pas peuvent les persécuter impunément vous les verrez bientôt ,comme je vous l'ai déjà dit, quitter leur patrie & venir habiter la nôtre , l'Angleterre , l'Amérique ou les Pays-Bas Autrichiens. Vous même , Monsieur, voudrez-vous habiter un Pays ou vous serez sans cesse exposé aux traits envenimés de la jalousie , & de l'envie, & aux coups mortels de la haine & de la vengeance.

J'ai l'honneur d'être. &c.

LETTRE VII.

Confédération formée par les Puiſſances neutres ; l'Imperatrice de Ruſſie a fait inviter la République des Provinces-Unies à entrer dans cette confédération.

AMSTERDAM, ce Avril 1780.

LA Ruſſie, la Suéde, le Dannemark & le Portugal veulent enfin, Monſieur, ſe confédérer pour s'oppoſer aux vexations que commettent ſur les mers les vaiſſeaux des Puiſſances Belligérantes. Dans le vrai, cette confédération ne ſe formera que contre l'Angleterre, puiſque des quatre Puiſſances Belligérantes, l'Angleterre eſt la ſeule qui commet des excès contre les nations neutres. L'Impératrice de Ruſſie a fait inviter la République à entrer dans cette confédération, & je ne penſe pas que Leurs Hautes Puiſſances ſe refuſent à cette invitation contenue dans le mémoire que le Prince de Gallitzin leur a remis le 5 de ce mois. Ce mémoire eſt conçu en ces termes.

HAUTS & PUISSANS SEIGNEURS.

LE Soussigné, Envoyé Extraordinaire de S. Maj. Imp. de Toutes les Russies, a l'honneur de vous communiquer une Copie de la Declaration que l'Impératrice, sa Souveraine, a faite aux Puissances actuellement en guerre. V. H. P. peuvent regarder cette communication comme une marque particulière de l'attention de l'Impératrice pour la République, également intéressée aux raisons qui ont donné lieu à cette Déclaration.

,, Il a de plus ordre de leur déclarer, au nom de S. Maj. Impériale, qu'autant d'une part Elle désire de maintenir, pendant la présente guerre, la Neutralité la plus stricte, autant Elle soutiendra, par les moyens les plus efficaces, l'honneur du Pavillon Russe & la sureté du Commerce & de la Navigation de ses Sujets, & ne souffrira point qu'il leur soit porté atteinte de la part d'aucune Puissance Belligérante: Que pour éviter en cette occasion tout mal-entendu ou interprétation fausse, Elle a cru devoir spécifier dans sa Déclaration les bornes d'un Commerce libre & de ce qu'on appelle contrebande: Que si la définition de la premiere est fondée sur les notions les plus simples, les plus claires & les plus déterminées par le droit naturel, celle de la derniere est prise par Elle littéralement du Traité de Commerce de la Russie avec la Grande Bretagne: Que par là Elle prouve incontestablement sa bonne foi & son impartialité envers l'un ou l'autre Parti: Qu'Elle croit, par conséquent devoir s'attendre que les Puissances Commerçantes seront empressées à accéder à sa façon de penser rélativement à la Neutralité.

,, D'après ces vues S. Maj. Imp. a chargé le soussigné d'*inviter* L. H. P. *de faire cause commune avec Elle, autant que cette union pourra servir à proteger le Commerce & la Navigation, en observant en même tems la plus exacte Neutralité, & de leur communiquer les mésures qu'Elle a prises en conséquence.*

„ Pareille invitation a déjà été faite aux Cours de Coppenhague, de Stockholm & de Lisbonne, afin que par des ſoins communs de toutes les Puiſſances Maritimes Neutres, on pût établir & légaliſer, en faveur de la Navigation Commerçante des Nations Neutres, un ſyſtême naturel & fondé ſur la Juſtice & qui, par ſon avantage réel, ſervît de regle aux ſiècles à venir.

„ Le Souſſigné ne doute point, que V. H. P. ne prennent en conſidération l'invitation de S. Maj. Impériale, ni qu'elles n'y concourrent, en faiſant, ſans délai, une Déclaration aux Puiſſances Belligérantes, fondée ſur les mêmes Principes, que celle de l'Impératrice, ſa Souveraine, en s'expliquant en même tems au ſujet de la protection de leur Commerce, de la navigation & de la nature de la Contrebande, conformément aux termes de leurs Traités particuliers avec les autres Nations.

„ Au ſurplus le Souſſigné a l'honneur d'aſſurer V. H. P. que ſi, pour établir ſolidement un Syſtême auſſi glorieux qu'avantageux au bien de la Navigation génerale, Elles vouloient entamer une Négociation avec les Puiſſances Neutres, afin d'établir une Convention particuliere à ce ſujet, l'Impératrice, ſa Souveraine, ſera prête à y intervenir. V. H. P. ſentiroient aiſément la nécéſſité d'accélérer leurs réſolutions ſur des objets auſſi importans qu'avantageux à l'humanité en général. Le ſouſſigné les prie en grace de vouloir bien le pourvoir d'une prompte Réponſe.

A la Haye, le 3. Avril 1780.

(*Signé*) DIMITRI, *Prince de* GALLITZIN.

Des lettres de Berlin nous ont appris que Sa Majeſté Pruſſienne avoit autoriſé pluſieurs de ſes négocians à envoyer toute eſpéce de denrées & de marchandiſes ſans diſtinction, non ſeulement aux Colonies de l'Amérique de France & d'Angleterre, mais encore à celles qui compoſent la République des Etats-Unies. *Vous pouvez*, a

dit Sa Majesté à ceux à qui apparte-noient les vaisseaux chargés du transport de ces marchandises & denrées, *envoyer vos vaisseaux dans toutes les mers : on y repectera mon pavillon : je ne veux pas même que vos vaisseaux soient armés, & s'ils le sont, je vous ordonne de les désarmer.* Voila, Monsieur, parler en Roi. Frédéric connoît ses droits & sa Puissance : les Anglois n'oseront pas le braver; le Roi de Prusse s'en vangeroit sur Hannovre, & les vingt-six millions que rapporte cet Électorat le mettroit en état d'indemniser ses armateurs des torts que leur feroient les Anglois.

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRES HOLLANDOISES

Maturate fugam, Regique hæc dicite veſtro;
Non illi Imperium Pelagi, ſævum que tridentem
.... ſorte datum ....

VIRGILE.

RÉPONSE A LA LETTRE VII.

Les Anglois n'ont plus d'eſpèrance d'être ſecourus par le Portugal & la Ruſſie; la Ruſſie étoit ſans motifs de ſecourir les Anglois; elle peut aujourd'hui ſe paſſer des productions de l'Angleterre; combien ſon commerce eſt intéreſſé à ſe lier avec celui de la France & de l'Eſpagne; ce ſera un commerce d'échange perpétuel; il ſera fondé ſur le beſoin réciproque des trois nations; la conduite des Anglois à l'égard de l'Impératrice de Ruſſie a irrité cette Princeſſe; motifs qu'elle a eu de former une confédération des nations neutres; effet qu'elle doit avoir par rapport à la République; l'impunité des Corſaires Anglois légitime le reproche qu'on fait au Miniſtère Anglois, d'autoriſer les atrocités que commettent ces Corſaires.

PARIS, ce Avril 1780.

LE Portugal & la Ruſſie, Mon ſieur, étoient les ſeules Puiſſances don les Anglois pouvoient eſpérer quelque ſecours; ceux qu'ils auroient reçus d Portugal euſſent été peu conſidérable & de grands motifs même auroient pı empêcher qu'ils ne fuſſent accordé: En les accordant le Portugal ſe feroi expoſé au reſſentiment de l'Eſpagne & de la France, ſans avoir aucune eſpé rance d'être ſecouru par l'Angleterr L'Angleterre, dans le vrai, n'avoi donc d'eſpoir que dans la Ruſſie; ell ſeule pouvoit la ſecourir efficacemen d'hommes & de Vaiſſeaux. Si la Ruſ ſie n'eût conſidéré que les avantage qu'elle retiroit de ſes liaiſons de com merce avec l'Angleterre, elle n'eû peut-être pas balancé à lui accorder l ſecours qu'elle lui demandoit, & ſ elle le lui a refuſé, on doit croir qu'elle y a été portée par la conſidé ration des grands avantages que ſor commerce retireroit dans la ſuite d'un liaiſon formée avec celui de la Répu blique des Etats-Unis de l'Amérique L'Angleterre, ſur-tout, depuis qu'elle a perdu ſes Colonies de l'Amérique

septentrionale, ne peut ſe paſſer des productions de la Ruſſie : mais la Ruſſie, qui, il y a quelques années, manquoit de productions induſtrieuſes, touche au moment où elle aura chez elle toutes celles, non-ſeulement des Anglois, mais encore des autres nations manufacturieres de l'Europe, par conſéquent elle eſt aujourd'hui tout-à-fait ſans motifs de préférer l'amitié de l'Angleterre à celle des autres nations. Que peut fournir l'Angleterre à la Ruſſie? des Grains? elle en a : des Draps? elle en fabrique: des Etoffes de Soye? elle peut en fabriquer, ou les tirer de France qui les lui donnera à 15 pour cent au moins meilleur marché qu'elle ne peut les obtenir des Anglois : des Sucres, des Indigos, de la Cochenille, des bois de teinture? Elle en trouvera en abondance dans les ports de la République des Etats-Unis, qui deviendra dans la ſuite un entrepôt de toutes les productions du nouveau monde. Si la Ruſſie parvient à étendre ſon commerce avec la Chine, elle aura chez elle en abondance toutes les productions des Indes Orientales, & quand bien même elle ſeroit privée de ſon commerce

avec la Chine, elle pourroit s'approvisionner dans les Magazins de votre compagnie des Indes, qui certainement les lui fourniroit à un prix au dessous de celui que la compagnie des Indes Angloises les lui vendroit.

Le sol & le climat de la Russie sont étrangers aux productions du Midi de l'Europe : jusqu'à présent ; elle les a tiré de l'Angleterre & de votre République : elle n'avoit aucune liaison directe avec la France, l'Espagne & l'Italie. Les Anglois qui avoient mis la Russie dans leur dépendance, l'empêchoient de faire aucun traité de commerce avec les autres nations : ils étoient parvenus a force d'intrigues à jetter un voile épais sur les véritables intérêts du commerce de la nation Russe. Le sage Ministre qui gouverne aujourd'hui cette nation a déchiré ce voile, & son Auguste Souveraine a pu voir les grands avantages que son peuple pourroit retirer d'une alliance étroite avec la France & l'Espagne. *Nous leur enverrons directement*, a-t-il dit, *des bois de construction, du fer, du chanvre, des lins, & nous recevrons d'elles en échange leurs vins, leurs eaux-de-vie & leurs fruits. Nous voulons élever des Manufactures de soye, de draps*

fins & de coton; l'Eſpagne & la France nous donnerons en payement toutes les matieres premieres néceſſaires à ces manufactures. Les vaiſſeaux que nous enverrons dans la Méditerranée trouveront dans les Ports de France & d'Eſpagne un azile sûre contre la fureur des flots & la furie des vents; d'ailleurs ſi nous voulons étendre notre commerce dans la mer noire & aux échelles du levant, nous ne pouvons le faire ſans les productions du Midi de l'Europe, & qu'autant que nous vivrons en bonne intelligence avec la Porte. Nous ne pouvons pas ignorer l'aſcendant que la France a ſur cette Puiſſance. Unis à la France, nous pouvons ſinon donner la loi à l'Europe, du moins établir tel ſiſtême de politique que nous voudrons. Voilà, Monſieur, comme je crois qu'on a raiſonné dans le Cabinet de St. Petersbourg.

Moins l'Impératrice de Ruſſie étoit diſpoſée en faveur des Anglois, plus elle dut être ſenſible au peu d'égard qu'ils eurent aux repréſentations qu'elle leur fit faire ſur la conduite violente & arbitraire qu'ils tenoient à l'égard des Puiſſances neutres: elle connut alors le caractere de la Politique Angloiſe; elle vit combien étoit juſte le reproche qu'on

faisoit aux Anglois de vouloir s'arroger l'Empire des mers; elle sentit de quelle importance il étoit pour elle, comme pour toutes les Puissances maritimes, d'assurer la liberté des mers; elle comprit que pour y parvenir, il falloit former une confédération générale de toutes les Puissances maritimes de l'Europe : la France ni l'Espagne ne pouvoient y entrer, elles étoient déjà en guerre avec l'Angleterre, & en partie pour forcer cette nation orgueilleuse à reconnoître que les mers n'ont point de Souverain. La confédération que projettoit l'Auguste Catherine devoit donc se borner aux nations maritimes neutres, telles que la Suéde, le Dannemarck, le Portugal & votre République. L'enlévement des vaisseaux Hollandois partis du Texel à la fin du mois de Décembre dernier sous le convoi du Comte de Byland, irrita tellement l'Impératrice de Russie, qu'à l'instant même qu'elle l'apprit, elle prit la résolution d'effectuer la confédération qui jusques là n'étoit encore que projettée. Mais pour rendre dans ce moment-ci cette confédération plus utile aux nations neutres, & ôter en même tems tout prétexte aux Anglois

d'accuser de partialité ces mêmes nations, l'Impératrice a fait faire à toutes les Puissances Belligérantes la même déclaration : elle est très forte & très expressive, & je suis persuadé qu'elle en imposera aux Anglois, qui, par la crainte d'attirer contre eux les armes des Puissances neutres, se verront forcés de respecter les dispositions du traité de 1674, qui laissent aux sujets de votre République la liberté du transport des munitions navales.

Nous sommes persuadés ici que Leurs Hautes Puissances ne tarderont pas à accéder à la confédération, & qu'en conséquence de cet acquiescement elles se presseront d'armer, & qu'elles ne chercheront plus à éluder la demande des secours que leur fait l'Angleterre. Qu'importe à votre République que l'Angleterre la considère comme alliée ou seulement comme Puissance neutre, car, si, comme Puissance neutre elle n'a rien à craindre, qu'a-t-elle à espérer comme Puissance alliée?

Il n'y a pas d'exemple, Monsieur, d'un excès pareil à celui qu'a commis, à la hauteur de Minorque, un Corsaire de Mahon contre la frégate Suédoise l'Illérim. Cette frégate avoit 34 ca-

nons, & parce que le Corſaire s'aperçoit qu'ils ſont retirés, & que les ſabords ſont fermés, il vient après que la frégate l'a hêlé, la ranger & lui lacher ſes deux bordées; tue trois de ſes matelots, & fracaſſe la jambe du Capitaine Suédois qui peu de jours après eſt mort de ſa bleſſure. Si ce n'eſt pas là un aſſaſſinat prémédité il n'eſt pas de crime qui mérite ce nom. Si ce Corſaire n'eſt pas livré aux Suédois, toutes les nations de l'Europe doivent s'unir pour tirer vengeance d'une nation qui ſouffre une pareille atrocité, & l'autoriſe par l'impunité. Cet excès n'eſt pas le premier qu'aient commis les Corſaires Anglois; aucun d'eux n'a été puni & cette impunité rend juſte le reproche qu'on fait au Gouvernement Britannique, de provoquer ſourdement les Corſaires de ſa nation à commettre ces excès. Si un Corſaire François ou Eſpagnol en commettoit de ſemblables, il ſeroit puni très ſévérement; non ſeulement ſon navire mais encore ſa perſonne ſeroient remis au pouvoir de celui qui auroit à ſe plaindre de la violence qui auroit été exercée contre lui.

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE VIII.

Effet qu'a produit dans les Provinces-Unies le mémoire de l'Ambaſſadeur de Ruſſie ; les Hollandois ont applaudi à la déclaration que cette Puiſſance a faite ; tout annonce une union intime entre la France & la Ruſſie ; avantages conſidérables que le commerce des deux nations peut en retirer ; nouveaux établiſſemens que la Ruſſie pourroit former ; pluſieurs autres Puiſſances ſecondaires paroiſſent diſpoſées à entrer dans la confédération des Puiſſances neutres ; diſpoſitions du Dannemark ; L. H. P. paroiſſent diſpoſées à accéder à la confédération propoſée par la Ruſſie ; patrioſme des habitans de la Ville de Woerden ; la République n'a plus rien a craindre des Anglois ; abdication du Roi d'Angleterre.

AMSTERDAM ce Avril 1780.

LE mémoire, Monſieur, que le Prince de Gallitzin a remis à Leurs Hautes Puiſſances de la part de ſa Sou-

veraine a produit dans nos Provinces la plus grande ſenſation. Il n'eſt perſonne parmi nous, ſi on en excepte les Anglomanes, qui n'aient applaudi à la déclaration (*a*) que l'Auguſte Catherine a fait remettre aux trois Puiſſances Belligérantes : cette déclaration n'a du déplaire qu'aux Anglois : la France & l'Eſpagne l'auront reçue avec plaiſir : on peut même raiſonnablement penſer que la France & l'Eſpagne, qui ne font pas la guerre en pirates, auront ſollicité la Ruſſie à prendre le parti qu'elle a pris. Je penſe, auſſi comme vous, Monſieur, que la France & la Ruſſie vont s'unir très étroitement, & que de cette union il s'enſuivra une liaiſon très grande, très étendue & très ſolide entre le commerce de ces deux nations: toutes deux ont un égal intérêt à la former & en aſſurer la durée par un traité auquel l'Eſpagne & les Etats-Unis accéderont ſans doute; peut-être auſſi qu'un des articles du traité ſera de procurer à la Ruſſie un établiſſement dans l'Amérique & un Port dans la méditerranée.

(*a*) Elle ſe trouve à la fin de ce Numero.

Je ne penſe point que la France ſoit dans l'intention de conſerver la Grenade ; il n'eſt pas de l'intérêt de ſon commerce d'augmenter le nombre de ſes poſſeſſions dans le nouveau monde ; elle pourroit donc ceder la Grenade à la Ruſſie. L'Iſle de Corſe lui eſt plus à charge qu'elle ne lui eſt utile ; ce qu'elle en retire ne la dédommage pas des cinquante millions qu'elle a dépenſés pour en acquérir la poſſeſſion. Si la France l'eût négligé, l'Angleterre s'en ſeroit accommodée & l'établiſſement qu'elle y auroit formé lui auroit été d'une toute autre importance que ne le ſont Gibraltar & Port-Mahon, qu'elle abandonneroit certainement aujourd'hui ſi la France conſentoit à lui céder l'Iſle de Corſe.

On eſt perſuadé ici qu'auſſitôt que notre République aura accédé à la confédération propoſée par la Ruſſie, les Villes de Dantzig, de Lubeck, de Brême & de Hambourg y accéderont auſſi : il pourroit bien arriver que les Puiſſances maritimes de l'Italie telles que Veniſe & Gênes y accédaſſent enſuite ; & je ne ſerois pas étonné que le Grand Seigneur voulût être admis dans

cette confédération si intéressante pour le commerce de toutes les nations neutres. Les excès commis par les Anglois indistinctement contre tous les vaisseaux de ces mêmes nations rendoit nécessaire cette confédération, mais ç'a surtout été l'enlevement de nos vaisseaux escortés par le Comte de Byland & l'espéce d'assassinat commis par le Corsaire Mahonnois qui ont fait connoître à toutes les nations neutres, qu'il falloit mettre des bornes aux excès intolérables auxquels étoient continuellement exposés leurs navires marchands qui naviguoient sur la foi des traités, de la part d'une des Puissances Belligérantes.

On assure ici que la Cour de Copenhague a fait notifier à celle de Londres que si elle persistoit à vouloir visiter & arrêter les vaisseaux neutres, le Sund seroit fermé à tous les navires Anglois, mais ce qui nous intéresseroit le plus dans ce moment-ci, seroit que le Dannemark voulut nous donner 5 a 6000 matelots. On débite ici que Sa Majesté Danoise a offert à L. H. P. de les leur en envoyer si la République vouloit entrer dans la confé-

dération : tout paroît annoncer que telle eſt l'intention de L. H. P. puisqu'elles ont, en délibérant ſur le mémoire que leur a remis le Prince de Gallitzin, requis les députés de nos Provinces, d'effectuer le plutôt poſſible une réſolution de leurs commettans ſur ce ſujet.

Si toutes nos Villes ſuivoient l'exemple de la petite Ville de Woerden, nous trouverions bientôt un nombre ſuffiſant de marins & de ſoldats de marine pour mettre les 52 vaiſſeaux, que nous allons armer, en état de tenir la mer; la régence de cette Ville a pris la réſolution, & l'a rendue publique, d'accorder une gratification particuliere de 10 florins à tous les habitans de ſa Ville & de ſa banlieue qui s'engageroient dans le courant de cette année comme matelots & comme ſoldats de marine ſur un vaiſſeau de guerre de la République.

Nous ayant envoyé précédemment les réſolutions priſes à l'occaſion de la demande faite des ſecours par le Roi d'Angleterre; j'ai cru que vous verriez avec plaiſir celle que les Etats d'Overiſſel ont pris ſur le même objet

le 10 du mois dernier : je vous en envoye la traduction. (*a*)

Depuis que Leurs Hautes Puiſſances connoiſſent les diſpoſitions des autres Puiſſances neutres, peu leur importe que la Cour de Londres ait refuſé à leur Ambaſſadeur le délai qu'elles lui demandoient pour prendre une réſolution ſur les ſecours que lui de-

---

(*a*) Après une expoſition de la ſituation de la République par rapport aux affaires générales de l'Europe, L. N. P. terminent leur réſolution en diſant „ Que ce ſont uniquement ces principes & les circonſtances actuelles qui mettent L. H. P. dans l'obligation indiſpenſable de veiller plus que jamais à leur conſervation & à leur ſûreté, & d'employer tous les moyens praticables pour détourner autant que poſſible toutes mauvaiſes conſéquences ultérieures ; qu'ainſi elles ſe voyent dans la néceſſité de ſe déterminer à prier Sa Maj. Britannique qu'elle ne prenne pas de mauvaiſe part à L. H. P. ſi dans la préſente conjoncture, où la moindre privation ou diminution de leurs forces pourroit leur devenir dangereuſes, elles ſe croient juſtement en droit de s'excuſer d'accorder les ſecours déſirés par Sa Majeſté, quoiqu'elle pût légitimement les juger dûs dans tout autre cas en vertu d'un engagement ſur l'application exigée duquel il n'eſt pas beſoin aujourd'hui d'entrer en diſcuſſion. L. N. P. s'aſſurant que Sa Majeſté ne pouvant déſapprouver cette conduite dans la ſituation où la République ſe trouve, voudra bien ne plus inſiſter ſur la demande deſdits ſecours ; mais qu'en preuve de l'affection qu'elle leur a fait déclarer ſi ſouvent, elle agréera que L. H. P. gardent invariablement la neutralité qu'elles ont embraſſée au commencement des troubles actuels.

mandoit Sa Majesté Britannique : assurée d'être secourue par toutes les Puissances neutres, la République est sans motifs de temporiser : elle peut faire connoître aux Anglois la résolution qu'elle a prise de ne pas acquiescer à leur demande ; elle doit être assurée que les Anglois n'oseront point lui déclarer la guerre, ni mettre un embargo sur tous les vaisseaux de ses sujets qui sont dans leurs ports, encore moins continuer d'exercer les violences qu'ils se sont permises contre nos vaisseaux marchands : nous les verrons bientôt solliciter la médiation de la République pour obtenir la paix. On débite déjà à la Haye que le Chevalier Yorke a demandé cette médiation & qu'il la sollicite même vivement : je ne vous garantis point cette nouvelle : si elle est vraie, nous ne tarderons pas à en être instruits. Mais dans les circonstances présentes, il me paroît que la République ne doit accorder sa médiation qu'autant que toutes les autres Puissances neutres agiront de concert avec elle pour faire cette paix que les Anglois doivent désirer avec la plus grande ardeur, mais à laquel-

le ni la France ni l'Espagne ne doit consentir qu'autant que l'Angleterre renoncera au prétendu Empire des mers qu'elle se croit en droit d'exercer; & les Puissances neutres ne peuvent accepter la qualité de médiatrices, qu'à la condition que l'Angleterre reconnoîtra que les mers sont libres & n'ont point de Souverain.

Croit-on à Paris à l'abdication dont George III menace ses sujets s'ils persistent à ne pas vouloir être gouvernés par des Ministres aussi habiles que ceux auxquels il a donné sa confiance. Je ne crois pas à cette abdication; je la crois imaginée par quelque Journaliste ou Gazettier de Londres; mais ce qui me paroît plus certain, c'est l'abdication que le Lord North sera dans peu obligé de faire de la place de premier Ministre; s'il est sage il préviendra l'orage qui le menace; il fera comme Walpoole & Pitt; il demandera la pairie, & devenu membre de la Chambre Haute, il se rangera du parti de l'opposition qui, suivant toutes les apparences, ne tardera pas à avoir la supériorité sur celui de la Cour.

J'ai l'honneur d'être &c.

RÉPONSE
A LA LETTRE VIII.

La Campagne ne tardera pas à s'ouvrir; les plus grands efforts des Puiſſances Belligérantes ſe feront en Amérique; la France & l'Eſpagne ne doivent pas déſirer que la paix ſe faſſe préſentement; conduite que les Anglois pourront tenir pendant la Campagne prochaine, quels peuvent être les projets de la France & de l'Eſpagne pour la campagne prochaine; conſéquence qu'on peut fixer de l'amende qu'on vient de faire payer au Libraire Herdingh.

PARIS, ce Avrïl 1780.

De nouvelles ſcènes d'horreur, Monſieur, vont nous occuper : ce ne ſera plus des intérêts politiques des nations belligérantes dont nous aurons à nous entretenir, mais de l'habileté de leurs marins & de la bravoure de leurs ſoldats. La mer va être couverte de leurs vaiſſeaux, & l'humanité aura également à gémir de leurs victoires & de leurs défaites. Les hommes ne ceſſeront-ils jamais d'être cruels & barbares? Quand rougiront ils de ces lauriers qu'ils ne moiſſonnent qu'en ſe couvrant du ſang de leurs ſemblables ? Ne verrons nous jamais les

Rois préférer la gloire de rendre les hom mes heureux à celle de les détruire?

Images des Dieux ſur la terre,
Eſt-ce par des coups de tonnere
Que leur grandeur doit éclater?

Les plus grands efforts des Puiſſance: Belligérantes ſe feront en Amérique: ce ſera dans cette partie du monde que cou leront des flots de ſang. Un peuple libr y combattra avec cet acharnement qu'in ſpire l'amour de la liberté contre un peu ple libre, qui ne peut ſouffrir l'oppreſſior & veut être oppreſſeur. Deux nations Puiſ ſantes que l'orgueil de ce peuple a irri tées, que ſon ambition a armées, que ſe: injuſtices ont unies, lui livreront des com bats, non pour le détruire, mais pour le forcer à reſpecter les droits des nations, à être à leur égard plus juſtes & plus équitables, & ſurtout à modérer ſes déſirs ambitieux. Mais quelques ſoient les ſuccès de l'un ou de l'autre parti, la campagne qui va commencer ne ſera pas plus déciſive que celle de l'année derniere: il ſeroit à ſouhaiter pour l'humanité, pour l'Angleterre, & pour toutes les nations de l'Europe, quelle le fut, excepté cependant pour la France & l'Eſpagne qui doivent moins s'occuper des moyens de terminer la guerre, que de ceux qui pourront la faire durer encore quelques années. Plus la guerre durera, moins les Anglois, après avoir fait la paix, ſeront en état de la rom-

ore. Le corps politique de l'Angleterre eſt affoibli : ſon affoibliſſement eſt grand, mais il n'eſt pas encore totalement épuiſé ; quelques années de repos & d'un bon régime pourront lui rendre, ſi ce n'eſt toute ſon ancienne vigueur, du moins une partie des forces que les excès qu'il s'eſt permis lui ont fait perdre : oubliant alors ſon état paſſé, l'Angleterre reprendroit les armes & feroit de nouveaux efforts pour étendre ſes poſſeſſions & ſatisfaire les deſirs effrénés de ſon ambition. Je ne me départirai jamais de l'opinion du Cardinal de Richelieu, que pour avoir la paix avec l'Angleterre, la France doit toujours être en état de lui faire la guerre, afin de l'obliger à reſter toujours armée.

Dans la poſition où ſe trouvent les Anglois, je crois, Monſieur, qu'ils n'ont d'autre parti à prendre que d'abandonner en Amérique le continent, & d'employer toutes leurs forces à la défenſe des Iſles qu'ils poſſedent encore dans cette partie du monde, ou à la conquête de celles qui lui ont été enlevées. Tous les efforts qu'ils pourroient faire pour ſoumettre à leur Empire les Colonies de l'Amérique Septentrionale qui ont ſecoué leur joug, feroient inutiles, & les expoſeroient au riſque de ſe voir dépouillés des autres poſſeſſions qu'ils ont encore dans le nouveau monde ; mais s'ils prennent ce parti, pourront-ils avoir une force de réſiſtance aſſez conſidérable pour s'oppoſer à la force d'attaque que leurs

ennemis employeront contre ces mêmes possessions? Suivant les Anglois même, ils n'ont que 143 vaisseaux de ligne & leurs ennemis en ont 151, c'est donc une supériorité réelle de 8 vaisseaux que leurs ennemis ont sur eux : elle n'est pas considerables; mais telle qu'elle est, elle met la France & l'Espagne en état de pousser vigoureusement la guerre en Amérique, en même tems qu'elles tiendront en Europe l'Angleterre en échec, de maniere à la forcer de conserver dans la Manche une flotte assez considérable pour s'opposer aux entreprises que celle de France & d'Espagne combinée pourroit former contre l'Irlande, l'Ecosse ou l'Angleterre même.

Le projet de faire une descente dans l'un de ces trois Royaumes peut s'exécuter, mais s'executera-t-il? Oui; si l'Angleterre ne conserve pas en Europe une flotte assez considérable pour couvrir ses côtes : elles sont toutes aujourd'hui menacées comme elles l'étoient l'année derniere; mais vous devez vous rappeller que j'ai toujours pensé que les grands préparatifs que je voyois faire à la France & qui annonçoient le projet d'une descente n'étoient qu'un moyen dont elle se servoit pour empêcher l'Angleterre d'employer la plus grande partie de ses forces à la défense de ses possessions en Amérique, & contre la République des Etats-Unis. Je crois que la France se conduit aujourd'hui par les mêmes motifs : tout

ra prêt dans ses ports pour effectuer la
escente, mais elle ne s'effectuera pas
avantage cette année que l'année der-
ere. Le but de la France doit être d'em-
êcher les Anglois de rien entreprendre
ontre ses bons amis les Etats-Unis, afin
ue ceux-ci puissent employer toutes leurs
rces à la conquête des Provinces de l'A-
érique Septentrionale qui sont restées fi-
elles à leurs anciens maîtres & de chasser
s Anglois de leurs Isles surtout de celle
e la Jamaïque.

M'étant informé à un de nos Libraires
e celui de Leyde, Herdingh, j'ai appris
u'il étoit retourné dans sa patrie parce
ue, par accommodement, les Magistrats
e Leyde s'étoient contentés de 3400 fl.
ulieu de 7000 qu'ils s'étoient proposés
'exiger de lui à titre d'amende. Si cela
: nomme dans vos Provinces un acte de
ıstice on le nommeroit en Angleterre un
cte oppressif, & ici une vexation: & ce
ont les Magistrats d'une de vos Villes
ui la commettent; peres du peuple, de-
roient-ils se rendre les instrumens de la
engeance du pouvoir arbitraire? la garde
e la liberté de leurs concitoyens leur est
onfiée, & ils les oppriment. Ne craignent-
ls pas que la postérité les place au rang des
/argas & de Helsels?

..... *Quid non mortalia pectora cogis;*
Auri sacra fames? ....

Un de vos concitoyens, qui est ici de-
ouis quelque tems, & que je vois sou-

vent chez un de mes amis, me disoit hier, à l'occasion de l'affaire de Herdingh; *c'est le Pensionnaire de Leyde, qu'on nomme van Royen, qui la lui a suscitée, c'est lui, le très-humble serviteur de van Bleyswyk, qui, pour faire sa cour au distributeur des places & des emplois parmi nous, a été si acharné contre ce pauvre diable de Libraire. Pouvoit-il faire moins après avoir sacrifié à l'espèrance de quelques places lucratives, son honneur & le commerce de ses concitoyens? Les Avocats Hollius & Thyssen & le Bailli Piëterus Markus sont ses Conseils & ses Agens. Le Bailli n'est pas riche: il est même écrasé de dettes: il n'a pas, comme on dit, inventé la poudre. J'étois à Leyde, il y a quelque tems, & lui ayant témoigné combien j'avois lieu d'être étonné de ce qu'il ne protégeoit pas ses concitoyens contre ceux qui vouloient les opprimer, il me répondit avec une sorte de bonhommie; vous comprenez bien, Monsieur, que je ne puis faire autrement; sans cela lorsque je demanderois une place, un emploi pour moi ou pour mes parens, je m'exposerois à recevoir un refus qu'on fonderoit sur le peu de vigueur que j'aurois fait paroître dans les occasions où il s'agiroit des intérêts du distributeur des emplois & des places.*

Je suis bien curieux de savoir comment ces Messieurs traiteront Mr. Vander Kemp, s'ils ont fait payer 3400 Fl. d'amende à son Libraire, ils confisqueront sûrement tous ses biens, lui faisant grace, diront-ils de la vie.

J'ai l'honneur d'être &c.

Déclaration de Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies aux Cours de Versailles, de Madrid & Londres.

L'Impératrice de Toutes les Russies a si bien [ma]nifesté les sentimens de Justice, d'Equité & de Mo[dé]ration qui l'animent & a donné des preuves si [év]identes pendant le cours de la guerre qu'elle [eu]t à soutenir contre la Porte Ottomane, des égards [qu]'Elle a pour les Droits de la Neutralité & de la [Lib]erté du Commerce général, qu'Elle peut s'en rap[po]rter au témoignage de toute l'Europe. Cette con[du]ite, ainsi que les Principes d'impartialité qu'Elle [a] déployés pendant la Guerre actuelle ont dû lui [in]spirer la juste confiance, que ses Sujets jouiroient [pa]isiblement dès fruits de leur industrie & des [av]antages appartenans à toute Nation Neutre. L'Ex[pé]rience a cependant prouvé le contraire : ni ces [co]nsidérations-là, ni les égards dûs à ce que pres[cr]it le Droit Universel des Gens n'ont pû empêcher [qu]e les Sujets de Sa Majesté Impériale n'aient été [so]uvent molestés dans leur Navigation & arrêtés dans [le]urs opérations par celles des Puissances Belligé[ra]ntes. Ces entraves nuisibles à la liberté du Com[m]erce en général & à celui de la Russie en particu[li]er, sont de nature à exciter l'attention des Sou[ve]rains & de toutes les Nations Neutres. L'Impéra[t]rice voit résulter pour Elle l'obligation de l'en [af]franchir par tous les moyens compatibles avec sa di[g]nité & le bien-être de ses Sujets, mais avant d'en [v]enir à l'effet & dans l'intention sincère de prévenir [d]e nouvelles atteintes, Elle a cru être de sa justice [d]'exposer aux yeux de toute l'Europe les Principes [q]u'Elle va suivre & qui sont propres à lever tout [m]al-entendu & ce qui pourroit y donner lieu. Elle [l]e fait avec d'autant plus de confiance qu'Elle trouve [c]es principes consignés dans le droit primitif de tous [l]es Peuples, que toute Nation est fondée à reclamer [e]t que les Puissances Belligérantes ne sauroient les [i]nvalider, sans violer les Loix de la Neutralité & [s]ans désavouer les Maximes, qu'Elles ont adoptées, [n]ommément dans différens Traités & Engagemens pu[b]lics. Ces Principes se réduisent aux points qui sui[v]ent :

I. Que les Vaisseaux Neutres puissent naviguer paisiblement d'un Port à l'autre sur le côtes des nations en guerre.

II. Que les Effets, appartenans aux Sujets desdites Puissances en guerre, soient libres sur les Vaisseaux Neutres, à l'exception des Marchandises de Contrebande.

III. Que l'Impérattice se tient, quant à la détermination de ces dernieres, à ce qui est énoncé dans les Articles X. & XI. de son Traité de Commerce avec la Grande Bretagne, en étendant ces obligations à toutes les Puissances en guerre.

IV. Que pour déterminer ce qui caractérise un Port bloqué, on n'accorde cette dénomination qu'à celui, où il y a, par la disposition de la Puissance qui l'attaque avec des Vaisseaux arrêtés & suffisamment proches, un danger évident d'entrer.

V. Que ces Principes serviront de Regle dans les Procédures & les Jugemens sur la légalité des Prises.

Sa Maj. Impériale, en les manifestant, ne balance point à déclarer que, pour les maintenir & afin de protéger l'honneur de son Pavillon, la sûreté du Commerce & de la Navigation de ses Sujets contre qui que ce soit, Elle fait équiper une partie considérable de ses forces maritimes. Cette mésure n'influera cependant, en aucune maniere, sur la stricte & rigoureuse Neutralité qu'Elle a saintement observée & qu'elle observera tant qu'Elle ne sera pas provoquée & forcée à sortir des bornes de modération & d'impartialité parfaite. Ce n'est que dans cette extrêmité, que sa Flotte aura ordre de se porter partout, où l'honneur, l'intérêt & le besoin l'exigeront.

En donnant cette assurance formelle avec la franchise propre à son caractére, l'Impératrice ne peut que se promettre que les Puissances Belligérantes, pénétrées des sentimens de Justice & d'Equité, dont Elle est animée, contribueront à l'accomplissement de ses vues salutaires, qui tendent si manifestement à l'utilité de toutes les Nations & à l'avantage même de celles en guerre ; & qu'en conséquence Elles muniront leurs Amirautés & Officiers commandàns d'Instructions analogues & conformes aux Principesci-dessus énoncés, puisés dans le Code primitif des Peuples & adoptés si souvent dansleurs Conventions.

LETTRES HOLLANDOISES.

Ainſi du plus haut des montagnes
La paix & tous les dons des cieux
Comme un fleuve délicieux,
Viendront arroſer nos campagnes,
Son regne, à ſes peuples chéris,
Sera ce qu'aux champs défleuris
Eſt l'eau que le Ciel leur envoye;
Et tant que luira le ſoleil,
L'homme plein d'une ſainte joie
Le bénira dès ſon reveil.

J. B. ROUSSEAU.

LETTRE IX.

Jugement que la poſtérité portera de l'Impératrice de Ruſſie; Elle la placera au deſſus de Pierre le Grand; Elle a plus fait pour ſon peuple que n'a fait Pierre; effet de l'influence de la Ruſſie ſur toutes les autres nations de l'Europe; la République des Provinces-Unies eût pû jouer le beau rôle que joue aujourd'hui la Ruſſie; projet d'un traité de paix; il ne déplairoit pas à la plus ſaine partie de la nation An-

gloise; décision du conseil de guerr maritime tenu à l'occasion de l'enlé vement des vaisseaux.

AMSTERDAM ce Avril 1780.

C'Est un beau rôle que celui que joue aujourd'hui sur la scène politique de l'Europe, l'Impératrice de Russie. La postérité la placera bien au-dessus de Pierre le Grand. Pierre, il est vrai, a, pour ainsi dire, créé son peuple, mais Catherine le rend heureux: Elle a assuré le bonheur de ses sujets en brisant le sceptre de fer avec lequel ses prédécesseurs les avoient gouvernés. Les Russes, sous Pierre le Grand, n'étoient qu'un troupeau d'esclaves qui ne connoissoient d'autre sentiment, pour leur Souverain, que celui de la crainte. Le sentiment du patriotisme leur étoit étranger. Un esclave n'a point de patrie & ne peut en avoir, parce qu'il n'a qu'une propriété & une existance précaire. En établissant dans son pays l'Empire des loix sur les ruines du despotisme, Catherine a rendu ses sujets patriotes, industrieux, actifs & laborieux. Ils ont au-

ourd'hui un commerce étendu qui
:mbraſſe toutes les parties du globe:
eurs vaiſſeaux vont dans toutes mers;
ls y naviguent librement, tant eſt
grand le reſpect qu'ont toutes les na-
:ions pour le pavillon de leur Souve-
'aine. Si, ſous Pierre le Grand, les Ruſ-
ès ont ſur terre, remporté des vic-
:oires mémorables, ſous Catherine,
ls ont porté leurs étendards juſqu'aux
portes de Berlin & ont fait trembler
e Sultan juſques dans ſon ſérail. Au-
'oit-on pu prévoir, il y a un demi ſie-
:le, que la Ruſſie ſeroit, comme elle
'eſt aujourd'hui, la *pacificatrice* de l'Eu-
'ope. L'Allemagne lui doit la tranquil-
ité dont Elle jouit préſentement, & ce
ſera par ſon entremiſe que ſe termine-
ra la guerre déſaſtreuſe que ſe font les
Anglois les François & les Eſpagnols.
Si nous euſſions armé notre neutrali-
té, comme la Ruſſie arme la ſienne,
nous aurions pû parler aux nations
Belligérantes, comme la Ruſſie leur
parle aujourd'hui : nous aurions pû,
comme Elle, former une confédération
générale de toutes les nations neutres
à la tête de laquelle la République au-
roit paru avec d'autant plus d'éclat

qu'elle auroit eu la force & la puissan ce de faire, en quelque sorte, respecte ses volontés. La Russie a une force d terre qui peut en imposer à toutes le nations, mais sa puissance maritim n'est pas à beaucoup près aussi à crain dre que le pourroit être celle de notr République. Si nous n'eussions pas né gligé, comme nous l'avons fait notr marine militaire, toutes les Puissance maritimes, au lieu de nous braver comme elles le font, nous auroien respecté; toutes auroient brigué notr alliance. Nous aurions, dans ce mo ment-ci, pû dire aux nations belligéran tes, comme le dira peut-être la Russie *suspendez vos hostilités je vous le de mande au nom de l'humanité que vo inimitiés affligent: votre ambition, vo haines, vos vengeances troublent la paix de l'Europe: toutes les nations demandent que vous éteigniez le flambeau de la guerre & qu'une paix solide, faite sous mes auspices, assure pour toujours la tranquillité dont elles veulent jouir: il faut opter entre ma haine & mon amitié: celle de vous qui accédera aux propositions de paix que je vais vous faire, obtiendra l'une, & je joindrai mes forces*

ux ſiennes pour forcer ſon ennemi à
'tre juſte à ſon égard. Vous, Angleter-
e, vous reconnoîtrez l'indépendance de
'os Colonies qui ſe ſont ſouſtraites à
'otre obéiſſance; mais ces Colonies fe-
ont avec vous un traité qui unira leur
ommerce au votre, ſans exclure celui de
outes les autres nations. Le Canada,
ui, par la ſuite, pourroit devenir une
ccaſion de guerre entre vous & la Répu-
lique des Etats-Unis, ſera remis à cette
République ainſi que la nouvelle Ecoſſe
& toutes ſes dépendances. La pêche du
anc de Terre-neuve ſera, à l'avenir, li-
re à toutes les nations: la Souveraineté
n appartiendra à la nouvelle Républi-
que, mais vous & la France, comme
outes les autres nations, pourrez y for-
ner des établiſſemens relatifs à cette pê-
he, & ſans que ces établiſſemens puiſ-
ſent être protégés par aucun fort ni dé-
fendus par aucuns ſoldats. L'Empire
des mers ne vous appartient pas, il n'ap-
partient à aucune nation; la mer eſt li-
bre, & vous renoncerez par le traité à
tous les droits de Souveraineté que vous
avez prétendu, juſqu'à préſent, pou-
voir y exercer; vous abandonnerez Gi-
braltar aux Eſpagnols, mais vous con-
ſerverez Port-Mahon.

Vous, France, vous rendrez à l'Angleterre toutes celles de ses possessions dont vous vous êtes emparée en Amérique & en Afrique : vous lui laisserez celles des votres dont elle s'est rendue maitresse dans les grandes Indes : vos sujets pourront cependant continuer à y commercer librement & y avoir même des comptoirs, comme auparavant. Vous serez dédommagée du sacrifice de vos possessions dans l'Inde par les avantages considérables que votre commerce retirera des liaisons qu'il pourra former à l'avenir avec celui de la République des Etats-Unis & surtout avec celui du Canada.

Vous, Espagne, vous abandonnerez le peu de conquêtes que vous avez faites sur les Anglois en Amérique, & vous pourrez, comme auparavant, mettre tout en usage pour empêcher le commerce d'interlope que les Anglois font avec vos Colonies, mais sans commettre ni injustices, ni violences à leur egard.

Je suis persuadé, Monsieur, que la France, l'Espagne & la République des Etats-Unis, accepteroient ces conditions qui ne déplairoient pas même à la plus saine partie de la nation Angloise. Le parti seul de la Cour les

trouveroit trop dures, trop humiliantes : le Miniftere Anglois furtout confidéreroit que le confentement que leur Roi donneroit à ces conditions, feroit vu comme un aveu formel de l'inconduite de fes Miniftres. Un Anglois, que je vois fouvent, me difoit hier ; *c'eft une chimère de nos Miniftres d'efpérer de foumettre l'Amérique : parce que la France leur a dit ; nous ne mettrons bas les armes que quand vous aurez reconnu l'indépendance de vos Colonies confédérées, & qu'ils ont répondu à la France & à l'Efpagne, nous nous ferons écrafer ou nous vous écraferons plutôt que de faire un aveu auffi humiliant ; ils croient leur honneur intéreffé à continuer la guerre, & ils ne voient pas que fi la nation eft écrafée, la nation s'en vengera fur eux. Les patriotes parmi nous, c'eft-à-dire, ceux qui ne font d'aucun parti, defirent la paix, & font perfuadés qu'un traité de commerce fait avec les Colonies confédérées feroit plus utile au commerce de l'Angleterre, qu'un traité même de paix qui remettroit ces mêmes Colonies fous la dépendance de leur ancienne métropole. Je penfe de même & je fuis perfuadé que fi la guerre dure en-*

core quelques années, l'Empire Britanni que se verra reduit à son Isle sans avoi aucune espèce de considération en Euro pe ni aucune possession dans les autres par ties du monde. Dans les circonstances o nous nous trouvons présentement, & sur tout depuis que nous ne pouvons doute des dispositions défavorables de toutes le Puissances neutres à notre égard, je pens que le seul parti que nous ayons à pren dre c'est de reconnoître l'indépendance d la République des Etats-Unis & de faire avec la France un traité de paix aux conditions les moins désavantageuses qu'il nous sera possible d'obtenir. Nous avons dans l'Amérique des possessions que je voudrois que nous cédassions à la nouvelle République, telle est la nouvelle Ecosse, c'est une Colonie aride, inhabitable, l'anguissante qui ne produit rien & ne produira jamais rien. Si la guerre continue, nous perdrons aussi le Canada: nous pourrons le conserver, si nous faisons la paix, & si, après l'avoir faite, nous donnons aux Canadiens une forme de gouvernement qui leur convienne mieux que celui que, très maladroitement, nous avons établi quand leur pays nous a été cédé par la France. La nouvelle

'cosse ne vaut pas la peine qu'on la con-
:rve & les secours continuels qu'il fau-
'a lui envoyer nous épuisseront sans nous
:re utiles. Le Canada, tant que les
olonies qui l'avoisinent ne seront pas
umises, sera plus à charge à l'Angle-
:rre qu'il ne lui sera profitable. Nos
Iinistres se trompent lorsqu'ils disent
ue si l'Angleterre renonce à ses Colo-
ies de l'Amérique Septentrionale elle
e doit pas espérer de conserver longtems
:s Isles. Les Colonies de l'Amérique
eptentrionale n'auront pas la manie
es conquêtes tant qu'elles formeront
ne République fœdérative & cette forme
'e gouvernement, une fois établie chez
lles, durera plusieurs siécles: il sera mê-
ie de l'intérêt de toutes les Puissances de
'Europe qu'elle ne soit pas changée. Les
nêmes raisons qui engageroient la Fran-
e & l'Espagne à ne pas souffrir que vo-
re République se donnât un Souverain,
es porteroient à s'opposer à ce que la
République des Etat-Unis devînt une
Puissance Monarchique. Si l'Angleter-
re, après avoir traité de la paix avec
cette nouvelle République, comme avec
une Puissance libre & indépendante,
forme avec elle une alliance solide, la

plus grande partie du commerce des ſujets de la nouvelle République reflueroit en Angleterre & dans nos Iſles ſans autre motif que celui des avantages qu'en retireroient les commerçans des deux nations. Il eſt certain que ſi les différens que nous avons avec l'Eſpagne étoient terminés & que nous puſſions vivre en bonne intelligence avec la France, comme cela ne ſeroit pas impoſſible, ſi la France & l'Angleterre connoiſſoient leurs véritables intérêts, notre commerce du levant pourroit devenir beaucoup plus conſidérable qu'il ne l'a été juſqu'à préſent. Peu à peu nos finances ſe rétabliroient; notre marine redeviendroit ce qu'elle étoit autrefois, & après quelques années nous pourrions ſoutenir nos querelles & protéger efficaſſement nos riches poſſeſſions, ſans être obligés de faire des dépenſes forcées qui néceſſairement doivent nous entraîner dans une banqueroute qui nous privera pour toujours de toute eſpéce de crédit. Nous n'avons qu'un pouvoir maritime, nous devons le conſerver & travailler même à l'accroître, mais auſſi éviter toute guerre de terre. Il eſt d'autant plus important d'unir notre commerce avec celui de la République des Etats-

Unis que nous avons essentiellement besoin pour notre marine des productions de l'Amérique Septentrionale & que nous pouvons les payer avec les productions de nos manufactures !

Voilà, Monsieur, les dispositions actuelles des Anglois qui aiment véritablement leur patrie. J'en espere beaucoup pour la paix. Puissent ces espérances se réaliser bientôt !

Le Conseil de guerre maritime assemblé pour juger la conduite du Comte de Byland, l'a déchargé entierement de la demande qu'avoit fait contre lui l'Avocat Fiscal. Je vous envoye sa sentence (*a*): elle est telle qu'on avoit

(*a*) Le haut Conseil de guerre maritime ayant mûrement examiné & considéré tout ce qui a rapport à la cause, eu égard à la déclaration faite par l'Avocat Fiscal en prenant ses conclusions, ayant reflêchi sur tout ce qu'il y avoit à considérer en cette affaire & ce qui pouvoit servir à la décision; faisant droit au nom & la part des Hauts & Puissants Seigneurs les Etats Géneraux des Provinces-Unies & de S. A. S. le Prince d'Orange & de Nassau, déclare, " qu'il a trouvé „ la conduite du défendeur dans la rencontre avec „ l'escadre du Commodore Anglois Fielding, surtout „ eu égard aux circonstances particulieres, dans lesquelles le défendeur s'est vu en cette occasion, „ conforme aux regles de la prudence, ainsi qu'au „ devoir d'un bon Soldat & Marin, & qu'il n'a fait „ rien qui ne convînt à ses Instructions & à l'ordre „ du service; absoud en conséquence le Défendeur „ de toutes considérations qu'on auroit pu mouvoir „ au contraire, & compense les dépens du Procès. „

prévu qu'elle feroit. Ce confeil de guerre étoit un jeu joué on ne fait pas pourquoi : il auroit été ridicule d'imaginer que le Comte de Byland eût eu des ordres fecrets de tenir la conduite qu'il a tenue. La feule faute qu'il a faite a été de hiffer fon pavillon après l'avoir baiffé : il devoit alors fe reconnoître prifonnier du Commodore Fielding, & en cette qualité le fuivre en Angleterre.

J'ai l'honneur d'être &c.

P. S. voici encore un excès des Anglois. Un de leurs Corfaires, portant pavillon Efpagnol a rencontré un de nos navires chargé de Froment, de Feves & de balloteries, qui alloit à Livourne. Après avoir été vifité par le Corfaire Anglois, qui, après cette vifite avoit arboré pavillon Britannique, il fut conduit à Minorque. Le Juge de l'Ifle après avoir examiné les papiers que lui préfenta le Sr. Jacob Cornelis Capitaine du vaiffeau Hollandois, ordonna de décharger ce vaiffeau & que la partie de fa cargaifon qui étoit en Bled reftât dans l'Ifle vu la difette qui y regnoit.

LETTRE X.

La confédération des Puissances neutres proposée par la Russie a produit le même effet dans toutes les Provinces-Unies; changement qui s'est fait dans les Etats de celle de Gueldre; elle s'est déclarée pour les convois illimités: les Anglois ont cru qu'ils pouvoient impunément braver la République; conduite de l'Ambassadeur d'Angleterre; les Etats de Gueldre ont approuvé l'armement proposé & décidé qu'il falloit refuser les secours demandés par l'Angleterre & acquiescer à la confédération; les Etats de Zélande & d'Utrecht ont pris le même parti de refuser les secours demandés par l'Angleterre.

AMSTERDAM ce Avril 1780.

LA confédération, Monsieur, formée par la Russie, & l'invitation que cette Puissance a faite à la République d'y accéder, a produit le même effet dans toutes nos Provinces : celles qui paroissoient le plus attachées aux intérêts de l'Angleterre, la Gueldre

& la Zélande, ſont celles qui agiſſent aujourd'hui avec le plus de chaleur pour que la République protége le commerce de ſes ſujets contre la piraterie des Anglois.

Quand on ſe rapelle ce qui s'eſt paſſé l'année derniere dans les Etats de Gueldre, on eſt étonné de voir aujourd'hui ces mêmes Etats ſe déclarer ouvertement pour les convois illimités. Ce ſont les Anglois eux mêmes qui, par leurs excès ont provoqué le reſſentiment des Gueldrois : ceux d'entr'eux qui leur étoient le plus favorables, ſe ſont rangés du côté du Baron de Capelle de Marſch, dont ils rougiſſent préſentement de n'avoir pas dabord adopté l'opinion : ſi on l'eût ſuivie ; ſi la République eût pris plutôt le parti d'armer ſa neutralité, la République n'eût pas eu à rougir des inſultes que lui ont faite les Anglois, & le commerce de ſes ſujets n'eût pas eſſuyé les pertes qu'il a faites. En voulant ſervir les Anglois, leurs partiſans leur ont plus nui qu'ils ne leur ont été utiles. Leur condeſcendance les a enhardi. Les Anglois ſe ſont imaginés que la République, qu'ils croyoient

avoir mis dans leur dépendance, n'oseroit jamais leur résister : ils s'étoient habitués depuis 1758 à nous regarder *comme un peuple sans conséquence en Europe* qu'on pouvoit braver & insulter impunément. Se rapellant que Temple leur avoit dit que *dans notre pays on recherchoit plus le profit que l'honneur*, ils ont cru que quelques insultes qu'ils nous fissent, ils pourroient avec quelques guinées distribuées à propos, empêcher qu'on ne prît contre eux le parti de la vengeance. La conduite pusillanime que nous avions tenue pendant la guerre de 1757 leur avoit persuadé qu'ils pouvoient, sans rien craindre, nous priver, comme ils l'avoient fait alors, du bénéficice de la neutralité. Je n'ai jamais pû comprendre comment, après ce qui s'étoit passé en 1757 & 1758, notre Gouvernement avoit pû balancer un instant à armer notre neutralité au moment où les hostilités entre la France & l'Angleterre ont commencé : depuis cet instant les Anglois n'ont cessé de nous insulter. Leur Ambassadeur nous a tenu le même langage qu'il nous tenoit en 1757 : alors il nous di-

ſoit que ſa Cour *reviendroit à la raiſon & à l'équité* & que les vaiſſeaux marchands que ſa nation nous avoit enlevés nous ſeroient rendus : il mettoit dans ſes intérêts, par des préſens & des promeſſes ceux qu'ils ſavoient avoir le plus d'influence dans les délibérations des Etats de nos Provinces: on l'a vu, en 1758, annoncer à la famille de Sommerdyck que ſa M. B. avoit payé de ſa caſſette les frais litigieux de la ſaiſie & de la relâche de trois vaiſſeaux venant de Surinam qui appartenoient à cette famille & dont les Anglois s'étoient ſaiſis. Mr. de Sommerdyck étoit Préſident de ſemaine quand l'Ambaſſadeur d'Angleterre lui annonça cet acte de générosité de ſon maître.

Les Etats de Gueldre ne ſe ſont pas contentés de ſe déclarer pour les convois illimités, ils ont auſſi pris la reſolution de fournir leur contingent pour l'armement des 52 vaiſſeaux en même tems qu'ils ont décidé que la République ne devoit pas accorder aux Anglois les ſecours qu'ils lui demandoient. Pendant que les Etats de Gueldre délibéroient ſur ces objets importans ils reçurent la nouvelle de l'invitation que

ı Ruſſie faiſoit à la République d'en-
:er dans la confédération des Puiſ-
ınces neutres qu'elle avoit formée.
:ette nouvelle, les affermiſſant encore
ans le parti qu'ils avoient pris de ſe
ouſtraire à la dépendance des Anglois,
s enjoignirent à leurs députés aux
:tats-Généraux de témoigner à L. H.
. combien ils déſiroient que la Répu-
lique entrât dans cette confédération.

Les Etats de la Province de Zélan-
e n'ont pas agit avec la même ferme-
: vous pourrez en juger par la reſo-
ıtion quils ont pris que je vous en-
oye (*a*) : cela n'eſt pas étonnant : la

(*a*) Que L. N. P. appréhendent que la République
ra engagée dans de nouvelles difficultés par cette
marche de S. M. B. attendu qu'il eſt à craindre que
réponſe à donner fournira toujours matiere à mé-
ntenter l'une ou l'autre des Puiſſances en guerre
:e par cette raiſon elles auroient fort déſiré que
ın eut prévenu cette réponſe par des moyens hon-
:tes & des négociations amicales Que ſuppoſez
ıur un moment que le *Caſus Fœderis* exiſtât réel-
ment & par conſequent que le ſecours pût être
igé, cependant la ſituation intérieure de la Répu-
ique ne permettoit pas actuellement ſans un dan-
:r imminent, d'en venir à cette démarche qui
ıurroit avoir des ſuites & que l'on doit ainſi ſui-
ınt la nature & le but des traités décider que ce
cours ne peut être exigé, puiſque les traités doi-
ınt être ſous entendus ne pas s'oppoſer à la propre
reté des Puiſſances contractantes. Qu'elles croient
uvoir douter, ſi le ſecours demandé s'accorde
en avec le vrai intérêt de S. M. B., vû que par
la République ſe trouveroit promptement dans la
uation d'avoir elle-même beſoin d'un plus grand

Zélande eſt de toutes nos Province maritimes celle qui fait un plus granc commerce avec les Anglois & ſurtou en munitions de guerre: cependan nous ne doutons point qu'elle n'acquieſce comme les autres Provinces à la confédération. La Province d'Utrecht (*b*) a auſſi pris une réſolution

ſecours. Que par ces raiſons elles ſont d'avis qu'i s'accorde parfaitement avec l'obligation de la République comme alliée avec la Grande Bretagne, de différer honnêtement le dit ſecours, & qu'enſuite on devoit de la part de cet Etat s'en excuſer de la maniere la plus polie, dans l'eſpérance que Sa M. B tiendra cela pour ſatisfaiſant & laiſſera les habitans de cette République dans la jouiſſance de la liberté du commerce, ſtipulé par les traités. Qu'elles sont de plus d'avis qu'à l'effet de prévenir toute inimitié avec l'Angleterre & de pareilles rencontres, ainſi qu'il y en a eu il y a quelque tems entre les vaiſſeaux de guerre des deux Etats, on devroit au plutôt entrer en négociation avec la Grande Bretagne, afin de conſtater plus poſitivement tant le droit, qu'on avance du côté de la République touchant le commerce libre dans toutes les marchandiſes non réputées contrebande par le traité de 1674; que le point de la viſite des bâtimens que la Grande Bretagne prétend en vertu du même traité, & qui a été effectuée même ſur des bâtimens ſous convoi; L. N. P. jugeant ces meſures les meilleures pour prévenir que des opinions forcées & des explications contradictoires d'un ſeul & même traité n'expoſent non ſeulement le pays à des troubles, le pavillon à des inſultes & les habitans commerçans à des confiſcations inattendues de leurs marchandiſes, & à des dommages importans, ainſi que pour maintenir, avec un luſtre convenable, le ſyſtême adopté de neutralité; ſans cependant diminuer les obligations réciproques ſubſiſtans depuis plus d'un ſiécle entre la Grande Bretagne & cet Etat.

(*b*) Que L. N. P. ſont n'avis qu'il ſoit repréſenté

:ndante à refuser les secours demanés par l'Angleterre : cette résolution

Chevalier Yorke par L. H. P. en réponse à ses émoires que L. H. P. ne désirent rien de plus armment que de vivre en paix & en amitié avec M. B. & conformement à une exacte neutralité, nt prêtes d'en donner les preuves les plus cernes. Que L. H. P. se sont conduites, d'après ces incipes, de cette maniere depuis le commenceent de la guerre, quoique Sa Maj. n'ait pas voulu ferer aux représentations réitérées de L. H. P. ndées sur un traité solemnel de marine. Qu'outre utes autres considérations & raisons, l'exacte neualité déclarée & la conservation de l'Etat, peuvent re considérées comme satisfaisantes pour s'excuser s secours reclamés ; d'autant plus, puisque par dirses déclarations de la part de Sa Maj. l'intérêt de s Etats & le motif d'une propre conservation ont é allégués comme une régle de ses obligations en :rtu des traités subsistans. Qu'en conséquence L. . P. esperent de l'équité de S. Maj. qu'elle n'intera plus ultérieurement sur la demande faite & elle voudra ne point considérer la persévérance : L. H. P. dans le systême de neutralité comme ie renonciation, à l'alliance qui subsiste depuis si ngtems. Qu'il seroit affligeant pour L. H. P. au cas ie le *Casus Fœderis* existât réellement ou bien rsque les Etats de Sa Maj. périciliteroient trop qu'els se verroient hors d'état de pouvoir satisfaire à urs obligations, & laisoient parconséquent à la ute sagesse de S M. de juger, si l'empêchement mis au ɔmmerce & à la navigation, les principales fours de cette République n'en seroient pas une suite :cessaire ; d'autant que puisque leur commerce & ıvigation avec les Etats de Sa Maj. étant interromus, celui qu'elles font avec d'autres Puissances & ırtout avec celles avec lesquelles Sa Maj. est acıellement en guerre, doit subsister, ou entierement ler au néant ; se flattant d'ailleurs que Sa Maj. ɔrès une délibération ultérieure laissera leurs su:ts dans la jouissance paisible de leurs droits qui e peuvent leur être refusés sans la plus grande ıjustice & l'infractation des traités. Tandis que

a été prise le 5 de ce mois & nous sommes persuadés que les Etats de cette Province ne refuseront point leur contingent pour l'armement des 52 vaisseaux, & qu'ils consentiront à ce que la République se confédére avec les autres Puissances neutres tant pour assurer la liberté des mers que pour engager les Puissances Belligérantes à prendre la voye de la négociation pour terminer la guerre qu'elles se font.

J'ai l'honneur d'être &c.

P. S. A coté du mémoire remis par le Chevalier Yorke à L. H. P. pour demander une réponse positive sur les secours qu'il avoit demandés à la République, on a fait imprimer un mémoire que L. H. P. auroient pû en même tems faire présenter au Roi d'Angleterre par l'Ambassadeur de la République : ce mémoire est conçu en ces termes.

L. H. P. témoignent de la maniere la plus solemnelle, ne rien désirer plus ardemment que de continuer à vivre en amitié avec Sa Majesté Britannique & d'en donner en tout tems les preuves les plus certaines pour autant que cela pourra s'accorder avec une exacte neutralité & le maintien de sa propre conservation ; désirant enfin que les troubles qui se sont élevés pourront bientôt être terminés par une heureuse paix.

LES EE. GG. mes Maîtres ont toujours cultivé amitié de V. M.; ont toujours regardé l'alliance qui bsiste depuis si longtems entre les deux Nations, mme fondée sur les principes les plus sages & essen- els à leur bonheur mutuel. Les principaux objets de cette alliance, qui porte sur la base immuable d'un terêt commun, sont la sureté & la prospérité des ux Etats, le maintien de la tranquillité publique, la conservation de ce juste équilibre, qui si sou- nt est troublée par une politique ambitieuse.

Lorsque l'Angleterre s'est attiré une guerre intes- ne avec ses Colonies, & a, par là, donné occa- n à une rupture avec la Maison de Bourbon, les E. GG. devoient s'attendre, que S. M. trop éclairée ur ne pas voir que le salut de la Grande-Brétagne étroitement lié avec celui de la République, empresseroit à mettre les traités hors de toute at- nte, & à laisser jouir le commerce des EE. GG. tous les avantages auxquels ces traités & le droit s gens leur donnent.

Un des premiers soins de L. H. P. a été d'infor- er V. M. de leur intention à cet égard; cependant squ'Elles ont vu, que V. M. mesuroit la validité s traités sur leur utilité, ayant égard à la situation tique dans laquelle V. M. s'est trouvee, Elles n'ont s oubliés les intérêts de leur ancien Allié, mais contraire ont montré le desir le plus sincere de évenir toute brouillerie, & de ne pas empêcher V. , dans ce qu'Elle prétendoit entrer dans ses opé- ions contre ses ennemis. Elles se sont pour cet ef- abstenues de tout maintien efficace de leur droit, se sont contentées de le reclamer, remplissant ainsi s actes d'amitié, auxquels Elles avoient été bien n de s'obliger, sans en pouvoir même espérer, ou endre quelque avantage particulier. La resolution abandonner cette modération n'a été prise, qu'a- ès qu'Elles ont vu, que tous ces ménagements ne ffcient pas à V. M., & qu'aucune autre voye leur toit ouverte, pour préserver le commerce total de irs sujets, d'une ruine prochaine.

Jusqu'ici V. M. a gardé le silence sur plusieurs Mé- oires présentés l'été de l'année passée, & depuis, idis qu'Elle a insisté sur une interprétation forcée Traité d'alliance de l'année 1716; le cas duquel

n'exiſte pas encore certainement, puiſque la guerre actuelle élevée en Amérique n'a aucun rapport au traité, qui ne parle que d'une invaſion en Europe. L'expérience a montré, que la crainte d'une deſcente en Angleterre n'étoit qu'une fauſſe allarme. Quant à l'interprétation de la prépondérance de l'article ſecret du traité de paix de 1674, elle ne ſauroit ſe concilier avec les ſtipulations claires & préciſes de l'article du traité de commerce de la même année. Un article auſſi peu eſſentiel à un traité de paix antérieur, ne ſauroit annuller un article auſſi eſſentiel d'un traité de commerce poſtérieur; & ce dernier eſt expreſſément compris dans tous les traités faits depuis. V. M eſt trop juſte & trop ſage pour ne pas ſentir, que tous les engagemens pris entre les Puiſſances doivent être obſervés mutuellement. Ce principe inconteſtable s'applique ici avec d'autant plus de force, que le traité de 1716 renouvelle tous les engagemens antérieurs entre la Cour d'Angleterre & la République, & les incorpore pour ainſi dire enſemble.

D'ailleurs, Mr l'Ambaſſadeur York eut ordre de déclarer à LL. HH. PP., qu'il étoit prêt à entrer en conférence avec Elles pour régler à l'amiable l'EXERCICE DE LEURS DROITS.

Cette ouverture ne tendoit à rien moins, qu'à leur ôter tous les avantages des traités, & à ne leur en laiſſer que les charges, & par conſéquent ne pouvoit avoir une bonne fin. Par cette raiſon Elles ont mieux aimé laiſſer les choſes dans l'état de tranquillité où elles étoient par leur connivence, & prévenir ainſi tout incident déſagréable. Mais ſans égard aux méſures tant publiques que ſecrettes au ſujet de la limitation des convois, & du refus formel de convoyer aucunes munitions navales, de celles que V. M. diſoit ne pas vouloir laiſſer librement, non ſeulement V. M. a fait arrêter beaucoup d'autres vaiſſeaux marchands, mais a même expreſſément ordonné, qu'un certain nombre de vaiſſeaux de guerre eût à ſe tenir prêt pour prendre & emmener même les vaiſſeaux chargés de marchandiſes quelconques paſſant ſous convoi du pavillon Hollandois. Et cela dans le tems même, qu'à l'aide de la modération de LL. HH. PP., V. M. jouiſſoit d'une étendue de droits ſur notre navigation, bien au de-là de ce que les traités lui donnoient. Cette réſolution & l'ordre don

au commodore Fielding, de visiter par force les
sèaux marchands sous convoi Hollandois, a donné
à l'incident que l'amitié des EE. GG. auroit
desiré de ménager à la justice de V. M. Mais il
notoire que ce Commodore, en conséquence de
instructions, a mis des chaloupes en mer pour
la visite desdits vaisseaux, quoique le Contre-
ral Comte de Byland, conformément au droit
Gens usuel, & au traité de commerce de 1674, ait
tré les papiers de ces vaisseaux, & ait ainsi plei-
ent satisfait audit traité. Or comme un convoy
peut, ne doit servir, que pour empêcher qu'il ne
sse rien à l'égard des vaisseaux marchands, que
ue les traités & le droit des Gens permettent, l'ac-
du Commodore est donc une aggression manifeste,
violation directe de tous les traités & du droit des
s. Jusqu'ici ni V. M. ni personne, n'a revoqué en
e le droit de convoyer les vaisseaux de ses sujets,
e les garantir de toute insulte. On prétendoit
à Londres être instruit, qu'il y avoit beaucoup
aisseaux au Texel, chargés de munitions navales,
mmément de mâtures & gros bois de construction,
à mettre à la voile pour la France *sous* Convoy
andois. Mais l'événement a très bien prouvé la
eté de ces informations, puisque dans tout le con-
l ne s'est *pas* trouvé *un seul* de ces vaisseaux. Il
ai qu'il y en a eu, qui, sans convoy ont fait
eusement le trajet; mais si V. M. a mal reussi à
ire prendre, Elle sera trop juste certainement
prétendre que L. H. P. les fassent conduire dans
orts. Tandis que L. H. P. aidoient ainsi V. M. en
nt pas des droits que les traités leur donnoient,
n'ont rien fait de plus pour ses Ennemis à leur
sition expresse, que ce à quoi non seulement les
s, mais même le droit des Gens les obligeoient.
n'est pas seulement dans ces occasions, que la
uite de V. M. envers L. H. P. & ses prétentions
onnables ont frappé tout le monde. Personne
ore ce qui s'est passé dans l'affaire trop connue
aul Jones, & le mécontentement, que V. M. a
ré, de ce que L. H. P. ne vouloient pas en sa fa-
manquer aux principes les plus sacrés de l'huma-
& du Droit Naturel, en contraignant ce chef de
er leurs ports avant qu'il fût en état d'en sortir.
lus V. M. a paru trouver mauvais, que quoique
P. Lui ayent accordé beaucoup d'avantages,

qu'Elle ne pouvoit ftrictement prétendre, on ait fa
favoir à fes ennemis la réfolution qu'on avoit prife d
garder la plus exacte neutralité, dans une guerre, q
ne les regardoit aucunement. Cependant L. H. P. veu
lent encore fe perfuader, que tout ce qui s'eft paffé
doit moins s'attribuer aux difpofitions réelles de V
M., qu'à l'état critique de fes affaires, & à fon em
barras, qui fait, que tour à tour par des menaces
promeffes, Elle tache de les engager dans fa querelle

L. H. P. ne peuvent pas croire, que V. M. ait pris l
réfolution d'abandonner un fyftême, que la Gr. Breta
gne a fuivi depuis plus d'un fiècle avec tant de fuccès
& tant de gloire.

Mais fi telle étoit la réfolution de V. M., fi El
étoit déterminée à quitter l'alliance avec la Républ.
en refufant d'en remplir les engagemens, il naitroit d
cette réfolution un nouvel état de chofes L. H. P. ver
roient ce changement avec un regret fenfible; mais le
conféquences, qui en dérivent, feroient néceffaires
inévitables. Si par un acte de V. M. la Gr. Bret. ceff
d'être alliée de L. H. P. les relations entre les deux na
tions font totalement changées, & Elles n'ont plu
d'autres liens, que ceux qui fubfiftent entre Puiffance
amies & neutres. Tout traité étant réciproque, fi V. M
ne veut pas remplir fes engagements, la conféquenc
eft, que ceux de L. H. P. ceffent d'être obligatoires.

C'eft en partant de ces principes inconteftables, qu
L. H. P. ont ordonné au fouffigné de déclarer à V. M
de la maniere la plus amicale, mais en même tems l
plus férieufe, que fi, contre leur jufte attente, V. M
ne leur donne pas dans le terme de trois femaines,
compter du jour de la préfentation de ce mémoire, un
réponfe fatisfaifante, touchant les plaintes faites au fu
jet des actes d'hoftilité & les infultes faites à leur navi
gation & à leur pavillon, L. H. P., regardant cette con
duite comme un abandon de l'alliance de la part de V
M., n'envifageront plus la Gr. Bret., que fur le pie
des autres Puiffances, non privilégiées par les Traités
& par conféquent feront fans autre delai fufpendre pro
vifionnellement & jufqu'à nouvel ordre à l'égard de fe
fujets, toutes les ftipulations particulieres des traité
entre les deux Nations, nommément celles du Traité
de 1716, ne fe croiront dans aucun cas obligées de don
ner les fecours ftipulés, & s'en tiendront uniquemen
aux principes généraux du droit des Gens, qui doi
fervir de regle entre les Puiff. neutres, non privilégiées

LETTRES HOLLANDOISES.

C'eſt de l'opreſſion que nait l'indépendance.

LETTRE XI.

La conduite que les Anglois ont tenue à l'égard de la République pendant la guerre de 1757 a été la même que celle qu'ils tiennent aujourd'hui ; paſſage intéreſſant d'un Journaliſte Anglois ; ſituation de l'Angleterre & de la République pendant la derniere guerre ; caractere de Pitt depuis Lord Chatam ; le Lord North l'a pris pour modele ; proclamation du Roi d'Angleterre ; effet qu'elle doit produire ſur toutes les nations neutres ; la République a acquieſcé à la confédération ; la proclamation du Roi d'Angleterre eſt une inſulte faite à la Ruſſie ; effet qu'elle a produit à Londres.

AMSTERDAM ce Avril 1780.

RAppellez-vous, Monſieur, qu'en 1758 le vaiſſeau de S. M. B. le

Cheval Marin, enleva dans notre poi
de Gorée un de nos vaiſſeaux reven
de Surinam : la République ſe plai
gnit de cette inſulte ; le Miniſtere An
glois promit alors de lui donner ſatis
faction convenable, & au lieu de la lu
donner les amirautés Angloiſes décla
rerent licites les attentats de la natu
re de celui du vaiſſeau le Cheval Ma
rin. On parla alors parmi nous d'ar
mer, les bons Citoyens le demanderen
à grands cris : les Anglois le ſurent, &
peu de tems après nous fûmes inſtrui
que Pitt avoit dit dans le Conſeil prive
de ſon maître. *Si les Hollandois n'écla-
tent pas cette fois contre nous, ceſſon
de les irriter pour ne pas groſſir le nom-
bre de nos ennemis. Faiſons nous vio-
lence & feignons de ne pas leur vouloi
de mal du moins pour le tems que dure-
ra cette guerre, mais s'ils prennent la
réſolution d'armer & qu'ils arment, ne
gardons plus de meſure avec eux : ce
ſont des hommes pouſſés à bout que nous
devons nous hâter d'écraſer.* Dans l'état
de foibleſſe où nous étions, il paroiſ-
ſoit facile à Pitt de nous pulvériſer : ce
projet au reſte n'étoit pas plus hardi
que celui qu'il avoit conçu de rendre

ſa nation tellement indépendante que ſa Puiſſance pût exiſter par elle-même & ſans aucune relation avec les autres Puiſſances de l'Europe ; d'ailleurs il n'imaginoit pas que nous puiſſions trouver dans aucune de ces Puiſſances les ſecours, encore moins les engager à faire cauſe commune avec nous. Voici comme s'exprimoit un de leurs Journaliſtes politiques.

Les Hollandois s'efforcent d'intéreſſer dans leur reſſentiment les nations neutres de l'Europe ; ils les invitent à une ſorte de croiſade politique contre la Grande-Bretagne. Suppoſons que tous les Etats commerçans embraſſent leur querelle, qu'elle ſera pour nous la ſuite de cette confédération ? La derniere campagne nous a aſſez fait connoître quel rôle peuvent faire ſur mer les Puiſſances du Nord. La Ruſſie avoit trente vaiſſeaux de guerre, & ils étoient montés, à ce qu'on aſſuroit, de ſept mille ſoldats quand ils mirent à la voile. Il eſt vrai que de trois cent matelots au plus qui étoient ſur cette flotte, les trois quarts étoient compoſés d'étrangers. A peine cette nombreuſe eſcadre avoit-elle aſſez de bras pour manœuvrer quand on

la rappella dans ses ports. Supposons pour un instant cette même flotte aux prises avec deux vaisseaux Anglois de 74 canons, montés par de bons marins, & à leur tête un Capitaine brave & expérimenté : pour qui parieriez-vous mon cher Lecteur ? Quant à moi l'idée que je me forme de cette bataille peut se comparer à la rencontre que deux chats attirés par la faim, feroient d'un troupeau de souris & de rats.

S'il pouvoit se faire qu'il y eut dans les mers du nord une Puissance maritime plus digne de mépris que celle de Russie, je crois que ce seroit celle de Suéde.

Pour Sa Maj. Danoise, je la crois trop prudente, & trop sage pour se mêler de nos débats. Ce qui est certain, toutes fois, c'est que si la guerre flattoit son inclination, le Roi de Dannemark ne voudroit pas se mettre à dos notre nation. Quelles seroient les autres Puissances maritimes auxquelles les Hollandois pourroient recourir ? Selon eux-mêmes, la marine Françoise est anéantie, & ces Messieurs *ont si fort abandonné leur commerce aux Anglois, que leurs vaisseaux marchands se reposent dans leurs ports.*

Sera-ce l'Espagne & ses secrets desseins qui pourront nous intimider ? La marine Espagnole est, il est vrai, sur un bon pié. Nous peindra-t-on le Prince ambitieux & actif, qui est prêt de monter sur le trône de ce Royaume, comme un Prince à craindre? Nous n'ignorons pas qu'une vieille insulte que

sa nation reçut de nous l'indispose contre l'Angleterre, & qu'il ne seroit pas fâché de voir notre Souveraineté sur les mers recevoir quelque échec. Mais qu'elle est la force navale de l'Espagne. C'est tout au plus, si elle peut maintenant tenir en mer vingt-quatre vaisseaux; c'est à quoi se réduit le nombre des vaisseaux que lui donnent les spéculateurs qui font le plus beau tableau de sa Puissance. D'ailleurs la situation présente de Don Carlos, lui permet-elle de rompre avec la Grande-Bretagne? Il sera assurément trop sage pour ne pas garder dans ses intérêts notre nation dont la marine, dans un tems même où elle étoit bien moins respectable qu'aujourd'hui, a fait trembler & souffrir beaucoup celle de sa nation.

En un mot l'état de l'Angleterre par les soins du Gouvernement actuel, est tel, que toutes les forces maritimes de l'Univers réunies contre elle, sont incapables de la troubler dans la jouissance de l'Empire qui lui appartient à si juste titre. Elle n'a à redouter que sa propre modération & la magnanimité de son Souverain (a).

La conduite, Monsieur, des Anglois à notre égard depuis le commencement de la guerre présente, est la même que celle qu'ils ont tenue pendant la guerre de 1757. Ils avoient alors parmi nous de puissans par-

(*a*) The Westminster Journal. Saturday, January 27, 1749.

tiſans : la République n'étoit pas armée, ils la traitoient avec mépris parce qu'ils la voyoient dans l'impuiſſance de ſe venger, & qu'ils n'imaginoient pas que les autres Puiſſances voudroient ſe déclarer en ſa faveur. Les Anglois triomphoient de la France : leur corps politique avoit encore toute ſa vigueur, & celui de la France touchoit au moment de l'épuiſement : ils avoient pour allié un Prince Puiſſant ; & ils pouvoient eſpèrer de détacher du parti de leur ennemi une Puiſſance (*a*) rédoutable, ſur laquelle ils avoient encore quelque influence. Pitt, qui les gouvernoit étoit un de ces genies hardis, qui, ſachant braver le danger, intimident par leur audace, & le font ſouvent diſparoître. Le Lord North, qui, certainement, n'a pas le génie de Pitt, l'a pris pour modèle ; il a ſuivi ſes principes & a crû qu'il pouvoit, comme lui, inſulter impunément notre République, braver toutes les nations neutres & n'avoir rien à craindre de leur reſſentiment. Dans cette confiance, il a fait enlever les vaiſſeaux convoyés par le Comte de Byland, comme Pitt avoit fait enlever par le Cheval Marin, le vaiſſeau venant de Surinam, & comme celui-ci avoit été déclaré de bonne priſe par les Amirautés, il a voulu que ces mêmes Amirautés rendiſſent le même jugement contre nos vaiſſeaux

(*a*) La Ruſſie.

convoyés. Le Lord North nous a fait demander des fecours, comme Pitt nous en avoit fait réquérir au nom de fon Maître, en nous menaçant, fi nous le refufions, de nous traiter non comme alliés, mais comme les autres nations neutres : ces menaces n'ont pas été effectuées par Pitt, elles viennent de l'être par le Lord North, qui a fait rendre par fon Maître, le 17 de ce mois la déclaration fuivante :

" Comme depuis le commencement de „ la guerre, dans laquelle la Grande Bre„ tagne a été engagée par l'attaque non „ provoquée de la France & de l'Efpagne, „ il a été préfenté aux Etats-Généraux „ des Provinces-Unies des mémoires ité„ ratifs par l'Ambaffadeur de S. Majefté, „ exigeans le fecours ftipulé par les traités „ à laquelle réquifition, quoiqu'on, y eût „ fortement infifté fur elles dans le der„ nier mémoire du 21 Mars, L. H. P. n'ont „ point donné réponfe, ni fait connoître „ leur deffein : Et comme en ne rempliffant „ point les traités les plus clairs, Elles ont „ abandonné l'alliance, qui a fi longtems „ fubfifté entre la Couronne de la Grande „ Bretagne & la République & fe placent „ Elles-mêmes dans l'état d'une Puiffance „ neutre, liée par aucune alliance à ce „ Royaume, par conféquent tous les prin„ cipes de fageffe & d'équité exigent que „ dès à préfent, S. M. ne doit plus les con-

„ ſidérer uniquement que dans cette liai„ ſon éloignée, dans laquelle Elles ſe ſont „ miſes. Conſéquemment S. Maj., ayant „ pris cela dans ſa conſidération royale, „ juge convenable, de l'avis de ſon Con„ ſeil Privé, de mettre ſur le champ en exé„ cution ces réſolutions, formellement no„ tifiées dans le mémoire préſenté par ſon „ Ambaſſadeur le 21 Mars dernier, & déjà „ auparavant rendues publiques dans une „ déclaration officielle, faite verbalement, „ preſque deux mois avant la préſentation „ du mémoire ſuſmentionné, par le Lord „ Stormont, un des Sécrétaires d'Etat, au „ Comte de Welderen, Envoyé Extraor„ dinaire & Plénipotentaire de la Républi„ que. „

A CES CAUSES, *S. Majeſté déclare, de l'avis de ſon Conſeil Privé, que dès à préſent les ſujets des Provinces-Unies doivent être conſidérés ſur le même pied que ceux des autres Etats neutres, qui ne ſont point privilégiés par quelque traité quelconque; Et S. Maj. ſuſpend proviſionnellement & juſqu'à nouvel ordre, par les préſentes, toutes les conventions particulieres, concernant le commerce & la navigation des Etats-Généraux en tems de guerre, compriſes dans les divers traités encor ſubſiſtans entre S. M. & la République & particulierement celles qui ſont compriſes dans le traité de Marine, conclu à Londres, le* 11 *Décembre* 1674, *entre la Grande-Bretagne & les Provinces Unies. Par un motif d'humanité pour l'in-*

rêt des personnes privées & un désir de ·évenir le dommage qu'elles souffriroient :r une surprise, S. Majesté, de l'avis de ı Conseil Privé, déclare que cet ordre de Maj. sortira son effet aux termes sui·ıns, savoir :

Dans la Manche *& dans la Mer du* Nord, ›uze jours *après la date des présentes.*

Depuis la Manche, *les Mers* Britanniques *la Mer du* Nord *jusques & compris les es* Canaries, *soit dans l'*Océan *soit dans* Méditerranée, *ce terme sera de* six se-aines *après la date susdite.*

Depuis lesdites Isles Canaries *jusqu'à la* gne Equinoxiale *ou l'Equateur*, trois ›is *après la même date.*

Et enfin, six mois *pour toutes les autres rties du monde, situées au delà de l'*Equa-ır, *sans exception, ni déscription ultérieu- de tems ou de lieux* (*Etoit signé*).

STEPH. COTTRELL.

S'il est vrai, comme on le dit ici, ı'en conséquence de cette déclaration, il : été donné ordre aux Amirautés de dé-ırer de bonne prise tous les vaisseaux de jets de la République que les corsaires ıglois ou les vaisseaux de Sa Majesté ·itannique enleveront & qui seront trou-:s allant d'un port de France ou d'Es-ıgne à l'autre, & même tous ceux qu'on ›urra soupçonner être chargés de mar-ıandises appartenantes aux sujets de ces

deux Puissances, la Russie, la Suède, l
Dannemark & toutes les autres Puissa
ces maritimes neutres doivent s'attend
que les vaisseaux de leurs sujets essuy
ront le même traitement que ceux des s
jets de la République; car ceux-ci n'
suyeront ce traitement que parce que
République *s'est mise au niveau des autr*
Puissances neutres, qui n'étant liées à l'A
gleterre par aucun traité, ne peuven
suivant les principes des Ministres A
glois, permettre à leurs sujets de comme
cer ni avec la France, ni avec l'Espagn
encore moins leurs vaisseaux peuvent-i
se charger du transport d'aucunes ma
chandises ou denrées appartenantes au
ennemis de l'Angleterre. Je doute fort
Monsieur, que la Russie & les autres Pui
sances neutres, qui se sont confédérée
avec elle, soient disposées à souffrir qu
les Anglois leur fassent ainsi la loi. L
droit des gens ne leur interdit point l
transport des marchandises & denrées ap
partenantes aux ennemis de l'Angleterre
il leur permet d'envoyer leurs vaisseau
dans les ports de France & d'Espagne
chargés de toute espèce de munitions
celles de guerre seules exceptées. De
quel droit l'Angleterre prétend-elle le
assujettir à une disposition nouvelle, con
traire à tous les principes du droit de
gens. La proclamation du Roi d'Angle
terre est une bravade qui n'aura d'autre
suite que d'affermir les nations neutres

dans la Résolution qu'elles ont prises d'agir de concert pour forcer les Anglois à respecter leurs Pavillons.

Toutes nos Provinces ont reçu avec réconnoissance la proposition que la Russie a fait à la République d'entrer dans la confédération qu'elle formoit ; & dès ce moment les Anglois ne peuvent, sans imprudence attaquer nos vaisseaux, s'en emparer, ni même les assujettir à la visite, quand ils seront convoyés par les vaisseaux de la République. S'ils le font, ils s'exposeront au ressentiment de toutes les Puissances confédérées, car l'une d'elles ne peut être insultée sans que toutes les autres ne le soient en même tems; puisque toutes, en acquiescant à la proposition que leur a fait la Russie, sont censées avoir aussi acquiescé à la déclaration qu'elle a faite aux trois Puissances belligérantes.

L'Impératrice de Russie ne dit-elle pas dans sa déclaration aux trois Puissances belligérantes, *que les vaisseaux neutres peuvent naviguer paisiblement d'un port à l'autre sur les côtes des nations en guerre?*

Que les effets appartenans aux sujets desdites Puissances en guerre, doivent être libres sur les vaisseaux neutres, à l'exception des marchandises de contrebande.

Comment le Roi d'Angleterre a-t-il pû nous dire dans sa proclamation qu'il feroit arrêter & saisir nos vaisseaux qui

iroient d'un port de France & d'Eſpagne dans un autre port de France & d'Eſpagne, ou qui ſeroient chargés de marchandiſes appartenantes aux François & aux Eſpagnols ? Les Anglois ont-ils voulu par là braver la Ruſſie ? Ont-ils voulu lui dire ; nous ne faiſons aucun cas de la déclaration que votre Ambaſſadeur nous a remiſe & nous ne nous conformerons en rien à tout ce que vous paroiſſez vouloir nous preſcrire.

La proclamation du Roi d'Angleterre a produit encore plus d'effet à Londres que dans nos Provinces : tous les commerçans Anglois en ont appris la nouvelle avec une ſorte d'indignation : *Le Lord North*, diſent-ils, *a juré la perte de notre commerce, toute ſa conduite pourroit faire croire qu'il eſt payé par nos ennemis pour ôter à l'Empire Britannique le peu de force qui lui reſte. Que peut produire cette proclamation ? D'aliéner de nous pour toujours la nation Hollandoiſe, & de nous rendre odieux à toutes les autres nations de l'Europe.*

J'ai l'honneur d'être, &c.

RÉPONSE

A LA LETTRE XI.

Jugement qu'on peut porter de la proclamation du Roi d'Angleterre ; les Anglois ont voulu en impoſer à toutes les Puiſſances neutres ; elles ne voudront pas ſe ſoumettre à ce que le Roi d'Angleterre leur preſcrit par ſa proclamation ; elles pourront réunir leur forces pour obliger les Anglois à reſpecter leur neutralité ; diſpoſitions de la France & de l'Eſpagne ; cauſes du changement qui s'eſt fait dans les Provinces-Unies : ce qu'on doit penſer des diſpoſitions actuelles & paſſées du Stadhouder.

PARIS, ce Avril 1780.

JAmais Puiſſance, Monſieur, n'a fait une démarche plus inconſidérée que celle que vient de faire l'Angleterre. La proclamation que ſon Roi a fait publier, eſt marquée au coin de la témérité. Vos Anglomanes lui font, ſans doute, l'honneur de la placer au nombre de ces actions généreuſes

qu'inſpire un grand courage. *Il eſt beau & grand*, diront-ils, *de voir une nation, ſans amis, ſans alliés, réduite à ſes propres forces, braver avec audace toutes les autres nations, au moment même où elles ſemblent ſe réunir pour l'écraſer. Telle fut Rome, qui, à deux doigts de ſa perte, bravoit encore ſes vainqueurs.* Les Anglois ne ſont pas vaincus ; ils ont même eu juſqu'à préſent, des avantages qui ont pû balancer ceux que leurs ennemis avoient ſur eux : mais peuvent ils ſe flatter de ſoutenir encore longtems les efforts que la France, l'Eſpagne & les Etats-Unis feront pour les forcer à renoncer à l'Empire des mers, & à reconnoître l'indépendance de la République des Etats-Unis ? Si les Anglois ont crû pouvoir impunément braver votre République comment ont-ils imaginé qu'ils pourroient ſoumettre à leurs loix la Ruſſie & les autres Puiſſances neutres ? Ils ont dû connoître les diſpoſitions de ces Puiſſances : ont-ils pû douter qu'elles ne s'indignaſſent de la proclamation de Sa Maj. B. ? Les Anglois, en la faiſant publier, ont donné à l'Europe le ſpectacle effrayant de leur

audace : elle fait connoître à toutes les nations qu'elles ont toutes le même intérêt à mettre l'Angleterre hors d'état de troubler, à l'avenir, la paix à laquelle toutes aſpirent également. Si telle eſt l'effet que doit produire la proclamation du Roi d'Angleterre ſur toutes les Puiſſances, comment imaginer que ces Puiſſances n'agiront pas de concert pour empêcher qu'elle n'ait ſon effet contre les ſujets de votre République ? Je ſuis perſuadé que la Ruſſie, qui eſt l'ame de la confédération qu'elle a formé, ne tardera pas à demander à l'Angleterre qu'elle ait à ſe déſiſter du droit qu'elle prétend avoir de preſcrire à votre République, & par conſéquent à toutes les nations neutres la conduite qu'elles doivent tenir à l'égard des Puiſſances avec leſquelles l'Angleterre eſt en guerre : & je ne ſerois pas étonné que la Ruſſie & les autres Puiſſances confédérées exigeaſſent du Roi d'Angleterre la révocation de ſa proclamation, & dans le cas où il le refuſeroit de voir une flotte venir du fond du Nord au ſecours de votre République pour la mettre en état de protéger d'une ma-

niere efficace la navigation de ſes ſujets. La Ruſſie, la Suéde & le Dannemarck peuvent, en ſe réuniſſant, envoyer dans la Manche 30 à 40 vaiſſeaux de ligne auxquels pourront ſe joindre 20 vaiſſeaux de votre République : à la vue de cette armée croyez-vous, Monſieur, que les Anglois oſeroient exercer contre aucun vaiſſeau neutre la plus legere hoſtilité. Dès le moment que cette flotte paroîtroit, vous les verriez donner les ordres les plus précis à tous leurs Corſaires & à tous les vaiſſeaux de leur Roi, de ne troubler, de quelque façon que ce ſoit, la navigation des nations neutres. Cette armée ne cauſeroit aucun effroi ni à la France ni à l'Eſpagne : ces deux Puiſſances ont, juſqu'à préſent tenu une conduite qui a aſſez fait connoître aux nations neutres, quelles étoient leurs diſpoſitions à leur égard. La France & l'Eſpagne font la guerre à regret : elles ſont prêtes, j'en ſuis convaincu, à écouter toutes les propoſitions de paix que leur ennemi voudroit leur faire : que les Puiſſances neutres confédérées leur offrent leur médiation, elles l'accepteront, peut-être, conſen-

roient-elles à les prendre pour arbi-
res, & si cela étoit les Anglois ose-
oient-ils refuser de se soumettre à ce
ue décideroient les Puissances confé-
érées ? Jusqu'à présent, on a toujours,
our traiter de la paix, choisi une
ille neutre. Je verrois avec plaisir dé-
gner le vaisseau Amiral de la flotte
e la confédération pour le lieu du
ongrès & que ce fût sur ce vaisseau
u'on signât le traité qui mettroit fin
la guerre présente: ce seroit une sin-
ularité qui féroit époque dans l'hif-
oire.

Je ne suis pas étonné du change-
ent qui s'est fait subitement dans
utes vos Provinces, l'unanimité avec
quelle elles se sont décidées en fa-
eur des convois illimités, la célérité
u'elles ont mise dans leurs délibéra-
ons & sur l'armement des 52 vaif-
aux & sur l'accession de la Républi-
ue à la proposition de la Russie, m'a
it connoître qu'elles étoient enfin
outes persuadées que l'intérêt de l'Eu-
ope entiere & de la République en
articulier, que l'honneur de la na-
on Hollandoise & le bien des peu-
es des sept Provinces-Unies deman-

doient également que la Républiqu
armât ſa neutralité & prît les arm
pour forcer l'Angleterre à modérer ſ
deſirs ambitieux & à être plus juſte
plus équitable qu'elle ne l'a été ju
qu'à préſent à l'égard des natio
neutres. Ne pouroit-on pas cro
re auſſi que le Stadhouder a été ecla
ré ſur ſes véritables intérêts : un
par le ſang au Roi d'Angleterre,
étoit naturel qu'il eût une grande pr
penſion à préférer l'Angleterre à l
France & à l'Eſpagne. Souvent le cœu
trompe l'eſprit, & difficilement on pa
vient à détruire les premieres impre
ſions qu'on a reçues dans la jeuneſſe
il faut pour cela, de grands effort
ſurtout quand on eſt expoſé ſouven
au langage ſéducteur de la flatterie &
de l'adulation. L'Angleterre, qui, en
tout tems, met en réſerve tous le
ans douze à quinze mille Guinées,
qui lui ſervent à payer ſes eſpions en
France, peut très bien avoir ſacrifié
une ſomme encore plus forte pour ſe
faire des partiſans à la Cour du Stadhouder; & tandis que leurs ſalariés
s'efforçoient dans toutes vos Provinces d'indiſpoſer le peuple contre notre

ıtion ; qu'ils lui faisoient même crain-
·e pour sa religion, on a pû mettre
ut en usage dans le Palais du Stad-
ɔuder pour affermir ce Prince dans
n attachement pour les Anglois. *Si
ɪus aimez la République*, a-t-on pû lui
re ; *si ses intérêts vous sont chers ; si
ɪus avez à cœur la prospérité du com-
ɛrce de ses sujets, ménagez pour vous
mme pour la République l'amitié des
'nglois ; craignez l'ambition de la
·ance ; redoutez sa politique & défiez
ɪus même de son amitié, & surtout de
· caresses. La France veut la ruine
votre maison, l'Angleterre, au con-
ɪire, ne désire que son agrandissement :
la République indispose l'Angleterre,
Angleterre accablera la République du
ɪds de sa Puissance, sans que la Fran-
y apporte le moindre obstacle.* Trom-
par ces discours le Stadhouder a pu
ɔire que pour ne point porter d'om-
ɪge aux Anglois il falloit que la Ré-
blique restât dans l'état de foiblesse
elle étoit, & qu'elle devoit même
limuler les insultes qu'elle recevoit
l'Angleterre, qui, pour le confirmer
ns cette idée, a pu le faire assurer
r son Ambassadeur, comme elle l'a-

voit fait en 1758 & 1759 que la République devoit attribuer les excès que commettoit la Grande Bretangne, à l'égard de ses sujets à la furie du peuple que l'indifference de la République irritoit. C'a été sans doute l'enlevement des vaisseaux convoyés par le Comte de Byland qui a ouvert les yeux au Stadhouder en lui faisant connoître la politique insidieuse de S. M. B. & de ses Ministres.

On parle ici beaucoup d'une visite que l'Empereur se propose de faire à l'Impératrice de Russie dans le voyage que cette Princesse doit faire dans les nouveaux Etats que lui a donné le traité de partage de la Pologne. Puisse s'établir entre les Souverains l'usage de se visiter les uns les autres! l'entrevue se fera à Mohilow & l'Empereur portera le nom de Comte Falkeinstein : on fait à Vienne de grands préparatifs pour ce voyage.

J'ai l'honneur d'être &c.

P. S. Je vous envoye, Monsieur, l'arrêt que le Roi vient de rendre en son Conseil le 22 de ce mois, qui ôte toutes les gênes que le commmerce de vos sept Provinces éprouvoit dans les ports de France.

ARRET DU CONSEIL D'ETAT

Le Roi étant informé des dispositions, faites par les Etats Généraux des Provinces-Unies, *pour suppléer à la réciprocité réquise par son Réglement du 26 Juillet* 1778 *concernant la Navigation des Bâtimens neutres; & Sa Majesté, voulant en conséquence de ces*

mes dispositions donner une nouvelle preu-
de son affection auxdites Provinces Unies,
t déterminée à faire cesser les genes, que
Commerce de leurs Sujets éprouvoit dans ses
its : a l'effet de quoi, oui le rapport; le Roi,
nt en son Conseil, a ordonné ce qui suit.

ART. I. Sa Majesté a révoqué & révoque rrêt de son Conseil du 14. Janvier 1779 i assujettit à un droit de fret les bâtimens dits Sujets des Etats-Généaux des Proces-Unies des Pays Bas, ceux du 27 ril & 5 Juin 1779 qui établissent un nouu Tarif pour les objets provenant de leur i, Pêche, Fabrique, & Commerce, & ui du 18. Septembre 1773. qui interdit prohibe l'entrée des Fromages de Nordllande dans le Royaume.

I. Sa Maj. confirme, en faveur desdits jets des Etats-Généraux des Provinces-ies des Pays-Bas, les avantages condinnellement promis par les dispositions son Réglement du 26. Juillet 1778 *connant la Navigation des Bâtimens neutres tems de Guerre.*

II. Voulant S. M. donner auxdits Sujets Etats-Généraux des Provinces-Unies s Pays Bas une preuve éclatante de bienance, S. M. a ordonné & ordonne la remide toutes les sommes, perçues par les préfés de ses Fermes en vertu des Arrêts ci-sus mentionnés. *Fait au Conseil d'Etat Roi le 22. Avril* 1780.

(Signé) DE SARTINNE. *Pour ampliation.*
(Signé) GRAVIER DE VERGENNES.

LETTRE XII.

Mémoire que l'Ambaſſadeur de France a remis aux Etats-Généraux.

AMSTERDAM ce Avril 1780.

VOus m'avez envoyé, Monſieur, l'arrêt du Conſeil d'Etat de votre Souverain qui ôte toutes les entraves que Sa Maj avoit miſes au commerce des ſujets de la République. Mr. le Duc de la Vauguyon l'a remis aux Etats-Généraux accompagné d'un mémoire donc je vous envoye la copie.

MEMOIRE *préſenté le 26 Avril aux Etats-Généraux par ſon Excellence Mr. le Duc de la Vauguyon, Ambaſſadeur de Sa Majeſté très Chrétienne.*

HAUTS ET PUISSANTS SEIGNEURS.

Le ſyſtème politique du Roi eſt eſſentiellement fondé ſur des principes invariables de juſtice & de modération. Sa Maj. en a donné les témoignages les moins équivoques dès l'origine des troubles, qui ſe ſont élevés entre elle & le Roi d'Angleterre, en prévenant toutes les Puiſſances neutres par le développement des diſpoſitions les plus favorables à leur proſpérité, & en ne leur propoſant d'autres conditions que celle de la plus abſolue impartialité. Elle s'eſt vue forcée avec le plus ſincère regrèt de n'en pas reconnoître les caractères dans

résolution des Etats-Généraux du 19 Novembre 1778. par laquelle V. H. P. suspendent les effets de leur protection, relativement à une branche de Commerce, dont les loix de l'équité publique & les stipulations les plus précises des Traités leur assuroient la liberté. Le Roi me chargea alors d'annoncer à V. H. P. "Que, si Elles se déterminoient à faire ainsi le sacrifice d'une partie de leurs droits à ses Ennemis, Sa Maj. ne pouvoit conserver à leurs Sujets les avantages conditionnellement promis par son dernier Réglement, ni les anciennes faveurs, dont leur Commerce jouit dans ses Etats, & qui ne sont la suite d'aucune Convention, mais d'une bienveillance & d'une affection héréditares.„ Leurs H. P. s'empressèrent d'assurer le Roi, qu'*Elles étoient décidées à observer la plus stricte Neutralité pendant la durée des troubles survenus entre la* France & l'Angleterre: Mais, si Elles annoncèrent que *l'Acte qui suspendoit les effets de la protection efficace de la République en faveur des Navires chargés de Bois de construction, devoit être regardé comme non avenu, à moins qu'il ne fût confirmé ultérieurement*, Elles déclarèrent en même tems, que *toute discussion sur cette matière seroit sursise jusqu'après les délibérations, qui devoient fixer les Convois.* Sa Majesté, n'appercevant pas dans cette disposition nouvelle un changement réel d'intention, ne crut pas pouvoir se dispenser de mettre des bornes aux

avantages, accordés dans les différen
Ports de ſon Royaume au Commerce Ho
landois, lorſque V. H. P. continuoient
ſuſpendre en faveur des Ennemis de
Couronne l'exercice des droits les plu
ſolidement établis : Mais Elle s'eſt plû
les conſerver aux différents Membres
la République, à meſure qu'ils ont adop
un ſyſtème, qui, en même tems qu'il e
conforme à ſes vues, eſt eſſentiellemen
juſte : Elle a applaudi aux réclamations
V. H. P. auprès de la Cour de Londres
aux efforts qu'Elles ont faits pour recou
vrer les moyens de rendre au Pavillo
des Provinces-Unies ſon ancienne conſ
dération, ainſi qu'à l'ordre poſitif qu'Elle
ont donné à une Eſcadre de ſe tenir prê
à eſcorter & protéger tous les Navires
chargés d'objets non compris parmi le
Marchandiſes de Contrebande, dès que le
Convois illimités ſeroient arrêtés ; & Ell
a conſtamment deſiré, que V. H. P. ceſſa
ſent enfin de mettre obſtacle aux témoigna
ges de ſon affection, en s'abandonnant en
tièrement aux principes fondamentaux d
leur intérêt. Inſtruite de leurs intention
définitives à cet égard, & aſſurée du dé
veloppement, que V. H. P. ſont détermi
nées à donner à leur Neutralité, en accor
dant une protection efficace & indéfinie au
Commerce & à la Navigation de leurs Su
jets, Sa Maj. a écouté avec plaiſir les ré
préſentations, que pluſieurs Membres de
l'Union & notamment le Prince qui eſt à
la

ête de la République, lui ont faites re-
vement aux gênes, que le commerce
différentes Provinces éprouve dans les
ts de son Royaume; & Sa Majesté m'a
onné de déclarer à Vos Hautes-Puissan-
, " Qu'Elle a révoqué par un Arrêt de
Conseil „ du 22 Avril 1780 dont j'ai
nneur de leur remettre une Copie au-
ntique, ceux des 14. Janvier, 27.,
ril, & 18. Septembre 1779 " Mais Elle
veut pas se borner à rétablir ainsi les
jets de V. H. P. dans la jouissance des
eurs, qu'ils éprouvoient avant la publi-
ion de ces nouvelles Loix, & dans
le de tous les avantages conditionnel-
ent promis par son Réglement *concer-
it le Commerce & la Navigation des neu-
s*: Elle veut leur donner une preuve
atante de sa bienveillance; & Elle me
rge d'annoncer à Vos Hautes-Puissan-
, " qu'Elle a ordonné la remise de tou-
les Sommes perçues par les Préposés
ses Fermes, en vertu desdits Arrêts.
Elle se flatte, que des témoignages aussi
portans de son affection convaincront V.
P. non-seulement qu'Elle prend l'inté-
le plus sincère à la prospérité des Pro-
ces-Unies, mais aussi que la justice, la
dération, & la bienfaisance forment la
e essentielle & invariable de sa politi-
e & de ses procédés.
Cette phrase; *Sa Majesté a écouté avec
isir les représentations que plusieurs*

membres de l'union, & notamment *Prince qui eſt à la tête de la Républiq* *lui ont faites*, eſt marquable. *Notamment Prince qui eſt à la tête de l'union!* eſt que la France croiroit que la Républi-que auroit un Chef? Nous n'en av point; & nous ſerions perdus ſi nou avions un.

J'ai l'honneur d'être, &c.



LETTRES
[H]OLLANDOISES.

, ... Dieu des juifs, tu l'emportes!
RACINE.

LETTRE XIII.

[Il n]'y a pas d'apparence à une rupture en[tr]e la République & l'Angleterre; l'injus[ti]ce des Anglois pourra l'occasionner; [l'a]rmement des 52 vaisseaux se pousse [a]vec vigueur; effet qu'a produit la dé[cl]aration de la Russie; allarmes des Capi[ta]listes Hollandois; consternation du par[ti] Anglomane; toutes les Provinces agis[sen]t aujourd'hui de concert; résolution de [la] Province de Groeningue; la confédéra[tio]n de Puissances neutres pourra procu[re]r la paix; conditions auxquelles on [po]urra la faire; situation actuelle de la [Fr]ance & de l'Angleterre.

[L]E Chevalier Yorke, Monsieur, est en[c]o[re] à la Haye, & le Comte de Welde[re]n à Londres: ni l'un ni l'autre ne font [de p]réparatifs pour quitter le lieu de leur

résidense ; ainsi il n'y a encore aucu
apparence à une rupture entre la Rép
blique & l'Angleterre, & ce ne sera p
même la proclamation du Roi d'Anglete
re, qui l'occasionnera ; car l'Angleterre
en nous mettant de niveau avec les a
tres nations, nous a rendu le service ir
portant d'obliger toutes les nations ne
tres à faire cause commune avec not
République. Nous ne ferons aucune r
clamation contre la proclamation de S. I
B., mais nous pourrons demander la re
titution des vaisseaux enlevés par le Co
modore Fielding, & que les amirau
ont déclaré de bonne prise. Si, j'usqu
présent, le Roi d'Angleterre & ses M
nistres ont reçu avec indifférence les r
présentations que notre Ambassadeur le
a fait sur ce jugement inique, peut-êtr
lorsque nos 52 vaisseaux seront en me
auront-ils plus d'égard à la demande q
nous leur ferons faire de nouveau de d
clarer nul ce jugement.

Ces 52 vaisseaux ne tarderont pas à ê
en état de mettre à la mer. Toutes
Provinces suivront, sans doute, l'exe
ple de la notre dont les Etats ont pris
résolution d'accorder une gratification
tous ceux qui s'engageront pour serv
sur les vaisseaux de la République en qu
lité de soldats ou de matelots. Vous 1
sauriez croire, Monsieur, quel chang
ment a opéré dans toutes nos Provinc
la déclaration de la Russie, & avec quel

ıaleur on y parle aujourd'hui des infultes
ites par l'Angleterre à la République,
:s maux que les Anglois ont fait dans
us les tems aux Hollandois, & furtout
:s moyens qu'ils ont employés pour
ẛtruire notre commerce. Nos Capita-
ŀtes qui leur ont confié une partie de
ur fortune, font dans les plus gran-
s allarmes: ils n'ignorent pas que de-
ıis la proclamation de Sa Majefté Bri-
ınique, les fonds publics ont toujours
minué (*a*) en Angleterre; peut-être
t-ils contribué eux même à cette dimi-
tion par les ordres qu'il eft très proba-
ɜ qu'ils ont donnés à leurs correfpon-
ns de Londres de vendre les effets pu-
ics qu'ils avoient: ils s'eftimeroient, je
ɔis, fort heureux, s'ils pouvoient par-
nir à retirer des mains des Anglois, un
art, ou un tiers de l'argent qu'ils leur
t confié. Puiffe cette perte, s'ils la font,
; guérir de la manie de confier leur ar-
nt aux étrangers, plutôt que de l'employer
ns leur propre pays avantageufement
ur eux & pour leurs Concitoyens.

Tout le parti Anglomane eft, on ne
ut pas plus déconcerté. La certitude
ı'ont tous ceux qui le compofent, que
République acquiefcera à la demande
ıe lui a faite la Ruffie, les laiffe fans
pérance de reprendre dans le Confeil

(*a*) Le 19 Avril les fonds publics font baiffé d'un
ni pour un & le 22 d'un & demi.

de la nation l'ascendant qu'ils y avoient & que leur a enlevé le parti Républicain La fête qu'a donné votre Ambassadeur le 26 du mois dernier au Prince & à la Princesse d'Orange leur a causé une grande mortification. Un Anglomane, parmi nous, est aujord'hui un animal taciturne dont on ne peut tirer que des monosyllabes: il n'a plus, comme il y a un mois ou six semaines, cet air fier, cette démarche imposante & ce ton décidé que lui donnoit l'espérance de voir bientôt la République entierement dans la dépendance de l'Angleterre. Les Anglois n'ont jamais crû que le Lion Belgique sortiroit de l'espece de lethargie où ils le voyoient: *c'est un bon animal* disoient-ils; *il n'a plus rien de son antique fierté; il est insensible à l'outrage, & sans craindre son ressentiment, nous pourrons le braver impunément* Quel a dû être l'étonnement des Anglois quand ils ont vu nos Provinces prendre toutes la même résolution d'armer, & de s'opposer avec vigueur aux entreprises que l'Angleterre voudroit former, tant contre leur independance, que contre leur commerce. Vous avez vû les résolutions que chacunes de nos Provinces ont prises, à l'exception de celle de la Province de Groningue, qui, quoi que la plus tardive est la plus forte & la mieux motivée. Je vous (*a*) l'envoye: elle vous

(*a*) NOBLES ET PUISSANS SEINGNEURS.
Pour satisfaire à la résolution de vos Nobles Puis-

ɜra connoître tout l'effet qu'a produit 'invitation que la Ruſſie a fait à la Répu-

---

nces du 31 Mars paſſé, d'après laquelle fut re- :mis entre les mains de Mr. les Commités de vos obles Puiſſances à leur aſſemblée qui avoient exa- iné ce qui s'étoit paſſé entre le Chef d'eſcadre ɔmte de Byland & le Commodore Anglois Fiel- ng, d'après la réſolution envoyée le 5 Janvier ır Mr. le Comte de Welderen au Greffier Fagel, après avoir recueilli & entendu ſur cet objet ıvis des comités préſens des Colleges d'Amirauté ſpectifs, portant entr'autres choſes qu'à l'avenir utes les marchandiſes que les traités ne déclarent s poſitivement être de contrebande, devroient ɔs aucune exception, être miſes ſous le convoi & protection de l'état, Mrs. les Commités ont l'hon- ur de rapporter à vos Nobles Puiſſances.

Que dés le commencement des troubles actuelle- ɜnt ſubſiſtants, cet Etat a non ſeulement fait tout que S. Maj. Britannique, fondée ſur le Droit & ; Traités, pouvoit exiger de la Republique, mais ɜme s'eſt encore relâché ſur quelques unes de ſes érogatives qui lui appartiennent inconteſtablement; 'au lieu d'éprouver de la part de l'Angleterre la ɔiporité d'un traitement auſſi amical, la Répu- que s'eſt vûe cruellement détrompée, attendu 'un grand nombre de Navires apartenans à ſes ha- ans, avoient été ſaiſis par des Armateurs & même : des Vaiſſeaux du Roi d'Angleterre, les Navires ɜc leurs Cargaiſons, ou du moins l'un des deux, clarés de bonne priſe, la violence même ayant ɜ employée en mainte occaſion contre nos equi- ges, ſans que malgré les plaintes & les repréſen- ions réitérées à cet effet, on ait pû obtenir la ɔindre indemnité ou ſatisfaction ſur de pareils ·iefs.

Que l'expédition même du Commodore Fielding roiſſoit avoir été faite en conformité d'un ordre ſitif; que par là le pavillon de l'Etat avoit été toirement offenſé, & les navires ſous le convoi Chef d'eſcadre Comte de Byland, avoient été

blique, & ſurtout la certitude d'avoir da
cette Puiſſance, dans la Suede & le Da

---

non ſeulement amenés en Angleterre, mais avoient auſſi été retenus, quoiqu'il apparût q leur charge ne conſiſtoit pas en marchandiſes contrebande. Que cette condeſcendance à laquel la République n'étoit nullement obligée, n'av donc eu que des ſuites deſagréables & dangere ſes, tant à l'égard de la Grande-Bretagne que d autres Puiſſances, ainſi que le prouvent les co ſidérations formées dans les Colleges d'Amirau reſpectifs; Mrs: les Commités de V. N. P. feroie donc d'avis, que dès à préſent & à l'avenir dût prendre ſous le convoi & la protection de l'Eta toutes les marchandiſes que les Traités déclare ne pas être de contrebande, & qu'elles ſoient efficacement protégées, qu'on n'ait plus lieu de crai dre pour l'avenir qu'il ſoit fait la moindre inſul au pavillon de l'Etat, & qu'en un mot, quant reſte, on devroit, conformement aux Traités ſu ſiſtans, obſerver une exacte neutralité.

Les Etats de Groeningue ſe ſont entierement co formés au Rapport ſuſmentionné.

Second Rapport, remis par la même Province.

NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS.

Meſſieurs les Commités de vos Nobles Puiſſa ces, pour ſatisfaire aux réſolutions Commiſſorial du 26 Nov. & du 2 Décembre de l'année dernie ainſi que du 23 Mars dernier, après l'examen des mémoires préſentés par le Chevalier Yorke Amba ſadeur extraordinaire de Sa Maj. Britannique, les Juillet & 26 Nov. 1779 & 21 Mars dernier, à L. P. réclamant par le premier de ces mémoires, l ſecours ſtipulés par le Traité de 1674, inſiſtant da le ſecond ſur une réponſe prompte & Cathégor que, enfin ſe plaignant dans le dernier de la co duite tenue par le Chef d'Eſcadre Comte de By land, à l'occaſion de ce qui s'eſt paſſé avec le Co modore Fielding, en y ajoutant des inſtances ré térées à l'effet d'obtenir avant l'expirarion de tro ſemaines, une réponſe ſatisfaiſante concernant le ſe

ıemark des alliés, qui, ayant les mêmes ntérêts que nous, agiroient de concert .vec nous pour remettre l'Angleterre en à place.

---

ours réclamé, puisqu'au défaut de cela S. Maj. reardéroit la République sur le pié des Puissances neutes, & nullement favorisées par des Traités, feroit rovisionellement suspendre tous les Traités & particulierement celui de 1674, & traiteroit la République suivant le droit ordinaire des gens : après voir aussi examiné plusieurs lettres & piéces annexes successivement envoyées par le Comte de Veldéren envoyé extraordinaire & plénipotentaire e L. H. P. auprès de Sa Maj. Britannique, ont eu 'honneur de raporter à V. N. P. qu'après avoir mûrement réfléchi sur ce qui se rapporte aux points n question, leur avis seroit qu'en réponse aux rois susdits mémoires du Chevalier Yorke, il seroit épliqué.

Que L. H. P. durant le cours des troubles subistants, qui sans doute tirent leur origine de l'Ameique & delà, par l'extention ultérieure de la guere, se sont répandus en Europe, ont, en observant .ne neutralité exacte, donné à S. M. B. les preuves les plus signalées de leur attachement, de leur ffection, même au delà de leur obligation, par ıne condescendance à laquelle Elles n'étoint aucunements obligées envers l'Angeterre, mais dont les suites ont été, outre le préjudice causé par là aucommerce & à la navigation de ce Pays, qu'il en est résulté un mécontentement marqué, quoique nullement provoqué, des Puissances Belligerantes, & qu'en particulier les préparatifs faits en même tems sur terre, n'ont pu qu'exciter l'attention la plus sérieuse de L. H. Puissances à l'effet d'y veiller sans nterruption, & pour ne pas se priver des moyens ndispensablement nécessaires tant à leur propre conservation, qu'à leur défense, en accordant les secours demandés ; qu'elles devroient plutôt songer, à récla-

Penfez-vous à Paris, Monfieur, comm
l'on penfe ici, que la neutralité armée de

---

mer ‘lles-mêmes, en conféquence des Traités fu
mentionés, les fecours qui leur feroient fi nece
faires, fur la moindre appréhenfion de la continua
tion de ces mêmes préparatifs. Que L. H. P. fondée
fur de bonnes raifons, ainfi que fur les déclara
tions favorables de S. Maj. tant de fois réitérées
auroient dû s'attendre à une affection réciproque (
à un traitement amical envers leur République, o
tout au moins qu'on ne lui eût pas difputé u
droit, ftipulé clairement par les Traités les plu
folemnels, & dont, auffitôt après la conclufion d
Traité de 1674, avant même que la guerre fût en
tierement terminée, les fujets de S. Majefté, a
détriment de ces Pays, avoient tranquillement fai
ufage; L. H. P. pénétrées de la plus vive douleur
fe font cependant apperçues que, loin que leur
bonnes intentions & leurs procédés aient opéré quel
ques heureux effets, il eft au contraire arrivé, qu
plufieurs Actes diamétralement oppofés à la juftice
ont été autorifés & exécutés de connivence, fous l
prétexte illufoire, de s'oppofer à cette même conni
vence, & cela malgré les efforts multipliés employé
par la République, pour obvier à de tels abus. Que
bien plus, la rencontre entre le Commodore Fiel-
ding & le Chef d'Efcadre Comte de Byland eft de
nature, que, felon le droit des Gens, le Pavillon
d'une Puiffance Souveraine, étant en effet partout
facré, la Déclaration faite par le Comte de Byland,
au nom de la République, dont il eft le fujet, eût
dû être regardée comme véridique, faire ceffer fur
le champ tous les foupçons & détruire les avis fauf-
fement donnés; d'où il s'enfuit que le fufdit Comte
de Byland n'a rien entrepris que pour maintenir &
protéger l'honneur & le refpect dû au Pavillon de
l'Etat, tandis que la faifie & la retenue des Navires
font également partie des objets, fur lefquels L. H.
P. devoient auffi demander une fatisfaction conve-
nable à S. Majefté, ainfi qu'une déclaration non
équivoque pour l'avenir; en ajoutant en même tems,

issances confédérées pourra contribuer à
:é.érer la paix ? Toute l'Europe est per-
adée que c'est l'Angleterre seule qui y
t obstacle ; mais nous croyons aussi que
.ngleterre prendra à la fin son parti :
e aura bien de la peine, sans doute,
'econnoître l'indépendance de la Répu-
que des Etats-Unis, mais comme il
probable que cette indépendance
déjà reconnue tacitement par toutes
Puissances de l'Europe, les Anglois
itiront que leur obstination à refuser de
'econnoître aussi, ne produiroit d'autre
:t que de prolonger une guerre qu'ils
peuvent encore soutenir longtems sans
raîner leur ruine totale. La prééminen-
du pavillon est une prétention ridicule
si contraire au droit des gens qu'aux
mieres notions du sens commun, à la-
:lle il faudra, malgré leur hauteur &
r fierté, que les Anglois renonçent, s'ils
ılent qu'on a écouté les propositions
paix qu'on assure que leurs Ministres ont
faire depuis peu à la France & à
spagne. D'ailleurs quand les Cours de

près une considération reflêchie de la situation
la République se trouve actuellement, L. H. P.
nément instruites du véritable état des troubles
els, y trouvent les plus pressans motifs pour les
ger indispensablement à refuser le secours reclamé
S. M B.
*:s Etats de la Province de Groeningue se sont
ırmés au Rapport susmentionné.*

Verſailles & de Madrid n'exigeroien
cette rénonciation, toutes les autres
ſances de l'Europe, ſurtout celles qui
aujourd'hui confédérées, ne la dema
roient-ils pas? L'occaſion eſt trop fa
ble pour ne pas en profiter; pour af
chir l'Europe entiere de l'eſpèce de
pendance où l'Angleterre la tient ſu
mers. Je n'imagine pas que la paix p
ſe faire ſans que la liberté générale
mers ne ſoit reconnue par les Ang
Quant aux intérêts particuliers des I
ſances belligérantes, ce ſera le point
négociations qui tiendra le moins :
cune d'elles réprendra ce qu'elle a
avant les hoſtilités. La reſtitution de
braltar à l'Eſpagne pourra ſouffrir plu
difficulté, mais la liberté des mers é
établie, je ne vois pas de quelle ut
Gibraltar pourroit être à l'Angleterre; n
ce qui eſt bien à ſouhaiter, c'eſt que
paix ne ſe faſſe point ſans qu'un nouv
code maritime ne s'établiſſe. Si l'Augu
Catherine en conçoit le projet, toutes
diſpoſitions de ce code ſeront marqu
au coin de la juſtice & de l'équité : il ſ
reçu avec reconnoiſſance par toutes
nations; l'Angleterre ſeule aura bien
la peine à s'y ſoumettre : habituée depu
ſi longtems à celui qu'elle a fabriqué,
n'y aura que la loi impérieuſe de la n
ceſſité qui pourra la déterminer à y r
noncer.

Si on examine ſans partialité la ſituatio

ſtuelle de la France & de l'Angleterre,
n ſera forcé de convenir que celle de cette
erniere Puiſſance eſt, on ne peut pas plus
ritique. La France a perdu ſes établiſſe-
ens dans les Indes Orientales, & dans
Amérique les Iſles de St. Pierre, de Mique-
-lon & de Ste. Lucie. Les Anglois ont
erdu l'Amérique Septentrionale au com-
erce de laquelle ils employoient chaque
nnée 800 navires, & dans l'Affrique preſ-
ue tout le commerce qu'elle y faiſoit;
s Iſles de la Dominique, de St. Vincent,
e la Grenade, & les Grenadines, de St.
Martin, & de St. Barthelemi, ſes établiſſe-
mens dans le Miſſiſſipi, enfin le commerce
e la Méditerranée: ajoutez à cela que ſa
ette nationale s'eſt augmentée d'un mil-
rd de livres tournois, & la dimunition
onnante des productions de ſa terre. Je
eux que les Anglois aient fait des gains
ormes par les priſes que leurs corſaires
ntfaites ſur les François & ſur les Eſpa-
nols, mais ce n'eſt pas la nation qui en
profité: quelques particuliers ſeulement
n ont retiré avantage, & d'ailleurs je
e vois pas que depuis un an le nombre
es priſes faites par les Anglois ſur leurs
nnemis, ſoit plus grand que celui que
ux-ci ont fait ſur les Anglois. Il pour-
oit bien arriver que les Irlandois priſſent
entôt le même parti qu'ont pris les Amé-
cains. Le peuple d'Irlande dit déjà tout
aut qu'il fera main baſſe ſur tous Juges

de paix qui obéira à un acte du Parlemen d'Angleterre : il est inconvenable que le Ministres de Sa Maj. Brit. au lieu de faire tous leurs efforts pour appaiser ce peuple irrité, lui fasse dire par ceux qui lui parlent au nom du Roi, que l'Angleterre est déterminée à ne point se départir de ses droits, & à employer la force des armes pour les soutenir.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Je vous envoye, Monsieur, le précis de l'avis que les Etats de Hollande & de West-Frise ont fait passer à L. H. P. rélativement à l'attaque des vaisseaux convoyés par le Comte de Byland. Lisez cet avis avec attention, & vous y verrez le précis du manifeste que la République pourroit faire paroître si elle vouloit déclarer aujourd'hui la guerre aux Anglois.

Cet avis tend à faire voir que la réponse du Lord Stormont du 16 Mars aux représentations de L. H. P. touchant la violence qu'on a faite à leur convoi, rejettant sur elles tout ce qui s'est passé, & disant que c'est leur Officier qui le premier a attaqué le convoi, Leurs H. P. ne sont nullement d'avis de se contenter de cette réponse; que L. H. P. tant pour faire paroître aux yeux de l'Europe entière une justification de leur conduite, que pour persuader, s'il se peut, à la Grande Bretagne que comme les munitions navales ne sont point réputées être de contre-

bande, c'eſt attaquer le Pavillon Hollandois, & porter atteinte à la Souveraineté & à l'indépendance de la République que de viſiter & de détenir ſes vaiſſeaux par ordre du Gouvernement; que pour ce qui eſt du Traité de 1674 que le Lord Stormont allegue, à l'égard de la viſite des vaiſſeaux, la ſimple lecture du Traité prouve évidemment que tout convoi n'eſt point ſujet à la règle des Articles 5 & 6 de ce Traité, qui n'ont été inſérés que pour des navires particuliers : encore ne doit-on pour ceux-ci exiger que leurs lettres de mer, & les paſſeports de ceux qui ſont pour un port ennemi; donc la conduite du commodore Fielding, que S. M. B. a approuvé, eſt une violation entiere de ce Traité; il s'enſuit delà que ni Leurs H. P. ni l'Officier chargé d'exécuter leurs ordres, n'ayant porté aucune infraction aux Traités, & n'ayant commis aucune hoſtilité, & le commodore Fielding ayant au contraire, pour exécuter les ordres qui lui avoient été donnés, uſé de voies de fait & de violence contre les vaiſſeaux de la République, Sa Maj. n'a aucun motif de ſe plaindre, mais qu'il en exiſte du côté de L. H. P. qui inſiſtent ſérieuſement non ſeulement ſur une pleine & entière ſatisfaction; mais elles demandent encore une réparation authentique, & exigent que, ſans aucune autre forme de procès, les vaiſſeaux convoyés ainſi que leurs cargaiſons, qui ont été rétenus contre la foi

des Traités, & condamnés aussi injustement par les Amirautés Angloises, qu'ils ont été attaqués & pris, soient relachés, que pour se conformer à cela, le Comte de Welderen est chargé de donner au Lord Stormont une réplique appuyée le plus efficacement, si toutes fois, il le juge nécessaire.

Je reçois dans l'instant, Monsieur, une lettre de la Haye qui m'apprend que la résolution de la Province de Hollande, que vous venez de lire, a été adoptée par les Etats Généraux & envoyée tout de suite à notre Ambassadeur à Londres pour la remettre aux Ministres de Sa Maj. Britannique.



LETTRE XIV.

Description d'une nouvelle Estampe qui vient de paroître.

AMSTERDAM ce Mai 1780.

APparemment, Monsieur, que le marchand d'images qui me vendit la derniere Estampe que je vous ai envoyée, s'aperçut de mon empressement à fendre la foule pour parvenir jusqu'à lui, car il arriva, ce matin, chez moi, & me montra une image ayant pour titre *de ontwaakte Leeuw*, ou *le réveil du Lion*. Je la lui achetai sur le champ, & il se retira tout joyeux en me disant qu'il auroit bientôt fait sa fortune si l'on rendoit publiques fréquemment de pareilles gravures; & qu'il étoit si sûr de son débit, qu'il parioit qu'avant midi il ne lui resteroit pas un exemplaire.

Cette nouvelle caricature peut servir de pendant à celle que je vous envoyai, il y a quelque tems. Je crois que c'est le même auteur qui les a composées toutes deux: il est prompt à saisir les circonstances, comme vous allez le voir.

Cette Estampe est précisement le contraste de la précédente, c'est à dire que les représentans de celle-ci jouent, dans celle dont je vais vous faire la description, un rôle tout contraire.

Le Lion Belgique qui, dans la premiere, paroissoit assoupi est dans celle-ci sur se quatre pates; il renverse l'ex-Jesuite, & fait reculer l'Ambassadeur de France qui paroit effrayé à la vue du fier Amiral qui herisse sa criniere & lui montre les dents.

Le Lion reveillé est censé dire; *ni trahison ni force ne peut rompre maintenant le lien d'union.*

Pour l'intelligence de ces paroles il faut que vous sachiez que le personnage le plus important de cette Estampe est l'Impératrice de Russie, ornée de ses plus brillans atours & d'une Couronne Impériale sur la tête. Elle tient le milieu, elle est supposée avoir attaché avec un ruban une des pattes du Lion, il faut supposer qu'elle l'a reveillé. L'Auguste Souveraine paroît se tourner vers Leurs Majestés les Rois de Suéde & de Dannemark qui sont à ses côtés, & leur présenter l'autre extrémité de son ruban.

Vous devinerez aisément que ce ruban est l'emblême de la confédération qui vient de se former, & la patte du Lion attachée peut aussi être considerée comme une allégorie qui signifie que la proposition que la Russie a faite à la République de se confédérer avec elle, étoit si avantageuse à cette Puissance vexée depuis si longtems par l'Angleterre, qu'elle s'est vue enchaînée en quelque sorte, & dans la nécessi-

d'acquiescer à tout.

L'Auteur, par ces paroles qu'il a mise ans la bouche de Sa Maj. Imp., *ainsi encourage le Lion à se défendre contre la ère Angleterre*, a voulu dire que la Réublique a enfin reconnu combien il étoit angereux pour elle de rester désarmée, combien, si elle n'avoit pas pris le parti e faire cause commune avec les trois uissances confédérées du Nord, elle auoit encore à souffrir des mauvais procéès de la nation Angloise qui, sûrement, devenir plus circonspecte, & reconoîtra que la mer est, & doit être libre. les voies de douceur & de conciliation suffissent pas pour persuader l'Anglerre par cette vérité, la Russie, soutenue r ses deux voisins, confédérés avec elle, de concert avec notre République, qui roît si bien se conformer à ses belles intions, la Russie, dis-je, pourra entreendre une guerre contre la Grande-Brene, qui sera d'autant plus légitime, que sera alors le seul moyen d'abaisser l'oreil déméfuré de cette Puissance ambiuse, & de rendre l'ancienne vigueur à tre commerce, qui, par les vexations térées de l'Angleterre, a beaucoup souft.

L'Auteur a encore mis sur la scène ce avre diable d'Ex-Jésuite, que vous avez dans l'Estampe précédente, si fortent occupé à séparer une flêche des aus : on le voit dans celle ci, justement ouvanté du reveil du Lion, renversé

ſur la grève & implorant à hauts c
la protection de ſon bienheureux fon
teur. *Ignace! Ignace!* s'écrie le pau
diable pétrifié de frayeur, *qu'ai je ent
pris? Quel cruel réveil? Je ſuis conf
du, anéanti! Helas! Il ne nous reſte p
aucun eſpoir de voir notre Société rétabli*

A droite, derrière le Lion Belgique
votre Ambaſſadeur. L'Auteur ſuivant to
jours ſon idée, qui eſt que la France p
ſes menées & intrigues avoit voulu arm
la République contre l'Angleterre, f
dire à Son Excellence; *le parti le p
ſage, eſt celui de la rétraite. Il ſeroit in
tile à préſent de vouloir continuer mon a
cien rôle, & le dénouément pourroit deve
dangereux.* Mais votre maniere de vo
les choſes, Monſieur l'Auteur, eſt fauſ
La France, ni l'Eſpagne n'ont point fa
de menées pour ſe faire des partiſans da
le corps repréſentatif de notre nation, c
deux Puiſſances au contraire peuvent êt
raiſonnablement préſumées d'avoir prov
qué par leurs ſollicitations, la conféd
ration qui vient de ſe former.

L'Eſpagnol que vous avez vu graveme
la lance en arrêt, attaquer notre Lion pa
derierre, a changé de ſituation: au moindr
bruit qu'a fait l'animal, il a fait leſtement u
pas de deux & s'eſt trouvé tout-à-coup d
côté oppoſé. Il conſerve néanmoins ſ
gravité, & voyant l'Ambaſſadeur Fran
çois attriſté, il lui dit; *ami, c'en eſt fait
vous voyez les ſoutiens que la Républiqu*

ſt acquis : renonçons au projet de mettre ...tte Puiſſance dans nos intérêts.

La Poſture du Chevalier Yorke eſt ca-ble d'attendrir les armes ſenſibles. Il t dans une ſituation, qui, vu le carac-re emporté de ſes compatriotes, eſt bien fférente du flegme que montre l'Eſpa-ıol. Furieux de ce que la République refuſé les ſecours qu'il avoit ſi ſouvent emandés avec inſtances, & voyant par ſes veilles perdues, ce Miniſtre s'ar-che les cheveux, frappe du pié, écume : colère, & finit par ſe répandre en re-'oches. *Eſt ce là*, dit-il, *La récompenſe ie nous devions attendre d'une amitié ı'on ne nous a jamais vu violer*? (com-en de Traités l'Angleterre n'a telle pas it avec nos ennemis ?) *former une telle 'liance à notre préjudice!* (combien d'al-ınces l'Angleterre n'a-t-elle pas formée ı préjudice de la République?) *aban-ınner ſes alliés dans de ſi dures circonſtan-'s, dans un tems où un ami nous eſt ſi ćceſſaire pour répouſſer une nation ambi-euſe qui nous a déclaré une guerre ſi in-ıſte! Cela eſt inoui!* (le Traité de Char-:s II, avec Louis XIV étoit bien plus ıoui.

Ce Miniſtre déſolé ſe feroit peut-être ıiſſé emporter à d'autres lamentations, ſi : Prince d'Orange ne fût ſurvenu, & ne 'eût un peu calmé. *Qui eſt la cauſe*, dit e Prince, *des nouveaux malheurs qui fon-'ent ſur vos têtes? Si vous n'euſſiez pas agi*

si arbitrairement & si despotiquement l
choses en seroient-elles venues à cette extr
mité? Vous êtes les seuls artisans de vot
malheur. Il y a même bien plus : c'est que
vous persistez dans votre système, votre d
cadence actuelle dégénérera en une ruin
totale.

Le groupe qui est à gauche dans l
fond est plaisant & singulier. C'est le mo
ne François, sa demoiselle, ses instru
mens & sa petite charette qui reprennen
promptement le chemin de leur patrie : l
conducteur irrité de sa mauvaise fortun
& enrageant de bon cœur de se voir s
près du Lion rugissant, invoque tous le
saints & maudit son fardeau qui rallenti
sa marche. *Mon bon Ange*, s'écrie-til, en
courant, *mes peines sont perdues! j'avois cru*
faire un meilleur débit de mes saintes mar-
chandises. Vain espoir! ces diables de GUEUX
se sont aperçus que la Dame que je leur con-
duisois n'avoit qu'une beauté factice qu'elle
devoit au fard qui couvroit sa laideur; moins
de coquetterie eût peut-être mieux réussi:
encore non: car ces GUEUX *ont vu au premier*
abord, que mon argent venoit des rives de
la seine, & nos fleurs de Lys nous ont trahi.
Quel parti prendrai-je? J'apperçois un
buisson, je vais m'y tapir, moi & mon équi-
page jusqu'à ce que je puisse, sans me faire
voir dans ce pays ingrat, retourner dans
ma patrie.

Enfin l'Ingénieux auteur a prevenu nos
ardens desirs : il a mis dans l'enfoncement

flotte des quatre Puissances confédé-
:es; il la fait voguer tranquillement en-
: Douvres & Calais. Cette armée for-
dable est surement là pour protéger notre
mmerce & celui de toutes les nations.

aités de Marine conclus entre Sa Majesté Britannique & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, le 14 *Février* 1667-8, *& le* 11 *Décembre* 1674.

TOus & chacun des sujets du Séréniffime & ssânt Prince le Roi de la Grande-Bretagne, rront légalement, librement & fûrement navi- r, commercer & exercer toute espèce de négo- dans tous autres Royaumes, Pays & Etats qui : actuellement ou pourront, n'importe en quel e temps à venir, être en paix, amitié ou neu- ité avec Sadite M., de maniere qu'ils ne reçoi- t aucun empêchement & ne soient molestés en ıne façon dans leur navigation ou leur com- ce dans les forces militaires, les vaisseaux de rre ou aucune autre espèce de navires quelconques ırtenants, soit aux Hauts & Puissants Seigneurs les s Généraux des Pays-Bas-Unis, soit à leurs sujets, aison, ou sous prétexte d'aucune hostilité ou relle qui subsisteroit actuellement ou pourroit s'é- r dans la suite entre lesdits Seigneurs les Etats- éraux & aucuns autres Princes ou peuple quel- que qui seroient en paix, amitié ou neutralité : Sadite Majesté.

ıe même, tous & chacun des sujets desdits H. & ;. les E. G. des Pays-Bas-Unis, pourront légale- ıt, avec toute fûreté, naviguer, commercer & rcer toute espèce de négoce dans tous les au- Royaumes, Pays & Etats qui sont actuellement ɔourront, n'importe en quel autre temps à ve- être en paix, amitié ou neutralité avec les susdits & Etats, de manière qu'ils ne reçoivent aucun ɔêchement & ne soient molestés en aucune façon s leur navigation ou commerce par les forces mi- res, les vaisseaux de guerre ou aucune autre

eſpèce de navires quelconques appartenants, ſoit aud
Roi, ſoit à ſes ſujets ; à raiſon ou ſous prétex
d'aucune hoſtilité ou querelle qui ſubſiſteroit actue
lement, ou pourroit s'élever dans la ſuite ent
S. M. & aucuns autres Princes ou Peuple quelcor
que qui ſeroient en paix, amitié ou neutralité ave
leſdits Seigneurs les Etats.

II. Cette liberté de navigation & de commerce n
ſera point violée ou interrompue à raiſon d'aucu
ne guerre, à l'égard d'aucune eſpèce de marchan
diſes, mais elle s'étendra ſur tous les objets de ne
goce qui pourroient être tranſportés en temps de paix
à l'exception de ceux là ſeulement qui ſont déſign
ſous le nom d'*effets de contrebande*, dans l'artic
ſuivant.

III. Sous cette dénomination d'*effets de contre
bande* ou *prohibés*, on ne comprendra que les ar
mes, les pieces d'artillerie, avec tous les acceſſoi
res qui leur appartiennent, les boules à feu, l
poudre, les mèches, les boulets, les piques, le
épées, les lances, les epieus, les hallebardes, le
canons, les mortiers, les pétards, les grenades, le
bandoulieres, le ſalpêtre, les mouſquets, les balles
mouſquet, les caſques, les corſelets, les cuiraſſes
les cottes de maille, & toute autre armure de c
genre, les ſoldats, les chevaux, & toutes les choſ
néceſſaires au harnachement des chevaux, les ceir
turons & tous autres inſtruments employés à
guerre.

IV. Les effets ſuivants ne ſont point réputés d
contrebande, toute eſpèce de draps & d'autres éto
fes tiſſues de laine, lin, ſoie, coton ou tous autre
matériaux ; toute eſpèce de vêtements, & les maté
riaux dont ils ſont faits ; l'or & l'argent monnoyé
ou non monnoyés, l'étain, le fer, le plomb, le cuivre
le charbon, le froment, l'orge, toutes les autre
eſpèces de grains ou de légumes, le tabac & tou
tes les eſpèces d'épices ; la viande ſalée & fumée
le poiſſon ſalé & ſéché, le beurre, la bierre, l'huile
le vin, le ſucre & toutes les eſpèces de ſel, e
général toutes les proviſions qui ſervent à la nour
riture & au ſoutien de la vie ; de même, toutes le
eſpèces de coton, le chanvre, le lin, la poix
les cordages, les voiles, les ancres, les mâts, le
planches, les poutres & ais de toute eſpèce de bois

les autres matériaux nécessaires à la construction
réparation des vaisseaux : tous ces effets seront
ités libres, ainsi que toutes les autres choses qui
ont point comprises dans l'art. III, de sorte qu'ils
rront être transportés librement & conduits par
sujets de S. M. même dans les lieux en inimitié
lesdits Etats, ainsi que d'autre part, par les
s desdits Etats dans des lieux sous l'obéissance
ennemis de S. M., excepté dans les Villes ou
es assiégées, bloquées ou investies.

. Afin que tous differends, toutes contestations,
ent à l'avenir de part & d'autre sur terre & sur
, & s'éteignent absolument, il est convenu
toutes les espèces de vaisseaux ou navires quel-
ques, appartenants aux sujets de S. M., entrant
tant entrés dans quelque rade ou port sous l'o-
ance des S. les Etats, & se proposant d'en
r pour continuer leur route, ne seront tenus
tre chose, sinon que de présenter aux Officiers
t port ou Cap. des vaisseaux de garde ou arma-
s appartenants aux Etats (s'il s'en trouve dans
port) leur passeport conforme au modele an-
é à ce présent traité, à raison de quoi il n'en
exigé aucun argent ni aucune autre chose; mais
icun vaisseau appartenant aux sujets de la G. B.
ontroit en pleine mer ou ailleurs hors des do-
ies desdits E. aucuns vaisseaux de guerre des-
S. les E. ou aucuns armateurs appartenants à
s sujets; lesdits vaisseaux des S. les Etats ou de
s sujets, se tiendront à une distance convena-
, & se borneront à détacher leur bâteau avec seu-
ent 2 & 3 hommes pour aller à bord desd. vaisseaux
navires des sujets de S. M., & se faire pro-
e le passeport conforme au modele ci-dessous
exé, par le Cap. ou le Maître du vaisseau ou na-
appartenant au sujets de S. M., & lesd. vais-
ixen produisant ledit passeport, continueront li-
ment leur route: il ne sera pas légal de molester
fouiller lesd. vaisseaux ou d'interrompre par la
e le cours de leur voyage : les sujets des S. les
ts jouiront, en toutes choses de la même liberté
immunité, en produisant de la même maniere
r passeport conforme au modele annexé au bas
ce traité.

/I. Mais, si aucun vaisseau ou auvire appartennat

aux Anglois ou à d'autres sujets de la G. B. est ren contré faisant route pour quelque port appartenant un ennemi des S. les Etats ; ou d'autre part, si au cun vaisseau appartenant aux Provinces-Unies de Pays-Bas ou à d'autres sujets des S. les Etats est ren contré faisant route pour quelqueport sous l'obéissan des ennemis de S. M. ; le vaisseau qui se trouve dans ce cas, produira non seulement un passepo conforme au modele ci-dessous annexé, & dont doit être muni, mais encore son certificat ou ac quit de Douane, contenant le détail des effets qu' aura à bord, ledit certificat, donné dans la form ordinaire par les Officiers de la Douane établie dan le port d'où il aura appareillé, & au moyen du quel on pourra savoir s'il se trouve dans son char gement aucuns des effets prohibés par le troisiem article de ce traité.

La suite à la fin du N°. suivant.



LETTRES
OLLANDOISES.

Poſt tenebras lux.

RÉPONSE
AUX DEUX LETTRES PRÉCÉDENTES.

forme de la conſtitution nationale ert beaucoup à la politique Hollandoiè; elle ſait en tirer un grand avanage pour parvenir à ſon but; on en a n exemple frappant dans la conduite ue le Gouvernement de la Républiue a tenue à l'égard de la France & de l'Angleterre; la réponſe à la ropoſition de la Ruſſie a été donnée reſque auſſiôt qu'elle a été faite; in- onduite des Miniſtres de Sa Maj. Briannique; chacun d'eux a des torts ui doivent être punis; ce qui caracɛriſe chacun d'eux.

PARIS, ce May 1780.

MAdame la Marquiſe de Pompa dour, diſoit des Maîtres des requêtes *c'eſt une matiere premiere dont on fa tout ce qu'on veut.* La comparaiſon n'e peut-être pas bien exacte, mais je crois Monſieur, qu'on peut dire la mêm choſe de votre conſtitution : ſi l'intér de la République demande qu'elle taiſe ou tarde à ſe décider ſur une pr poſition que lui fait une autre Pui ſance, L. H. P. demandent du tems s'excuſent ſur la conſtitution qui l obligent à ſoumettre la propoſitio qu'on leur fait à la délibération d Etats de chaque Province : cette dél bération s'accélere ou ſe retarde, ſu vant que les intérêts de la Républiq le demandent, & pour que cela ne p roiſſe pas un jeu joué, on a grand ſo que les Etats des ſept Provinces ne d liberent pas en même tems. Si la R publique eſt intéreſſée à rejetter la pr poſition, on la fait admettre par un Province, cela ſoutient l'eſpérance d la Puiſſance requérante ; un mois ou ſi ſemaines après une autre Province a

pte encore; insensiblement le tems écoule, & souvent il arrive que le otif, qui a engagé la Puissance étranère à faire sa proposition, n'existe plus, vant qu'on sache si elle est agréée ou fusée par une troisieme Province; si lle-ci, refuse la quatrieme accepte, ais on espère, dit-on, que les trois itres qui n'ont pas encore délibéré, quiesceront, & qu'alors la Province fusante, se désistera de son opposion au moyen de quoi la proposition ra acceptée. N'est-ce pas là, Moneur, ce qui est arrivé à l'occasion des nvois illimités? N'est-ce pas de cette aniere que s'est conduit votre Gouernement sur la demande des secours ite à votre République par Sa Maj. itannique? Les convois illimités ont é requis par la France à la fin de nvier 1778, & c'est au quatrieme ois de 1780 qu'ils viennent d'être ıanimement accordés: ç'a été en illet 1779 que l'Angleterre a réclaé les secours qu'elle prétend que voe République doit lui envoyer; & : n'a été qu'à la fin du mois dernier ıe L. H. P. ont pû répondre que la épublique ne se croyoit pas obligée

de les fournir. Toutes ces lenteurs ont donné le tems à votre Gouvernement d'attendre l'inſtant favorable où il pourroit ſe décider ſans expoſer la République à entrer dans la querelle des Puiſſances belligerantes. Au moment que Leurs H. P. ont connu les diſpoſitions des Puiſſances du Nord, elles ſe ſont vue alors ſans motifs de temporiſer avec l'Angleterre, & n'ont eu aucun intérêt à retarder les délibérations des Provinces ſur la propoſition faite par la Ruſſie : cette propoſition s'eſt faite le 3 Avril à vos États-Généraux, & le 18 ou 20 vos ſept Provinces avoient unanimement déclaré que leur avis étoit que la propoſition fût acceptée. On aſſure ici que le 24 du même mois L. H. P. ont remis au Prince de Gallitzin leur réponſe, qui eſt ſans doute, conforme à l'invitation de la Ruſſie.

Jamais l'Angleterre n'a été plus mal gouvernée qu'elle l'eſt préſentement. La conduite de ſes Miniſtres (car ce ſont eux qui gouvernent) doit les conduire à Tiburne : s'ils ne payent pas de leur tête le mal qu'ils ont fait à la nation, l'Angleterre eſt ſans eſpérance

de ſe relever jamais de l'état déplorable où l'a réduite leur inconduite. C'eſt le Lord North qui a fait perdre à l'Angleterre l'Amérique ſeptentrionale, qui lui fera perdre l'Irlande, & qui, pour aſſurer le deſpotiſme miniſtériel, a épuiſé les tréſors de la nation : c'eſt le Lord Stormont qui a cauſé la rupture de la France & de l'Angleterre; c'eſt le Lord Sandwicht qui, par ſa négligence, a réduit les forces de la marine de ſon maître à l'état de foibleſſe où elle eſt aujourd'hui, ſurtout en la privant de ſes plus habiles Généraux. North n'eſt heureux que quand il dort ou qu'il mange; Sandwicht ne connoît pas de plus grand bonheur que d'aller en bonne fortune, & Stormont eſt au comble de la félicité quand il parle de ce qu'il fait ou de ce qu'il ne fait pas. Il y a longtems qu'ils auroient perdu leur exiſtence miniſtérielle, s'ils n'avoient pour eux l'éternel Mentor de leur maître. Le mémoire que la Ruſſie a fait remettre a vos Etats-Généraux & ſa déclaration aux Cours de Verſailles, de Madrid & de Londres, ont fait connoître à quel point les Miniſtres de leur Roi en impoſoient à

leur nation, en débitant, comme il
le faiſoient auparavant, qu'ils atten
doient de puiſſans ſecours, tant ſur terr
que ſur mer, de la part de la Ruſſie
un vertu d'un prétendu traité conclu
diſoient-ils, récemment fait avec cett
Puiſſance. Il eſt aiſé de concevoir que l
déclaration de la Ruſſie, quoiqu'adre
ſée indiſtinctement aux trois Puiſſan
ces Belligérantes, ne regarde verita
blement que l'Angleterre, puiſqu'ell
ſeule trouble le commerce des nation
neutres. Au dehors l'Angleterre n'
pas un allié, & dans ſon ſein il ſe for
me un orage terrible: ſon Roi n'a pa
un ſujet qui lui ſoit véritablement at
taché; il ne doit l'affection que lu
montrent ceux qui paroiſſent lui êtr
les plus dévoués qu'aux ſommes im
menſes que leur diſtribuent les Mi
niſtres.

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE XV.

Les Ministres du Roi d'Angleterre, sont seuls la cause de la situation critique où elle se trouve; la nation doit les en punir; avantages qu'ils auroient pu tirer de la neutralité de la République; les moyens que les Anglois ont employés contre les Hollandois, leur ont plus nuit, qu'ils ne leur ont été utiles; combien la conduite de la France a été opposée à celle de l'Angleterre; c'est là ce qui a aliéné d'elle toutes les nations; griefs de celles-ci qui les portonts à abandonner l'Angleterre; ce sont les injustices commises à l'égard des colonies confédérées de l'Amérique qui leur ont mis les armes à la main; les Ministres du Roi d'Angleterre n'en ont pas prévu les suites; foiblesse du Roi d'Angleterre pour ses Ministres; dispositions allarmantes des Irlandois: jugement rendu en faveur des vaisseaux Russes.

AMSTERDAM, ce Mai 1780.

LA conduite des Anglois, Monsieur, est, on ne peut pas plus incon-

ſéquente; mais ce n'eſt pas la nation entiere qu'il faut en accuſer : les Miniſtres ſeuls de ſon Roi, ſont cauſe de la ſituation critique où elle ſe trouve aujourd'hui; & ce qui eſt plus étonnant, c'eſt qu'ils ſont perſonnellement intéreſſés aux ſuites funeſtes que peuvent avoir les démarches inconſidérées qu'ils font faire à leur Maître; car, ſuivant la conſtitution Angloiſe, le Roi eſt impeccable, & tout le mal qu'il fait eſt cenſé être fait par ſes Miniſtres, qui en répondent à la nation & doivent ſeuls en être punis.

Quand les Miniſtres du Roi d'Angleterre ont vû qu'ils ne pouvoient parvenir à nous faire déclarer contre la France, ils auroient dû, s'ils avoient été prudens, éviter de nous aliéner & chercher à profiter de notre neutralité, qui offroit aux Anglois autant d'avantages qu'elle pouvoit en offrir à leurs ennemis. Les Anglois avoient notre confiance, peut-être même plus que ne l'avoient les François, & ſi ceux-ci n'euſſent offert à nos commerçans que des avantages égaux à ceux que leur auroient offert les Anglois, les Anglois auroient eu ſur eux la préférence. Les

befoins de l'Angleterre & de la France étoient les mêmes : nous pouvions y pourvoir également, fans que l'une ni l'autre nation eût eue à fe plaindre d'être fervie avec moins de zèle que fa rivale. Toutes deux ne pouvoient efpérer de fe rendre Maîtreffe abfolue des productions du Nord, au point que fa rivale ne pût fe procurer celles dont elle auroit eu befoin : ce ne pouvoit donc être que par les avantages que la la France ou l'Angleterre auroit offert à nos commerçans, que l'une & l'autre pouvoit les attirer dans leurs ports : c'eft ce qu'a fait la France, & la France a toujours été depuis le commencement de la guerre, abondamment pourvue de bois de conftruction, de cordages, de goudron, de fer, de cuivre & de chanvre, tandis que les Anglois, qui ont pris, pour fe les procurer, les voies de force & de violence, en ont fouvent manqué.

La France n'a troublé en aucune maniere la navigation des nations neutres : elle a, dans toutes les occafions refpecté les droits que leur donnoit leur neutralité ; l'Angleterre les a tous violés ; elle n'a pas même refpecté la loi

ſacrée des traités ; elle a ſouffert qu
ſes ſujets commiſſent les actions de vio
lence les plus criantes ; & elle demand
ce qu'elle a fait à toutes les nation
de l'Europe pour les engager à l'aban
donner dans le moment où elle a l
plus beſoin de ſes alliés : *Vous avez e*
des alliés, peut-on lui répondre ; *mai*
ces alliés, vous les avez toujours ſacri
fiés à vos intérêts perſonnels : vous ave
pris avec eux des engagemens, que vou
n'avez pas remplis, vous leur avez fai
des promeſſes que vous n'avez pas effec
tuées ; les traités les plus ſolemnels qu
vous lioient à eux, vous les avez violés
s'ils ſe ſont ſacrifiés pour vos intérêts
vous les avez abandonnés lorſque ces mê
mes intérêts l'ont demandé. Que n'avez
vous pas fait contre la République de
Provinces-Unies depuis le moment de ſo
établiſſement juſqu'à préſent : elle vous
rendu dans toutes les occaſions les plu
grands ſervices, & vous n'avez jamai
laiſſé échapper la plus petite occaſion d
lui nuire. Que vous avez fait payer che
aux Portugais, les foibles ſecours qu
vous leur avez donnés contre l'Eſpagne
Vous vous êtes rendus maîtres de leur
productions : vous avez anéanti leur com-

nerce, vous avez étouffé leur industrie, & le Portugal n'a plus été qu'un canal par où a coulé dans votre Isle la plus grande partie de ses richesses du nouveau nonde. Vous vous êtes fait une amie de la Russie, & quand la Russie a réclamé votre secours, vous l'avez moins écouté que l'intérêt de votre commerce du Levant qui demandoit que vous usassiez de ménagement avec la Porte. Tant que vous avez crû pouvoir espèrer quelques secours de la Russie, vous l'avez encensée, & aujourd'hui que vous connoissez ses dispositions à votre égard, vous la traitez avec une sorte de mépris dans tous vos papiers publics. Le Roi de Prusse, que la politique a rendu votre allié plutôt que son inclination, vous redemande vainement depuis nombre d'années le payement des sommes considérables que vous lui devez. Lors de la guerre qu'a terminé la paix de Teschen, avez-vous offert à ce Prince le plus léger secours. C'est vous, qui par vos perfidies avez formé les heureux liens qui ont uni les Maisons de France & d'Autriche : vous avez donné à cette union les noms les plus odieux : vous avez accusé d'ingratitude l'Auguste Marie-Thérèse : à vous

entendre vous aviez rendu dans tous le tems à sa Maison les plus grands services, qui, dans le vrai, n'a jamais ét secourue par votre nation que dans le guerres qu'elle a eue à soutenir contre l France : votre intérêt le demandoit. Dan toutes les autres occasions la Maiso d'Autriche a éprouvé de votre part l plus grande insensibilité, & quand i s'est agi des intérêts du commerce d ses sujets, vous n'avez rien négligé de ce qui pouvoit lui nuire. Avec quel acharnement n'avez vous pas demandé la suppression de la compagnie d'Ostende? Que de moyens n'avez-vous pas employés pour détourner les Liégeois d'accorder au Gouvernement des Pays-Bas Autrichiens la permission qu'il leur demandoit, de laisser construire, sur la partie de terrein, qui leur appartenoit, une chaussée qui auroit donné aux sujets de Marie-Thérese presque tout le commerce du Bas-Rhin : la réussite de ce projet ne vous intéressoit en rien : le commerce seul de la République des Provinces-Unies devoit craindre qu'il s'exécutât : mais vous ne pouvez voir avec indifférence la prospérité des autres nations, même de celles qui ne peuvent jamais entrer en concurrence avec la vôtre.

Tout ce qu'ont fait les Anglois de-uis la paix de 1763 a été marqué au oin de l'inconsidération : à cette époue leur corps politique étoit énervé ; ls auroient dû s'occuper des moyens e lui rendre sa premiere vigueur. L'éonomie eût été celui qui auroit pû tre employé avec le plus de succès.)ue de millions, qui ont été employés corrompre, auroient pû l'être à l'a-.ırement de la dette nationale. Les olonies de l'Amérique Septentriona- avoient, pendant la guerre, donné leur métropole, des preuves non [uivoques de leur attachement : de-)it-on pour prix des services qu'elles 'oient rendus, vouloir les traiter en jettes. Les Colonistes étoient An-ois comme les habitans de la mé-)pole ; ils avoient donc, comme ceux-, tous les droits que la constitution tionale donne à tous ceux qui sont :oyens de l'Angleterre ; & vouloir en priver étoit une injustice criante nt il étoit aisé de prévoir qu'elle se-it la suite : comme elle étoit sans but e étoit aussi sans motif. Les droits e réclamoient les Colonistes n'attaoient en aucune façon ni l'auto-

rité du Parlement, ni la prérogative Royale : ils ne pouvoient porter ombrage qu'à l'autorité deſpotique des Miniſtres du Roi, qui ne pouvant eſpérer de l'exercer librement en Angleterre, vouloient pour s'en dédommager, l'établir en Amérique : ils n'imaginoient pas que les Amériquains oſeroient leur réſiſter, & comme à force de corrompre ils étoient parvenus à aſſervir à leur volonté le Parlement ils eurent l'adreſſe de faire prendre au Parlement la réſolution téméraire d'employer la force pour réduire les Amériquains. Dès ce moment il fut aiſé de prévoir tout ce qui eſt arrivé depuis : les Anglois ont peut-être été les ſeuls qui ont crû qu'ils pourroient avec peu d'efforts parvenir à remettre ſous leur obéiſſance leurs Colonies confédérées ; les ſeuls qui n'ont pas vû que la France & l'Eſpagne ne laiſſeroient pas échapper l'occaſion de cette guerre civile, pour ſe venger de la paix honteuſe qu'elles avoient été forcées de faire en 1763 ; les ſeuls qui n'ont pas connu l'effet qu'avoit produit en France le changement qui s'étoit fait dans ſon adminiſtration à l'avénement de Louis XVI au trône ; les ſeuls qui n'ont pas ſenti de quelle conſéquence il étoit pour l'Angleterre de ſe faire des amis ou du moins de ne pas augmenter le nombre de ſes ennemis ; les ſeuls enfin qui n'ont pas prévu les ſuites funeſtes qu'auroit la guerre dénaturée qu'ils faiſoient aux Amériquains,

& celle à laquelle ils provoquoient la France & l'Espagne. Réduits à leurs propres forces, les Anglois n'auroient-ils pas dû se réunir pour combattre les ennemis puissans qui les menaçoient : tout esprit de parti devoit cesser parmi eux : cela dépendoit du Roi : ses Ministres étoient odieux à son peuple, il falloit les renvoyer & en choisir d'autres estimés de la nation, dont les talents eussent été connus & le patriotisme prouvé. Au lieu de cela, le Roi a pris plus de confiance que jamais en ses chers Ministres : il a sacrifié à leur vengeance tous ceux qui ont voulu faire connoître au Roi & à la nation l'incapacité de ces mêmes Ministres, & la venalité de leurs partisans. L'Irlande (*a*) étoit mécontente, falloit-il augmenter son mécontentement par une fermeté déplacée qui pouvoit avoir des suites aussi fâcheuses qu'avoient eu celles dont on avoit fait usage à l'égard des Amériquains ? Ce que je ne conçois pas, c'est que la France n'ait pas encore essayé de profiter des dispositions actuelles des Irlandois : ces dispositions sont telles que si une armée Françoise débarquoit présentement en Irlande, & qu'en abordant elle arborât l'é-

(*a*) Dans le Comté de Mayo les Magistrats ont refusé formellement d'exécuter la loi contre les déserteurs, sous prétexte que le Parlement d'Irlande n'avoit point passé d'acte pour le fait de la désertion, & qu'ils ne pouvoient reconnoître d'autres loix que celles de leur propre législation.

tendart de la liberté, on verroit tous le Irlandois, à l'exception des créatures de Miniſtres, ſe ranger autour de cet étendart, & ſe proclamer peuple libre & indépendant. Tous les Anglois craignent ce événement; le Roi & ſes Miniſtres ſon peut-être les ſeuls qui n'imaginoient pa que cette réſolution puiſſe arriver : ils n croyoient pas non plus que la Ruſſie prendroit le parti qu'elle a pris. La réponſe qu'a fait Sa Majeſté Brit. à la déclaration de la Ruſſie, ne dit rien : je vous l'envoye, telle qu'elle circule ici depuis quelques jours; mais en même temps il s'eſt répandu une nouvelle qui doit furieuſement humilier ceux d'entre nous qui s'étoient déclarés pour les Anglois : on di que pluſieurs vaiſſeaux Ruſſes chargés de chanvre pour la France, dont s'étoient emparés des corſaires Anglois, ont été rendus à leurs propriétaires avec domma & intérêts : ce jugement rapproché de celui rendu contre nos vaiſſeaux chargés de chanvre, prouve combien les Anglois ſont conſéquens dans leurs principes; combien ils ſont juſtes & équitables dans leurs jugemens & dans leur conduite : ils diſent dans leurs papiers publics que la Ruſſie eſt *une Puiſſance de deux jours*, & ils n'oſent braver cette même Puiſſance, qui, dans le vrai, peut leur faire moins de mal que ne pourroit leur en faire notre République, ſi elle déployoit contre eux toutes ſes forces.

J'ai l'honneur d'être, &c.

éponse du Roi de France à la Déclaration de l'Impératrice de Russie.

A guerre dans laquelle le Roi se ouve engagé, n'ayant autre objet que l'attaement de S. M. au prinpe de la liberté des mers, e n'a pu voir qu'avec e vraie satisfaction mpératrice de Russie opter ce même princi, & se montrer résolue le soutenir. Ce que S. I. réclame des puissanbelligérantes n'est auchose que les regles scrites à la Marine ançoise, dont l'exécun est maintenue avec e exactitude connue & plaudie de toute l'Eue.

La liberté des bâtimens itres, restreinte dans petit nombre de cas lement, est d'une conuence directe du droit turel, la sauve garde

Réponse de S. M. Britannique à la déclaration de l'Imp. de Russie.

PENDANT le cours de la guerre dans laquelle le Roi de la Grande-Bretagne se trouve engagé par l'aggression de la France & de l'Espagne, il a manifesté les sentiments de justice, d'équité, & de modération qui gouvernent toutes ses démarches. Sa Majesté a réglé sa conduite envers les Puissances amies & neutres d'après la leur à son égard, la conformant aux principes les plus clairs, & les plus généralement reconnus du Droit des Gens, qui est

la seule Loi entre les Nations qui n'ont pas de Traité, & à la teneur de ses différents engagements avec d'autres Puissances; lesquels engagemens ont varié cette Loi primitive, par des stipulations mutuelles, & l'ont variée de beaucoup de manieres différentes, selon la volonté & la convenance des Parties contractantes.

Fortement attaché à S. M. l'Imp. de Toutes les Russies par les liens d'une amitié réciproque, & d'un intérêt commun, le Roi, dès le commencement de ces troubles, donna les ordres les plus précis, de respecter le Pavillon de S. M I. & le Commerce de ses Su-

des nations, & le soul
gement même de cel
que le fléau de la guer
afflige: aussi le Roi a-t-
desiré de procurer no
seulement aux sujets
l'Impératrice de Russi
mais à ceux de tous l
Etats qui ont embra
la neutralité, la liber
de naviguer aux mêm
conditions, qui sont énon
cées dans la déclaratio
à laquelle S. M. répon
aujourd'hui,

Elle croyoit avoir fa
un grand pas vers le bie
général, & avoir prépa
ré une époque glorieu
pour son regne, en fixan
par son exemple les droi
que toute Puissance Be
ligérante peut & doit re
connoître être acquis au
navires neutres. Son es
pérance n'a pas été déçue
puisque l'Impératrice en
se vouant à la neutralit
la plus exacte, se déclare
pour le systême que le Ro
soutient au prix du sang
de ses peuples, & qu'Elle
réclame les mêmes droits
dont Sa Majesté voudroit

ire la base du Code maritime.

S'il étoit besoin de nouaux ordres, pour que vaisseaux de S. M. I. eussent aucun lieu de aindre d'être inquiétés ns leur navigation par sujets du Roi, S. M. mpresseroit de les donr; mais l'Impératrice n reposera sans doute r les dispositions de S. . consignées dans les rémens qu'Elle a publiés. lles ne tiennent point x circonstauces; elles t fondées sur le droit s gens; & elles convient nt à un Prince assez ureux pour trouver ujours dans la prosperi générale, la mesure de lle de son Royaume. Le i souhaite que S. M. I. oute aux moyens qu'elprend pour fixer la ture des marchandi, dont le commerce est puté de contrebande en mps de guerre, des res précises sur les paers de mer, dont les isseaux Russes seront unis.

jets selon le Droit des Gens & la teneur des engagements qu'il a contractés dans son traité de commerce avec Elle, & qu'il remplira avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Les ordres à ce sujet ont été renouvelles, & on veillera strictement à l'exécution. Il est à présumer qu'ils empêcheront toute irrégularité; mais s'il arrivoit qu'il y eût la moindre violation de ces ordres réitérés, les Tribunaux d'Amirauté, qui dans ce pays-ci, comme dans tous les autres, sont établis pour connoître de pareilles matieres, & qui dans tous les cas, jugent uniquement par le droit général des Nations, & par les stipulations parti-

culieres des différents Traités, redresseroient les torts d'une maniere si équitable, que S. M. Imp. seroit entiérement satisfaite de leurs décisions, & y reconnoîtroit cet esprit de justice qui l'anime Elle-même.

Avec cette précaut S. M. est assurée qu'il naîtra aucun incid qui puisse faire regret d'avoir rendu, pour qui le concerne, la con tion des navigateurs R ses aussi avantageuse qu seroit possible en temps guerre. D'heureuses c circonstances ont déja plus d'une fois les de Cours à portée dépr ver combien il importoit qu'elles s'expliqu sent avec franchise sur leurs intérêts respect

Sa Maj. se félicite d'avoir à exprimer à M. Imp. sa façon de penser sur un point in ressant paur la Russie, & pour les Pu sances commerçantes de l'Europe : Elle a plaudit d'autant plus sincérement aux pri cipes & aux vues qui dirigent l'Impérat ce, que Sa Maj. partage le sentiment qui porté cette Princesse à des mesures, d'où d vent résulter également les avantages ses sujets & de toutes les nations.

A VERSAILLES, *le* 25 *Avril* 1780

Suite des Traités de Marine.

I. Mais, dans le cas où sur la production dudit
ficat, contenant le détail des effets qui seroient
ord, & donné dans la forme ordinaire par les
iers du port d'où le vaisseau auroit appareillé,
des parties découvriroit aucune des espèces d'ef-
déclarés de contrebande ou prohibés par le
article de ce traité, & destinés pour quelque
sous l'obéissance des ennemis de l'autre partie,
e sera pas permis d'ouvrir les écoutilles du
eau qui se trouveroit dans ce cas, soit qu'il
rtienne aux sujets de S.M., soit qu'il appartienne
ux des S. les Etats; ni d'ouvrir ou forcer aucuns
es, aucunes caisses ou aucuns paquets, ni d'em-
r la moindre partie des marchandises, avant
a cargaison entiere n'ait été mise à terre en pré-
des Officiers de l'Amirauté & qu'il n'en ait eté
un inventaire: de même il ne sera pas permis
endre, échanger ou aliéner en aucune maniere
cargaison avant que l'on n'ait duement & lé-
nent procédé à l'égard desdits effets prohibés,
ie les Juges respectifs de l'Amirauté n'aient
ré par sentence qu'ils sont confisqués. Il sera
urs en tendu que le vaisseau, & ceux des
s qu'il auroit à bord, & qui, aux termes de
raité, sont réputés libres, ne seront point re-
s sous prétexte qu'ils étoient accompagnés d'ef-
prohibés; ils seront encore moins confisqués
ne prise légale, ensorte que s'il n'y a qu'une
e de la cargaison qui consiste en effets de con-
nde ou prohibés, & si le maître du vaisseau
ent à délivrer cette partie à celui qui l'aura dé-
erte, celui ci ne forcera pas le premier à con-
e son vaisseau dans un port, mais il lui permet-
e continuer son voyage.

III. Tout ce qui se trouvera chargé par les sujets de
I., sur n'importe quel vaisseau appartenant aux
emis des S. les Etats, sera sujet à confiscation,
id même le chargement ne consisteroit pas en
s de contrebande: au contraire, tout ce qui sera
vé à bord des vaisseaux appartenants aux sujets

du Roi de la G. B., sera reputé libre quand mêm
le chargement entier ou partie d'icelui appartien
droit aux ennemis des S. les Etats en exceptant tou
jours les effets de contrebande ; dans le cas où il s'e
trouveroit de cette derniere qualité, tout se passe
de la maniere convenue dans l'article précédent : d
même tout ce qui se trouvera chargé par les suje
des S. les Etats, sur n'importe quel vaisseau ap
partenant aux ennemis de S. M. sera sujet à confisca
tion, quand même le chargement entier ou parti
d'icelui appartiendroit aux ennemis de S. M. en ex
ceptant toujours les effets de contrebande ; dan
le cas où il s'en trouveroit de cette derniere qua
lité, tout se passera de la maniere convenue dan
l'article précédent.

Crainte que dans le moment où l'une des par
ties se trouveroit engagée dans une guerre, l'aut
partie qui seroit en paix ne reçoive aucun dom
mage par surprise, il est pourvu & convenu qu'u
vaisseau appartenant aux ennemis de l'une de
parties & chargé d'effets appartenants aux sujets d
l'autre, n'assujettira pas son chargement à la confi
cation dans le cas où il aura été fait avant l'exp
ration des termes ci-après mentionnés, après
déclaration, ou publication de ladite guerre. Savoi
Si les effets ont été chargés dans aucun port en
tre les lieux ou limites appellés les Sondes & l
Naze en Norvege : 6 semaines aprés la déclaration
entre les sondes & la Ville de Tanges, 2 mois
dans la Méditerranée 10 semaines, dans toute autr
partie du monde, 8 mois : de sorte qu'il ne se
pas légal de confisquer en ce cas les effets appar
tenants aux sujets de S. M. pris ou saisis à bor
d'aucun vaisseau ou navire quelconque appartenan
aux ennemis des S. les Etats, mais ils seront rendu
sans délai à leurs propriétaires, à moins qu'il
n'ayent été chargés après l'expiration desd. termes
mais, de maniere qu'il ne leur sera pas permis en
suite de conduire dans des ports ennemis aucun
des marchandises appellées *contrebande*, & qui pa
les raisons susdites ne seroient point sujettes à con
fiscation ; de même ; de l'autre part, il ne sera pa
permis de confisquer en ce cas les effets appartenant
aux sujets des S. les Etats, pris ou saisis à bord d'au
cun vaisseau ou navire quelconque, appartenant au

ais de S. M., mais ils feront rendu fans délai
s propriétaires, à moins qu'ils n'aient été
ès, après l'expiration desd. termes, mais, de
re qu'il ne leur fera pas permis enfuite de
ire dans des ports ennemis aucune des marchan-
appellées contrebande & qui, par les raifons
es ne feroient point fujettes à confifcation.

Pour mettre plus efficacement les fujets de
& defdits Etats à l'abri d'aucune infulte de la
les vaiff. de guerre & des armateurs refpectifs,
les Cap. de vaiff. foit de S. M. foit defd. Etats,
tous leurs fujets qui équiperont des corfaires,
que leurs compagnies privilégiées, recevront
nction ftricte de ne faire aucun tort, de ne cau-
ucun dommage à l'autre partie, il leur fera
è que s'ils ne fe conformoient pas à cette con-
on, ils feront punis, & nonobftant, tenus
nnellement & fous la garantie de leurs biens de
les dommages qu'ils auroient caufés, en for-
e reftitution & réparation.

Attendu que les Maîtres des vaiff. marchands
que les mariniers & les paffagers font quel-
is expofés à des actes de cruauté & de barbarie
part des vaiff. qui font des prifes en temps du
e, & dont les Commandants les tourmentent
maniere la plus inhumaine pour en tirer les
qu'ils défirent; il eft convenu que S. M. &
. les Etats Généraux publieront les Proclama-
& les Placards les plus ftricts aux fins de pré-
ces excès odieux, & que tous ceux de leurs
s refpectifs contre lefquels il fera légalement
vé qu'ils s'en font rendus coupables, feront
s d'une maniere jufte, convenable & propre à
rer de la terreur aux autres. Ils ordonneront
tous Cap. & Officiers de vaiff., convaincus de
pratiques odieufes exercées par eux-mêmes ou à
inftigation & par leur connivence (indépendam-
des autres châtiments qui leur feront infligés
proportion de la nature de leur délit) foient
e champ caffés: de plus tout vaiff. amené comme
, dont les mariniers ou les paffagers fe plain-
nt d'avoir fubi la queftion & d'avoir été mis à
orture; fera fur le champ mis en liberté &
oyé avec toute fa cargaifon fans qu'il foit
contre ledit vaiffeau aucune procédure judi-
re ou autre. „

Déclaration explicative sur certains Articles ci-dessus.

Attendu qu'il s'est élevé quelques difficultés sur l'interprétation de certains articles contenus tant dans le Traité de Marine du 11 Déc. 1674 que dans celui du 17 Fév. 1767-8, l'un & l'autre conclus entre S. M. de la G. B., d'une part, & les Etats-G. des Prov. U. des Pays-Bas, de l'autre; concernant la liberté dont jouiroient leurs sujets respectifs de commercer dans les ports des ennemis de l'une ou de l'autre Puissance nous, Sir William Temple, Baronet, Ambassadeur Extraord. de S. M. de la Grande Bretagne, au nom, & de la part de S. M. & nous, Guillaume van Heuckelom, S. de Werckenham; Gaspard Fagel, Conseiller & Pensionnaire de Hollande & de West Frise; Jean de Mauregnault; Jean, Baron de Reede & Renswoude Guillaume de Haren, Henry Terborg & Luc. Alting, Députés en l'Assemblée desd. Etats-Généraux pour les Etats de Gueldre, Hollande, Zélande, Utrecht, Frise, Overyssel & Groningue; au nom & de la part desd. Etats Généraux; avons déclaré & déclarons par ces pré-sentes que le véritable objet le but de ces art. est & doit être que les vaiss. & navires appartenants aux sujets de l'une ou de l'autre partie, depuis le moment où lesd. art. ont été conclus peuvent, non seulement passer, trafiquer, & commercer d'une place ou d'un port neutre, dans une place étant en inimitié avec l'autre partie; ou d'une place en inimitié, dans une autre place neutre; mais encore, d'un port ou d'une place en inimitié, dans un port ou une place en inimitié avec l'autre partie; soit que ces places appartiennent à un seul & même Prince ou Etat, soit qu'elles appartiennent à différents Princes ou Etats avec lesquels l'autre partie seroit en guerre.

Nous déclarons que telle est le véritable objet desd. art., en conséquence de quoi nous entendons que lesd. art. doivent être observés & exécutés dans toutes les occasions de la part de S. M., desd. Etats Généraux & tous leurs sujets respectifs: de maniere cependant que cette Déclaration ne sera alléguée par aucunes des parties relativement à des choses qui seroient arrivées avant la conclusion de la derniere paix au mois de Fév. 1673-4; nous promettans que lad. Déclaration sera ratifiée par S. M. & par lesd Etats Généraux dans l'espace de deux mois, ou plutôt s'il est possible à compter du jour & de la date de cette Déclaration dont la ratification sera apportée ici a la Haye pour y être échangée.

LETTRES
[H]OLLANDOISES.

[C]'eſt des conditions de la paix qui terminera la [guerre] préſente, que dépend la félicité des habitans [de] toute l'Europe.

RECHERCHES SUR LE COMMERCE. (*a*)

RÉPONSE
AUX DEUX LETTRES
PRÉCÉDENTES.

[Pr]ojet d'une trève propoſée par les Anglois aux Américains ; ſituation actuelle des Anglois rapprochée de celle où ſe trouvoient les Eſpagnols en 1608; ſituation des Provinces-Unies à cette epoque comparée à celle des Etats-Unis ; raiſons qu'ils ont de ne pas ac-

(*a*) Cet excellent ouvrage ſe vend à Amſterdam [chez] Michel Rey. C'eſt un des meilleurs ouvrages [qui] aient éte faits depuis longtems ſur cet objet [im]portant. Tous ceux qui le connoiſſent deſirent [que] l'Auteur en donne la continuation & qu'il ſe [fasse] connoître.

cepter la trève; aucun traité ne d
se conclure sans le concours de tou
les Puissances; avantages que l'A
gleterre retireroit d'un traité partic
lier fait avec la République des Eta
Unis; de l'entreprise de Clinton
dépend la conduite que doit tenir l'A
gleterre; intérêts de l'Angleterre
latifs au Canada.

PARIS, ce Mai 178

VOilà donc, l'Angleterre, M
sieur, réduite à la dure nécessité
traiter d'égale à égale avec ces fi
indociles, ces enfans rebelles & dé
turés qu'elle n'a pû réduire à l'ob
sance aveugle qu'elle exigeoit d'
On dit ici que les Ministres de Sa
jesté Britannique sont enfin déter
nés à proposer à la République
Etats-Unis une trève des dix a
pendant laquelle l'Angleterre agi
avec elle comme avec une Puissa
tout-à-fait indépendante. Cette dém
che, si elle est vraie, est le sec
tome de celle que fit l'Espagne en 1
vis-à-vis de votre République n
sante. s'il fut alors bien humili
pour l'Espagne d'envoyer ses Amb

ıdeurs à la Haye, le ſera-t-il moins our l'Angleterre d'envoyer les ſiens ı congrés de Philadelphie. Les cir- onſtances où l'Angleterre ſe trouve ɔnt approchant les mêmes que celles ù ſe trouvoit l'Eſpagne en 1608, mais ſituation préſente de l'Angleterre eſt ien plus critique que ne l'étoit celle l'Eſpagne. Les ſept Provinces-Unies voient pour ſoutien la France & l'An- eterre, mais l'Angleterre étoit une liée indifférente qui ne leur donnoit ıcun ſecours, & la France quoique us vraie & plus ſincere, ne pouvoit, ıns les circonſtances où elle ſe trou- oit alors, les ſecourir efficacement. Les térêts de la France & de l'Eſpagne nt aujourd'hui les mêmes; elles ont mêmes motifs de ſoutenir l'indé- ndance des Etats-Unis, & les mê- es raiſons d'affoiblir l'Empire Bri- nnique. Si l'Eſpagne eût été mieux uvernée, ſi ſon Roi eût renoncé au ıimérique projet de faire la conquê- de la France, elle auroit pû forcer s Provinces à reprendre le joug ı'elles avoient ſecoué. L'Eſpagne alors oit une force réelle, bien differente celle qu'a aujourd'hui l'Angleterre,

dont le corps politique eſt beauco
plus épuiſé que ne l'étoit en 1608
lui de l'Eſpagne.

Les circonſtances dans leſquel
ſe trouvoient alors votre Républic
étoient tout-à-fait différentes de cel
dans leſquelles ſe trouvent préſen
ment la République des Etats-U
Votre République étoit alliée de
France & de l'Angleterre, mais
traités qu'elle avoit fait avec ces P
ſances ne la lioient pas comme c
qu'a conclu la République des Et
Unis avec la France & l'Eſpagne.
traités ſont tels qu'ils ne peuvent ſ
ſiſter avec une trève dans laquelle
ſeroient pas compriſes ni la Franc
l'Eſpagne : il ne ſeroit pas même
l'intérêt des Etats-Unis de conſent
cette trève même avec l'agrément
ſes alliés : cette trève n'aſſureroit
leur indépendance, qui ne peut
durable qu'autant qu'elle ſera rec
nue par un acte ſolemnel paſſé e
toutes les Puiſſances Belligérantes
garanti par toutes les Puiſſances n
tres : il faut même que ces actes c
tiennent des diſpoſitions à l'exécut
deſquelles toutes les Puiſſances n
tres ſoient intéreſſées, afin que l'A

eterre ne puiſſe pas dans la ſuite
ıanquer aux engagemens qu'elle au-
pris avec la République des Etats-
nis, ſans s'expoſer au reſſentiment
:s Puiſſances neutres.

Si l'Angleterre faiſoit aujourd'hui
ı traité particulier avec les Etats-
nis, elle réuniroit toutes ſes forces
ontre l'Eſpagne & la France: les for-
s qu'elle eſt obligée d'employer pré-
ntement contre ſes Colonies confé-
:rées, lui ſerviroient à la défenſe de
qui lui reſteroit de poſſeſſions en
mérique, & comme elle pourroit
'oir dans cette partie du monde des
rces égales à celles de ſes ennemis,
lui ſeroit facile de former contre eux
:s entrepriſes, qui, ſi elles réuſſiſ-
ient, mettroient l'Angleterre dans
poſition de ſoutenir la guerre plus
ngtems & de la terminer à des con-
tions plus avantageuſes que celles
ı'elle peut eſpérer d'obtenir préſente-
ent. Que ſerois-ce ſi l'Angleterre ob-
noit ſur la France & ſur l'Eſpagne
:s avantages conſidérables: victorieu-
, elle leur feroit la loi, & les condi-
ons auxquelles elle leur accorderoit
paix, ſeroient telles que la France,

& l'Espagne ne pourroient dans aucu
cas s'opposer aux efforts que l'Angle
terre feroit ensuite pour ramener sou
son joug les Colonies qui forment au
jourd'hui la République des Etats Unis

Si le Général Clinton échoue dan
son entreprise contre Charles-Town
les Anglois n'auront d'autre parti
prendre que celui de renoncer au proje
chimérique de soumettre les Coloni
confédérées ; de leur proposer une trè
ve, & si elle est rejettée, de fortifie
les ports qu'ils y ont encore, ains
que ceux qu'ils ont dans le Canada
enfin d'employer toutes leurs forces
la défense de leurs Isles. C'est sur-tou
de la conservation de la Jamaïque qu'il
doivent s'occuper, & peut-être pou
ne pas perdre cet important établisse
ment devront-ils évacuer tout-à-fai
le continent. Il est vrai qu'ils expose
roient le Canada & Terre-Neuve à êtr
promptement enlevés par les Améri
cains, qui n'ayant plus rien à crain
dre pour leurs propres foyers, ne né
gligeroient pas l'occasion favorable qu
leur offriroit la rétraite des Anglois
pour reculer les limites de leur Em
pire. J'ai toujours pensé & je pens
encore que quelque chose qu'il arrive

étoit impoſſible que le Canada,
u ſa poſition, reſtât au pouvoir des
.nglois. L'Angleterre ne doit point
: céder à la France, ni la France dé-
rer d'en faire l'acquiſition. Mais je
ois qu'on pourroit prouver aux An-
ois qu'après avoir reconnu l'indépen-
ınce de la République des Etats-Unis,
; feront ſans motifs de vouloir con-
rver le Canada, qui, étant réuni à
République des Etats-Unis, feroit
ıſſi utile au commerce de l'Angle-
rre, qu'il l'eſt aujourd'hui. Etant à
ondres il y à quelques années, j'ai
ı nombre de commerçans Anglois,
ıi penſoient comme moi, que le Canada
toutes les Colonies de l'Amérique
:ptentrionale feroient également utiles
leur commerce, ſi elles ne faiſoient
us partie de leur Empire, pourvu
:pendant, qu'elles n'appartinſent ni
la France, ni à l'Eſpagne. *Le Gou-
:rnement Britannique*, me diſoient les
ommerçans Anglois, *y gagneroit, puiſ-
ı'il épargneroit tous les ans des ſom-
es conſidérables qu'il a toujours été
bligés de payer pour la défenſe & l'en-
etien de ces mêmes Colonies.*
J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE XVI.

La guerre présente ne peut être terminée que par un traité de paix; intérêt actuel des nations neutres; toutes les nations de l'Europe s'occupent de leur commerce; la force d'une nation dépend de sa culture & de son commerce; marine militaire de la Prusse & des Pays-Bas Autrichiens; des ports des Pays-Bas qu'on peut agrandir & rendre militaires; la navigation des rivieres doit être libre comme celle des mers; les Hollandois n'ont pas le droit de gêner la navigation de l'Escaut.

AMSTERDAM, ce Mai 1780.

JE ne crois pas, Monsieur, que les Anglois soient dans l'intention de proposer une trève à la République des Etats-Unis, encore moins que cette trève soit acceptée. La guerre présente ne peut être terminée que par un traité de paix, & pour que cette paix soit durable, il faut necessairement qu'elle soit faite sous la médiation des

'uissances neutres, ces Puissances ont
ın intérêt particulier à intervenir dans
ɜs négociations. Le motif qui les por-
ɜra à demander d'y être admises, com-
ıe parties intervenantes, sera le même
ui les a engagées à se confédérer. Si el-
ɜs ont pris les armes pour la défense
e la liberté des mers, elles ne peu-
ent les quitter que quand cette mê-
ıe liberté sera reconnue par toutes les
ations de l'Europe, par un acte au-
ıentique qui, les liant toutes égale-
ıent, les rendra aussi toutes protec-
ices de cette même liberté : l'effet de cet
ꝫte sera d'éloigner d'Europe, si ce n'est
ɔur toujours, du moins pour un très
ıngtems le terrible fleau de la guerre.
outes les nations de l'Europe s'occu-
ɜnt aujourd'hui de leur commerce,
les n'ont plus, comme autrefois cet-
: ambition démesurée qui les enga-
ɜoit à combattre continuellement
ɔur reculer les bornes de leur terri-
ıire. Leurs Chefs ne briguent plus le
ıin nom de conquérant, ils lui pré-
ɾent le titre glorieux de peres de
urs sujets, & c'est pour l'obtenir de
. postérité, qu'ils s'occupent conti-
uellement de tout ce qui peut ren-

dre leurs peuples heureux. Le Roi de Prusse a changé les mœurs des Rois: ils se sont, à son exemple, rapprochés des autres hommes: il ont connu qu'ils étoient eux-mêmes des hommes, & que plus ils étoient par leur naissance, élevés au dessus des autres hommes, plus ils avoient d'obligations à remplir comme Rois & comme Citoyens. Autrefois ils étoient gouvernés, aujourd'hui ce sont eux qui gouvernent: la classe du peuple est devenue l'objet principal de leur attention: ils ont connu que ce n'étoit pas l'étendue d'un pays qui en faisoit la force, mais l'agriculture & le commerce de ses habitans. Persuadés de cette vérité tous les Souverains ont mis tout en usage pour stimuler l'industrie de leurs sujets: ils y ont réussi & toutes les nations sont aujourd'hui cultivatrices, manufacturieres & commerçantes, & leur émulation est telle qu'il n'en est pas une qui n'ait présentement le double & peut-être le triple des productions, tant territoriales qu'industrieuses qu'elle avoit il y a un siécle. Des nations qui alors n'avoient pas de marine, en ont une pré-

entement; si elle n'est pas considéra-
ble elle le deviendra, & je ne serois pas
étonné de voir se former en Prusse une
marine militaire, qui placera cette na-
tion au nombre des Puissances mariti-
mes. Je crois que nous ne tarderons
pas à voir se former près de nous une
nouvelle marine militaire. L'Empereur,
qui s'occupe des moyens d'augmenter
le commerce de ses sujets ne negligera
certainement pas d'assurer à la marine
marchande des Provinces des Pays-Bas
Autrichiens une protection dont elle
manque présentement : il n'est pas im-
possible d'établir un port militaire à
Blankenberg : on me mande de Bruxel-
les que le Gouvernement en a conçu
le projet. On pourroit aussi, en agran-
dissant celui de Nieuport, le mettre en
état de recevoir de très grosses fréga-
tes, je connois ce port, & je crois que
cela seroit facile.

Dans l'instant j'apprens par une let-
tre que je reçois d'Ostende, que les An-
glois viennent d'enlever aux sujets de
sa Majesté l'Imp. Reine un vaisseau
portant son pavillon, qui portoit à Bor-
deaux du fer, du plomb & autres ob-
jets qu'il plait aux Anglois d'appeller

munitions navales : je ſuis perſuadé que ce vaiſſeau ſera rendu, mais je ſuis très convaincu que l'Impératrice Reine & le Roi de Pruſſe accéderont au pacte qu'il eſt probable que les Puiſſances neutres propoſeront à toutes les Puiſſances maritimes de faire pour aſſurer la liberté des mers. Mais en ſouhaitant que ce pacte ait lieu, je crains bien qu'il ne nous devienne funeſte, & je ne ſuis pas le ſeul ici qui ait cette crainte.

On ne peut rendre les mers parfaitement libres que les grandes rivieres ne le ſoient auſſi : ſi elles ne l'étoient pas, la liberté des mers deviendroit illuſoire ; car nombre de ports ſont tellement ſitués, que la proſpérité de leur commerce dépend autant de la liberté des mers que de celle des rivieres. Tant que nous ſerons maîtres, par exemple de la navigation de l'Eſcaut, Anvers n'aura pas de commerce. Je crains bien que l'Empereur dans l'entrevue qu'il va avoir avec l'Auguſte Catherine, ne lui faſſe connoître la néceſſité de rendre libre la navigation des grandes rivieres comme celle des mers ; & ſi cette Princeſſe exige cette

iberté notre République pourra-t-elle aisonnablement refuser de consentir à a démolition des forts Lillo & autres qui la rendent maîtresse de la navigation de l'Escaut. D'ailleurs le commerce de France est aussi intéressé à eur démolition, que celui des Pays-Bas Autrichiens. On attend à Anvers, dit-on ici, un vaisseau Russe ; si nous le aissons passer librement les autres nations seront en droit d'exiger de nous a même condescendance, & si au contraire nous nous opposons au passage du vaisseau Russe, l'Impératrice de Russie ne sera-t-elle pas en droit de nous faire les mêmes reproches que nous faisons aux Anglois. *Vous leur faites un crime*, nous dira-t-elle, *d'avoir usurpé l'Empire des mers : si cet Empire ne leur appartient pas, comment pouvez-vous prétendre que celui que vous exercez sur l'Escaut soit légitime ? Vous le tenez*, direz-vous, *du traité de Munster* (a)

(*a*) Par ce traité il fut convenu entre Philippe IV & les Etats-Généraux, que nul gros vaisseau ne pourroit plus remonter à Anvers, sans décharger les marchandises en Hollande, d'où elles viennent présentement à Anvers sur des batteaux de transport.

de 1648, *mais ai-je accédé à ce traité; & les autres Puissances, qui veulent envoyer leurs vaisseaux à Anvers, ont-elles consenti à ne le faire qu'avec votre permission, & en se soumettant aux formalités que vous avez jugé à propos d'établir.* J'avoue, Monsieur, que je ne vois pas ce que notre Gouvernement pourroit répondre, & comment il refuseroit de rendre la liberté à l'Escaut. La seule chose qu'il pourra faire, sera de consentir à accorder cette liberté, à la condition que le Dannemarck consentira aussi à renoncer au droit qu'il perçoit au détroit du Sund & à celui de fermer ce passage quand il le veut aux vaisseaux des nations qui sont obligés de le passer; j'ai peine à croire que le Dannemarck consente à se désaisir de cette Clef de la mer Baltique.

J'ai l'honneur d'être &c.



RÉPONSE
A LA LETTRE XVI.

a navigation de l'Eſcaut doit être libre; Philippe IV n'a pu donner aux Hollandois le droit de la gêner; l'intérêt du commerce général de l'Europe demande que cette gêne ceſſe; les diſpoſitions du traité de Munſter n'obligent point les autres nations; Philippe IV n'a pas pû légitimement traiter avec la République au préjudice des Anverſois; du commerce de mer, dépend la richeſſe d'un Pays; commerce de la Hongrie.

PARIS ce Mai 1780.

E n'ai jamais cru, Monſieur, que la République des Provinces-Unies fût en droit de gêner, comme elle fait, la navigation de l'Eſcaut. Phi-pe IV a pu par le traité de Munſter ujettir la navigation de ſes ſujets, à que la République exigeoit de lui, ais il n'a jamais été en ſon pouvoir y aſſujettir la navigation des autres tions.

L'Efcaut prend fa fource au villag de Beaurevoir en Picardie, & ce n'ef qu'après avoir arrofé une très grand étendue de Pays de la dominatio Françoife, que les eaux de cette ri viere viennent baigner les terres d la domination Autrichienne & celle de votre Pays. Si la France ne pouvoi pas fe dire Souveraine de l'Efcaut Philippe IV & votre République pou voient-ils en prétendre la Souveraine té ? De quel droit donc Philippe IV & votre République ont-ils, par le trait de Munfter, impofé aux vaiffeaux de autres nations naviguant fur l'Efcaut l'obligation de s'arrêter dans les port de votre République, & d'y déchar ger leurs cargaifons deftinées pour An vers. Philippe IV pouvoit interdire l'en trée de fon port d'Anvers à toutes le nations, mais leur en ayant laiffé l'en trée libre, il n'a pas pû mettre des entraves à la navigation de l'Efcaut.

Si la mer eft libre, les fleuves & les grandes rivieres doivent l'être auffi. Et fi l'intérêt du commerce de toutes les nations de l'Europe exige que la mer foit libre, ce même intérêt veut auffi que les grandes rivieres le foient; car

elles ne le font pas la liberté des
ers ne peut être d'aucune utilité au
mmerce.

Le traité de Munster a pu donner
s entraves à la navigation des sujets
Philippe IV, mais les sujets des au-
es Souverains n'étoient pas obligés
se conformer aux dispositions de ce
uité. Un traité est un contrat qui
oblige que les parties contractantes;
nsi s'il arrivoit que les Pays-Bas Au-
chiens fussent conquis par la Fran-
, ou si la Maison d'Autriche les ce-
it à la France, la France ne feroit
aucune façon obligée d'enjoindre
es sujets de décharger dans les ports
votre République les cargaisons de
urs vaisseaux destinés pour Anvers.
vais plus loin, Monsieur, & je crois
e le Souverain actuel des Pays-Bas
utrichiens peut légitimement dispen-
ses sujets de se conformer au traité
Munster, & demander même à
tre République qu'elle renonce au
oit que lui donne ce traité, sur la
vigation de l'Escaut.

J'ai dit qu'un traité étoit un con-
at, par conséquent tout ce qui est de
ssence d'un contrat l'est aussi d'un

traité : il faut pour qu'un contrat soit valable que les parties contractantes puissent contracter : elles ne le peuvent, si la chose qui fait l'objet du contrat, & dont elles disposent, ne leur appartient pas en propre ; dans ce cas il faut pour qu'elles puissent en disposer, que le propriétaire y consente Philippe IV ne pouvoit, sans le consentement des habitans d'Anvers mettre la navigation de l'Escaut dans la dépendance de la République des Provinces-Unies : il avoit promis à ses sujets, lors de son inauguration, & par conséquent aux habitans d'Anvers, de les maintenir dans la possession de leurs biens : le commerce étoit pour eux un bien aussi réel que l'étoient les maisons qu'ils habitoient ; & cela est si vrai, que depuis le traité de Munster le commerce des Anversois à toujours été on ne peut pas plus languissant. Si Philippe n'a pu consentir à ce que la navigation de l'Escaut fût assujettie aux étranges entraves que votre République lui a données le traité fait en conséquence, est nul du moins quant à ce qui concerne le commerce d'Anvers, & si cela est, le Souverain

s Pays-Bas Autrichiens pourroit, l le vouloit, exiger de votre Répu-que que la liberté fût rendue à 'Escaut. Le commerce d'Ostende & de uges est aujourd'hui très florissant ui de la Capitale ne tardera pas à devenir aussi : Anvers seul ne voit s son commerce augmenter : il se-t bientôt ce qu'il étoit autrefois, si Escaut redevenoit aussi libre qu'il toit avant le traité de Munster.

Il n'est pas de Pays en Europe mieux ué pour le commerce, que les Pays-s Autrichiens : ils ont des produc-ns territoriales en grande abondan-, ils en ont aussi d'industrieuses qui se ultiplieroient bientôt, si leur marine rchande devenoit plus considérable : p longtemps négligée, elle est au-ird'hui l'objet de l'attention du sage uvernement de ces Pays. Quelque ondant que soit un Pays en pro-ctions, il ne devient puissant qu'au-it qu'il fait le commerce de mer. nsidérez la Hongrie, c'est le Pays plus riche en productions de tou-espèces qui soit en Europe ; s'il pauvre, c'est que ses productions ont pas de débouchés. Elles en au-

roient aujourd'hui si l'Empereur Fran
çois I eût vecu plus longtemps. Il avoi
conçu le projet, & avoit même com
mencé à l'exécuter avec succès, d'ap
provisionner les Pays-Bas Autrichien
de Vins de Hongrie, & les ports d
France, des excellentes viandes salée
& fumées qu'aprêtent les Hongroi
Ces viandes sont préférables même
celles d'Irlande pour les voyages d
long cours. Un Marseillois m'a dit e
avoir reçu une cargaison il y a quel
ques années, & que tous les marin
en ayant fait l'essai, jugerent qu'elle
étoient d'une qualité bien plus pa
faite que celles de tous les autres Pay
Etant à Bruxelles il y a quatre ans
j'y ai bu des Vins de Hongr
qu'avoit envoyé le Baron de Frise. C
Vins, quoique trop peu soignés par
commissionnaire auquel on les avo
adressés, me parurent d'une excellen
qualité, & je les préférai aux Vins d
France qu'on buvoit communémen
chez les Bruxellois. Ce n'est pas qu'o
ne boive aussi à Bruxelles d'exceller
Vins de France, mais ils sont fo
chers, à cause des droits d'entrée con
sidérables auxquels ils sont assujetti

, comme il y a tout lieu de le croire, s Vins de Hongrie font exempts d'en yer, ils obtiendront la préférence r ceux de France chez le commun s consommateurs.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. On assure ici que L. H. P. ont nné ordre d'arrêter dans les ports de République les vaisseaux qui étoient nu d'Angleterre pour y embarquer les crues venues d'Allemagne & qui étoient stinées pour le Canada. Ces troupes oient embarquées ainsi que leurs bagas, & les bâtimens sur lesquels ils se ouvoient alloient mettre à la voile lorsje l'ordre de s'opposer à leur depart riva. Le Chevalier Yorke s'est sans doute aint, & L. H. P. ont dû lui répondre l'elle ne leveroient l'embargo que quand a Maj. Britannique auroit donné ordre e restituer aux sujets de la République s vaisseaux que le Commodore Fielding ur a enlevés.

Ayant dans les derniers numéros inséré s réponses des autres Puissances à la Délaration de la Russie, nous croyons faire laisir au lecteur en insérant aussi celle lu Roi d'Espagne.

Réponse du Roi d'Espagne à la Déclarati de l'Impératrice de Russie.

LE Roi a été informé de la façon penser de l'Impératrice de Russie à l'éga des Puissances belligérantes & neutres, p un Mémoire que Mr. Etienne de Zir wieff, Ministre de cette Souveraine, a r mis le 15 de ce mois au Comte de F rida Blanca, son Premier Sécretaire-d'Et Le Roi regarde cet Acte de l'Impératri comme un effet de la juste confiance, q S. M. a méritée de sa part; & il lui d'autant plus agréable, que les princip adoptés par cette Souveraine, sont ce qui ont toujours guidé le Roi, & q S. M. a tâché par tous les moyens pos bles, quoique sans fruit, de faire obse ver par l'Angleterre, dans le temps q l'Espagne étoit encore neutre: ces pri cipes sont ceux de la justice, de l'équit & de la modération: ces mêmes princ pes enfin, la Russie & toutes les Puissa ces les ont éprouvés, dans les résolutio de Sa Majesté; & c'est uniquement p la conduite que la marine Angloise a ét blie tant dans la derniere que dans la pr sente guerre, (conduite qui bouleversa les règles le plus constamment reçues l'égard des Puissances neutres,) que S. M s'est vuë dans la nécessité de l'imiter

¡uifque, les Anglois ne refpectant point
Pavillon neutre, lorfqu'il avoit à bord
:s Effets ennemis, quoiqu'ils ne fuffent
is de Contrebande, & ce Pavillon ne fe
éfendant point contre ces violences, l'on
: pouvoit avec juftice empêcher, que
Efpagne n'usât de repréfailles égales,
our fe garantir du préjudice énorme,
ui réfulteroit d'une inégalité à cet égard.
es Puiffances neutres de leur côté ont
uffi donné lieu aux inconvéniens qu'elles
nt foufferts, pour s'être fervies de Pa-
iers doubles & d'autres artifices, afin de
révenir la prife de leurs vaiffeaux. De-là
en font enfuivies les captures & les dé-
:ntions nombreufes, ainfi que les fuites
ui en ont réfulté, quoiqu'à la vérité cel-
:s-ci n'aient pas été auffi préjudiciables
u'on l'a prétendu. Au contraire l'on fait,
ue quelques-unes de ces détentions ont
ourné à l'avantage des propriétaires mê-
nes de la cargaifon; les denrées, dont
lle étoit compofée, s'étant venduës dans
: port, où ces navires ont été jugés, à
un prix plus haut que le prix courant de
'endroit de leur deftination. Le Roi néan-
moins, non content de ces preuves de
à juftification manifeftes aux yeux de
oute l'Europe, veut aujourd'hui avoir la
gloire d'être le premier à donner l'exem-
ple de refpecter le Pavillon neutre de tou-
:es les Cours, qui ont confenti ou qui con-
fentiront à le défendre, jufqu'à ce que
S. M. voye le parti, que prendra la ma-

rine Angloiſe, & qu'Elle éprouve ſi ce-ci ſe contiendra ou non, ainſi que ſes c[r]-ſaires : &, à l'effet de faire voir à tous les Puiſſances, combien l'Eſpagne eſt pre à obſerver étant en guerre les mêmes règles qu'elle déſiroit étant neutre, S. [M]. ſe conforme aux autres points, contenus dans la Déclaration de la Ruſſie; bien entendu que, pour ce qui regarde la pl[ace] bloquée de Gibraltar, le danger d'y [en]trer ſubſiſte de la maniere que cela [est] fixé par l'Art. IV de ladite Déclaration, au moyen du nombre de vaiſſeaux ſtatio[n]nés pour en former le blocus; danger [ce]pendant que les vaiſſeaux neutres pourro[nt] éviter, en ſe conformant aux règles [de] précaution, établies en la Déclaration [de] S. M. du 13 dernier, qui a été comm[u]niquée à la Cour de Petersbourg par [le] moyen de ſon Miniſtre.

A ARANJUEZ, *le* 18 *Avril* 1780

(*Signé*) *le Comte de* FLORIDA-BLANC[A]

LETTRES
[H]OLLANDOISES.

Arma dabunt ipsi.

VIRGILE.

LETTRE XVII.

[Le]s Anglois bravent la République des Provinces-Unies ; le nouveau mémoire [r]emis par son Ambassadeur n'a pro[d]uit aucun effet ; conférence de cet Ambassadeur avec le Lord Stormont ; Etat de la marine de la République ; Etat de la marine militaire des na[t]ions neutres ; elles devroient être ré[c]iproquement garantes de leurs posses[s]ions comme de leur navigation ; Etat [d]e la marine Angloise ; de ses forces [&] de ses Finances.

AMSTERDAM ce Mai 1780.

[Le]s corsaires Anglois, Monf., nous ont [enc]ore enlevé plusieurs de nos vaisseaux

& ce ne sera pas les derniers qu'ils no
enléveront. Nous avons habitués l
Anglois à ne pas nous craindre; il
humiliant pour nous de voir les m
nagemens qu'ils ont pour toutes l
autres Puissances, & d'être la seu
dont ils paroissent braver le ressen
ment; ils rendront, n'en doutez pa
le vaisseau Brabançon dont ils se so
emparés; ils ont sur la simple réq
sition de l'Impératrice de Russie, re
ché les vaisseaux Russes dont ils s
toient rendus maîtres & à peine ont-
écouté les nouvelles représentatio
que notre Ambassadeur leur a fait
l'enlevement des vaisseaux convoy
par le Comte de Byland. Le mémo
que leur a remis le Comte de Wel
ren le 5 de ce mois étoit on ne p
pas plus fort; il avoit été dressé d
près les résolutions des Etats de no
Province, que je vous ai précéde
ment envoyé. Le Lord Stormont à
ce mémoire fut remis, voulut b
non le lire avec attention, mais
parcourir fort légerement, & qua
il en fut à l'article du mémoire où
étoit dit, *que le but du Ministère A*
glois dans tout ce qui s'étoit passé av

depuis la rencontre du Commodore *ielding & du Comte de Byland, avoit* *é de ruiner le commerce des ſujets de* *République des Provinces-Unies*, le ord Stormont diſcontinua ſa lecture, ſourit, mais il partit d'un grand lat de rire quand il lut *que les trai-* *s ſeroient inutiles s'il étoit reçu qu'u-* *des parties contractantes pourroit ſe* *oire en droit de les interpréter comme* *'e le jugeroit à propos.* Le Lord Stor-ont voulut bien cependant aſſurer n Excellence qu'il remettroit ſous ; yeux de ſon maître le mémoire 'il venoit de lui donner, mais il ſſura auſſi que Sa Majeſté approuvoit n ſeulement la conduite du Com-odore Fielding, mais encore la ma-ere dont il avoit exécuté ſa commiſ-n. *Nous ſommes perſuadés*, ajouta-t-il, *e le Commodore n'a rien fait de con-* *ire aux traités, & qu'au contraire,* *ı été le comte de Byland qui, par la* *iniere dont il s'eſt comporté, les a* *lés.* Cette aſſertion abſurde fut vi-ment relevée par le Comte de Wel-ren; il prouva au Lord Stormont, e jamais Leurs Hautes Puiſſances avoient dans aucun temps conſenti

qu'on fit la visite d'un vaisseau mar
chand convoyé par un vaisseau de guer
re de la République & que les Minis
tres de Sa Majesté ne pouvant pa
l'ignorer, ils n'avoient pu authorise
le Commodore Fielding à demander d
faire la visite des vaisseaux que con
voyoit le Comte de Byland, que celui
ci n'avoit rien fait contre la teneur de
traités, en s'opposant à cette visit
demandée à main armée.

Comme le mémoire du Comte d
Welderen finissoit par la demande d
la restitution des vaisseaux, & de leur
cargaisons enlevés avec violence, &
que cette restitution fût faite sans au
cune forme de procédure, le Lor
Stormont observa à Son Excellence qu
cela ne dependoit pas du Roi, que le
vaisseaux & cargaisons réclamés avoien
été déclarés de bonne prise par un
sentence, & qu'il ne restoit à ceu
auxquels ils appartenoient, que la voi
jurisdique de l'appel. Je ne crois pa
que Leurs Hautes Puissances permet-
tent aux propriétaires de ces vaisseau
de prendre cette voie. Le leur permet-
tre ce seroit reconnoître le droit de
visiter les vaisseaux convoyés que

ous conteſtons aux Anglois : ce ſe-
oit les authoriſer à continuer leurs
exations. On parle à la Haye d'ar-
anger cette affaire : on y dit que
et arrangement pourra ſe faire bien-
ôt : ſi j'avois voix dans le Con-
eil national, j'opinerois pour que tou-
e eſpèce d'accommodement fût rejetté,
: pour qu'on perſiſtât à demander la
eſtitution.

Si tous nos vaiſſeaux (a) de guerre
oient en mer & raſſemblés, nous
errions bientôt les Anglois of-
ir eux mêmes de nous reſtituer nos
aiſſeaux marchands & leurs cargai-
ns, même avec des dommages & in-
rêts.

On me mande de Lisbonne que le
ortugal a accédé à la confédération
s autres Puiſſances neutres, & que
n Gouvernement a donné les ordres
s plus précis pour armer 12 vaiſſeaux
s feront, ſans doute, employés à pro-

(a) *Etat des vaiſſeaux de guerre de la République.*

3	Vaiſſaux de - -	70 canons.
6 - - -	de - -	60
9 - - -	de - -	50
6 - - -	de - -	40
13 - - -	de - -	36
12 - - -	de - -	20

ontés par 13960 hommes.

téger la neutralité dans la Méditerranée, tandis que le Dannemark, la Suéde, la Ruſſie & notre République la protégeront dans les autres mers. Il paroît ici une liſte des vaiſſeaux que chaque Puiſſance neutre confédérée ſe propoſe d'employer à la protection de ſon commerce.

La Ruſſie - - - -	26	vaiſſeaux
Le Dannemarck -	10 -	6 frégates
La Suéde - - -	10 -	6 frégates
La République des Provinces-Unies -	50	
Et le Portugal -	12	
En tout -	108	vaiſſeaux.

Si les Anglois voyoient ces vaiſſeaux agir de concert & être tous employés pour la cauſe commune, ils n'oſeroient certainement former quelque entrepriſe contre nos établiſſemens des deux Indes. On dit ici qu'ils en ont conçu le projet, & qu'ils ont déjà envoyé par terre un exprès dans les grandes Indes où n'ayant point de forces égale aux leurs, ils pourroient nous attaquer avec ſuccès. Si nous ſommes ſages & prudens nous les préviendrons en demandant que par le traité de

onfédéraation toutes les Puiſſances
ieutres ſe rendent réciproquement ga-
antes de toutes leurs poſſeſſions com-
ne de leur navigation. Ce ſeroit un
noyen ſûr d'en impoſer aux Anglois.
Leurs partiſans débitent parmi nous
ue l'Angleterre a préſentement 99
aiſſeaux de ligne, 18 vaiſſeaux de 50
anons, 125 frégates, chaloupes ar-
nées, 14 brûlots, 8 bombardes 5 cor-
ettes & 106 autres petits vaiſſeaux ar-
nés de différente eſpéce, total 455
aiſſeaux. Cet armement qui paroît ſi
ormidable ne l'eſt peut-être pas au-
ant qu'on le penſe; mais quand il le
eroit encore d'avantage, il ne donne-
oit pas encore aux Anglois la ſupé-
iorité ſur leurs ennemis, qui l'ont ſû-
ement en Amérique : les Anglois n'y
nt que 21 vaiſſeaux de ligne, & les
François en ont 23 & pluſieurs fréga-
es & ſi, comme on le dit, l'Angleterre
ne peut avoir cette année, dans la
Manche, que 42 vaiſſeaux, la flotte
combinée de la France & de l'Eſpa-
gne lui ſera ſupérieure : cette campa-
gne au reſte doit décider du ſort de
l'Angleterre : ſi elle a de grands ſuc-
cès ou de grands déſavantages, elle
devra, dans l'un & l'autre cas, de-

mander la paix : elle feroit perdue san
ressource si elle vouloit s'obstiner
continuer la guerre. *Les Anglois*, di
sent parmi nous, leurs partisans, *on
des ressources dont personne n'a d'idé
Une nation aussi commerçante que la leu
aussi active, aussi courageuse ne peu
être écrasée.* Je veux que l'Angleterr
ait de grandes ressources; mais si ell
les tient de son commerce, de la di
minution de ce commerce, doit né
cessairement s'en suivre celle de se
ressources. Sa dette nationale depui
le 1 Janvier 1775 jusqu'au 1 Janvie
de l'année courante est montée en su
de celle du tems de paix à 96,680,00
liv. sterlings. La dépense de l'anné
courant sera, au moins, de 14,000,00
liv. sterlings, ainsi au mois de Jan
vier prochain, cette augmentation ser
de 50,860,000 liv. sterlings, à quo
il faudra encore ajouter 2,543,00
liv. sterl. qu'elle sera obligée de paye
en 1781 pour l'intérêt de ces 50,860
000 liv. sterlings.

La situation actuelle de l'Angleterre a été peinte le 19 du mois dernie
dans le Parlement d'Irlande par Mr.
Grattam, avec cette force & cette énergie qui caractérise l'éloquence du pa-

riotifme. *Croyez moi*, a dit ce généeux Citoyen, *la grande Bretagne fait arfaitement bien actuellement que fa aine prétention à la fupremaṭie univerfelle eft une chimère, & même une abṡurdité. Des légions d'ennemis l'environent, la preffent, fondent fur elle de outes parts : cette fuprematie imagiaire s'eclipfe par tout : la mer n'eft lus fon domaine, l'honneur de fes Confeils eft flétri ainfi que celui de fes ares; elle n'a plus d'armée, elle n'a plus e flottes, point d'Amiraux, point de énéraux; l'engourdiffement de l'indonce caractérife toutes fes mefures & la ivifion aigrie par les revers préfide à s Confeils ..... L'Angleterre peut re obftinée, mais elle n'a pas le don de multiplier. Fera-t-elle la guerre à 18 illions de François fecondés par huit illions d'Efpagnols, par trois millions 'Amériquains, par trois millions d'Irndois? Que peut-elle leur oppofer? Dix millions d'hommes courbés fous le oids de 200 millions St. de dettes, un tabliffement de 14 millions Sterlings n temps de paix, & de 21 millions en emps de guerre? Eft-ce avec cette multude d'entraves qu'elle défiera le genre umain? J'ai l'honneur d'être, &c.*

LETTRE XVIII.

Description d'une nouvelle Estampe.

AMSTERDAM ce Mai 1780.

UNe nouvelle Estampe, Monsieur, vient de paroître ici : elle est aussi ingénieusement composée, aussi parfaitement gravée que les deux qui ont parû il y a quelques mois, & dont je vous ai envoyé la Description. Dans celle-ci on lit en tître; *le Léopard Britannique mis à la raison*. C'est la critique, dit-on, de l'Estampe qui avoit pour tître, *le Lion attaqué par la force & par la ruse*, dont on attribue la composition à l'Auteur du *Cato-Batavus*, un des salariés du Chevalier Yorke : aussi est-il le plus ardent & le plus zèlé Anglomane qui soit dans nos Provinces.

Sur le devant de la nouvelle Estampe, on voit le Léopard Britannique lançant des regards furieux sur le pauvre Lion Belgique qu'il avoit cru terrassé, & qu'il voit se relever avec une sorte d'effroi, mais retenu par

une femme couronnée qu'il voit derriere le Lion, il n'ose profiter de la supériorité de force qu'il a encore sur lui pour le remettre dans l'état d'abaissement où il l'avoit tenu jusqu'à présent. Mais quoique le Lion Belgique se soit relevé, il ne paroît pas encore parfaitement sorti de l'état de langueur où il étoit tombé; il n'a plus, il est vrai, cette air abattu qu'il avoit auparavant, & cela, sans doute, parce qu'il se voit en état de se défendre, si le Léopard ose l'attaquer. Devant le Léopard & le Lion, on a placé ce Cato Batavus; on lui a donné l'air du bon gros Hollandois: des poches de son habit on voit sortir des billets de banque d'Angleterre, sans doute, pour faire connoître que c'est l'argent qu'il a reçu des Anglois, & la crainte de perdre les fonds qu'il a dans leur banque, qui lui ont donné un zèle si ardent pour leur intérêt. Son attitude est celle d'un homme qui harangue: on le suppose montrant avec le doigt nos Colonies de St. Eustache, de Berbiche, de Curacao, & notre établissement du Cap de Bonne Espérance, dont les noms sont écris dans

la partie ſupérieure de l'Eſtampe : o
ſuppoſe auſſi qu'il dit à ſes compatrio
tes & aux autres acteurs de la ſcène
*les Anglois ont été, ſont & ſeron
toujours les plus fidelles & les meilleur
de nos alliés : c'eſt à eux que nous de
vons notre exiſtance, c'eſt par le com
merce qu'ils nous procurent, que nou
proſpérons; s'ils nous enlevent nos vaiſ
ſeaux, dont les cargaiſons ſont deſti
nées pour la France, c'eſt pour notr
plus grand bien; car ils ſavent bien
mieux que nous ce qui peut nous unir
ou nous être avantageux. Nous ne voyon
pas, comme ils le voient, & comme il
ont raiſon de le voir, qu'en vendant no
marchandiſes à la France nous nous nui-
ſons à nous mêmes. Si nous ſommes aſſez
entêtés pour négliger nos propres inté-
rêts que les Anglois connoiſſent beau-
coup mieux que nos Régens, qui ne ſa-
vent ce qu'ils font, ne voyez-vous pas,
mes chers compatriotes, que les Anglois
vont s'emparer du Cap de bonne Eſpé-
rance, de St. Euſtache, de Surinam, de
Curacao & ſurtout des Moluques, & nous
enlever tous nos vaiſſeaux marchands?
Nos Régens croyent que nous avons à
nous plaindre des Anglois tandis que ce*

ont les Anglois au contraire qui ont es plus grands ſujets de ſe plaindre de ous, puiſque nous avons l'inconſidéra-ion de former des vœux pour que leurs ngrates Colonies conſervent leur pré-endue indépendance.

A côté du Léopard & du Lion Belgique on voit un Anglois qui s'ef-orce d'arracher des griffes du Lion le rident de Neptune; cet Anglois ca-eſſe le Lion pour l'engager à ſe laiſſer er de la même chaîne avec laquelle et Anglois paroît avoir enchaîné le 'ortugal; & pour exprimer l'aſſerviſ-ment du Portugal, l'ingénieux au-eur de l'Eſtampe a imaginé de faire préſenter une ville dans le Lointain, ır laquelle on lit *Lisbonne*, & de fai-: conduire la chaîne que l'Anglois ent à la main j'uſqu'à cette repré-ntation de la Capitale du Portugal, et Anglois eſt ſuppoſé ſe dire à lui mê-ne; *nous parviendrons à mettre dans otre dépendance ces bons Hollandois, en eur perſuadant que nos intérêts politi-ues & les leurs ſont les mêmes, & ç'a été our qu'ils le cruſſent plus aiſement que ous les avons adroitement engagés à ettre une grande partie de leur argent*

dans nos fonds publics. Quoique nous n puissions cesser de les payer sans perdr notre crédit qui est notre unique soutien nous sommes parvenus par nos Emissaires, à leur faire craindre de leur fair banqueroute, c'est par là que nous sommes parvenus jusqu'à présent à nous fai parmi eux un si grand nombre de partisans. Pour leur persuader combien leur intérêts nous étoient chers; nous leu avons ôté le sceptre des mers; nous leu avons pris la Nouvelle Yorke, Pouleron, Sillebar, & par notre acte de la navigation nous avons fait passer dans no mains une partie de leur commerce. Nou voudrions les façonner au joug sous lequel nous les tenons & nos partisans parmi eux, n'ont pas cessé de leur fair craindre le Papisme & la Tyrannie de l Maison de Bourbon: peu-à-peu nous le habituerons à nous regarder comme les Souverains des mers; nous leur persuaderons que nous tenons bloquées les mers, & que dans tous les points de la terre & des mers nous sommes supérieurs à toutes les nations.

Non loin de l'Anglois on a placé un marchand Hollandois; d'une main il tient un papier sur lequel on lit

:s noms des grands hommes de mer
ui ont fait si souvent trembler l'Anleterre dans toutes les mers, tels que
:s Ruiter, les Tromp, &c. & de l'autre
ain il montre la France, l'Espagne
: les Etats-Unis en même tems qu'il
t aux Anglois & aux Anglomanes
ollandois; *vous nous dites*, Messieurs,
*ie l'Espagne & la France sont aux
ois & ruinées, qu'elles veulent rétair parmi nous l'intolérance de religion,
Tyrannie & la Monarchie universelle:
yez ce que leurs Rois ont fait & font:
lui de France a pris aux Anglois la
renade, St. Vincent, la Dominique,
celui d'Espagne la Floride : cela ne
ouve pas que la France & l'Espagne
ient aux abois & ruinées. Si leurs
ois aspirent à la Monarchie universel-
, s'ils sont des Tyrans pourquoi ont-
: la politique imprudente de vouloir ren-
e libre un peuple entier, & font-ils de
grands efforts pour soutenir l'indé-
ndance de ce même peuple : vous nous
enacez de la Puissance des Anglois,
us nous dites qu'ils vont nous enlever
us nos etablissemens des deux Indes,
mment pouvons-nous le craindre,
and nous les voyons hors d'état de
nserver les leurs en Amérique.*

Dans le haut de l'Eſtampe on voit le Roi d'Eſpagne portant ſon épée sur la Floride ou plutôt ſur le nom de Floride qui eſt écrit à ſes pieds; à côté de lui eſt le Roi de France au pied duquel ſont écrits les noms de Grenade, de St. Vincent, de la Dominique. Ce Prince tient d'une main ſon épée qu'il appuye ſur ces nom tandis que de l'autre main il place ſur la tête de l'Amérique le chapeau de la liberté. L'Amérique repréſentée par une jeune femme qui a encore l'air un peu ſauvage, eſt aſſiſe ſur des armes & des ballots de marchandiſes: elle tient à la main une épée & un faiſſeau compoſé de 13 fléches.

La Partie intéreſſante de cette admirable Eſtampe eſt un groupe placé tout-à-fait derriere le Lion Belgique: il eſt compoſé de l'Impératrice de Ruſſie, des Rois de Suéde, de Dannemark, de Pruſſe & de la République des Provinces-Unies: ils ſont tous réunis par un large cordon qui les entourent. L'Impératrice de Ruſſie eſt à leur tête: irritée du deſpotiſme que les Anglois exercent ſur les mers, elle eſt cenſée avoir formé le projet de rétablir la li-

erté des mers, & pour y parvenir, le s'est proposée de former une alliance entre toutes les Puissances neutres : a vue du Lion Belgique, qu'elle voit relever, elle paroît assurée que la Réublique entrera dans cette alliance.

Derriere le groupe des Puissances ui sont réunies pour la seconder dans exécution de son projet, sont placés s Ambassadeurs de France & d'Aneterre : celui-ci paroît armé d'un and couteau avec lequel il se met devoir de couper le ruban d'union : Ambassadeur de France lui retient bras : ce qui prouve qu'il est absurde imaginer que la France puisse voir mauvais œil la confédération des uissances neutres.

Vous croyez bien, Monsieur, que tte Estampe ne plaît pas aux Angloanes; ils la regardent comme une proiction monstrueuse, sur laquelle cendant ils gardent le silence.

J'ai l'honneur d'être &c.

RÉPONSE AUX DEUX LETTRES PRÉCÉDENTES.

Les excès commis par les Anglois on tourné à l'avantage des Hollandois la Russie a fait sortir la Hollande d son état léthargique; armée navale d la confédération; maniere dont se do vent conduire les Puissances confédé rées; conseil de la confédération; Portugal entrera dans la confédéra tion des Puissances qui se confédèrent dispositions actuelles du congrés qu terminera la guerre présente.

PARIS, ce Mai 178

CEssez, Monsieur, de vous plaind des Anglois; le mal qu'ils ont fait votre commerce, en lui enlevant se vaisseaux, est moins grand que le ser vice qu'ils ont rendu à votre Républ que en aliénant d'eux toutes les nation de l'Europe, par leurs excès, leurs in justices & leurs pirateries. Si au com mencement de la guerre, ils n'avoien

is un allié qui voulût prendre part à
urs querelles, du moins n'avoient-ils
en à craindre de cette indifférence gé-
érale. Leur fierté, leur orgueil les ont
ompés; ils ont cru, qu'en bravant
utes les nations neutres, ils leur inspi-
roient un sentiment de crainte qui les
ettroit à couvert de leur ressentiment.
a Russie a été la seule Puissance pour
quelle ils ont eu quelques ménage-
ens, & ç'a été la Russie qui a mar-
ué le plus de sensibilité pour tout ce
u'ils ont fait contre les droits de la
eutralité : elle a parlé & à l'instant
ême, toutes les autres Puissances se
nt émues : la vôtre même est sortie
cet état d'insensibilité dont n'avoient
la faire sortir les insultes les plus mar-
uées que lui avoient fait les Anglois.
est dépuis le moment du reveil de vo-
e République qu'elle a parlé aux An-
ois, comme il convenoit qu'elle leur
rlât, & comme elle auroit dû leur
rler, dès la premiere insulte qu'elle
a reçue : la plus marquée que l'An-
eterre ait fait à votre République est
réponse du Lord Stormont au Comte
Welderen : dans les circonstances pré-
ntes, c'est une bravade inconsidérée

dont l'effet naturel doit être de réserr
les nœuds de la confédération qu'a for
mé la Russie, & de rendre cette confé
dération défensive, qui, par sa force
sa puissance, forcera l'Angleterre à re
noncer au projet qu'elle a déjà peu
être formé d'attaquer vos établissemen
des deux Indes : mais pour que la con
fédération des Puissances neutres pro
duise l'effet qu'elles s'en sont promises
il faut que ces Puissances réunissent leur
forces & qu'elles composent une flott
redoutable, qui, envoyée dans la man
che, produira beaucoup plus d'effe
que tous les convois qu'elles charge
roient du soin de veiller à la conser
vation de ses navigateurs : cette flott
rassemblée & étant composée de 5
à 60 vaisseaux de ligne, les Puissan
ces confédérées pourroient dire au
Anglois & même aux autres Puissan
ces belligérantes; *Nous avons défend
à tous nos sujets de vous porter aucun
munition de guerre, & aux habitan
des Villes que vous assiégerez aucun es
pece de vivres & de munitions. Visitez le
vaisseaux de nos sujets que vous trouve
rez naviguans, mais faites-le sans vio
lence & suivant les usages reçus & admi
par les Codes Maritimes.*

Si vous trouvez quelqu'uns des vaiſſeaux partenans à nos ſujets, chargées des rchandiſes prohibées, ſaiſiſſez les ainſi e les objets qui formeront leurs cargaiıs, & ſi vous voulez nous livrer les ìtres ou Capitaines de ces vaiſſeaux, us les ferons punir comme réfractaires ıos ordres : mais nous ne ſouffrirons pas : vous arrêtiez & confiſquiez les vaiſux de nos ſujets chargés pour le compte os ennemis, quand bien même les cargaiıs leur en appartiendroit en entier : nous ferons plus convoyer aucun des vaiſux de nos ſujets, mais nous les venons par les armes des excès ou des vioces que vous commettrez à leur égard.

tte déclaration, Monſieur, faite à ıtes les Puiſſances belligérantes par Ambaſſadeur envoyé de leur part, en poſeroit aux Anglois : je dis aux Anıis, car je ſuis perſuadé que la Fran-, l'Eſpagne & les États-unis de l'Arique ſont très décidés à ne rien faire i ſoit contraire aux droits de la neulité. Je voudrois que la flotte de la ıfédération eût un Pavillon particu-:, je voudrois qu'elle fut comman-: par un Amiral choiſi par toutes les iſſances parmi leurs meilleurs Marins,

& il est probable que le choix tomber
sur un de vos Marins, sur M. le Com
de Byland, sur M. Vedel &c. Je voudro
aussi qu'il y eût à la Haye un conseil
la confédération composé d'un Ministre
chacune des Puissances confédérées,
que ce fut ce conseil qui dirigeât tout
les opérations de la flotte, & à laquel
il pourroit même donner ordre d'attaqu
celles des Puissances qui violeroit l
droits de la neutralité. Ce conseil tenu so
les auspices de votre République sero
présidé par un des membres qui le co
poseroit, chacun à son tour : Ce Pré
dent changeroit toutes les semaines &
seroit à lui que se porteroient les plaint
des sujets de toutes les Puissances conf
derées qui auroient essuyé sur mer que
ques vexations de la part des Puissanc
belligérantes : ces plaintes rapportées
conseil seroient communiquées au Minist
de la Puissance qui auroit commis la vex
tion & qui seroit admis au conseil pour
justifier son maître, ou s'il ne le pouvo
justifier, être témoin de la résolution q
seroit prise de venger par les armes l'i
sulte faite à la confédération.

L'Auteur de la nouvelle Estampe, do
vous m'avez envoyé la description, a plac
la Prusse au nombre des Puissances co
fédérées, & n'a point fait mention d
Portugal, qui, certainement arme, &
pris la résolution de soutenir par les a
armes les droits que lui donne la neu

lité. Il eſt très poſſible que le Roi de
ıſſe ſe confédère ; & s'il le faiſoit, il
ırroit envoyer ſur le Veſel une ar-
:e de 40 à 50 mille hommes qui, au
:mier ordre que lui donneroit la con-
ération, pourroit entrer dans l'Electorat
Hannovre. Je ſuis perſuadé que les Vil-
Anſéatiques accéderont à la confédé-
ion, ſi elles ne l'ont pas déjà fait, &
urquoi les Pays-Bas Autrichiens ne de-
nderoient-ils pas auſſi à y être admis ?
ont un commerce qui, dans ce mo-
:nt-ci, eſt très floriſſant : l'Angleterre
trouble, il a beſoin d'être protégé : ſon
uverain, n'ayant pas de flotte, pour-
t, comme le Roi de Pruſſe, ſe mettre
nombre des confédérés. Veniſe, Gè-
s & toutes les Puiſſances d'Italie qui
ıt le commerce de mer, ne tarderoient
s, ſans doute, à ſuivre cet exemple :
es y ſont doublement intéreſſées ; car
tte même confédération, dont le but
: d'aſſurer la liberté des mers, pourroit
devroit même notifier aux Puiſſances
ırbareſques, qu'elles euſſent à mettre fin
leur piraterie.

Malgré tout ce que diſent les Anglois,
regne la meilleure intelligence qui ſoit
ıſſible, entre la Cour de St. Petersbourg
celle de Conſtantinople. Ces deux Puiſ-
nces reconciliées par la France ne ſont
ıs dans l'intention de ſe brouiller de
ouveau. Je ne ſerois pas ſurpris que Sa
auteſſe demandât, par l'entremiſe de la

Ruffie, à entrer dans la confédératic. J'aurois un véritable plaifir à apprend: que fon Confeil auroit été préfidé par u vénérable Mufulman. Que diroit le fc. gueux St. Bernard, fi, du haut des Ciue il voyoit flotter le croiffant dans les me d'Europe, pelle-mêle avec le refpectab figne de notre Religion ?

Le congrès, Monfieur, qui terminera guerre préfente, fera la plus Majeftueu affemblée politique qui fe foit encore vu en Europe. On dit déjà ici qu'il fe tiend à Bruxelles fous la médiation de toutes l Puiffances neutres. Concilier les intérêts c quatre nations Puiffantes en fera l'obj principal, mais un objet encore plus in portant qui, fans doute y fera traité, fe d'affurer à l'Europe une paix durable qu l'ambition d'aucune Puiffance ne pourrc troubler. Ce projet, direz-vous, eft dign de l'imagination ardente du bon Abbé c St. Pierre, & du cerveau enflammé de J. Rouffeau : je penfe autrement : je ne le cro pas inexécutable, fi les Maifons d'Autri che, de Bourbon, & de Brandebourg, l Ruffie & votre République le veulent bien efficacement & agiffent de concert : ce Puiffances bien-unies peuvent certaine ment donner la loi au refte de l'Europe, & les Anglois, eux-mêmes, quelqu'ennemis qu'ils foient de la paix; fe verroient forcés d'enchaîner leur ambition.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Souvenez-vous, Monfieur, que vous m'avez promis de me donner quelque détails fur la banque d'Amfterdam.

LETTRES
OLLANDOISES.

. . . . Oculosque tulere
cti ad Reginam Volsci. . . . .

VIRGILE.

LETTRE XX.

mbat entre les François & les Anglois n Amérique, il ressemble au combat l'Ouëssant, les effets & les suites de ces leux combats sont les mêmes; les Anglois doivent chercher les combats & es François les éviter; idée qu'on peut è former de la campagne actuelle; on eut croire que les Hollandois seront orcés de se déclarer contre l'Angleerre; les Anglois auroient du attaquer es Hollandois; les Anglois ont formé projet d'attaquer les Hollandois dans s Indes Orientales, nouvelle insulte aite à la République.

AMSTERDAM ce Juin 1780.

E combat, Monsieur, qui s'est donné en Amérique le 17 du is dernier entre l'Amiral Rodney

& le Comte de Guichen reſſemble
on ne peut pas d'avantage à celu
d'Ouëſſant : les ſuites en ont été le
mêmes, chaque flotte s'eſt retirée dan
ſes ports pour ſe radouber : chacune d'el
les a beaucoup ſouffert, mais ni l'un
ni l'autre n'a fait des pertes aſſez conſi
dérables pour qu'on puiſſe croire qu'ell
ait abandonné la victoire à ſon enne
mie. L'Amiral Rodney ſe l'eſt attri
bué, comme l'Amiral Keppel ſe l'éto
attribuée. Celui-ci eſt rentré à Ply
mouth auſſitot après le combat, celui
là a tenu plus longtems que lui la mer
mais ni l'un ni l'autre n'a pourſuivi l
flotte ennemie. De l'aveu même de
Anglois leur flotte a beaucoup ſouffert
& s'eſt trouvée après le combat du 1
bien plus délabrée que ne l'étoit celle d
Keppel après le combat d'Ouëſſant. Kep
pel s'eſt plaint des créatures du Lor
Sandwich qui ſervoient ſous lui, &
Rodney attribue le ſalut de la flott
Françoiſe a d'autres créatures du mê
me Miniſtre qui ne l'ont pas ſecondé
Pour la forme on mettra le Capitain
Douglas au Conſeil de guerre, com
me on y a mis Palliſſer, & Rodne
ſe retirera comme Keppel, s'eſt retiré

ivant les lettres qu'on a ici reçu de
ondres, les manœuvres de Rodney
nt été plus hardies qu'habiles, &
elles du Comte de Guichen généra-
ment admirées comme très savan-
es & très prudentes : les Anglois font
n éloge comme ils ont fait celui du
omte d'Orvilliers. Le feu apris à trois
ifférentes fois au vaisseau Amiral An-
lois; 18 hommes y ont été tués &
1 blessés; en total Les Anglois, de
ur aveu, ont perdus 120 hommes &
1 ont eu 353 blessés: il est probable
u'ils n'ont pas exagéré leurs pertes.
Les Anglois doivent chercher tou-
s les occasions de se battre & les
rançois au contraire doivent les évi-
r ceux-ci, en prolongeant la guerre
rceront leurs ennemis à demander
paix, & à la faire aux conditions
u'on voudra leur imposer : il faut
ême, pour que cette paix soit du-
ble, ne la faire que quand l'Angle-
rre aura tellement épuisé ses res-
urces, qu'il ne lui sera pas possible de
ngtems de recommencer la guerre.
la France & l'Espagne temporisent,
elles évitent de combattre & qu'el-
s se contentent d'attaquer leur en-

nemi dans ses possessions, elles les réduiront à implorer l'entremise de toutes les Puissances neutres pour qu'elles lui obtiennent la paix. Les Anglois au contraire doivent chercher les combats. Dans la position où ils se trouvent, ils n'ont, ce me semble, d'autre parti à prendre que de *jouer à quitte ou double*, mais il faut que les combats qu'ils livreront soient décisifs & que les victoires qu'ils remporteront soient complettes. Des petits avantages qu'ils obtiendroient ne serviroient qu'à les affoiblir. S'ils sont vaincus leur position sera plus fâcheuse encore qu'elle ne l'est aujourd'hui, mais non pas plus critique qu'elle le sera après que la guerre aura encore duré une ou deux années.

Je suis persuadé qu'il ne se passera rien en Europe de considérable pendant cet été, & que cette campagne se passera comme celle de l'année derniere, à s'observer & à se menacer. Gibraltar demeurera bloqué, mais on n'en commencera point le siège : on dira qu'on est dans l'intention de conquérir Minorque, mais on ne le tentera point. La flotte combinée de Fran-

;e & d'Espagne paroîtra dans la Man-
:he, mais elle évitera de combattre. La
France & l'Espagne auront rempli leur
)ut; si elles forcent les Anglois à con-
'erver en Europe une partie de leurs
'aisseaux; mais ce plan de campagne
)ourroit bien changer, si nous nous dé-
larions, contre l'Angleterre. Je suis
)ersuadé que nous serons forcés, même
'ar les Anglois, à prendre ce parti.
Voulant en agir avec nous comme ils
'ont fait jusqu'à présent, il me paroît
u'ils n'auroient pas dû attendre si
)ngtems à nous attaquer s'ils l'eussent
ait, il y a six mois, ils auroient pû,
ins beaucoup de peine, nous porter
e coup terribles. Désarmés, comme
ous l'étions, ils nous eussent enlevé
os possessions des Indes Orientales,
t avant que nous eussions armé pour
rotéger notre navigation, ils se se-
oient emparés d'un nombre innom-
rable de nos vaisseaux marchands. No-
re politique timide & cet esprit d'é-
onomie qui s'étoit emparé de notre
Gouvernement nous avoit livrés à la
nerci des Anglois : ils n'en ont pas
rofité, & si nous leur échappons, nous
n avons l'obligation à la Russie, mais

avant que la confédération qu'elle formée ait pris une forme & une co[n]fistance solides, les Anglois pouvoie[nt] bien nous avoir Chaffé des Indes Orie[n]tales. Je crois que c'est leur projet & nous n'avons point dans ces co[n]trées des forces redoutables à leur o[p]poser. Si après nous en avoir chaff[é] ils s'emparoient des Philippines i[ls] pourroient espèrer, après avoir per[du] toute l'Amérique, d'obtenir une pa[ix] moins désavantageuse que celle qu'i[ls] feroient aujourd'hui : mais il ne fe[roit] plus tems de tenter cette entrepri[se] contre nos possessions de l'Inde apr[ès] que les Puissances neutres auront fa[it] entr'elles un traité défensif. Car alo[rs] l'Angleterre ne feroit peut-être p[as] assez imprudente pour s'exposer, e[n] nous attaquant, au ressentiment d[e] toute la confédération. Le but de l[a] confédération n'est encore que de pro téger le commerce & la navigation de[s] Puissances confédérées, & nous som mes la seule qui ait un intérêt sensibl[e] à ce que le traité qu'elles feront soi[t] défensif; il est vrai que nous somme[s] aussi la Puissance qui pouvons donne[r] le plus de poids à la confédération.

Les Anglois viennent de faire encore une nouvelle insulte au Pavillon de la République. Un de leurs corsaires s'est rendu maître le 18 du mois dernier, à la hauteur des Sorlingues, d'un de nos vaisseaux marchands; aprés l'avoir pillé, & enlevé tout ce qui se trouvoit dans la chambre du Capitaine, il l'a rélaché & laissé continuer sa route.

J'ai l'honneur d'être &c.

P. S. Nous pressons vivement notre armement, & les Etats de notre Province ont pris la résolution dans leur assemblée du 29 dernier de prendre à leur service, pour l'équipement des vaisseaux de guerre de la République, le troisieme homme de tous les équipages des navires marchands que leur avoient offert les commerçans de la Province. Quatre autres Provinces ont pris la même résolution : Il est probable que leur exemple sera suivi par les deux qui ne se sont pas encore déclarées sur cet objet. Je n'ai pas encore pû avoir le placard que les Etats de Hollande & de West Frise ont rendus sur cet objet : aussi-tôt qu'il me sera parvenu je vous le ferai passer.

Je vous envoie la traduction d'une

ordonnance (*a*) qu'a fait publier M
Marriot grand Juge de l'Amirauté d'An
gleterre : en la lisant vous verrez qu
en est le but : il n'est autre que d'em
pêcher l'effet des réclamations que fe
ront les propriétaires des vaisseaux neu
tres dont les Anglois se sont emparés

(*a*) Cet ordonnance dit : " qu'auprès de chaqu Déclaration, qui sera présentée par un Reclaman neutre pour preuve ultérieure de sa propriété, il ser fait un serment par le Reclamant, pour affirmer, qu les divers effets reclamés, appartenoient au Recla mant, au temps de l'embarquement, comme aussi au temps qu'ils ont été pris, & encore actuellement, & qu'ils lui auroient de même appartenus, en cas que ces effets n'eussent point été arrêtés & pris, & qu'ils appartiendront encore au reclamant, lorsqu'étant rendus, ils arriveront & seront déchargés dans le vrai Port de leur destination, & que, au temps & lieu que lesdits effets seront vendus, ou qu'on en disposera autrement, ils sont seulement pour le compte & le profit dudit Reclamant, & que ni le Roi François, ni le Roi d'Espagne, ou quelque Personne domiciliée dans leurs Pays & Possessions, ni quelque Habitant des Colonies Angloises de l'Amérique en Rebellion, ni leurs Facteurs ou Agens, ni aucune autre Personne quelconque, autre que ledit Reclamant, n'a ou n'a eu au temps susdit aucun droit, propriété ou intérêt auxdits effets, ou n'en aura jusqu'à ce qu'ils auront été vendus ou qu'il en sera disposé autrement ; & qu'ainsi elles sont uniquement pour le véritable compte du Reclamant. "

RÉPONSE
A LA LETTRE XX.

onduite des Anglois à l'égard des Hollandois; action cruelle d'un vaisseau Anglois à l'égard d'une frégate Françoise : traité de commerce entre la France & la Russie; la Russie a fait frêter dans les ports de France nombre de vaisseaux marchands; effets des nouvelles liaisons du commerce de la France & de la Russie; diminution qu'essuiera celui de Hollande; etablissement d'une nouvelle compagnie des Indes Orientales : le grand Duc a beaucoup fait de bien à son pays; suites que peut avoir pour l'Angleterre une rupture avec les Provinces-Unies; idée que les Anglois ont des Ministres de leur Roi.

PARIS ce Juin 1780.

LA maniere, Monsieur, dont un orsaire Anglois a traité un de vos vaisaux marchand à la hauteur des Sorngues est encore une de ces petites entillesses Angloises, dont vous êtes ien hardi d'oser vous plaindre : c'est

bien à vous petits Républicains à trou-
ver mauvaise la conduite que l'Angle-
terre tient à votre égard : vous l'ave
offensée, rendez grace de ce qu'elle veu
bien par des petites corrections vou
rappeller à votre devoir ; si vous n'
rentrez pas, elle traitera vos vaisseau
comme elle a traité le vaisseau Suédoi
l'Illérim. L'action du corsaire Mahon
nois étoit atroce, mais celle qu'a com
mis le Capitaine du vaisseau Anglois l
Romney de 64. canons à l'égard d'un
de nos frégates nommée la Sartine, es
encore plus noire & plus cruelle. Si le
Anglois ne font pas pendre ce Capi
taine au grand mât de son vaisseau, vis
à-vis un des ports de France, la natio
Angloise sera placée par la postérité a
nombre des peuples les plus barbares
Cette frégate étoit sortie il y a di
mois de Madras sous Pavillon Parle-
mentaire & pour ramener en France les
François qui s'étoient trouvés à Pondi-
chéry, lorsque les Anglois s'en empa-
rerent. La Sartine rencontra le premier
du mois dernier le Romney à 5 lieues
environ du Cap St. Vincent ; la Sartine
portoit Pavillon Parlementaire & sui-
vit les loix de la guerre, on ne peut

ns violer ces loix réconnues par toutes
s nations, ne pas respecter ce pavillon,
autant plus que les vaisseaux qui le
ortent naviguent sans canons montés.
e vaisseau Anglois avoit arboré pavil-
n François, ce qui donna au Capitai-
e de la Frégate le desir de parler à
lui qui commandoit le vaisseau An-
ois qu'il croyoit être de sa nation. Au
eu de se rendre à ses desirs, Le Capi-
ine Anglois lui lacha toute sa bordée
fit feu sur lui de toute sa mousque-
rie : le Capitaine de la frégate fut tué,
nsi que son Contre-maître & deux Sol-
ts ; & une douzaine d'hommes furent
ssi blessés. Un boulet de 24 tomba dans
chambre qu'occupoit la femme de
ncien Gouverneur de Pondichéry; elle
oit évanouie & heureusement ne fut
s blessée. La frégate se trouvoit on ne
ut pas plus maltraitée; ses mâts étoient
dommagés & deux coups de canon
és à fleur d'eau faisoient craindre,
ec juste raison, que la frégate ne cou-
t à fond. Dans cet état, celui qui en
oit pris le commandement, pria le Ca-
taine Anglois de la prendre sous sa con-
rve jusqu'au jour; il y consentit avec
ine, s'en répentit ensuite & sur les

onze heures du soir, il ordonna au com
mandant de la frégate de s'éloigner
elle le fit & prit la route de Cadix.
n'y a pas dans l'histoire d'aucun peu
ple civilisé une action de cette atrocit
Chez lui, l'Anglois est bon, généreu
& humain, à la guerre, c'est un hom
me de sang, & surtout dans la guerr
de mer. Les Marins Anglois sont un
espèce d'homme particuliere qui n
ressemble en rien aux Marins des autre
nations.

On dit ici, & on assure même qu
le sage Ministre des affaires étranger
vient de conclure avec celui de la Ru
sie, un traité de commerce de la plu
grande importance pour les deux na
tions. Par ce traité la France s'est en
gagée de fournir à la Russie tous le
objets qu'elle tire présentement d
l'Angleterre, à un tiers meilleur mar
ché qu'elle les paye à l'Angleterr
On ajoute qu'en conséquence de c
traité, l'Impératrice de Russie alloi
faire fréter en son nom dans les port
de France, 50 navires marchands qu
navigueront sous pavillon Russe. Ce
vaisseaux chargés de marchandises &
de denrées de France, iront directe-

nent décharger dans les ports de l'Im-
ératrice, où ils feront chargés pour le
etour en bois de conftruction & au-
res munitions navales, qu'ils ramene-
ont dans les ports de France, fous le
nême pavillon. Il y a longtemps que
a France auroit dû former une liai-
on de commerce directe avec le Nord.
e fais bien que le commerce du Nord
ft moins avantageux, pour ceux qui
e font, que celui des deux Indes;
u'il faut de gros fonds pour faire le
ommerce de Ruffie, tandis qu'il en
aut très peu pour faire celui du Midi.
Mais je fais auffi que quand il s'agit
l'établir un nouveau commerce, un
age Gouvernement doit être prodigue
'encouragement, qu'il doit, fi le nou-
eau commerce rapporte 25 à 30 pour
ent moins que l'ancien, donner à ceux
ui abandonnent celui-ci pour s'adon-
ner à celui-là, un dédommagement
non de 25 à 30; mais de 40 pour
ent; & cela peut fe faire fans qu'il en
oûte rien au Gouvernement, foit en
affranchiffant de tous droits toutes mar-
chandifes ou denrées qu'on veut tirer
directement du Pays avec lequel fe
forme la nouvelle liaifon, foit en don-

nant des récompenses honorables ceux qui s'adonneront à ce nouveau commerce. Il y a longtemps, Monsieur, que je vous ai annoncé que les nations du Nord se lieroient étroitement par le commerce avec les nations du Midi : il étoit trop de leur intérêt de le faire pour que cela n'arrivât pas. L'Espagne suivra l'exemple de la France; & je ne serois pas étonné de voir le Roi d'Espagne faire aussi, à l'exemple de notre bon Roi un traité de commerce avec la Russie. Insensiblement, Monsieur, toutes les nations de l'Europe commerceront directement les unes avec les autres : n'ayant plus besoin de voituriers étrangers pour transporter leurs productions, il ne restera à votre nation d'autre parti à prendre, que d'augmenter ses productions, si elle le peut. Il est vrai qu'étant la nation la plus pécunieuse de l'Europe, elle aura toujours, à l'exclusion de toutes les autres, le commerce d'argent. Les Hollandois seront alors les plus riches rentiers de l'Europe, mais le peuple qui n'a point d'argent restera-t-il dans vos Provinces? Non : il en sortira & ira habiter

es Pays voisins où il saura que son
nduitrie sera occupée.

Votre commerce des Indes va aussi
tre attaqué par la nouvelle Compa-
nie des Indes qui se forme à Trieste :
'Octrois en a été accordé, & doit
nême à présent être rendu public :
ous n'en avons pas encore ici de Co-
ie : la réussite de cette Compagnie est
ssurée par les liaisons qu'elle formera
vec les Pays-Bas Autrichiens, d'où
lle approvisionnera des productions de
Inde, le Pays de Liège, & peut-être
s Provinces Septentrionales de la Fran-
e, qui, n'ayant plus de Compagnie des
ndes favorisera autant qu'elle le pour-
. celle de son allié. Les vaisseaux qui
pporteront de Trieste à Ostende les
roductions de l'Inde, étant en plus
rand nombre qu'ils ne le font aujour-
'hui, pourront prendre en retour
s productions des Provinces des Pays-
as Autrichiens, & celles du Nord
ui pourront y être attirées par la cer-
itude du débit, & aussi par les avan-
ages que le Gouvernement éclairé des
'ays-Bas, fera à ceux qui les appor-
eront. Pour en imposer aux nations
arbaresques, on armera les vaisseaux

de la nouvelle Compagnie, moitié e
guerre, moitié en marchandises; ja
mais Prince n'a plus fait pour ses peu
ples que le Grand Duc; il les a rend
heureux, il veut les rendre riches
son Pays abonde en cuivre, en fer
en vif-argent : faute de débouchés
ces productions, avant lui, n'avoien
pas de valeur; l'établissement de l
nouvelle Compagnie, contribuera beau
coup à leur en donner une très grand

Je crois, comme vous, Monsieur
qu'il sera difficile d'éviter une ruptur
entre votre République & l'Angleterre
mais cette rupture seroit-elle la caus
de la ruine de l'Angleterre, ou ne se
roit-il pas de l'intérêt de l'Angleterr
d'avoir votre République pour ennemie
plutôt que de consentir à ce qu'elle put
comme elle prétend le pouvoir, commer-
cer librement avec la France. Si votre
République s'unit avec la Maison de
Bourbon elle ajoutera par-là à la force
d'attaque contre laquelle l'Angleterre a
à résister. Mais on pourroit, je crois,
prouver que les sujets de votre Répu-
blique, commerçant librement avec la
France & l'Espagne, comme ils le font
aujourd'hui, & comme ils peuvent le

re, nuisent beaucoup plus à l'Angle-
re, que si la République s'unissoit
ec ses ennemis pour la combattre. Les
ançois peuvent dire : les Anglois char-
nt les Hollandois de leur commerce,
ceux-ci le faisant librement, les Fran-
is peuvent employer tous les mate-
s de leur nation pour leur marine
litaire s'ils voituroient eux-mêmes
rs marchandises & leurs productions,
ne pouvoit être qu'en payant un frêt
t cher ; qu'en essuyant des délais con-
érables ; sous des convois qui seroient
t onéreux à leurs commerçans, &
s des assurances qui rencheriroient
nsidérablement les objets de leur com-
rce. Les Hollandois étant chargés du
nsport de ces objets ; le commerce
France y gagne considérablement, &
François le font aussi facilement,
i librement qu'en pleine paix : ils
vent donc avoir dans tous les mar-
s la préférence sur celui des Anglois,
les ruines duquel il s'éleve dans
tes les parties du monde : & comme
te notre force, peuvent encore dire
Anglois, est dans notre commerce,
is ne devons pas favoriser celui de
ennemis, comme nous le ferions

ſi nous laiſſions aux Hollandois la liberté de devenir les agents & les voituriers de ce commerce. Je crois qu'en enviſageant les choſes ſous ce point de vue, il ſeroit plus nuiſible pour l'Angleterre de continuer à vivre en bonne intelligence avec votre République, que de rompre avec elle.

Nous nous procurons, peuvent encore dire les Anglois, nos proviſions navales directement des Pays du Nord sur nos propres navires : les François ne font pas de même, ils y emploient les Hollandois, les Suédois &c. Si nous le ſouffrons, l'abondance regnera en France tandis que dans nos ports regnera la diſette de ces mêmes munitions navales, qui ſouvent ne peuvent y arriver faute de pouvoir donner des convois à nos vaiſſeaux chargés de leurs tranſports.

Il y a bien des Anglois, Monſieur, qui penſent le contraire ; ils croyent que les Miniſtres de leur Roi ont un grand tort de ne pas ménager votre République *dont la neutralité*, dit un des papiers publics de Londres, *auroit été auſſi avantageuſe à l'Angleterre, qu'à la France. Nous avons mis la Hollande au point de ne pouvoir plus ſe*

déclarer que contre nous. Nos Ministres n'ont pas assez pésé les ressources de cette nation : ce qu'elle a fait peut nous faire connoître ce qu'elle peut faire encore. Son revenu ordinaire approche de deux millions sterlings. Dans la guerre qu'elle a eu avec l'Angleterre en 1663, la Hollande a levé le double de cette somme; elle pourroit aujourd'hui faire un effort encore bien plus considérable. Dans la guerre qui commença en 1702, & qui n'a fini qu'en 1715, le revenu de la République fut porté à 5 millions de livres sterlings. Dans le cas de guerre la République peut faire face aux plus grandes dépenses : elle leve, par exemple la 8eme. partie des biens de ses sujets par une capitation qu'elle impose. Une simple invitation qu'elle leur a fait, elle a d'eux des secours étonnans. Il suffit de dire aux Hollandois, que l'Etat est en danger; tous alors n'envisagent que les besoins de la patrie, & les leurs leur deviennent indifférens. Nous avons vu la Hollande en 1666 avoir à sa solde plus de 60000 hommes de troupes de terre, & plus de 100 vaisseaux de guerre en mer. En 1652, & sous le régne de Charles II, la Hollande a eu une force

de mer de 150 vaiſſeaux. Sa Compagnie des Indes ſeule peut avoir une flotte de plus de 60 vaiſſeaux de guerre, en même temps qu'il lui eſt fort aiſé d'avoir 40000 hommes de troupes de terre dans les Indes. Nous leur avons fait un crime de ce qu'ils portoient à nos ennemis des munitions navales, que ne leur ouvrions-nous nos ports? que ne leur offrions-nous un bénéfice plus conſidérable que celui que leur offroient les François! Nous aurions eu la préférence : ils ſeroient reſtés nos amis, & auroient été pour nous, comme pour la France des amis utiles. Nos Miniſtres nous ont ôté tous nos alliés les uns après les autres: ils ont tout ſacrifié à leur orgueil, & en ſe rendant odieux à leurs concitoyens, ils ont rendu l'Angleterre odieuſe à toutes les nations; le comble de leur folie a été de vouloir traiter les Amériquains en ſujets : s'ils ont fait une démarche plus inconſidérée, ç'a été celle de traiter de même les Irlandois.

Au reſte ſi les Anglois parlent de votre nation en des termes ſi avantageux, on les entend faire auſſi l'éloge des François même dans leur parlement: Ils y louent notre bon Roi. Il n'y a

is long-temps que dans une harangue
rlementaire on entendit l'orateur
mparer l'humanité avec laquelle les
isonniers de guerre Anglois étoient
aités en France, avec l'inhumanité
ec laquelle les prisonniers François
oient traités en Angleterre. A qui peut-
n s'en prendre? aux Ministres du Roi.
uisse son peuple ne pas le rendre res-
onsable des maux que leur ont fait
ux à qui il a donné sa confiance!
J'ai l'honneur d'être &c.



POST SCRIPTUM.

On nous annonce une nouvelle Victoire, qui est un nouvelle disgrâce pour une marine, & qui nous fo cera à tenir, non pas seulement deux Conseils Guerre, mais peut être dix. C'est ce qu'il est ai de démêler à travers une foule de contradictions, d'omi sions & de suppressions dans la Lettre de l'Amir Rodney, du 26 Avril. La Gazette ext aordinaire de Cour nous la donne sous le titre de Relation d une dé faite de l'escadre Françoise aux ordres de Mr. de Gu chen. *Mais tirerons-nous le canon de la Tour & Parc, chanterons-nous des* Te Deum, *parce que Chevalier Rodney a la complaisance de nous apprend que l'Amiral François est* un brave & habile Offici qui a eu L'HONNEUR d'être noblement soutenu pe dant toute l'action ? *N'est-ce pas plutôt à la Fran qu'il appartient de faire des feux de joie, quand l'A miral,* très-mal soutenu *d'une escadre* très maltrai tée, *rend une si éclatante justice à son ennemi : quai les forces de cet ennemi se sont conservées en leur en tier, tandis que le plus grand désordre est dans l nôtres ? Chanterons nous victoire avec notre Gouvern ment, par ce que l'ennemi a* pénétré nos signaux *q n'ont point été* entendus *de nos Capitaines, & parc qu'il a* fait en conséquence divers mouvemens *q ont forcé successivement notre Amiral à changer ses dis positions d'attaque? Oserons nous tirer gloire d'un action générale où le* Sandwich, *vaisseau Amiral, sem bleroit avoir battu seul les 23 ou 24 vaisseaux enne mis, où aucun autre vaisseau, ni Officier n'est nom mé avec éloge, si ce n'est un Capitaine de frégate où il n'est question que de la* distance *à laquelle no Capitaines s'obstinoient a rester du vaisseau ennem qu'il leur etoit ordonné de combattre ; d'une relatio enfin où est citée la Loi qui leur prescrivoit une con duite opposée, & qui sera leur condamnation? Ne demanderoit-on point ce que l'ennemi a fait depui le 17 Avril, jour de l'action, jusqu'au 20, où notr escadre, après s'être reparée, le vit tenant encor la mer? Ne sera-t-on pas surpris que l'Amiral Rodney*

parle de son Vice-Amiral, que pour dire que son
uisseau a eté endommagé, & son grand mât en grand
nger, & qu'aussitôt il dit qu'il ne peut pas ter-
iner sa Lettre sans faire le plus superbe éloge de
Amiral François & de ses Officiers? — Cette at-
ntion si singuliere de l'Amiral Rodney pour son En-
mi, n'est-elle pas un fort indice qu'il s'attend que
brave & habile Officier écrira à sa Cour que,
ur avoir été bien soutenu pendant toute l'action,
a battu l'Escadre Angloise? Rodney, d'ailleurs,
ure-t-il que c'est lui qui a battu l'Escadre Fran-
ise, quand il se contente de dire „ à la fin de l'ac-
tion on pouvoit regarder l'Ennemi comme complet-
tement battu? „ Enfin, comment un Marin enten-
a t-il qu'étant sous le vent des François, Rodney
oit forcé trois de leurs Vaisseaux à sortir de leurs
gnes & l'avoit rompue? Ces trois vaisseaux, sous
vent desquels il se dit avoir été, seroient tombés
lui. Un homme du métier n'a pu écrire une telle
surdité; mais des gens qui n'en sont pas, ont pu
commettre par une suppression des plus mal-enten-
es.

Voilà une partie des doutes que fera naître le texte
ême de cette Rélation, qui, à ce qu'on assure, a
é si horriblement tronquée, qu'on ne nous a pas seu-
nent donné un tiers de ce que contient l'Original.
s bruits publics y suppléent à peu près comme on
le voir.

Rodney se loue infiniment de la conduite de l'A-
ral Parker; mais la politique des Ministres, qui
it en Parker un ennemi de Pallifer, leur a fait
pprimer cet article. — Il se plaint de plusieurs
pitaines nommément de MM. Bateman, du Yar-
outh, & Douglas, du Terrible, & les Ministres
ur en font grace, parce qu'ils sont de leurs amis,
nsi que le Capitaine Carkett, du Sterling-Castle.
i a manqué d'entendre les signaux. Il conduisoit la
gne de bataille l'armure à tribord, & il s'en est suivi
plus grand désordre dès le commencement de l'ac-
n; d'où on peut juger que le nombre de nos tués
se borne point à 120, & celui des blessés a 353.
— Le feu a pris deux fois au vaisseau Amiral pen-
nt le combat. — Lorsque le combat a fini, son grand
ât de perroquet fut emporté avec le pavillon Amiral,

servant de signal. La frégate qui devoit répéter les signaux, cessant de les répéter, parce qu'elle n'en voyoit plus, ce fut ce qui fit terminer l'action de notre part. Aussitôt les François formèrent leur ligne de bataille sous le vent; mais nos vaisseaux se trouvant trop écartés les uns des autres, le Sandwich *& plusieurs autres étant très-maltraités, l'Escadre Angloise ne put point accepter le combat qui lui fut offert le même soir, & elle se retira pour se réparer. — Il est essentiel d'observer ici que les François étant sous le vent, ne pouvoient que nous offrir le combat, & nullement nous y forcer. Le* Terrible *n'a pas eu un seul homme tué ou blessé, quoique ce soit lui qui a remorqué l'Amiral hors de la ligne. Le* Cornwall *a eu plus de tués que l'Amiral, & presque autant de blessés. Il étoit le mâtelot de l'Amiral Rodney, qui, suivant son exposé, a soutenu seul l'effort de l'Ennemi. Où donc le* Cornwall *a-t-il eu ses 21 tués & ses 49 blessés? Ajoutons ici que les vaisseaux Anglois ayant combattu à deux cables les uns des autres, ils ont dû être plus maltraités que les vaisseaux François: on sait que c'est un ordre très desavantageux; & il faut qu'il y ait encore ici une lacune considérable. Enfin, dans cette curieuse Rélation, où notre Amiral fait le procès à ses Officiers, il se déclare lui-même* deshonoré *par eux. Il n'a point d'Officiers capables; & il a écrit de plus qu'il manquoit d'hommes, & qu'il étoit dévoré par le chagrin & les inquiétudes. — Il date sa Lettre devant le Fort Royal, le 26 Avril. Mais il ajoute (ce qu'on s'est bien gardé d'imprimer) qu'en effet il étoit à la Baye du gros Islet de Sainte-Lucie. Cela veut dire qu'il est à Sainte-Lucie comme il y a toujours été. Cela ne s'appelle point attendre l'Ennemi devant le Fort Royal. — Il parle aussi de la difficulté qu'il aura à tirer des munitions pour se réparer, des Arsenaux d'Antigoa, qui sont infiniment plus éloignés que ceux du Fort Royal ne le sont de la Guadeloupe.*



LETTRES HOLLANDOISES.

Sic omnes amor unus habet decernere ferro.

VIRGILE.

LETTRE XXI.

Nouveaux excès commis par les Anglois contre les Hollandois; leur conduite peut être attribuée à celle qu'à tenu le Gouvernement de Hollande; la République des Provinces-Unies est en état de faire la guerre à l'Angleterre; ressources de la République; ordonnance rendue pour les équipages des vaisseaux marchands: intérêt qu'ont les compagnies des deux Indes à ce que la République soit promptement armée; nouvel excès des Anglois: violence commise par des charbonniers Anglois; ils enlevent un vaisseau François & violent par là le territoire de la République; c'est une hostilité préméditée; l'Angleterre refusera toute satisfaction à la Ré-

publique; effet que produit dans les sep Provinces le traité de commerce de l France & de la Russie.

AMSTERDAM ce Juin 1780

LEs Anglois, Monsieur, veulent ab solument nous avoir pour ennemis: i n'est pas d'injustices qu'ils ne commet tent à notre égard, point de vexation qu'ils n'exercent contre notre naviga tion, point d'atrocités que ne fassen leurs corsaires contre nos vaisseaux mar chands; tous les jours nous apprenon que les Anglois ont fait quelque nou velle insulte au pavillon de la Républi que: voilà ce que nous vaut cette tim dité pusillanime qui nous a si longtemp obsédée: voilà le fruit que nous récueil lons de cette politique qui nous a rend l'objet du mépris des Anglois, & qu nous a ôté la considération dont nou jouissions autrefois dans toute l'Europ Nous l'aurions conservée cette considé ration, & les Anglois eussent tout m en usage pour cultiver notre amitié, si comme le vouloient tous nos bons pa triôtes, nous eussions armé notre neu tralité, dès le commencement de la guer re. Notre Gouvernement ne pouvoit-

pas prévoir alors qu'il faudroit tôt ou tard déployer ſur les mers toutes les forces de la République. La dépenſe que nous ſommes obligés de faire aujourd'hui, ne pouvions-nous pas la faire il y a trois ans ? Les Anglois ne nous euſſent pas fait plus de mal alors, qu'ils ne nous en font maintenant. La conduite qu'ils tiennent diffère bien peu de celle qu'ils tiendroient, ſi nous leurs euſſions déclaré la guerre. Et je ne vois pas même ce qui peut nous engager à tarder ſi longtemps à rompre tout-à-fait avec eux : nous ne manquons ni de vaiſſeaux ni de munitions. Si nous manquons de Soldats, retirons ceux que nous employons ſi inutilement à garder, dans les Pays-Bas Autrichiens, ce que nous appellons *les Barrieres*, qui pouvoient l'être autrefois, mais qui certainement, ne le ſont plus aujourd'hui. Si nous n'avons pas aſſez de Matelots pour monter notre marine militaire, conſignons notre marine marchande dans nos ports & montons nos vaiſſeaux de guerre avec les équipages de nos vaiſſeaux marchands. Je ſuis perſuadé qu'il n'y a pas dans ces mêmes ports un ſeul armateur qui ne conſente avec joie à ſuſpendre dans ce moment

le départ de ses vaisseaux; j'en juge par l'empressement que toutes les Villes ont fait paroître pour consentir à donner le tiers de son équipage pour hâter l'armement des vaisseaux que la République a résolu d'armer. Suivant l'ordonnance qu'on a rendue en conséquence: *Aucun vaisseau ou bâtiment marchand appartenants aux sujets de la République ne pourra mettre en mer, à moins qu'il n'ait auparavant remis volontairement au College de l'Amirauté de son port, le tiers de son équipage, sous peine d'une Amende de 600 florins par tête, que payeront solidairement, & l'armateur du vaisseau qui tentera ou aura tenté de sortir du port sans l'avoir fait.* Cette remise n'aura lieu cependant que deux fois par année, c'est-à-dire pour les deux premiers voyages que fera chaque vaisseau. Les petits bâtimens qui n'auront que deux hommes en outre du patron, ne seront pas assujettis à cette remise. Les vaisseaux employés aux différentes pêches, ceux des compagnies des Indes Orientales & Occidentales jouiront aussi de la même exemption. Je ne vois pas pourquoi ces deux compagnies sont exemptée : elles auroient dû donner l'exemple ; &, sans

en être sollicitées, avoir offert de fournir le double de ce que fournissent les autres armateurs. Plutôt la République sera armée, plutôt ses vaisseaux couvriront les mers, & plutôt aussi les Anglois renonceront à leur projet d'attaquer nos établissemens des Indes. Tous les vaisseaux étrangers montés des équipages de leur propre nation, ne sont pas obligés de fournir aucun homme de leur équipage.

Il faut, Monsieur, que les Anglois imaginent que la confédération des Puissances neutres projettée par l'Auguste Catherine, ne se formera jamais, ou s'ils croient qu'elle s'effectuera, qu'ils pensent que chaque Puissance confédérée agira séparement & pour son intérêt particulier, sans prendre part à ce qui pourra intéresser les autres confédérés : les excès qu'ils se sont permis depuis la déclaration de l'Impératrice de Russie, sont beaucoup plus grands que tous ceux qu'ils avoient commis auparavant. Cette conduite n'annonce-t-elle pas le peu de crainte que leur inspire la confédération des Puissances neutres. Un corsaire de Liverpool rencontra, il y

a quelques jours, à 60 lieues de Bordeaux, un de nos vaiſſeaux marchands: il le hèla & lui envoya ſon canot. Le Capitaine du navire Hollandois montra ſes proviſions & prouva qu'il naviguoit ſur ſon leſt : le corſaire Anglois, fâché, ſans doute, de ne pas trouver ſur ce vaiſſeau des marchandiſes dont il pût s'emparer, en les qualifiant de marchandiſes de contrebande, pilla ce qui étoit à ſa bienſéance, retourna à ſon bord, & peu-après il fit ſommer le Capitaine Hollandois de venir à ſon bord avec la perſonne la plus diſtinguée du ſien, c'étoit un paſſager : ils s'y rendent, on les dépouille l'un & l'autre, on les lie ſur un canon, & on leur donne cinquante coups de corde, après quoi on les renvoye avec des marques de mépris non moins humiliantes que le traitement qu'ils avoient eſſuyé. Quel nom donnera-t-on à un tel excès? Une nation qui les ſouffre ne ſe range-t-elle pas elle même parmi les peuples les plus cruels & les plus barbares? Ce corſaire eſt connu, il porte une jambe de bois qui ôte au Gouvernement Anglois le prétexte de dire, ſuivant ſa louable coûtu-

me, que ne le connoiſſant point, il ne peut le punir. Mais l'action du corſaire de Liverpool, toute atroce qu'elle eſt, doit pourtant moins exciter l'indignation de tous les bons Hollandois que celle de cinq bâtimens Charbonniers Ecoſſois ou Anglois. Si celle du corſaire de Liverpool intéreſſe l'humanité, celle des Charbonniers Anglois eſt un attentat contre la dignité, la Souveraineté & l'indépendance de la République, qui, s'il n'eſt pas réparé de la maniere la plus authentique, doit produire une rupture certaine entre la République & l'Angleterre.

Un Corſaire de votre nation, le Printems, Capitaine, Jean Huë, & monté de quatre canons, avoit mouillé dans la rade de Hellevoetſluis; il mit en mer le 21 Avril dernier de compagnie avec quelques bâtimens Hollandois deſtinés pour la pêche de Groenlande: le Capitaine du Printems étant vis-à-vis de la pointe du Weſtland, & ayant aperçu cinq Charbonniers Anglois qui n'étoient qu'à 4 verges du Rivage vis-à-vis du Cap de l'Iſle de Goerée, vira de bord pour

rentrer dans le port; les Charbonniers Anglois s'en étant aperçus, firent la même manœuvre, & porterent ſur le corſaire François, qui s'approchant alors de plus en plus de la côte, la longea de fort près ſous la Ville de Goerée, même afin de pouvoir entrer dans le port. Les Charbonniers commencerent alors à tirer ſur lui à balle, & ne ceſſerent pas un inſtant de le canonner ſans que le corſaire François leur répondit. Les Anglois le pourſuivirent toujours juſques près du fanal de Goerée, diſtant ſeulement d'environ ſix verges à l'Oueſt de l'endroit où le corſaire François ſe vît contraint de ſe faire échouer ſur le ſable. Son équipage prit alors le parti de l'abandonner & de ſe ſauver dans les Dunes de Goerée : pendant ce tems les Anglois continuerent à tirer ſur le vaiſſeau, ſans égard pour un grand nombre d'ouvriers Hollandois qui travailloient ſur le Rivage. Les boulets paſſoient ſur leurs têtes & même au milieu d'eux, ce qui les détermina à ſe retirer auſſi dans les Dunes : alors les Charbonniers Anglois vinrent mouiller environ à la diſtance de 40 verges, tan-

dis que deux autres vaisseaux de leur nation plus petits étant sortis de la rade de Hellevoet, vinrent aussi canonner le corsaire François. Quand, vers midi, le reflux commença à mettre à flot le corsaire, les Anglois y vinrent avec leurs chaloupes; ils baisserent le pavillon François, emmenerent le vaisseau du Rivage, l'attacherent bord à bord du plus gros de leurs vaisseaux & en enleverent plusieurs effets. Des Pilotes Cottiers Hollandois leur ayant demandé en Anglois quel étoit leur dessein, & les ayant averti de prendre garde à ce qu'ils faisoient, le Capitaine du plus gros des Charbonniers leur répondit, *nous l'emmenerons; nous sommes aussi corsaires comme lui.*

La conduite de ces Charbonniers Anglois est une violation manifeste & volontaire du territoire de notre République : elle est accompagnée de circonstances très aggravantes; car elle s'est commise à la sortie d'un Havre de la République, & dans un endroit où ces Charbonniers se trouvoient à la portée du canon du Rivage, puisque le leur porta à terre. Le corsaire François ne les avoit pas provoqué au

combat, il n'avoit pas tiré sur eux: on peut donc raisonnablement considérer la conduite des Charbonniers Anglois comme une hostilité préméditée, peut-être même par le Ministere Anglois, qui, dans son inconsidération, a crû qu'il pouvoit, sans danger, insulter la République, pour se venger de ce qu'elle ne veut plus comme par le passé, se conduire suivant ses volontés. Le Comte de Welderen aura encore à cette occasion une conférence avec le Lord Stormont, auquel il ne manquera pas de dire que l'enlevement du corsaire François est une violation incontestable du territoire de la République & du droit des gens, commise à force ouverte, que L. H. P. ne peuvent dissimuler, & pour laquelle il demande en leur nom, une satisfaction convenable, telle que la punition exemplaire des Charbonniers Anglois, & la restitution du vaisseau François. Il seroit de la dignité de la République qu'elle exigeât que ce vaisseau fut ramené à l'endroit d'où il a été enlevé: rien de cela, Monsieur, ne sera accordé; soyez en sûr.

On s'occupe ici beaucoup du traité de commerce de la France & de la Russie dont vous me parlez dans votre derniere lettre. Les suites n'en peuvent être que funestes pour notre commerce, j'en vois avec effroi la ruine, comme très prochaine, & vous avez raison de croire que cette ruine ne peut s'opérer sans entraîner celle de la population de nos Provinces. Dès à présent les Provinces des Pays-Bas Autrichiens voyent leur population s'accroître aux dépens de celle des nôtres. Il n'y a pas longtems que cinq familles Hollandoises ont été s'établir à Anvers; que feras-ce, si on rendoit au port de cette Ville son ancien commerce, & si l'on augmentoit les débouchés des productions des Provinces Autrichiennes. Cela est plus facile qu'on ne le pense. Des Canaux & des Chaussées peuvent être construits. On m'écrit même de Bruxelles qu'on y parle beaucoup d'ouvrir une nouvelle Chaussée qui conduiroit jusqu'au Bas-Rhin, & de construire un Canal qui iroit jusqu'à la sambre près de Charleroi, par ce Canal on ouvriroit une communication facile avec la Meuse.

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE XXII.

Effet qu'a produit sur les bons patriotes de la Hollande le traité de commerce de la France avec la Russie; combien les Hollandois sont intéressés à ce qu'il ne s'exécute point, la France & la Russie ont un égal intérêt à unir leurs commerces; objets que peut fournir la France à la Russie; quels sont ceux que la Russie peut lui donner en échange; cause du retardement que ces deux nations ont apporté à leur union; différens projets de traités de commerce ont été formés; les commerçans François ont eu une idée fausse du commerce de la Russie; avantages que celui-ci & celui de la France, rétireront de leur union.

AMSTERDAM, ce Juin 1780.

CE maudit traité de commerce de la France & de la Russie me fait passer, Monsieur, bien de mauvais momens. Que ne puis-je, comme tant de mes compatriotes prendre le temps comme il vient. Je voudrois oublier

que je dois ma fortune au commerce & que de lui dépend la profpérité de mon Pays : je voudrois ne pas connoître le fentiment du patriotifme, je ne ferois pas tourmenté, comme je fuis, par la crainte que m'infpire la ligue, que le commerce de toutes les nations, femble avoir formé contre le nôtre.

Après les commerçans Anglois, ce font ceux de notre Pays qui font les plus grandes affaires de commerce avec la Ruffie : les Anglois nous en ont enlevé une grande partie : la France, par fon traité, nous enlevera ce qui nous en refte. Notre commerce en Ruffie aura le même fort qu'a eu celui des Pruffiens, auquel le Baron de Wolf a enlevé, pour la donner aux Anglois, la fourniture de l'habillement de tout le Militaire Ruffe. Je n'ai pas vu, fans effroi, les Efpagnols envoyer en 1773, dix gros navires à Petersbourg. Voilà, ai-je dit alors, le Midi qui va lier fon commerce avec celui du Nord. Cette liaifon, toute foible qu'elle étoit alors, & qu'elle eft encore, va devenir d'une fi grande étendue, que celle de notre commerce

ſe trouvera réduite aux productions de notre pêche & de nos colonies. Si le Midi tire directement les productions du Nord, que ferons-nous de ces mêmes productions dont nous formerons nos cargaiſons de retour. Nous les vendons encore à la France & à l'Eſpagne, mais à la paix le beſoin que ces deux Puiſſances en ont ceſſera, parce que ce ſeront leurs propres navigateurs qui les en approviſionneront, ſi elles ne les reçoivent même des navigateurs du Nord, qui les apporteront dans les ports de France & d'Eſpagne, & pouſſant plus loin dans les ports des Puiſſances d'Italie.

Le commerce de la France & celui de la Ruſſie ont un égal intérêt à former entr'eux une liaiſon ſolide: les productions de l'une & de l'autre s'adaptent tellement à leurs beſoins réciproque qu'il a fallu toute l'adreſſe, l'intrigue & le manege des Anglois, pour empêcher que ces deux nations ne ſe les procuraſſent par la voye de l'échange. La nature, il eſt vrai, avoit ſéparé les deux Empires par une vaſte étendue du Pays, mais c'étoit au commerce à les rapprocher. Les nations qui ont une marine ne peuvent être

étrangere l'une à l'autre : elles ſont voiſines, à quelque diſtance qu'elles ſoient poſées l'une de l'autre.

Quand je conſidere que la France produit de ſon cru ou par ſes Colonies, des ſels, des vins, des eaux-de-vie, des huiles, toutes ſortes de fruits ſecs ou liquides, du ſucre, du café, de l'indigo, des bois de teintures, des étoffes de ſoie, des étoffes riches, des galons d'or & d'argent, des draps, de la bijouterie, des verres, des glaces, des dentelles, des toiles fines, qui ſont autant d'objets dont manque la Ruſſie, & que de ſon côté la Ruſſie a des chanvres en abondance, du lin, des cordages, du goudron, des mâts, des bois, des toiles à voiles, & autres groſſes toiles, de l'huile & de la colle de poiſſon, des ſuifs, de la cire jaune, du miel, des fourrures & pelleteries de toutes eſpeces, qui ſont autant d'objets que conſomme la France, & dont elle ne peut ſe paſſer. Je ne conçois pas comment il a pu ſe faire que la Ruſſie & la France ayent tardé ſi long-temps à s'unir étroitement par un traité de commerce qui établiſſe entr'elles un échange continuel des objets qui peuvent s'envoyer directement, ſans avoir beſoin de notre en-

tremiſe & de celle des Anglois. J'oublie que je ſuis Hollandois, & en blâmant ces deux nations d'avoir été ſi longtemps ſans être en liaiſon directe, je ne puis qu'applaudir à la ſageſſe de votre Gouvernement qui a enfin levé tous les obſtacles vrai ou idéales, qui s'étoient juſqu'à préſent oppoſés à l'union du commerce de la France avec la Ruſſie.

Comment la Ruſſie a-t-elle été ſi longtemps à voir qu'il étoit de l'intérêt de ſes ſujets, d'unir ſon commerce avec celui de la nation de l'Europe, dont la nation Ruſſe tire le plus d'objets de conſommation? Comment les Ruſſes ont-ils tardé ſi longtemps à ſentir qu'il étoit abſurde que les habitans de St. Petersbourg tiraſſent d'une main tierce, nombre d'objets de leur conſommation qu'ils pouvoient ſe procurer de la premiere main. Pourquoi un Ruſſe qui avoit beſoin d'une tabatière de Paris, ne s'adreſſoit-il pas plutôt à un bijoutier de cette Ville, qu'à un d'Amſterdam ou de Londres.

En examinant avec attention qu'elles ont pu être les cauſes de cette conduite inconſéquente des Ruſſes, je crois les avoir trouvées autant dans la politique & l'imprudence des François que dans

cette rivalité des Anglois qui les a toujours rendus ſi jaloux du commerce des François. Quand Pierre I. vint en France, il forma le projet de faire avec les François un traité de commerce, qu'il minuta lui-même à ſon retour dans ſon pays : ſa mort en empêcha l'exécution, ce projet fut repris ſous le regne d'Eliſabeth, & en 1741 on touchoit au moment d'en voir l'exécution, mais le Chancellier de Ruſſie le Comte de Beſtuchew étoit favorable aux Anglois; Il écarta le projet du traité; le Roi de France lui-même y renonça, & toutes eſpeces de liaiſons ceſſerent entre les François & les Ruſſes. A Beſtuchew ſuccéda le Comte de Worontzow : il n'avoit aucune partialité ni pour la France ni pour l'Angleterre; il agit pour l'avantage de ſon Pays, & reprit le projet de l'unir à la France par un traité de commerce, dont il jetta même les premiers fondemens par un traité qu'il fit faire pour les tabacs d'Ukraine par le Comte Schouvalow, à qui appartenoit la vente excluſive de ces tabacs, avec les Fermiers Généraux de votre Roi : ce marché portoit un coup fatal au commerce des Anglois, auxquels il faiſoit perdre une partie de la vente de

leurs tabacs de Virginie. Mais le marché fut mal exécuté, les tabacs d'Ukraine qui furent envoyés en France se trouverent d'une mauvaise qualité, de maniere qu'il fallut revenir aux tabacs de Virginie avant; les Cours de Pétersbourg & de Versailles avoient fait un traité général de commerce, mais la mort d'Elisabeth empêcha qu'il ne fût achevé: il ne fut pas repris sous le régne de Pierre: Cathérine négligea aussi de s'en occuper : je tiens ces détails d'un homme très-instruit, de feu Mr. Sillonet, que votre nation n'a bien connu qu'après qu'il a cessé de lui être utile.

Mais si la Politique s'est opposée à ce que le commerce de votre nation s'unît étroitement à celui de la Russie, on peut dire que les négocians François n'ont rien fait de ce qu'ils auroient dû faire pour avoir en Russie la préférence sur les Anglois. Un préjugé fatal s'étoit emparé de vos négocians. Quelques revers qu'ils avoient essuyée dans des liaisons de commerce qu'ils avoient formé avec les Russes en 1723, leur avoient persuadé que ce commerce étoit ruineux pour eux. Nous profitâmes de ce préjugé, mais les Anglois en profiterent encore davantage, de maniere qu'ils de-

vinrent, ainſi que nous, poſſeſſeurs excluſifs de toute la communication mercantille de la France & de la Ruſſie. Les commerçans François, habitués à croire que l'Angleterre & la Hollande avoient ſeuls la clef des mers ſeptentrionales, s'affermirent encore dans cette opinion, en voyant que ceux, qui gouvernoient leur pays, tranſportoient aux Hollandois & aux Anglois la fourniture, de la marine de leur Roi. Il étoit réſervé au ſage Miniſtère de Louis XVI, d'éclairer le commerce François ſur ſes véritables intérêts & de faire connoître à votre nation & en même temps à la Ruſſie combien il importoit aux deux nations de commercer directement ſans avoir récours ni à nous ni aux Anglois.

Pour vous faire connoître, Monſieur, les avantages que perdra notre commerce, ſi, comme vous me le mandez par votre derniere lettre votre Roi fait un traité de commerce avec l'Impératrice de Ruſſie, j'entrerai dans quelques détails, qui, en même temps, pourront fixer vos idées ſur les avantages que votre nation & ſurtout les ſujets de Catherine en retireront.

Notre commerce employe annuellement quatre cents vaiſſeaux au com-

merce qu'il fait avec la Russie : la moitié de leurs cargaisons est composée de marchandises & de denrées de France, & en retour ces vaisseaux prennent des productions de la Russie, qui sont, pour la plus grande partie, apportées dans nos ports pour y être enmagasinés : le reste est porté dans les ports de France, d'Espagne & d'Italie : sur celles-ci nous n'avons que le bénéfice du fret, mais sur celles-là nos profits sont bien plus considérables ; mais aussi deviennent-elles beaucoup plus cheres aux marchands des pays du Midi qui en ont besoin. Si les ports de Russie sont ouverts aux vaisseaux François, s'ils y sont attirés par des avantages aussi considérables que ceux qu'on y fait aux Anglois, le commerce de France gagnera sur celui de la Hollande le bénéfice du fret, tant sur les marchandises que ses vaisseaux porteront en Russie, que sur celles que ces mêmes vaisseaux rameneront de la Russie, & la Russie, de son côté, profitera de tout le bénéfice que font sur elles nos commerçans pour les marchandises de France qu'ils lui envoyent. D'ailleurs ces mêmes marchandises, partant directement des ports de Fran-

ce, ne feront plus chargées, comme elles le font aujourd'hui, de frais de chargement, de magafinage, de droit de commiffion, d'entrée & de fortie : au moyen de cela, le commerçant François, vendant aux Ruffes fa marchandife 10 pour cent plus cher qu'il ne les vend à nos commerçans, les commerçans Ruffes qui les acheteront les payeront encore 10 à 15 pour cent moins qu'ils ne les payent préfentement à nos commerçans.

Les vins, les eaux-de-vie, & les fels de France fe récoltent en Septembre & en Octobre; nos commerçans, qui en approvifionnent les ports de Ruffie, ne peuvent les faire conduire directement des ports de France dans ceux de la Ruffie: il faut qu'ils les faffent décharger en Hollande dans leurs magazins pour y attendre que la faifon des froids foit paffée, que la navigation de la Baltique foit ouverte, & quand ils les font porter, ces marchandifes font chargées des droits d'entrée qu'elles ont payé en entrant dans nos ports, & des frais de débarquement, de rembarquement, de magafinage, de radoubage & de pilotage. Le profit que fera la France fur les marchand

ſes qu'elle tirera de la Ruſſie directe
ment ſera encore plus grand que celu
que fera la Ruſſie ſur celles de France
qu'elle tirera directement de la Fran
ce. Les marchandiſes du Nord ſont vo
lumineuſes & de peu de valeur, par
conſéquent les frais qu'elles ſupporten
en Hollande, ſont encore plus forts qu
ne le ſont ceux de France. Je crois qu'o
peut évaluer à 30 pour cent la diffé
rence qu'il y auroit entre les mar
chandiſes de France, tirées par les Ru
ſes de nos magazins, & celles qu'il
ſe procurent préſentement directemen
de la France, ſans compter qu'ils le
recevroient plutôt ; car le vaiſſea
François qui les chargant dans ſon por
pouvant faire ſon chargement au mo
ment même de ſon départ, pourra auſ
ſortir du port beaucoup plutôt que l
vaiſſeau Hollandois ne pourra ſortir d
ſien, à cauſe que les rades & les ca
naux ne ſont débarraſſées des glaces qu
fort tard. D'ailleurs vos navigateur
François vont avec plus de célérité qu
les nôtres. Je connois un armateu
François du Havre de Grace, qui a
fait en 1779 deux voyages à Peterſ-
bourg dans la ſaiſon de l'été.

J'ai prévu le traité de commerce avec la Russie dont vous me parlez quand j'ai vu l'exportation directe de votre commerce pour la Russie, qui n'étoit en 1773 qui de la valeur de 260 milles Roubles, être porté en 1774 à 346, 321 Roubles. En 1773 le port de Petersbourg n'avoit reçu que 11 vaisseaux François (*a*) & en 1774 il en reçut 18.

P. S. Je viens de recevoir dans l'instant une Lettre de Londres, dont je vous envoye la traduction.

Le Moine défroqué. La Touche, vient de quitter la Haye, il est allé à Londres, munis de fortes recommandations du Chevalier York, le pauvre diable depuis deux ans qu'il est parmi nous, s'est endetté de 7 à 8000 florins.

(*a*) Les ports de France qui envoyent aujourd'hui un plus grand nombre de vaisseaux dans la mer Baltique, sont ceux du Havre, de Nantes, de Bordeaux, de Cette & de Marseille. Le port du Havre de-Grace étant plus près de la mer Baltique, il en part un plus grand nombre de vaisseaux pour cette mer, que des autres. Les cargaisons qu'on y forme sont de draps fins, de toiles de Rouen, de fruits confits, de liqueurs, de sucres, cafés, indigos, glaces, miroirs, meubles & ouvrages d'or & d'argent. Les mêmes objets forment les cargaisons du port de Nantes pour la Russie, mais en bien moindre quantité qu'au Havre. La Russie reçoit de Bordeaux des vins, des eaux-de-vie, des productions des Colonies, des fruits secs, de la poudre à friser, des pommades: c'est Cette qui envoie à la Russie les vins de Languedoc : ce port fait aussi passer des huiles, des bas de soie qu'ils tirent de Nimes, & quelques étoffes de laine. Marseille fournit aux Russes des huiles, des olives, des capres, des anchois, des oranges, des citrons, de la pommade de Grasse, & plusieurs autres marchandises. Les étoffes de soie de Lyon qui se consomment en Russie, y sont apportées par terre à Lubeck, où on les embarque pour la Russie.

Extrait d'une lettre de Londres du 3 *Juin*

VOus savez, mon cher Correspondant, qu'il est émané l'année derniere un acte en faveur des Catholiques ; vous savez que les membres de l'association protestante se sont élévés contre, &c. &c. enfin je vous préviens que le Lord Gordon, Président de cette Association, s'est transporté hier, Vendredi 2 de ce mois, aux Chambres du Parlement, à la tête de 100,000 *Supplians*, pour demander la suppression de cet acte. La plûpart des Lords & Membres des deux Chambres, surtout ceux qu'on savoit avoir voté en faveur de l'acte; ont été arrêtés par les *Supplians*, maltraités, volés, & n'ont échappé qu'avec peine, surtout le pauvre Evêque de L'incoln qui tout maltraité qu'il étoit, a eu le bonheur de gagner une maison voisine à travers de laquelle il s'est sauvé de mur en mur. La maison a été forcée & visitée sans effet, pendant ce temps-là un détachement de *Supplians*, s'étoit porté à l'Hôtel de l'Ambassadeur de Sardaigne, d'autres à celui de Bavière, leurs Chapelles ont été pillées, en partie brûlées & démolies, on n'a pas fait plus de grace à toute les Eglises Catholiques de Londres, elles ont été toute détruites, & brûlées, ainsi que plusieurs Maisons de particuliers Catholiques adjacentes : il est inutile de s'appésantir sur les Réflexions que cet évenement entraîne, & sur les suites qu'il peut avoir.

LETTRES HOLLANDOISES.

L'intolérance ne produit que des hypocrites ou des rebelles.

VOLTAIRE.

RÉPONSE AUX DEUX LETTRES PRECEDENTES.

Le soulévement des Protestants de Londres pourra avoir des suites funestes; effet que pourra produire une descente des François en Angleterre; elle a perdu toute la considération dont elle jouissoit; son crédit est chancelant; ligue formée contre sa Puissance en Asie; la situation des Anglois en Amérique est très critique; leurs ennemis y ont sur eux la supériorité; idée fausse qu'ont les Anglois de l'Alliance de la France & des Etats-Unis; sur quoi est fondée la rivalité de la France & de l'Angleterre; pour affoiblir l'Angleterre il faut affoiblir son com-

merce; elle blâme la Politique des autres nations; projet des Anglois ſur l'Iſle de Corſe.

PARIS ce Juin 1780.

LE Lord Gordon, Monſieur, fait le petit Cromwell. En liſant l'Extrait de la Lettre de Londres que vous m'avez envoyée, je me ſuis rappellé l'aſſaſſin de Charles I, entrant à main armée dans le Parlement Britannique & en chaſſer tous ceux qui n'étoient pas de ſon parti. La Religion eſt un terrible inſtrument dans la main d'un ambitieux ou d'un de ces enragés de célébrité, qui veulent l'obtenir *per fas & nefas*. Je ſoupçonne le Lord Gordon d'avoir la manie ridicule de faire placer ſon nom dans les faſtes de ſon Pays. L'acte dont il veut obtenir la révocation, étoit un acte qu'avoit dicté au Parlement Britannique la raiſon & la religion même. Jamais la raiſon, ni la religion n'ont prêché l'intolérance: c'eſt le fanatiſme qui l'a imaginé, c'eſt l'intérêt perſonnel de ceux qui l'ont ſoutenu, qui l'ont perpétué. Il eſt honteux pour la nation Angloiſe qu'à la fin du

dixhuitieme fiècle, on ait vu à Londres renverfer les Chapelles des Catholiques Romains, & maltraiter les membres du Parlement qui avoient opiné en leur faveur en 1778. Je crains bien que cet événement n'ait des fuites funeftes pour les Miniftres du Roi, pour le Roi lui-même & pour toute la nation.

Je vois ici nombre de gens qui foutiennent que ce feroit le vrai moment de faire une defcente en Angleterre : je penfe le contraire : l'effet de cette defcente feroit de réunir les partis, de faire oublier aux intolérans les intérêts de la religion. Laiffons, Monfieur, les Anglois fe chamailler dans leur confeil national : fi nous allions leur rendre vifite, ils oublieroient à notre approche l'inconduite des Miniftres de leur Roi : l'efprit de parti difparoîtroit parmi eux & fans être alors meilleurs patriotes qu'ils ne le font aujourd'hui, ils agiroient tous de concert pour la défenfe de la patrie : les Anglois ne connoiffent pas leur fituation : je la crois la plus critique de toutes celles où ils fe font encore trouvés. En Europe ils ont perdu cette confidération

politique, qui souvent leur a tenu lieu de force reelle, & dont ils ont sû tirer un si grand parti, pour faire d'aussi grandes choses, que celles qu'ils ont faites avec d'aussi petits moyens, que ceux qu'ils avoient. Que les temps sont changés! Nous avons vu, sous Louis XIV, l'Angleterre armer toutes les Puissances de l'Europe contre la France, & aujourd'hui, si la France n'a pas armé toutes ces mêmes Puissances contre l'Angleterre, elle a sû déchirer le voile que cachoit la politique de l'Angleterre, la mettre tout-à-fait à découvert, & rendre toutes les Puissances indifférentes sur son sort. L'Empire des mers échappe aux Anglois; ils le tenoient du peu d'intérêt que les autres Puissances maritimes prenoient à cette usurpation, & toutes aujourd'hui réclament leurs droits. Le crédit de l'Angleterre est à l'agonie, il touche au terme fatal où il cessera tout-à-fait d'exister: son commerce qui n'est encore que languissant a la même perspective que le vôtre, celui de toutes les autres Puissances, a formé une ligue aussi effrayante pour lui, que l'est pour le commerce de vos Pro-

vinces celle qui le menace. En Aſie, des Princes Puiſſans ont conjuré la ruine des Anglois. Nadjeckan Général du Grand Mogol, vient de les chaſſer du Bengale : les Marattes les menacent à Bombay, & Hyder-Ali-Kan ſur la côte de Coromandel. Si les Anglois ont l'imprudence d'attaquer vos établiſſemens dans ces Pays, ce ſera alors que toutes ces Puiſſances agiront & feront les plus grands efforts pour les chaſſer de l'Inde : mais c'eſt en Amérique que la ruine des Anglois paroît la plus aſſurée. Les élémens ſe ſont déchaînés contr'eux ; les tempêtes ont combattu pour la nouvelle République. Ni l'Amiral Arbuthnot, ni le Général Clinton n'ont rien fait & ne pourront rien faire contre Charles-Town. Si leurs vaiſſeaux ont été diſperſés par les vents, leurs ſoldats ſeront moiſſonnés par les maladies occaſionnées par les chaleurs exceſſives, qui dans cette ſaiſon regnent dans ces climats : les maladies ravagent auſſi leurs flottes, & nombre de vaiſſeaux qui les compoſent ont été tellement fatigués, qu'ils ſont hors d'état de tenir la mer. Rodney, en qui la na-

tion avoit mis toutes ſes eſpèrances, n'a pas battu le Comte de Guichen comme les Miniſtres de Sa Majeſté Britannique l'avoient dit avec emphaſe. Si Rodney n'a pas été battu, ſes vaiſſeaux ont été horriblement maltraités, au point que pluſieurs ſont hors d'état de ſervir. Dans ce moment-ci la France & l'Eſpagne ont certainement ſur l'Angleterre une ſupériorité décidée : qu'elle ſera la poſition des Anglois en Amérique, quand l'eſcadre, ſortie de Cadix le 28 Mai dernier, y ſera arrivée? cette eſcadre, forte de 12 vaiſſeaux de ligne & de 5 frégates, & portant 12,000 hommes de débarquement, eſt ſans doute, deſtinée à porter quelque coup que les Anglois ſeront trop foibles pour parer. Un autre orage les menace : c'eſt de l'eſcadre de Mr. de Ternay, partie de Breſt le 2 de Mai, que partira la foudre : cette eſcadre qui va, ſans doute, aſſurer la lbierté des colonies confédérées, forcera les Anglois à renoncer à l'eſpoir de les remettre ſous le joug. Une ſeconde eſcadre ne tardera pas à partir des ports de France, pour aller porter de nouveaux coups aux Anglois. J'ignore quels

ſont les projets des Anglois; mais il me ſemble que le comble de la folie ſeroit de s'obſtiner plus longtemps à vouloir ſoumettre leurs colonies révoltées : il y en a parmi eux pluſieurs qui imaginent que l'alliance de la France & de la République des Etats-Unis de l'Amérique ne ſera pas de longue durée : *c'eſt une alliance*, diſent-ils, *qui n'eſt pas naturelle*. Mais qu'eſt-ce qu'ils entendent par alliance naturelle? Celle de la France & de la nouvelle République l'eſt, ſi une alliance naturelle eſt celle que forment deux nations qui ont les mêmes intérêts : ces deux nations ſont certainement alliées, & l'ennemi de l'une eſt l'ennemi naturel de l'autre. Du moment que les colonies ſe ſont déclarées indépendantes, l'Angleterre eſt devenue leur ennemie naturelle, & par conſéquent ces colonies ſont auſſi devenues les alliées naturelles de la France.

La France n'a aujourd'hui, à proprement parler, d'autres ennemis naturels que les Anglois; & l'inimitié réciproque de ces deux nations, eſt la ſuite naturelle de la rivalité de commerce qui regne entr'elles. Leur commerce eſt le

même : elles ont l'une comme l'autre à peu-près les mêmes productions territoriales & induſtrieuſes : elles poſſedent tous deux des établiſſemens conſidérables en Amérique, elles en ont en Aſie & en Afrique : Si la France a quelque choſe à redouter de l'Angleterre, elle ne doit rien négliger de tout ce qui peut affoiblir ſa force. Jamais occaſion plus favorable pour y parvenir, ne s'eſt préſentée : toute la force de l'Angleterre eſt dans ſon commerce : lui ôtant une partie de celui qu'elle fait avec l'Amérique, la France la prive d'une ſource abondante de richeſſes : c'eſt-à-dire d'une partie des ſucres nutritifs auxquels le corps politique de l'Angleterre doit principalement ſa force : abandonner les Etats-Unis, renoncer à leur alliance, ce ſeroit rendre à l'Angleterre toute ſa force & ſa vigueur paſſée. Les Etats-Unis ont autant & même plus d'intérêt que la France à l'affoibliſſement de l'Angleterre, qui, ſi elle n'a pu les ſubjuguer juſqu'à préſent, le pourroit peut-être dans la ſuite & lorſqu'elle auroit recouvré ſes anciennes forces : ſi les Etats-Unis peuvent craindre cet avenir ils ne doivent rien négliger pour conſerver l'amitié

de la France: les mêmes motifs qu'ils ont d'être alliés de la France, doivent aussi les porter à rester étroitement liés avec l'Espagne.

La manie des Anglois a toujours été & sera toujours de vouloir ramener la politique des autres nations à la leur. Je ne suis pas étonné qu'ils disent que la France & l'Espagne agissent contre leurs intérêts en secourant les Etats-Unis. Les Anglois ne vous ont-ils pas voulu persuader que votre République agit contr'elle même en ne s'unissant pas à eux contre la France & l'Espagne, & que la Russie & les autres Puissances du Nord, en s'unissant contr'eux, ont pris un parti tout-à-fait contraire à la saine politique? Connoissions-nous davantage, pouvez-vous répondre aux Anglois, les regles de la saine politique, quand nous nous sommes laissés entraîner par vous dans des guerres ruineuses, sans avoir aucun intérêt direct qui nous y engageât? Etions-nous mieux instruits des règles de la saine politique, & connoissions-nous mieux nos véritables intérêts que nous ne les connoissons aujourd'hui quand nous mîmes dans vos mains tout notre commerce, quand nous

preférions votre alliance à celle de la France ?

Eh bien, Monſieur, voila donc Paoli qui va rentrer en ſçene ; il a formé, dit-on, un projet admirable pour rendre ſes hôtes, les Anglois, maîtres de tout le commerce de la Mediterranée : ce feroit, ſans doute, en les rendant maîtres de l'Iſle de Corſe : Je doute fort que ce magnifique projet réuſſiſſe. Les diſpoſitions des Corſes ne doivent pas le faire eſpérer aux Anglois : traités comme ils le ſont par la France, ils ſont ſans motifs de préférer la domination Angloiſe à la domination Françoiſe. Le ſort des Américains & des Irlandois n'a pû leur faire naître le deſir de changer de maître. Si la France ſe voyoit dans l'impoſſibilité de conſerver leur Iſle, il n'y auroit pas à balancer : elle devroit la céder à une autre Puiſſance ; à la Ruſſie, par exemple, qui recevroit ce préſent avec reconnoiſſance ; à la Maiſon d'Autriche, qui en retireroit des grands avantages, tant pour ſe donner une marine, que pour étendre le commerce de ſes ſujets d'Italie & des Pays-Bas ; à votre République enfin, qui en retireroit pour le moins autant d'avantages

que de quelques-unes de ſes poſſeſſions du nouveau monde : mais il s'en faut bien que la France ſoit dans le cas de faire ce ſacrifice : elle ne craint point les efforts que les Anglois pourroient faire pour lui enlever cette poſſeſſion, & dans l'état où ils ſe trouvent préſentement, ce ſeroit, de toutes les entrepriſes, qu'ils pourroient former, la plus inconſiderée.

J'ai l'honneur d'être, &c.



LETTRE XXIII.

Conjectures sur la démarche du Lord Gordon ; elle peut avoir été suscitée par les Ministres de Sa M. B. Effet que produira la révocation de l'acte, demandée par les protestans ; population des Pays-Bas Autrichiens ; il est plus avantageux pour les Hollandois que les Anglois conservent l'Empire des mers que de le leur voir enlevé à la condition que l'Escaut sera totalement libre ; aucune nation n'est plus propre au commerce que la nation Hollandoise, ses mœurs ne sont pas aussi altérées qu'on le pense ; le commerce de la Hollande peut se soutenir ; ses manufactures peuvent redevenir florissantes ; projet de reforme ; la République, en tems de paix, pourra avoir une marine considérable.

AMSTERDAM ce Juin 1780

JE ne pense point, Monsieur, que ce soit par zele pour le protestantisme, ni par haine pour le papisme que le Lord Gordon a fait la démarche de venir

demander au Parlement le redreſſement du Grief dont ſe plaignent ceux de ſa communion. Je ne le ſoupçonne pas non plus d'avoir eu la folle ambition de ſe faire placer par la poſtérité à côté de Cromwell. Pour en concevoir le projet, il faut un genie de la trempe de celui de Cromwell, pour l'exécuter avec ſuccès il faut être favoriſé par les circonſtances comme l'a été Cromwell. Le Lord Gordon n'eſt peut-être qu'un inſtrument dont ſe ſervent les Miniſtres du Roi d'Angleterre, qui, pour diſtraire la nation des craintes que doivent lui inſpirer l'état où elle ſe trouve préſentement, ont voulu l'occuper quelques momens par une émotion populaire, dont les ſuites ne pouvoient être funeſtes que pour quelques particuliers. Rien n'eſt plus commun en Angleterre, que de voir de ces ſcenes qui ſont moins effrayantes qu'elles ne paroiſſent : elles ſont un des grands moyens dont les Miniſtres du Roi ſe ſervent pour écarter un orage qui les menace. Un autre dont ils ont fait ſouvent uſage dans de pareilles circonſtances, a été celui de faire faire une guerre injuſte ou inconſidérée : cela leur a réuſſi ſouvent.

On disoit hier ici que le Lord Gordon avoit été arrêté & conduit à la Tour; s'il a agi à l'instigation des Ministres, il en sortira blanc comme neige. Un de mes amis, qui est revenu hier de la Haye, m'a rapporté que le Chevalier Yorke, dans un soupé qu'il donnoit chez lui, avoit dit que le Lord Gordon méritoit qu'on le brûlât vif. Son Excellence n'est pas sans doute dans le secret des Ministres de son maître, ou s'ils l'ont mis dans leur confidence, c'est les servir que de s'élever avec la plus grande force contre le zèle indiscret du pauvre diable de Lord: cela peut faire croire que ni le Lord North, ni le Lord Stormont &c. &c. n'ont pas eu de part à l'émeute du 2 de ce mois. Mais si la faction protestante obtient ce qu'elle demande, & qu'on rétablisse la rigueur des anciennes loix contre les Catholiques Romains, nombre de familles de ceux-ci quitteront l'Angleterre, passeront en Amérique pour y devenir sujets de la nouvelle République des Etats-Unis, ou iront augmenter la population des Pays-Bas Autrichiens, qui se peuplent de jour en jour aux dépens de nos Provinces & de

l'Angleterre. On m'a assuré que depuis quatre ans, la population de Bruxelles seule étoit augmentée de plus de 400 familles qui certainement n'y sont venues ni de France ni d'Allemagne : il est plus naturel de penser qu'elles habitoient auparavant l'Angleterre, l'Irlande ou nos Provinces. Depuis l'affaire du Comte de Byland 5 familles Hollandoises ont été s'établir à Anvers. Que feras-ce si cette ville redevient commerçante ? Cette maudite liberté de l'Escaut ne me sort pas de l'esprit : peut-être nous feroit-il plus avantageux de laisser l'Empire des mers aux Anglois que de les en voir dépouillés, à la condition, que la navigation de l'Escaut seroit rendue libre. Si les Anglois sont forcés de reconnoître qu'ils n'ont aucun droit à l'Empire des mers leur orgueil sera humilié ; mais leur commerce ne souffrira en aucune maniere de la liberté dont jouiront les mers : il n'en sera pas de même de l'affranchissement de l'Escaut ; les suites en seront, on ne peut pas plus funestes pour le commerce de nos Provinces en général & surtout de la ville d'Amsterdam, qui n'a élevé son com-

merce que ſur les ruines de celui d'Anvers. Aucune nation, Monſieur. n'eſt plus propre au commerce que la nôtre: elle en a les mœurs; elle en a l'eſprit. L'habitude de l'économie fait tourner ſa richeſſe à l'avantage du commerce. Dans les autres pays, le commerçant ne deſire l'opulence & ne cherche à devenir riche que pour ſatisfaire ſon luxe & ceſſer d'être ce qu'il eſt. Le luxe s'eſt introduit chez nous, mais le gros de la nation a conſervé l'eſprit d'ordre & d'économie qu'elle a eu dès les premiers momens de ſon indépendance. Notre peuple eſt auſſi frugal aujourd'hui qu'il l'étoit il y a 200 ans; ceux de nos négocians qui ne ſont encore qu'aiſés vivent encore comme vivoient leurs peres: ceux qui ſont extrêmement riches, connoiſſent un peu plus, qu'ils ne la connoiſſoient autrefois, la délicateſſe de la table, l'élégance des habits; ils ſont peut-être moins aſſidus au travail, mais le nombre n'en eſt pas encore aſſez grand pour que leurs mœurs deviennent celles de la nation en général.

Notre commerce n'eſt plus préſentement ce qu'il étoit autrefois: Je crois

même qu'il diminuera encore ; mais quelque chose qu'il arrive, nous aurons toujours l'avantage d'être plus habiles commerçans que ne le seront ceux des autres nations : plusieurs branches de notre commerce d'économie pourront languir, même dessécher ; mais qui nous empêchera de nous attacher à d'autres branches que nous négligeons présentement, & qui pourront devenir d'un plus grand rapport qu'elles ne le sont aujourd'hui ? Nous n'aurons jamais une grande abondance de productions territoriales ; mais il ne faut pas croire que notre pays ne soit que canaux, tourbieres, jardins ou prairies, comme le croient les voyageurs, qui, lorsqu'ils viennent nous visiter, se contentent de parcourir notre province de Hollande ; ils seroient détrompés s'ils visitoient nos Provinces de terre : s'ils voyageoient dans la Gueldre, le Comté de Zutphen & les Pays de la généralité. Cette partie de notre territoire est cultivée & offre des objets immenses d'amélioration. On évalue à 80 lieues quarrées les terres qui sont en friche dans la Gueldre, la mairie de Bois-le-Duc, & la Ba-

ronnie de Breda. Si ces terres ne ſont pas propres à la culture du froment, elles ſont excellentes pour celles du ſeigle, de l'orge, de l'avoine, du ſarazin, du treffle, des pommes de terre, des navets & du ſporée. On pourroit auſſi planter, & ils y viendroient bien, des chênes, des ſapins, des hêtres, des aulnes: on dira que nous manquons de bras; mais ſi notre commerce d'économie en employe moins qu'il n'en occupe aujourd'hui, ces bras oiſifs pourront être employés à notre culture.

Nous avons pû autrefois le diſputer aux autres nations pour les productions induſtrieuſes, avons-nous aujourd'hui moins de moyens que nous n'en avions anciennement de manufacturer? Ces moyens ſont les mêmes aujourd'hui qu'ils étoient alors: alors nous n'avions pas plus de matieres premieres que nous n'en avons préſentement: cependant les productions de nos manufactures de Leyde, d'Amſterdam, de Harlem, d'Utrecht, d'Overiſſel, de Groeningue, de de Friſe, ſoutenoient dans tous les marchés de l'Europe la concurrence des productions des fabriques de toutes les na-

tions. Nos fabriques d'étoffes de soye, de laine, de toiles, de fil, de coton existent encore; mais elles sont languissantes, sans cependant avoir rien perdu de leur réputation: leurs productions sont aussi parfaites qu'elles l'étoient: elles peuvent soutenir la concurrence pour la beauté, mais non pas pour le prix. Ce n'est pas la rareté de la matiere premiere qui en est la cause: toutes especes de matieres premieres sont chez nous en aussi grande abondance que dans aucun des autres pays manufacturiers de l'Europe. Notre pays ne produit point les matieres que nos manufactures employent, mais combien de pays sont également privés de celles qu'ils manufacturent? Et certainement nos provinces situées comme elles le sont au centre de l'Europe, peuvent, par le moyen de leur navigation, se rendre propres les productions de tous les pays. La cherté de notre main-d'œuvre a été l'unique cause du dépérissement de nos manufactures, & cette cherté a été occasionnée par celles des denrées qu'ont produit les droits exorbitans dont il a fallu les charger, & les impôts & les

taxes dont on a été forcé de charger le commerce. Un effort généreux que feroient parmi nous tous les bons citoyens, chacun suivant ses facultés, pourroit liberer nos provinces : il est d'ailleurs des dépenses qu'elles sont obligées de faire, qu'elles pourroient retrancher, & d'autres qu'elles pourroient diminuer. Je suis persuadé que si dans chacune de nos Villes on ouvroit une souscription en faveur de la marine de la République & qu'on rénouvellât tous les ans cette souscription, son produit seul suffiroit à l'entrétien de nos Amirautés, alors le commerce seroit soulagé d'une grande partie du fardeau énorme qu'il porte présentement.

On dit ici que quand la paix sera faite entre la France & l'Angleterre, la République réformera au moins un tiers de son armée de terre : elle le pourra facilement, si elle renonce à la garde des places des Pays-Bas Autrichiens ; vu le systême politique actuel de l'Europe, il est fort inutile que nous employions 13,000 hommes à garde de ces places ; c'est envoyer gratuitement notre argent à nos voisins. On

ajoute qu'en même-temps que la République diminuera sa force de terre, elle augmentera celle de mer, & qu'elle aura toujours en mer ou dans ses ports 50 vaisseaux armés, dont la moitié sera, à l'exemple des Anglois, employée en différentes stations, pour y protéger les vaisseaux des sujets de la République.

J'ai l'honneur d'être &c.

P.S. A l'instant que je fermois ma lettre jai reçu d'Ostende les détails suivans.

Le 17 Juin après midi, nous avons été témoins d'un combat trés sanglant entre une frégate Françoise de 24 canons de 12 livres de balles & une frégate Angloise de 36 canons du même calibre: Ce combat se passa si près de notre grande batterie, que l'on fit le signal d'avertissement par trois coups de canons. Il n'est pas possible de montrer plus de courage & d'intrepidité que n'en ont fait voir les Commandans de ces deux frégates, & surtout le Stanislas, (nom de la frégate Françoise) qui, quoi qu'ayant perdu son mat de Mizaine, ne cessoit de combattre &

de présenter l'abordage à l'Apollon, (nom de la frégate Angloise) qui ne jugea pas à propos de l'accepter, & qui, malgré sa grande supériorité, prit honteusement la fuite à toutes voiles & vent arriere. Le Stanislas lui fit même des réproches de son peu de courage par cinq coups de canons qu'il lui tira encore après le combat.

A cinq heures du Soir le Stanislas manœuvra pour entrer dans notre port mais nos Côtes étant apparemment peu connues du Commandant qui se nomme Moutard, la frégate prit fond sur un banc appellé le *Stroomen* ou l'équipage entier courut pendant quelques instans risque de perdre sa vie. Aussitôt les deux mats qui restoient furent coupés & l'on fit signal d'assistance sur quoi on envoya à son secours deux chalouppes de pécheurs qui étant rentrées dans le port à la fin du jour ramenerent les morts de la frégate au nombre de 5 & les blessés qui étoient au nombre de 30. Nous avons sû de ceux-ci que la Frégate Françoise étoit armée en guerre chargée de vivres destinés pour les Indes Occidentales. Les François sont d'autant plus dignes d'é-

loges dans cette occaſion qu'ils avoient à combattre un ennemi plus fort, tant par ſon équipage, qui étoit plus conſidérable, que par ſa groſſe artillerie, qui étoit d'un tiers plus nombreuſe.

Le lendemain 18, le Staniſlas eſt entré dans notre port tout déſemparé & ayant beſoin d'une grande réparation. Cependant les braves Marins qui le montoient pouſſerent des cris de joie, & *étoient*, diſoient-ils, *ravis d'avoir agi en François*, c'eſt-à-dire, *d'avoir vainçu devant être vainçus, & de n'avoir pas été faits priſonniers.*



AVIS.

*CHANGUION, Libraire à Amſterdam, vient de mettre en vente un nouveau Volume de l'*Intéreſſante Collection des Voyages.

LETTRES HOLLANDOISES.

Dans le monde il n'eſt rien de beau que l'équité
Sans elle la valeur, la force, la bonté
Et toutes les vertus dont s'éblouit la terre
Ne ſont que faux brillants & que morceaux de verre.

BOILEAU.

REPONSE A LA LETTRE XXIII.

Le commerce des Provinces-Unies peut s'affoiblir mais il ſera toujours conſidérable; elles en feront toujours un conſidérable avec la France; il ſera plus aiſé d'augmenter leurs productions territoriales que de rendre à leurs manufactures leur ancien éclat; on n'enlevera pas à la Hollande ſon commerce d'épicerie; liaiſons que pourront former entr'eux le commerce de la République & celui du Portugal; la conduite de S. M. B. à l'égard des Hollandois n'eſt pas approuvée en Angleterre; on y déſapprouve les mémoires remis par le Chevalier Yorke à L. H. P. Lettre de George II à ſa fille; ce Prince a ſouvent peu ménagé la République; le Roi d'Angleterre n'a pas conſulté ſon Parlement; maniere dont les Miniſtres de S. M. B. veulent excuſer l'infraction du traité de 1674.

PARIS ce Juin 1780.

QUelques choſes qui arrivent, Monſieur, les Provinces qui forment votre République feront toujours du commerce: celui des Provinces maritimes s'affoiblira plus que celui des Provinces de terre, qui, ſi elles acquiérent de nouvelles productions, pourront même donner au leur plus d'étendue qu'il n'en a préſentement. La pêche vous reſtera en entier. Les autres nations maritimes pourront s'en occuper, mais elles s'en occuperont certainement moins que la vôtre, qui aura toujours pour elle la ſituation du pays qu'elle occupe. La Province de Friſe conſervera ſon commerce de fret, du moins en partie, ſurtout celui qu'elle fait avec la France, parce que le Friſon pourra toujours naviguer à moins de frais que le François. La marine marchande de la France augmentera conſidérablement à la paix, mais le commerçant François qui n'a pas, comme le commerçant Hollandois, l'habitude de ſe contenter de petits gains, préférera de tirer de vos ports nombre d'articles qui lui reviendront à auſſi bon marché, que s'il les tiroit des lieux mêmes qui les produiſent, & qu'il les fît voi-

turer par ses propres vaisseaux. Je crois qu'il vous sera facile de mettre en valeur les terres qui sont présentement en Friche : votre Lac de Harlem, qu'on auroit dû dessécher il y a longtems, & qui le seroit présentement, si l'intérêt du commerce de votre ville n'avoit pas été préféré à l'intérêt général, vous donneroit, s'il étoit desséché, de nouvelles productions ou de nouveaux paturages. Mais il ne vous sera pas aussi aisé de remettre vos manufactures dans l'état florissant où elles étoient autrefois : ce que vous pouvez espérer, c'est que leurs productions suffisent à la consommation intérieure de vos Provinces, si leurs habitans sont assez bons patriotes pour préférer les étoffes de fabrique nationale, à celles des fabriques étrangeres. Plus le commerce d'œconomie diminuera dans votre pays plus le luxe y augmentera : votre commerce des Indes Orientales pourra diminuer, mais celui des Indes Occidentales doit nécessairement augmenter, puisque vous pourrez porter aux habitans des colonies qui composent la République des Etats-Unis, les productions de votre

induſtrie & reçevoir en échange celles de leur ſol. On pourra faire de grands efforts pour vous ôter une partie de votre commerce d'Epicerie: mais quelque dépenſe que faſſent pour cela les nations rivales, elles ne parviendront jamais à vous priver tout-à-fait du débit de ces précieuſes productions.

Le Portugal, dit-on, veut auſſi établir une compagnie des Indes Orientales: il vaudroit mieux pour ſon propre intérêt qu'il s'occupât du ſoin de donner plus de valeur à ſon ſol & plus d'activité à l'induſtrie de ſes habitans. Tant que le Portugal ne ſecouera pas le joug ſous lequel l'a mis l'Angleterre, il ne ſortira pas de l'eſpèce de léthargie où il eſt tombé. Il eſt de l'intérêt de votre commerce que celui des Portugais ſorte de la dépendance de celui des Anglois.

Il s'en faut bien que votre commerce du Levant ſoit auſſi conſidérable qu'il pourroit l'être; mais pour l'honneur de votre nation, il faudroit que vos commerçans renonçaſſent au commerce honteux qu'ils font des paſſeports des Barbareſques.

Mais revenons à vos bons amis les Anglois, qui continuent à enlever les

vaiſſeaux des ſujets de votre République, ſurtout dans la méditerranée : cette piraterie, au reſte, qu'autoriſe & excite ſans doute le Gouvernement Britannique, n'eſt pas approuvé du gros de la nation. Votre République, au milieu même de Londres, a un parti conſidérable qui ne ceſſe de s'élever contre les violences que les corſaires Anglois & la marine de S. M. B. exercent contre votre commere. Un de vos meilleurs amis de Londres eſt le Lord Shelburne. Le Chevalier Yorke n'aura ſans doute pas fait mettre dans vos papiers publics, ce que ce Lord a dit il y a quelques jours dans la chambre des Pairs ſur les mémoires que ſon Excellence Britannique a remis à L. H. P. La hauteur qui régnoit dans ces mémoires ; le ton impératif qu'on y prenoit ; les menaces qu'on y avoit inférées ont paru déplacées nonſeulement au Lord Shelburne, mais à tout le parti de l'oppoſition, à tous les commerçans & généralement à tous les Anglois qui ne ſont pas entierement vendus au Lord North. Si votre Stadhouder veut faire rechercher dans les archives de ſa maiſon, il y trouvera une lettre qu'il

pourra faire lire au Chevalier Yorke. Cette lettre eſt de George II : elle étoit écrite à ſa fille la Princeſſe Royale à la quelle il diſoit, *que la Hollande & l'Angleterre devoient ſe regarder comme mari & femme, qui, comme tels, pouvoient, ſans conſéquence ſe quereller, quelquefois même s'égratigner, mais devoient ſe raccommoder, & ſurtout ne devoient jamais ſe brouiller* : oui : mais ſi le Mari roſſe ſa femme, lui donne continuellement des nazardes, la traite avec mépris & pouſſe la brutalité juſqu'à vouloir la deshonorer aux yeux du public, quelle ſera la femme aſſez bonaſſe pour prodiguer encore ſes careſſes à un tel mari continuer à vivre avec lui, & à avoir la même table & le même lit ?

George II n'a pas cependant toujours traité votre République avec les égards qu'il lui devoit : il a pris quelquefois avec elle un ton qui pouvoit mortifier l'orgueil Républicaine, d'autant qu'alors on avoit encore parmi vous cette fierté naturelle aux peuples libres ; alors quand la République étoit inſultée, on ne diſoit pas, on n'imprimoit ni à la Haye, ni à Utrecht, *nous parlerons dans quelque temps comme il*

conviendra : au lieu de cela on courroit à la vengeance : tous les citoyens, ſans diſtinction, demandoient à grands cris qu'on prit les armes. Le premier comme le dernier des ſujets de la République, ne reſpiroit que les combats. Dans ce temps, propoſer d'uſer de ménagement, & de diſſimuler les inſultes que la République recevoit, ç'auroit été ſe fermer pour toujours la porte des emplois, des honneurs & des graces. Dans ce temps auſſi l'Angleterre pouvoit ſans imprudence, braver le reſſentiment de la République : l'Angleterre avoit, pour ainſi dire, enchaîné la victoire à ſon char : elle avoit véritablement en ſa puiſſance le trident de Neptune, & dans les quatre parties du monde elle donnoit la loi à ſes ennemis. *Mais le ton qu'ont pris les Miniſtres de George III avec votre République, eſt celui qu'ont des audacieux*, a dit le Lord Shelburne, *qui croient écarter le danger qui les ménace en paroiſſant ne pas le craindre.*

C'eſt à préſent que les Anglois connoiſſent combien le droit qu'a leur Roi de faire à ſon gré la guerre & la paix ſans le concours de la Puiſſance

législative, eſt un droit dangereux. C'eſt de toutes les prérogatives de la Couronne d'Angleterre, celle qu'il faudroit le plus limiter. Si Sa Maj. Brit. eût conſulté ſon Parlement; s'il eut demandé, s'il approuveroit qu'il violât les traités faits avec votre République, le Parlement s'en auroit détourné : on doit le croire, puiſque les Partiſans même des Miniſtres ſe ſont tûs, quand le Lord Shelburne s'eſt élevé avec tant de force contre la conduite que Sa Maj. Brit. a tenue à l'égard de votre République. *La nation*, a-t-il dit, *eſt vivement intéreſſée à connoître qui ſont ceux qui ont conſeillé au Roi la démarche imprudente de rompre en viſiere à la République, & ont pû déterminer Sa Maj. à prendre une réſolution auſſi précipitée & auſſi dangereuſe que celle qu'elle a priſe à l'égard de la Hollande.*

Quelqu'habile politique que ſoit le Chevalier Yorke, il s'en faut bien qu'il ſoit auſſi profond que l'eſt le Lord Stormont. Dire, comme l'a fait le Chevalier Yorke, pour excuſer l'infraction du traité de Décembre 1674, que les clauſes contenues dans un traité, devoient céder à la raiſon d'Etat, c'étoit répéter ce que tous les négociateurs An-

glois avoient ſoutenu toutes les fois qu'on s'étoit plaint du peu de reſpect que le miniſtère Britannique avoit pour la foi des traités. Le Lord Stormont, plus habile & plus ſubtil a trouvé une autre maniere d'excuſer l'infraction d'un traité: il a prétendu qu'il falloit conſulter en maſſe & conſidérer ſous un ſeul point de vue tous les traités qu'avoient fait entr'elles l'Angleterre & la République des Provinces-Unies & ne point s'arrêter au traité ſeul de 1674. On a cru juſqu'à préſent qu'un traité antérieur pouvoit déroger à un traité poſtérieur, mais il étoit réſervé à la profonde & ſubtile politique du Lord Stormont, d'imaginer qu'un traité antérieur rendoit nulles les diſpoſitions d'un traité qui lui étoit poſtérieur. Suivant lui le traité de Fevrier 1674 a dérogé à celui du mois de Décembre de la même année, ſur lequel votre République fonde les droits qu'elle a prétendu avoir de faire porter des munitions navales dans les ports de France. Cette maniere d'éluder les termes claires & précis du traité du 11 Décembre 1674, eſt nouvelle, il falloit pour l'inventer le genie ſublime & étendu du Lord Stormont. J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE XXIV.

Nouveaux excès commis par les Anglois à l'égard de la République des Provinces-Unies : obſtination de la Province de Zélande à ne pas accorder des convois illimités ; ſituation actuelle de Gibraltar ; ce qu'on penſe en Angleterre de l'émeute du 2 de Juin ; projet chimérique d'une réconciliation avec les Américains : ſituation de ceux-ci ſuivant les Anglomanes ; les Anglois Américains ſont ſans motifs de ſe réunir aux Anglois d'Europe ; idée qu'on doit ſe former du Peuple Américain : la ſituation des Américains, après leur réunion à l'Angleterre, ſeroit très facheuſe ; leurs diſpoſitions à l'égard des Anglois ; la Situation des Américains eſt moins à plaindre que celle des Anglois ; les repréſentans Américains comparés à ceux des Anglois ;

AMSTERDAM ce Juin 1780

L'Angleterre, Monſieur, ne reſpecte pas plus en Amérique qu'en Europe le territoire de la République : il n'y a pas de jour que ſes Corſaires ne

commettent quelques excès ſur les côtes de St. Euſtache ; un d'eux, après avoir fait échouer un batiment Américain & l'avoir pillé, s'eſt, par maniere de paſſe-temps, amuſé à tirer à boulet & à mitrailles ſur les plantations & les habitans ; un jeune homme de l'Iſle a été tué & pluſieurs Négres ont été bleſſés. Le lendemain le même corſaire s'eſt encore emparé d'un autre batiment Américain ſous le feu même du fort & des vaiſſeaux Hollandois qui étoient dans le mouillage. Que feroit de plus l'Angleterre ſi elle étoit en guerre avec notre République ? Cette conduite prouve à leurs partiſans, que le parti que nous avons pris à leur inſtigation, de reſter ſi longtemps déſarmés, étoit le plus mauvais que nous puiſſions prendre ; nous voyant ſans moyens de nous venger, ils ont cru qu'ils pouvoient impunément nous braver. La conduite qu'ils ont tenue avec toutes les autres Puiſſances neutres a été inconſéquente, mais à l'égard de notre nation, tout ce qu'ils ont fait, a été marqué au coin du mépris. Depuis même que nous leur avons donné quelques ſignes de vigueur, il ne paroît pas que leur façon de pen-

ser soit changée : je suis persuadé qu'ils doutent encore que nous soyons dans l'intention de nous venger, & ce qui les confirme peut-être dans cette idée, c'est l'obstination de la Province de Zélande à ne pas acquiescer à la résolution prise par les six autres provinces d'accorder des convois illimités. Cette conduite des Zélandois prouve à quel point l'intérêt personnel l'emporte chez eux sur l'intérêt général : ils ne sont si modérés ; ils ne préferent la voie des conférences amicales & des négociations à celle des armes, que parce qu'ils font présentement avec les Anglois un très grand commerce de munitions de guerre. Après les procédés arbitraires & insultans de l'Angleterre, comment peut-on croire qu'il existe encore le moindre sentiment de patriotisme dans ceux qui persistent à vouloir que nous usions de modération avec les Anglois ? Au reste, toutes les réprésentations des Zélandois n'empêcheront point l'exécution du vœu unanime des autres Provinces : celle de Zélande se déshonore aux yeux de l'Europe entiere, & les Anglois eux-mêmes, qui ne lui en sauront aucun gré, seront les premiers à les

traiter avec mépris : ils n'auront pas plus de ménagemens pour les vaisseaux Zélandois, que pour ceux des autres Provinces. Les Anglois se sont voués à l'injustice & ne cesseront d'être injustes que lorsqu'ils n'auront plus le pouvoir de l'être impunément. Le beau rôle que va jouer la Zélande vis-à-vis de toutes les Puissances du Nord, si elle prend le parti de persister dans la résolution d'user toujours de ménagement avec les Anglois! La conduite que l'Angleterre a tenu à l'égard de notre République a révolté toutes les nations : ce sont leurs injustices à notre égard qui ont formé la confédération des Puissances neutres, & une de nos Provinces semble par la conduite qu'elle tient, désapprouver cette même confédération : c'est une insulte qu'elle fait à la Russie, qui, par ses conseils, nous a déterminé à prendre le parti que nous avons pris de repousser la violence par la force : c'est condamner la conduite de la Suéde & du Dannemarck, & celle de Portugal, qui tout allié qu'il est des Anglois, a pris le parti d'interdire à leurs corsaires, l'entrée de ses ports, c'est à dire leur ôter les moyens de continuer leurs pirateries dans ces parages.

Concevez-vous, Monſieur, que Gibraltar ſoit aujourd'hui à la veille de ſe voir livré à toutes les horreurs de la diſette, comme il l'étoit lorſque Rodney fut aſſez heureux pour le ravitailler. Les Miniſtres de Sa Maj. Britannique auroient bien dû voir que, les vivres & les munitions qu'ils envoyoient, n'étoient pas ſuffiſans pour mettre les aſſiégés en état de tenir longtemps. Le Miniſtère Anglois a trop compté ſur la négligence des Eſpagnols : il s'eſt flatté que de petits bâtimens des côtes d'Affrique pourroient facilement paſſer & entrer dans le port de Gibraltar ſans être apperçus; ſes eſpérances ont été trompées. Depuis deux ou trois mois, trois ou quatre de ces petits bâtimens ont échappé à la vigilance de D. Barcelo. Gibraltar manque totalement de vivres. La diſette d'eau, qui y regne, y occaſionne des maladies qui le prive chaque jour d'un nombre conſidérable de ſes défenſeurs, tous les vaiſſeaux qui ſont dans ſa baye auroient été conſumés par les flammes ſi les vents ne ſe fuſſent oppoſés à ce qu'ils le fuſſent. Si les Anglois veulent tenter d'envoyer des ſecours aux aſſié-

gés, je doute fort qu'ils réussisent; avant qu'ils arrivent à Gibraltar, il faudra battre Don Gaston; ce qui pourra bien n'être pas facile.

Vous avez pensé, comme pensent plusieurs Anglois, qui croient, ou du moins, disent que l'émeute, excitée par le Lord Gordon, étoit l'ouvrage des Ministres de Sa Maj. Brit. Le Lord Shelburne, en le disant dans la Chambre Haute du Parlement, a cité une émeute approchant semblable à celle du 2 de ce mois, que les Ministres du Roi avoient sourdement excitée pour faire diversion. Quel Pays! Quel peuple! Quelle constitution! Que l'Anglois vante, tant qu'il voudra, sa liberté, il ne me persuadera jamais que son sort soit plus heureux que celui des habitans des autres Pays, même de ceux qui sont soumis aux loix d'un seul. *Ma propriété est assurée*, dit l'Anglois, mais si le pouvoir souverain ne peut l'en priver, le caprice d'un peuple effréné l'en dépouille. Le Lord Mansfield & le Chevalier Saville sont aujourd'hui bien persuadés que, qui est à Londres possesseur d'une très belle maison, n'est pas sûr d'en jouir demain. Les dégats

qu'ont fait les fanatiques partiſans du Lord Gordon ſont évalués, à ce qu'on me mande de Londres, à 2,000,000 Liv. Sterl. Cet evénement funeſte a déjà fait ſortir d'Angleterre nombre de familles Catholiques; preſque toutes ſe ſont réfugiées dans les Pays-Bas Autrichiens. Je ne penſe pas que les Miniſtres du Roi ſe ſoient entendus avec le Lord Gordon, mais ils retirent du moins de ſa folle entrepriſe l'avantage d'être moins tourmentés qu'auparavant; pendant quelque temps, on les laiſſera tranquilles; on les fatiguera moins à leur demander des nouvelles de ce qui ſe paſſe au de-là des mers; on oubliera les plaintes de Rodney; on leur reprochera moins leur prodigue adminiſtration; il eſt vrai que cela ne durera pas longtemps, & que la premiere nouvelle qu'on recevra d'Amérique pourra bien les expoſer à de nouveaux réproches. S'il étoit vrai que l'eſcadre du Comte de Guichen ſe ſoit jointe à celle ſortie de Cadix dans le mois d'Avril dernier, les ſuites de cette jonction ne pourroient qu'être funeſtes pour les Anglois. L'Iſle de St. Chriſtophe n'eſt préſentement peut-être plus à eux. On pourroit peut-être bien auſſi apprendre dans peu à Londres, que l'expedition de Clinton s'eſt terminée par une retraite précipitée.

Nos Anglo-manes parlent encore ici du projet chimérique d'une réconciliation des Colonies conféderées avec leur mere-patrie. *Elle n'eſt pas ſi éloignée; diſent-ils*,

qu'on le penſe. La miſere dans laquelle ſont plongés aujourd'hui les Américains, a diſpoſé le plus grand nombre d'entr'eux à rentrer dans leur devoir : ce qui les retient, c'eſt la tyrannie de ceux d'entr'eux à qui toute l'autorité eſt confiée: Nous croyons bien que le Congrès ne voudra jamais conſentir à entendre parler de paix ſans le concours de la France & de l'Eſpagne ; mais nous ſavons auſſi que les aſſemblées des Colonies ſont dans d'autres diſpoſitions. La pauvreté & la détreſſe générale de toutes les Provinces, le décri du papier monnoye, ſans lequel les Américains ne peuvent pas continuer la guerre, la dette enorme qui les acable déjà, & dont le fardeau ne peut que groſſir s'ils ne font pas promptement la paix, ſont de grands motifs pour qu'ils la deſirent avec ardeur. Le peuple Américain en général, nous en ſommes certains, déteſte les François, & le peu de fruit qu'ils voient que le congrès a retiré de ſon alliance avec cette Puiſſance, lui fait ſouhaiter de ſe réunir à l'Angleterre. Les Américains ne la regardent plus comme une maratre ; le ſouvenir du bonheur dont ils jouiſſoient, lorſqu'ils lui obéiſſoient en enfans ſoumis, leur rend encore plus inſupportable les maux qu'ils éprouvent préſentement.

Si les Anglo-manes étoient moins prévenus qu'ils ne le ſont, on pourroit leur répondre que cette prétendue ſituation des Américains n'exiſte que dans l'imagination des Miniſtres de Sa Majeſté Bri-

tannique qui la ſuppoſent pour donner quelque vraiſemblance au projet de reconciliation dont ils amuſent leur maître, & le peuple, & auquel ils voudroient que cruſſent les gens cenſés du Parlement : il n'eſt aucun de ceux-ci qui croit poſſible que l'Angleterre faſſe la paix avec les Amériquains ſans la faire avec la France & l'Eſpagne, même quand il feroit vrai que la ſituation actuelle des Américains fût telle que le prétendent les Miniſtres du Roi. Si les Américains ſe ſéparoient aujourd'hui des ennemis de l'Angleterre & qu'ils fiſſent leur paix ſéparément, ne faudroit-il pas qu'ils s'engageaſſent auſſitôt dans une guerre avec la France & l'Eſpagne, & peut-être auſſi avec la Ruſſie, la Suede, le Dannemark, le Portugal & notre République, car aujourd'hui je crois tellement ſes intérêts politiques liés avec ceux des autres Puiſſances neutres, qu'il me paroît impoſſible qu'elle puiſſe agir différemment que ces Puiſſances qui toutes ſont oppoſées, comme la France & l'Eſpagne, à ce que l'Angleterre redevienne auſſi puiſſante qu'elle l'étoit avant la révolution de l'Amérique, & ſurtout à ce qu'elle conſerve ſon prétendu Empire des mers.

Les Amériquains ne forment point un peuple brute, comme le diſent les Miniſtres du Roi d'Angleterrre ; c'eſt au milieu des feux de la guerre civile que s'enflamme.

l'imagination du peuple : il peut prendre les armes ſans connoître ſes droits, mais chaque combat qu'il livre pour les ſoutenir eſt un aiguillon puiſſant qui excite en lui le deſir d'en apprendre l'étendue & l'origine : en acquerant cette connoiſſance il acquiere auſſi celle de ſes intérêts politiques, qu'il examine enſuite, & auxquels il trouve que ſont liés étroitement ſes intérêts civils. Un de mes amis, qui, depuis la révolution, a ſéjourné pendant quelque tems parmi les habitans des Provinces qui compoſent la République des Etats-Unis, m'a aſſuré qu'il n'y avoit pas parmi eux un marchand, un payſan, un commerçant, un ſoldat, un mattelot, qui ne fût bien perſuadé que le plus grand malheur qui pourroit leur arriver ſeroit de ſe réunir à l'Angleterre, & d'avoir pour ennemies la France & l'Eſpagne. D'ailleurs l'Angleterre elle même doit-elle, dans les circonſtances préſentes, déſirer cette réunion, qui pourroit bien déterminer les Puiſſances neûtres à ſe joindre à la France & à l'Eſpagne pour la forcer à renoncer aux Colonies qui ſe feroient réunies à elle & à leur rendre l'indépendance à laquelle elles auroient renoncé.

Que gagneroient les Etats-Unis à ſe réunir à l'Angleterre ? Ils n'ont aujourd'hui à combattre qu'un ennemi foible, d'autant moins redoutable pour eux qu'il a lui même à ſe défendre contre deux nations Puiſſantes qui embraſſent aujourd'hui leur

querelles, la ſoutiennent avec vigueur & contre leſquelles il faudroit que les Américains combattiſent ſeuls s'ils ſe remettoient ſous le joug de l'Angleterre qui ne pourroit leur fournir que de très foibles ſecours. Et comment les Miniſtres du Roi d'Angleterre peuvent ils avancer que la partie du peuple de la nouvelle République des Etats-Unis deſire la paix ? Ont-ils oublié les excès effroyables de cruauté & de barbarie que leur ſoldats ont commis contre ce même peuple ? Ont-ils oublié que ce peuple a vu ſes campagnes ravagées, ſes maiſons détruites, ſes effets incendiés par ces mêmes ſoldats qui, pour plaire à leur maître, n'ont reſpecté ni âge ni ſexe ? Ont-ils oublié enfin que ce ſont les Miniſtres de leur ancien Roi qui ont armé contr'eux les nations Indiennes ? Qu'on liſe tous les papiers publics qui, s'impriment chez les Américains, & l'on y verra l'expreſſion de leurs véritables ſentimens pour l'Angleterre. La plus grande unanimité regne parmi eux, & il n'y en a pas un d'eux qui ne ſoit dans la ferme réſolution de maintenir la ſouvéraineté de la République & ſon alliance avec la France & l'Eſpagne. La preſſe eſt libre en Amérique & peut-être même plus libre qu'elle ne l'eſt en Angleterre. Je lis tous les papiers publics qui, s'impriment chez les Américains & je n'y ai jamais vu un mot qui pût faire croire à ce prétendu

desir de retourner sous l'obéissance de l'Angleterre. J'y ai vu la conduite du congrès critiquée ; j'y ai vu celle des Généraux désapprouvée ; j'ai vu celle des Magistrats attaquée, & les Ministres mêmes de la Religion n'y être pas épargnés ; certainement j'y aurois vû de même quelques vestiges de ce prétendu repentir de s'être séparés de l'Angleterre.

Si on compare la situation actuelle de l'Angleterre avec celle de la République des Etats-Unis, il sera difficile de croire que le sort des Américains soit plus malheureux que celui des Anglois : l'esprit de parti agitant ceux ci, nulle union ne regne parmi eux : la puissance exécutrice y a corrompu la puissance législatrice qu'elle tient dans sa dépendance : le désordre & la confusion regnent dans leur Conseil national ; l'union, la concorde regnent parmi ceux-là : le patriotisme seul les anime ; leur vie, leurs biens, tout est à la patrie ; ils combattent pour elle ; ils déliberent pour elle ; les mêmes sentimens les fait agir, c'est celui de la haine pour leurs tyrans ; ils ont tous le même desir, celui d'être un peuple indépendant : les Américains ont souffert & souffrent encore tous les maux inséparables de la guerre, mais ces maux ne les ont point découragés, parce qu'ils ont la perspective d'un avenir heureux. Il n'en est pas de même du peuple Anglois : son sort ne peut changer, & le poid énorme qui l'accable augmen-

tera plutôt qu'il ne diminuera. La perſpective affreuſe d'une guerre civile joint à celle d'une guerre avec toutes les Puiſſances maritimes de l'Europe. Si le credit national Américain eſt affoibli, celui des Anglois eſt anéanti ; le commerce le plus floriſſant ſera à la paix pour les Américains une ſource abondante de richeſſes; la paix ſera pour les Anglois l'époque, ſi ce n'eſt de la ruine de leur commerce du moins de ſon affoibliſſement. L'agriculture, les manufactures languiſſent déjà parmi eux; ſi elles ne ſont pas chez les Américains préſentement auſſi floriſſantes qu'elles le ſeront à la paix du moins y ſont-elles actives. Tous les efforts de la Marine Britannique n'empêchent pas que le commerce des Etats-Unis ne s'étende & qu'il ne s'ouvre chaque jour des nouvelles communications avec les différens pays du monde entier. Les Anglois eux-mêmes ont déjà beſoin des productions des Etats-Unis & c'eſt pour ſe procurer les tabacs qu'on y cultive, qu'ils ont permis chez eux l'importation du tabac d'Amérique ſur les bâtimens neutres.

Quand un peuple quitte ſon Pays & lui préfere les Pays voiſins, on doit croire qu'il eſt malheureux; l'attachement pour ſon Pays natal, eſt un ſentiment ſi naturel à l'homme, qu'il faut, pour le détruire en lui, qu'il éprouve toutes les douleurs de la miſère, qu'il ſoit opprimé & tyranniſé. Que les Anglois citent une famille Amériquaine

qui ait renoncé à ſa patrie, & lui ait préféré l'Angleterre ou les autres Pays de l'Europe; & on pourra alors croire à la miſère des peuples en Amérique. Si le peuple d'Angleterre étoit plus heureux que les Amériquains, le verroit-on paſſer les mers, & venir habiter les Pays-Bas Autrichiens, nos Provinces & celles de la France? Combien de familles Angloiſes attendent avec impatience le moment où la paix ſe fera, pour paſſer en Amérique. Là regne véritablement la liberté civile & réligieuſe : là le peuple eſt véritablement repréſenté dans le Conſeil national; en Angleterre cette repréſentation eſt idéale; elle eſt réelle en Amérique; chaque Province y eſt diviſée par diſtrict, & chaque diſtrict a environ un territoire de deux lieues quarrées. Sept habitans de chacun de ces diſtricts ont le droit de demander aux Magiſtrats une aſſemblée publique de tous les habitans, de maniere que chaque année il y a pluſieurs aſſemblées dans chacun des diſtricts : tous les habitans de ces diſtricts ont le droit de ſe trouver à ces aſſemblées & de vôter : le Marchand, le Payſan, l'artiſan, le Journalier même n'en eſt pas exclus; il y peut, comme le Magiſtrat & le Gentilhomme, dire librement ſon ſentiment ſur les affaires publiques; propoſer des meſures, & donner des inſtructions à ſes repréſentans au congrès : ces avis, ces inſtructions ſont donnés par écrit, & le repréſentant doit les ſuivre exactement; en

Angleterre, il faut posséder un fonds pour être Franc-tenancier, & il n'y a que les Franc-tenanciers, qui aient droit de nommer les représentans : ces représentans sont toujours des hommes riches, puissans, des hommes vendus aux Ministres ou qui ont le désir de se vendre ; tout les y engage ; les intérêts de leur ambition ou de leur fortune les y déterminent toujours. En Amérique, comme ils sont sans espérience de retirer aucun fruit de leur trahison, ils ne trompent jamais la confiance de leurs commettans. On a vu souvent les représentans du peuple Anglois être chargés de s'opposer aux entreprises des Ministres du Roi, de demander la reforme des abus, de solliciter même celle du Parlement, rien de cela n'a encore fait partie des instructions des représentans au congrès. Le peuple Américain ne considere dont pas, comme le disent les Anglo-manes, le congrés comme une assemblée de tyrans qui l'oppriment & le tyrannise.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRES HOLLANDOISES.

L'Angleterre en ce moment reſſemble à une famille où le pere & la mere ſont en débat, & abandonnent le ſoin de leurs affaires domeſtiques, pour ſe diſputer le pouvoir dans la maiſon. Les Enfans mal contenus ſe permettent envers les voiſins, tous les excès naturels à une jeuneſſe qui n'a plus d'inſpecteurs: il n'eſt pas moins naturel que ceux-ci faſſent entr'eux une ligue pour rétablir la police dans le quartier.

ANNALES POLITIQUES ET LITTERAIRES.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Du peuple Anglois; la conduite du Lord Gordon a été celle d'un inconſidéré; conduite indolente des Miniſtres de Sa Maj. B.; effet qu'auroit leur expulſion du Miniſtère; jugement défavorable qu'on porte d'eux généralement; ils devroient faire retraite; ſuite que pourroit avoir pour eux cette retraite; la Lettre du Général Clinton n'eſt pas ſuppoſée; tout engage les Amériquains à ne pas ſe réunir aux Anglois; état de l'Angleterre comparé

à celui des Etats-Unis; l'alliance de la France avec les Etats-Unis leur a été très utile; la tyrannie du congrès de Philadelphie est idéale.

PARIS, ce Juin 1780.

COmment voudriez-vous, Monsieur, que les Ministres de Sa Majesté Britannique s'occupassent du soin de réprimer les excès des Corsaires de leur nation, ils n'ont pas même la puissance de mettre un frein à la licence effrénée du peuple de leur Isle? Ce peuple frénétique ne connoît le pouvoir de la loi, que quand la loi l'immole à sa vengeance : il la brave tant qu'il la croit dans l'impuissance de le punir : c'est à la vue seule de son propre sang qu'il s'appaise. Le peuple Anglois dans son effervescence est un furieux, qu'on ne rend calme qu'à force de saignée. Ce qui m'étonne, c'est qu'il puisse se trouver dans les autres classes de citoyens des hommes assez inconsidérés pour se déclarer son chef, surtout quand l'intérêt de son ambition ne l'y détermine pas : si le Lord Gordon n'est pas un enragé d'ambition & de célébrité, c'est un fou qu'il faut

envoyer à Beldam : en conſcience on ne peut lui faire ſon procès ; il avoit certainement perdu la raiſon quand il s'eſt mis à la tête de cette armée de furieux. Quel étoit ſon projet ? Ce ſeroit folie de le lui demander ; mais ce qui eſt le plus incroyable, c'eſt que les Miniſtres de Sa Majeſté Britannique n'aient pas prévenu cet evénement ; ils le pouvoient, puiſqu'il avoit été annoncé par les papiers publics pluſieurs jours avant qu'il arrivât. Ce ſont eux qu'il faut punir de leur indolence ; c'eſt contre eux que devoit s'armer, non le peuple, mais tous les ordres de l'Etat. Le mal qu'ils ont fait, & font encore continuellement à leur nation, prouve ou leur incapacité ou leur perverſité. S'ils ſont incapables de gouverner, il faut les chaſſer ; s'ils ont les talents néceſſaires pour occuper la place qu'ils rempliſſent, il faut les punir des maux qu'ils ont fait à leur Pays. Dans les circonſtances préſentes, je crois que leur maître n'a d'autre parti à prendre que de faire maiſon nette ; ce ſeroit le moyen de réunir les deux partis, & peut-être auſſi de parvenir plus facilement à terminer

promptement la guerre. Tant que le Cabinet de St. James ſera compoſé tel qu'il eſt aujourd'hui, aucune Puiſſance amie ou ennemie n'aura en lui aucune confiance. Les Miniſtres de Sa Majeſté Britannique connoiſſent certainement les diſpoſitions de toute la nation à leur égard ; ils n'ignorent pas qu'ils n'ont que des ſalariés & point d'amis ; ils ſavent la maniere dont on les juge dans toute l'Europe. Je ſuis perſuadé que vos Anglomanes ne font leur panégyrique que dans le plus grand particulier. Avez-vous remarqué que dans leurs écrits, les ſalariés du Chevalier Yorke n'ont jamais dit un mot en faveur des Miniſtres Britanniques, pas même le Juif Pinto, ni le Latouche. Comment dans cette poſition les Miniſtres de Sa Majeſté Brit. s'obſtinent-ils à ne pas faire retraite ? Mais s'ils ſe retirent, dira-t-on, iſolés & ſans ſoutien, ils deviendront les objets de la vengeance publique : partout ailleurs qu'en Angleterre cela pourroit arriver ; mais un Miniſtre diſgracié chez les Anglois devient un objet indifférent ou intéreſſant, s'il a l'adreſſe, comme Pitt, de ſe jetter dans

le parti de l'oppofition. Mais s'ils n'étoient plus dans le Miniftère, direz-vous, ils feroient pauvres. Eh! non : Monfieur, ne le craignez point : il y a longtemps qu'ils fe font mis à l'abri des privations, même de la médiocrité ; & il n'y a point d'exemple qu'on ait fait rendre gorge à un Miniftre difgracié.

Ç'à été bien inutilement, Monfieur, que le Chevalier Yorke a fait publier dans vos papiers publics le défavœu de la lettre du Général Clinton au Lord Germaine. Plus le miniftère Anglois s'eft donné de mouvement pour perfuader au public que cette lettre étoit fuppofée, plus le public s'eft affermi dans la croyance qu'elle avoit été véritablement écrite par le Général Anglois. Si le hazard avoit rendues publiques les lettres que Bourgoigne, Howe, & Rodney ont écrites au Lord Germaine, ce Miniftre fe feroit bien gardé d'effayer de perfuader au public, que celle de Clinton étoit fuppofée. Je crois que Clinton aura appris avec plaifir l'accident arrivé à fes dépêches; comme il doit s'attendre à voir fa conduite cenfurée par les Miniftres, s'il échoue

dans ſon expédition, ſa lettre ſervira à ſa juſtification : elle prouvera à ſa nation & à l'Europe entiere l'étendue des idées, la prudence & la prévoyance de ceux de qui il a reçu ſes inſtructions. Ce n'étoit pas avec des forces inégales, pas même avec des forces égales, qu'il falloit attaquer les Américains, mais avec des forces ſi ſupérieures aux leurs, qu'ils en fuſſent accablés. Si Clinton échoue dans ſon entrepriſe, ce n'eſt pas à lui qu'il faudra s'en prendre, mais à ceux qui l'ont fait agir. Ce ſera aux Miniſtres qui ont dirigé ſes opérations, qu'il faudra en attribuer le mauvais ſuccès. Tout ce que le miniſtere Anglois a fait depuis le commencement de la guerre d'Amérique juſqu'à ce jour a été marqué au coin de l'imprudence & de l'inconſéquence.

Les Américains n'ont jamais éte plus éloignés qu'ils le ſont préſentement de ſe réunir à l'Angleterre : tout leur annonce un avenir heureux, & les Anglois quelque choſe qui arrive, n'ont pour perſpective que les malheurs les plus grands: leur pays ſe dépeuple, & les Américains voyent augmenter chaque jour la population du leur. Les Anglois ont

perdu toute eſpèce de conſidération politique, & les Américains en ont déjà une, qui leur a acquis des alliés puiſſans, & fait que toutes les Puiſſances de l'Europe s'intéreſſent à leur proſpérité. L'Angleterre a perdu la prépondérance qu'elle avoit dans la balance du pouvoir en Europe, & à la paix vous la verrez mettre tout en uſage pour lier ſes intérêts politiques à ceux de la République des Etats-Unis; vous la verrez, pour lier étroitement ſon commerce avec celui de ces Républicains, leur offrir les plus grands avantages, peut-être auſſi déroger en leur faveur à ſon acte de navigation. La poſition de l'Angleterre ſera telle, qu'il faudra ou qu'elle renonce à pluſieurs branches de ſon commerce, ou qu'elle acquieſce à toutes les demandes que lui feront les Américains pour conſentir à unir le leur à celui de l'Angleterre.

Si les Anglois comparent l'état des Finances des Américains, avec l'état actuel des leurs, ils jugeront ſi les Américains ſont dans une poſition plus critique & plus allarmante, que celle où ils ſe trouvent eux-mêmes. Les Américains ont une dette nationale qui les

gêne, & les embarraſſe ; mais payent-ils pour cette dette des intérêts qui les accablent, comme ceux que l'Angleterre eſt obligée de payer pour la leur ? En Angleterre tout eſt impoſé juſqu'à l'air qu'on y reſpire, & le peuple Anglois eſt ſans eſpérance de voir diminuer le fardeau énorme qui l'accable. Que la paix ſe faſſe, la dette des Américains commencera à s'éteindre & n'exiſtera plus quelques années aprés : Il n'en ſera pas certainement de même de celle de l'Angleterre ; elle exiſtera à perpétuité, ou ſi elle s'éteint, ce ne ſera que par une banqueroute déshonorante ; c'eſt cette même dette des Américains, dont les Anglois font tant de bruit, qui s'oppoſera à leur réunion à l'Angleterre ; car ſi cette réunion avoit lieu, ſi les Américains retournoient ſous la domination Angloiſe, leur dette deviendroit pour eux dix fois plus onéreuſe qu'elle ne l'eſt préſentement. La guerre qu'ils ſeroient obligés de ſoutenir contre la France & l'Eſpagne, les obligeroit à multiplier leurs papiers monnoyée ; car l'Angleterre, comme vous l'avez très-bien remarqué dans votre derniere lettre, ne pourroit leur fournir les moyens

de ſe défendre. L'effet de la réunion des Colonies confédérées à l'Angleterre, ſeroit de fermer la communication d'une Colonie à l'autre, & dès lors le commerce de chacune de ces Colonies devroit diminuer ; dès lors elles auroient toutes moins de moyens de ſe débaraſſer du fardeau de leur dette nationale, qui, plus elle vieilliroit, plus elle les accableroit.

Les Anglois ne ſont pas de bonne foi, quand ils diſent que l'alliance des Etats-Unis avec la France ne leur a été juſqu'à préſent que d'une médiocre utilité. La France a occupé l'armée Britannique qui auroit pû accabler celle des Etats-Unis ; la France a occupé la marine Angloiſe à laquelle, ſans cela, celle des Américains n'auroit pu réſiſter. La France a occaſionné à l'Angleterre une dépenſe annuelle de 20 millions ſterlings, qui l'a épuiſée, & ſi cette dépenſe eût été faite, pour ſubjuguer les Américains elle auroit mis ceux-ci dans la néceſſité de ſe ſoumettre. Les corſaires Américains ſurtout depuis un an, ont déſolé le commerce des Anglois ; ils ont fait ſur ceux-ci des priſes qui les ont enrichis l'auroient-ils pu s'ils n'euſſent

été secondés par les corsaires François? n'est-ce pas la France qui en protégeant, les Américains, en liant son commerce avec le leur, a donné à ceux-ci les moyens d'étendre leur commerce, en même-temps qu'elle a porté des coups terribles à celui des Anglois. Si les Américains n'eussent pas eu la France pour alliée, cette confédération, si effrayante pour l'Angleterre, de la Russie, de la Suede, du Dannemarck, de la Hollande & du Portugal, se seroit-elle formée pour ôter à l'Angleterre l'empire des mers; pour être, peut-être, la protectrice des Etats-Unis. La France á fait une faute : c'est d'avoir tardé trop longtems à s'unir aux Etats-Unis : mais elle l'a réparée par les efforts qu'elle a fait en faveur des Américains qui, il est vrai, ont tourné à sa gloire, comme à l'avantage de ses alliés. Tous les Anglo-manes, qui vous soutiendront que les Américains retourneront sous l'obéissance de l'Angleterre, répondez-leur pour les Américains.

Libertas, quæ sera tamen respexit inertem,
Candidior postquam tondenti barba cadebat.
Respexit tamen, & longo post tempore venit;
Postquam nos Amaryllis habet, Galatea reliquit!

Namque, fatebor enim, dum me Galatea tenebat,
Nec ſpes libertatis erat; nec cura peculi:
Quamvis multa meis exiret victima ſéptis,
Pinguis & ingratæ, premeretur caſæus urbi,
Non unquam gravis ære domum mihi dextra redibat.

Le congrès de Philadelphie métamorphoſé en tyran par les Miniſtres de Sa Majeſté Britannique, m'a paru une extravagance de leur imagination qui ne le cedoit en rien à toutes celles du Chevalier de la triſte figure. Le Lord Germaine & toute la ſequelle miniſterielle voudroit-il bien nous apprendre qu'elle eſt l'eſpèce d'authorité, dont ce prétendu tyran a pu s'emparer, & qu'il peut exercer librement. Dans les Etats-Unis, tout homme, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 60 appartient à une milice que la loi a établi: cette milice a les armes à la main, & n'obéit qu'à des chefs qu'elle a elle-même choiſis & qu'elle élit tous les ans. Dans les Etats Unis les aſſemblées ſont formées, les Senats ſont compoſés, & les Gouverneurs nommés tous les ans par cette même milice; comment imaginer que cette même milice ſouffre qu'un corps repré-

ſentatif, qui peut être révoqué par ceux qui l'ont créé, uſe du pouvoir qui lui a été donné, pour opprimer ceux qui lui ont donné leur confiance. Mais l'armée continentale, diſent les Miniſtres de Sa Majeſté Britannique & leurs partiſans eſt pour le congrès un ſoutien qui le met à couvert de tout ce qu'on voudroit entreprendre contre lui. Les Miniſtres ont-ils oublié qu'ils ont dit, mainte & mainte fois, que cette armée continentale étoit ſi foible quelle n'oſeroit pas ſe meſurer avec l'armée Britannique? Ont-ils oublié que la majeure partie de cette armée, n'eſt autre que la milice nationale, c'eſt-à-dire, les membres des aſſemblées des Provinces, qui ſuivant les Miniſtres de Sa Maj. Brit. déſirent ſi ardemment de ſe réunir à l'Angleterre.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE XXVI.

Les excès des corſaires Anglois ſont la ſuite de leur caractère ; ceux des ennemis de l'Angleterre ſont retenus par la crainte du châtiment ; moyens que peuvent employer les Puiſſances neutres pour obliger les corſaires des Puiſſances Belligérantes à reſpecter leur pavillon ; avantage des Anglois en Amérique ; il n'eſt pas de l'intérêt des Miniſtres de ſa Majeſté Britannique que la paix ſe faſſe ; anecdotes ; de la banque d'Amſterdam ; de ſa ſolidité & de ſon utilité ; quand elle pourroit contrevevenir à ſon inſtitution.

AMSTERDAM ce Juin 1780.

JE crois, Monſieur, qu'il ſeroit difficile, mais non pas impoſſible aux Miniſtres de S. M. B. d'empêcher les excès que commettent les corſaires de leur nation. Ceux de la France, de l'Eſpagne & même ceux des Etats-unis, n'en commettent point de ſemblables. Il faut donc que ceux-là ayent dans leur caractere quelque choſe de plus barbare,

& de plus féroce que ceux-ci, ou que les corſaires François ou Eſpagnols ſoient retenus par la crainte d'un châtiment certain, que les corſaires Anglois ſont ſurs qu'on ne leur infligera pas. Les Miniſtres du Roi de France & du Roi d'Eſpagne ont enjoint aux corſaires de leur nation au nom de leur maître de reſpecter le pavillon des Puiſſances neutres, & aucun de ces corſaires n'a encore oſé hazarder de contrevenir à cette défenſe; ils étoient aſſuré que la punition la plus ſevere auroit ſuivi de près leur déſobéiſſance. Les corſaires Anglois ont toujours été certains que quelque excès qu'ils puſſent commettre, loin d'être punis ils ſeroient applaudis. Il auroit été facile aux Miniſtres de Sa Majeſté Britannique, s'ils l'euſſent voulu, de contenir les corſaires de leur nation, en leur défendant toute eſpece d'excès: ne pouvoient-ils pas en rendre reſponſable les armateurs de ces mêmes corſaires, & pour cela il ſuffiſoit d'obliger tous ceux à qui ils auroient accordé des lettres de marque, de donner une caution bonne & valable, qui auroit pu être pourſuivie pour les dommages que leurs corſaires auroient cauſé aux vaiſſeaux neutres. Que les nations

neutres qui ſe ſont confédérées faſſent notifier aux Puiſſances Belligérantes, qu'auſſi-tôt, le premier excès commis, par un de leurs corſaires, elles feroient ſaiſir par repréſailles le premier vaiſſeau marchand ou de guerre dont elles pourroient s'emparer, même dans leurs ports. Une telle ménace produiroit certainement le plus grand effet : elle néceſſiteroit les Puiſſances Belligérantes à donner à leurs corſaires les ordres les plus précis de reſpecter le pavillon & le tertoire de toutes les nations neutres.

On parle ici d'un avantage conſidérable qu'ont eu les Anglois en Amérique ſur les Etats-Unis. Si cette nouvelle eſt vraie, les ſuites n'en peuvent être que funeſtes pour l'humanité. Plus l'Angleterre aura d'eſpérance de ramener par la force les Américains à l'obéiſſance, moins ils feront diſpoſés à réconnoître leur indépendance, & par conſéquent à faire la paix; l'intérêt de la nation, eſt que la paix ſe faſſe, mais il eſt de celui des Miniſtres de perpétuer la guerre. Si la paix ſe faiſoit, la nation, moins occupée qu'elle ne l'eſt préſentement des événemens de la guerre, ſe livreroit peut-être toute entiere à l'examen de la conduite des Miniſtres; elle la recher-

cheroit avec la plus ſcrupuleuſe attention & de cette recherche il en réſulteroit que ce ſont les Miniſtres, qui par leur duplicité & leur fourberie, ont en quelque ſorte forcé la France à prendre part à la querelle de l'Angleterre avec ſes colonies; que ce ſont eux qui par leur injuſtice à l'égard de l'Eſpagne l'ont déterminée à s'unir avec la France & les Etats-Unis; que ce ſont eux qui ont formé cette ligue formidable des Puiſſances neutres, enfin que ce ſont eux qui ont rendue impoſſible la réunion des Colonies conféderées de l'Amérique Septentrionale à leur mere-patrie. Cette déprédation effroyable qui a revolté toute la nation, paroîtroit au grand jour, & on en trouveroit la cauſe non dans la bienfaiſance & la généroſité du Roi, mais dans l'inſatiable avarice des créatures de ſes Miniſtres & peut-être auſſi dans la leur propre. Au reſte, cette déprédation n'eſt pas nouvelle. George II. voulant remeubler le grand appartement de ſon Palais, chargea de ce ſoin le feu Duc de Montagu, l'appartement fut meublé en velours & il en couta au Roi 4000. liv. ſterl. au lieu de 1000 liv., qu'il en auroit couté pour pareil ameublement au Duc de Montagu

s'il l'eut fait faire pour lui-même. Chaque petit voyage que George II. faiſoit à Kenſington n'augmentoit ſa dépenſe ordinaire que de 1000. liv. ſt. mais dans un de ces voyages, la Princeſſe Amélie s'étant donnée une entorſe, & quelques bouteilles d'eau-de-vie, ayant été employées en compreſſes pour la guérir, à la fin de l'Année il ſe trouva qu'on avoit employé 365 bouteilles, qui furent portées en compte pour l'uſage de cette Princeſſe. Ceci me rappelle les 365 culottes que Louis XV. uſoit tous les ans, & les 730 paires de ſouliers, que chacune des Princeſſes ſes filles faiſoient faire, ou du moins étoient cenſées faire faire chaque année.

Je ſuis honteux, Monſieur, d'avoir été ſi longtems à vous donner quelques écclairciſſemens ſur la banque d'Amſterdam : je la crois la plus ſolide de toutes les banques qui ſont en Europe, en même tems qu'elle eſt plus qu'aucunes d'elles utile au commerce; elle lui eſt très utile, parce qu'elle n'a rien à démêler ni directement ni indirectement avec les deniers provenans des revenus de l'état & de la ville, elle eſt utile au commerce en

ce qu'elle facilite les opérations des commerçans : ſon effet n'a pas été de multiplier à l'infini, les ſignes des valeur comme l'a fait la banque de Londres, en ajoutant à la monnoye réelle une monnoye fictive. Depuis l'établiſſement de notre banque la maſſe de notre numéraire a pu augmenter, mais cette augmentation a été la ſuite néceſſaire de l'acroiſſement de notre commerce. La banque d'Amſterdam eſt un dépôt ſacré, celle de Londres eſt une fabrique qui a plus ou moins d'activité, ſuivant que le demande le plus ou le moins de beſoins du Gouvernement. La chute de l'Etat même n'entraîneroit pas celle de notre banque, & le moindre revers de l'état influeroit ſur la banque de Londres. Les derniers troubles populaires arrivés à Londres le prouvent aſſez. Le lendemain de émeute du 12 Juin, les actions de la banque tomberent tout à coup de 110 à 98. La banque de Londres a beſoin de tout ſon crédit pour ſe ſoutenir, & ſon crédit fait même tellement parti de celui de l'Etat, qu'à proportion que l'un s'altère, l'autre doit s'altérer auſſi. La banque d'Amſterdam ne fait au-

cune opération qui ſoit relative au crédit, au lieu que toutes celles que fait la banque de Londres dépendent de la confiance qu'on a en ſa ſolidité. Notre banque eſt ſous la ſauve-garde de nos Magiſtrats, & la banque d'Angleterre dans la dépendance du Gouvernement pour lequel elle eſt un courtier & un agent néceſſaire : elle eſt, pour le crédit national de l'Angleterre un étaye puiſſant qui retarde ſa chûte. Notre banque ne produit aucun effet pour le crédit de nos négocians ; elle n'eſt pour eux qu'une caution qu'ils ſe donnent volontairement ; elle eſt auſſi pour eux un caiſſier fidele qui ne peut jamais abuſer de leur confiance.

Je crois qu'on peut évaluer le fonds effectif de notre banque à 3000 tonnes d'or, ce qui fait environ trois cent millions de florins de notre monnoye, ou 600,000,000 de France. Cette maſſe énorme, quoiqu'enfouie dans les caves de la banque, a une circulation réelle & continuelle, qui lui eſt particuliere ; mais qui produit pour le commerce le même effet que la circulation ordinaire des eſpèces.

Tous ceux qui ont dépoſé leur argent ou leurs lingots dans notre ban-

que peuvent les retirer quand ils l veulent, sans essuyer aucune espèce d retardement. Je crois, Monsieur, qu si tous les porteurs des billets de l banque de Londres alloient lui en de mander le payement, il faudroit qu'il attendissent longtemps avant que d'é tre payés. Je vous assure que si tout ma fortune étoit en billets de cett banque, je me croirois très pauvre & dans ce moment-ci je ne perdroi pas un instant à m'en défaire.

Notre banque a été établie en 160 pour faciliter les échanges, c'est-à dire, la vente & l'achât des différen objets de notre commerce. Depuis c moment on a pû y déposer toutes sor tes d'espèces & les retirer quand on l'a voulu : mais il a toujours fallu qu la somme déposée fût au moins de trois cens florins, & que les escalins fussent la plus basse monnoye, & même qu'il n'y en eut que pour 3 florins sur cent. Quand on s'est fait inscrire sur les régistres de notre banque pour la somme qu'on y a déposée, on ne peut sous peine d'une amende de 300 florins dispofer d'une plus grande somme. L'argent déposé à la banque ne peut être saisi, de maniere que quel-

ue ſoient les revers d'un négociant
ui a ſon argent dépoſé à la banque,
es créanciers ne peuvent empêcher
u'il n'en diſpoſe comme il le veut;
ela peut être ſujet à de grands incon-
éniens, ſurtout pour les banquerou-
es frauduleuſes.

Auſſitôt qu'on a dépoſé à notre ban-
ue une ſomme d'argent, on y a un
ompte en banque de la même valeur
ue celle de la ſomme dépoſée : en
776 il y avoit 5000 ou environ de
es comptes en banque, dont quelques-
ns étoient de 100,000 florins. Dix flo-
ns eſt ce qu'il en coûte à celui qui
eut ouvrir un compte en banque.
uand vous faites le dépôt de votre
gent à la banque, on vous donne un
eçu, mais ce reçu n'eſt d'aucune va-
ur pour le public, il ne circule pas.
i j'ai un compte en banque de 10,000
orins, je puis vous le tranſporter, &
lors ces 10 mille florins vous appar-
iennent, & vous avez un compte en
anque de cette même ſomme.

Les frais que coûte l'adminiſtration
e notre banque ne s'elèvent pas à plus
e 20 à 30 mille florins : ceux de 1740
'allèrent qu'à 27860 florins. Ces frais
ont pris ſur les profits que fait la ban-

que, & ces profits ſont de différente eſ
pèce : 1°. ce ſont les 2 ſols que tou
propriétaire du fond dépoſé paye d
chacune des parties de ce fonds don
il diſpoſe. 2°. Les intérêts que la ban
que tire des avances qu'elle fait ſur le
eſpèces monnoyées & ſur les lingôts
En 1740 ces avances produiſirent à l
banque un bénéfice de 133,810 florins
enfin c'eſt le bénéfice honnête que l
banque fait ſur les avances qu'elle fait
on l'evalue à 100,000 fl. environ par an

Le Juif Pinto croit qu'on pourroit, ſans altérer le crédit de la banque d'Amſterdam, ni violer la bonne foi, faire circuler l'argent dépoſé dans cette banque. Je ne penſe pas comme lui : je crois que notre banque ne peut, & ne doit jamais mettre en circulation au-delà de la ſomme qu'elle a reçue en dépôt, bien moins qu'elle puiſſe à l'aide de ſon crédit mettre en circulation une plus grande ſomme. Elle ne doit mettre en circulation la ſomme dépoſée de la maniere que les Anglois font circuler le fonds de leur banque, c'eſt-à-dire, par un ſigne repréſentatif ; notre banque ne doit le faire que par de ſimples actes de tranſport, qui ne ſont, à proprement parler, que de ſimples

actes de tranſmiſſion de la propriété & non un ſigne repréſentatif : ſi notre banque operoit comme le voudroit le juif Pinto, non ſeulement elle altéreroit ſon crédit, mais elle abuſeroit de la bonne foi qu'on a en elle. Le mal qu'elle feroit au commerce feroit plus ou moins grand ſuivant les circonſtances.

Dans le cas d'un beſoin urgent des Etats de notre Province, notre banque pourroit venir à leur ſecours, & pour cela il ſuffiroit que la chambre du dépôt fît inſcrire ſur le compte des Etats ou de leur Tréſorier la ſomme dont les Etats auroient beſoin : alors le crédit de la banque ayant ajouté à la force de celui des Etats, ceux-ci trouveroient facilement l'argent dont ils auroient beſoin. Excepté pour les Etats ſeuls, notre banque ne peut donc & ne doit jamais aider de ſon crédit qui que ce ſoit, même nos compagnies marchandes, toutes riches & toutes opulentes qu'elles ſont : ſi notre banque le faiſoit, elle s'écarteroit de ſon inſtitution & produiroit à notre commerce le même tort qu'a fait au commerce de l'Angleterre l'établiſſement de ſa banque. Suppoſons qu'il y ait préſentement dans la ville d'Amſterdam 50,

000,000, d'eſpéces monnoyées ou en barre, dépoſées à la banque ou entre les mains de ſes habitans, ſi dans ces circonſtances la compagnie des Indes emprunte 5 millions de la banque, il y aura 55 millions au lieu de 50 qu'il y avoit auparavant en circulation dans Amſterdam, & ces 55 millions auront un influence directe ſur tout ce qui entrera dans le commerce de cette ville, & l'effet de cette influence par rapport aux denrées, ſera de les augmenter à proportion ce que les ſignes de leurs valeurs ſeront en plus grande quantité. Avant l'emprunt fait par la Compagnie des Indes, toutes les denrées & objets de commerce auroient été repréſentés par 50 millions, après l'emprunt de la Compagnie, ils le ſont par 55 millions, par conſéquent ce ſont 5 millions de plus que l'acheteur ſera obligé de payer au vendeur.

Les détails dans leſquels je viens d'entrer, m'ont paru d'autant plus néceſſaires, que je ſais qu'il y a nombre d'étrangers qui s'imaginent que la banque d'Amſterdam n'eſt point un dépôt ſacré, auquel le Souverain lui-même, ne peut toucher.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRES HOLLANDOISES.

Puiſqu'aucun homme n'a une autorité naturelle ſur ſon ſemblable, & puiſque la force ne produit aucun droit, reſtent donc les conventions pour baſe de toute autorité légitime parmi les hommes.

J. J. ROUSSEAU.

LETTRE XXVII.

La priſe de Charles-Town n'entraînera pas la deſtruction de la République des Etats-Unis; elle affermira les les Anglois dans l'eſpérance de la ſoumettre; ſituation actuelle de l'Angleterre; elle doit l'engager à demander la paix; diminution de ſa population; ventes d'hommes faites à l'Angleterre; procédé du Roi de Pruſſe; réſolution des Etats de Friſe; juſtification de la conduite des Anglois à l'égard de la République des Provinces-Unies; attaque de la Jamaïque; pour la conſerver les Eſpagnols pourront céder à la France la partie de l'Iſle de St. Dominique qu'ils poſſé-

dent ; le commerce des Colonies Françoises pourroit être plus utile qu'il ne l'eſt.

AMSTERDAM ce Juin 1780

CLinton, Monſieur, a donc réuſſi dans ſon entrepriſe, & Charles-Town eſt au pouvoir des Anglois depuis le 12 du mois dernier. C'eſt une perte conſidérable que font les Etats-Unis, mais c'eſt auſſi un événement qui pourra devenir funeſte aux Anglois. Si Clinton eût été obligé de lever le ſiége, l'Angleterre eut probablement renoncé à l'eſpoir de ſoumettre les Américains : la paix avec la France auroit pû ſe faire facilement; la priſe de Charles-Town va fournir un nouveau prétexte aux Miniſtres de S. M. B. d'en retarder la concluſion. *Ce premier ſuccès*, diront-ils, *nous en promet de plus grands; faiſons encore quelques efforts généreux & l'Angleterre forcera ſes enfans rébelles à rentrer ſous ſon obéiſſance : ce ſera alors que nous pourrons lutter avec avantage, comme par le paſſé, avec la France & l'Eſpagne, & les punir d'avoir voulu être les ſoutiens de la rébellion des Américains.* Déjà les Mi-

niſtres de Sa Maj. B. font débiter par leurs émiſſaires, que le peuple de Philadelphie a abjuré le Congrès, & forcé ſes membres & même le Miniſtre de France à prendre la fuite : mais quand cet événement, auquel je ne crois pas, ſeroit arrivé, il ne produiroit pas encore la ſoumiſſion totale de la nouvelle République.

Il faut que la détreſſe où ſe trouve aujourd'hui l'Angleterre ſoit bien réelle, puiſque le Lord Stormont eſt convenu dans le Parlement qu'elle étoit très allarmante, elle l'eſt en effet & même au point que la paix ne pourroit produire d'autre effet que d'en retarder les progrês, qui, ſi la guerre continue, deviendront, on ne peut pas plus grands & plus rapides. Dans la poſition actuelle des Anglois ils doivent moins conſulter le courage & la fermeté que la prudence, qui certainement, quelques ſuccès qu'ils puiſſent avoir, ne leur conſeillera point de continuer la guerre. On peut vaincre la fortune par la fermeté & ſurmonter les plus grands obſtacles par le courage, mais que peut le courage & la fermeté ſans la force & la Puiſſance. Lutter alors

contre l'infortune, c'eſt imprudence, c'eſt témérité. Les actes de vigueur que fait un homme tombé dans l'épuiſement peuvent étonner & ſurprendre, mais, le nouvel excès qu'il s'eſt permis a tellement conſumé le peu de principe de vie qui lui reſtoit, que ni l'art du médecin, ni les efforts de la nature ne peuvent plus rien pour lui ; il languit encore quelques momens, tombe enſuite dans l'affaiſſement & périt. Il en eſt des corps politiques comme des corps humains ; ſi celui-ci eſt infirme, il ne peut conſerver ſon exiſtance qu'autant qu'il ſe ſoumet au régime, & l'obſerve le plus exactement. Le corps politique de l'Angleterre n'a, dans le vrai, qu'une vigueur apparente, qui ne peut même faire illuſion qu'à ceux qui n'approfondiſſent pas quelle en eſt la ſource. Il faut des hommes pour faire la guerre & la population de l'Angleterre, eſt on ne peut pas plus bornée ; elle s'affoiblit même encore tous les jours par les émigrations conſidérables qu'elle ſouffre. En tems de guerre ſes Colonies révoltées pouvoient lui fournir 40,000 matelots, & 20,000 défenſeurs, on peut, ſans rien hazarder, éva-

luér à 20,000 les ſujets, ſoldats ou marins qu'elle a perdus, depuis le commencement de la guerre & à 5000 le nombre de ſes émigrans qui ſont paſſés chez ſes voiſins. Toutes ces pertes réunies forment une maſſe de dépopulation de 85,000 hommes. Juſqu'à préſent l'Angleterre a eu la reſource de puiſer dans ces magazins d'hommes qu'à la honte du 18me. ſiécle on a vu s'établir chez nombre de petits déſpotes, qui n'ont pas rougi d'allier la qualité de marchands d'hommes à celle de Souverain, qui les diſtinguoit des autres hommes. Les magazins de ces marchands de nouvelle eſpéce ſe ſont épuiſés, & d'ailleurs n'ayant encore rien reçu de leurs débiteurs pour leurs premieres livraiſons, ils ne veulent aujourd'hui leur vendre qu'au comptant. Nous ſommes auſſi marchands, & l'acheteur le plus ſolvable eſt auſſi celui qui chez nous a toujours la préférence. Tout nous prouve l'inſolvabilité de l'Angleterre, elle ne doit donc pas être étonnée de la préférence que nous donnons à ſa rivale, tant pour les emprunts d'argent que pour les achats de munitions navales.

Les Anglois viennent encore de nous enlever plusieurs vaisseaux chargés de munitions navales, destinés pour l'Espagne. Ils ont aussi enlevé un vaisseau Prussien, mais ils le rendront surement: on dit ici que le Roi de Prusse a écrit au Chevalier Yorke, & qu'il l'a chargé d'en demander à son Maître la restitution, en l'assurant que si elle ne se faisoit pas promptement, il tireroit sur Sa Majesté Britannique une Lettre à vue, payable à Hannovre. Ses Sergens, ses Huissiers sont tout prêts, & le ministère Anglois qui connoit leur activité, n'attendront pas qu'on les mette à l'ouvrage. Je suis persuadé que le vaisseau réclamé est à présent restitué avec dommage & intérêts. Nous n'obtiendrons d'eux la même justice que quand ils nous verront en état de nous la faire rendre : mais à la manicre dont nous nous y prenons, nous pourrions n'être pas encore de sitôt en état de nous faire craindre; les Anglois ne sont justes & équitables qu'à l'égard de ceux qui peuvent leur inspirer de la crainte. La résolution prise par les états de Frise sur la levée du tiers des équipages marchans est conforme à celle

des autres Provinces, si ce n'est en ce qui concerne les vaisseaux de la Compagnie de Indes Occidentales, & ceux qui sont à la pêche du Hareng : les Etats de Frise demandent qu'ils soient obligés de céder à la marine militaire le sixieme, tant des matelots qui composent les équipages, que des soldats destinés pour les Colonies.

Le Lord Stormont qui n'ignore de rien, & qui posséde sur-tout si supérieurement les vrais principes du droit des gens, nous a fort maltraités dans sa réponse au Comte Shelburne : suivant lui ce n'a pas été l'Angleterre qui a violé à notre égard la conduite dont nous avons la témérité de nous plaindre. Mais quelle est cette violation dont nous accuse le *Noble Vicomte?* Veut-il parler du refus de donner à l'Angleterre les secours qu'elle nous a demandés, & que certainement nous n'aurions pu lui refuser sans violer la foi des traités, si elle n'avoit, par la violation du traité de 1674, autorisé elle-même ce réfus? Le noble Vicomte voulut persuader que nous ne nous étions pas renfermés dans les régles que le droit des gens & la bien-

faiſance préſcrivent aux nations neutres, & leur a fort doctement enſeigné ce qu'elles devoient entendre par neutralité. *Une Puiſſance*, a-t-il dit, *qui ſe déclare neutre annonce à tout l'Univers, que non-ſeulement elle ne prendra pas les armes pour aucune des Puiſſances Belligérantes; mais encore quelle ne prendra aucune part à leur querelle, par conſéquent, qu'elle n'aidera aucune d'elles, d'aucune maniere que ce ſoit. Si ce ſont là les vrais principes de la neutralité, la Hollande oſera-t-elle dire qu'elle ne s'en eſt pas écartée; quand au mépris de ces mêmes principes qui ſont clairs, précis & ſimples; elle a tenu à l'égard des ennemis de l'Angleterre une conduite, qui, dans le vrai n'a différé que par la forme de celle qu'elle auroit tenue, ſi elle eut été en guerre ouverte avec l'Angleterre. Je puis poſer en fait*, a encore ajouté le Noble Vicomte, *que les ſecours que la Hollande a fourni à la marine Françoiſe nous ont été dix fois plus nuiſibles que nous auroit été utile le ſecours qu'elle auroit dû nous donner.*

La Ruſſie, la Suéde, le Dannemark ont tenu vis-à vis de l'Angleterre la

même conduite que nous. L'Angleterre auroit donc dû accuſer auſſi ces Puiſſances de s'être écartées des principes de la neutralité. Le Noble Vicomte n'a pas hazardé de leur en faire le reproche. Je doute qu'il ait été de bonne foi, quand il a dit au Comte Shelburne qu'il étoit fort tranquille ſur les ſuites que pourroient avoir la déclaration de la Ruſſie. Comme il connoît parfaitement la juſtice & la ſageſſe de l'Auguſte Catherine, *il a*, dit-il, *dans ſa ſageſſe & ſa juſtice la plus grande confiance.* La France, l'Eſpagne & toutes les Puiſſances neutres ont la même confiance. La Ruſſie, ainſi que les autres Puiſſances ne permettront pas que les ennemis de l'Angleterre l'écraſent, mais elles verront avec plaiſir qu'elle ſoit humiliée & réduite au point de ne pouvoir plus troubler la tranquillité de l'Europe. Pour lui en ôter la volonté, il faut lui en ôter les moyens & pour y parvenir il faut maintenir l'indépendance de ſes Colonies révoltées, & peut-être auſſi la priver d'une partie de ſes riches poſſeſſions de l'Amérique. L'Iſle de la Jamaïque eſt la plus importante de toutes, & je ne

conçois pas que la France & l'Espagne n'aient pas profité de l'état de foiblesse où se trouvoit cette Isle, pour l'attaquer ; mais quoique la Jamaïque soit aujourd'hui plus en état de résister à l'attaque, qu'elle ne l'étoit l'année derniere, je pense que dans ce moment-ci la France & l'Espagne devroient faire les plus grands efforts pour s'en emparer. Mais à la paix, dira-t-on, il faudra la rendre aux Anglois : je ne le crois pas : la Jamaïque pourroit rester à l'Espagne, à la condition qu'elle donneroit à son alliée la partie de l'Isle de St. Domingue, dont l'Espagne jouit aujourd'hui. L'Espagne n'en retire aucun avantage : elle lui est même plus à charge que profitable, au lieu que si la France en acquéroit la possession, sa Colonie de St. Domingue, qui est la plus importante de toutes celles qu'elle posséde en Amérique, auroit une bien autre valeur que celle qu'elle a présentement : une partie des terreins que les François possédent dans l'Isle de St. Domingue sont déjà épuisés, & pour les remplacer, il feroit de la plus grande importance pour eux, que les terreins possédés par les Espagnols dans

cette Isle, passassent en leur possession.

Je ne suis pas de l'opinion de ceux qui pensent que la France devroit renoncer à ses possessions des Indes Occidentales : je conviens que de toutes les nations de l'Europe, la vôtre est celle qui a le moins besoin de Colonies. La France a dans son sol & dans l'industrie de ses habitans une source abondante de richesses, mais n'est-ce pas l'activité & le travail de ses Colonistes qui rend cette source aussi abondante qu'elle l'est? J'ai sous les yeux un mémoire dans lequel sont détaillés les produits du commerce que la France fait avec ses Colonies. Ce mémoire a été fait en 1777. On y voit qu'en 1776 les productions qu'elle a tirées de ces mêmes Colonies, & celles qu'elle leur a envoyées, a occasionné une navigation de 596 navires marchands, dont 353 ont été envoyés à St. Domingue, 38 à la Guadeloupe, 141 à la Martinique, & à Ste. Lucie, & 14 à Cayenne. La même année ces Colonies ont occasionné en France un armement de 58 navires Négriers. La France ne peut se passer d'une marine militaire, & une nation qui

n'a pas un commerce maritime ne doit pas espèrer d'avoir une marine marchande. Que deviendroit la Puissance Maritime de l'Angleterre, si sa marine marchande s'annéantissoit? Je sais que la France ne tire pas de ses établissemens de l'Amérique tout l'avantage quelle pourroit en tirer. En tolérant que les Pavillons étrangers, & en leur permettant comme elle le fait, d'aller prendre dans ses Isles mêmes une portion des productions de ces Isles elle prive la métropole du bénéfice de la vente de ces mêmes productions, & de celui qu'elle feroit sur la vente que sans cela ses habitans pourroient faire des leurs aux Colonistes. Une Colonie est inutile si toutes ses productions ne refluent pas dans la métropole. Je suppose que les étrangers achetent tous les ans pour dix millions des productions des Colonies de la France, & qu'ils en fassent l'achat des Colonistes mêmes au lieu de le faire des marchands de la métropole, la perte réelle que ceux-ci éprouveront sera de 2,000,000 parce qu'ils auroient payé ces 10 millions avec les productions de la métropole sur lesquels ils auroient gagné 20 pour cent. Le sol & l'industrie auroit

encore gagné au moins 10 pour cent c'eſt-à-dire un million ; ainſi voila donc une perte réelle que font les habitans de la métropole ſur une vente de 10 millions de leurs productions que font les Coloniſtes aux étrangers.

A cette perte qui n'intéreſſe que les habitans de la métropole il faut joindre celle que la vente de ces 10 millions de productions faite à l'étranger, occaſionne à la navigation de la métropole. Si ces productions lui euſſent été vendues, elles auroient provoqué une navigation de 40 navires dont on peut évaluer le fret pour l'aller & le retour à 25 milles livres chaque, ce qui fait encore un million de perte pour les armateurs de la métropole. L'Etat ſouffre auſſi une perte conſidérable puiſque les productions que les Colonies vendent à l'étranger ne payent pas à l'Etat les droits qu'elles lui payeroient, ſi elles étoient vendues aux habitans de la Métropole.

J'ai l'honneur d'être, &c.

RÉPONSE
A LA LETTRE XXVII.

La prise de Charles-Town n'est pas d'une grande importance pour les Anglois ; la France & l'Espagne auroient dû envoyer de puissans secours aux Américains ; les intérêts de la France & de l'Espagne sont les mêmes ; faute qu'a fait l'Angleterre pour soumettre les Americains ; la France a trop tardé à leur envoyer des secours, & l'Espagne à se déclarer pour eux ; l'une & l'autre ont commis de grandes fautes ; qui peut avoir retardé le depart de la flotte combinée de la France & de l'Espagne ; on pourroit prendre une partie des équipages de la marine Françoise pour l'employer pour la marine militaire ; la marine marchande y est intéressée ; la France pourroit se passer de Colonies ; raisons pour le croire.

Paris ce Juin 1780.

JE ne pense pas, Monsieur, que les Anglois retirent de grands avantages de la prise de Charles-Town :

elle ne produira certainement pas l'anéantiſſement de la République des Etats-Unis. Il eſt probable que Clinton avoit des partiſans dans la place, qui, profitant du mécontentement qu'occaſionnoit parmi les habitans le défaut de vivres, les auront excités à demander au Général Lincoln de les mettre à couvert des horreurs de la diſette, en demandant à capituler : ce qu'on ne peut concevoir, c'eſt qu'on n'ait pas pourvu Charles-Town de toutes ſortes de vivres. Avez vous remarqué que depuis le commencement de la guerre la plus part des grands événemens ont été la ſuite néceſſaire du peu de prévoyance des Gouvernemens. Il y a longtems que la France & l'Eſpagne auroient dû envoyer à la nouvelle République de puiſſans ſecours d'hommes & d'argent. 25 à 30000 hommes que la France auroit envoyés au ſecours des Américains, & elle le pouvoit, auroient forcé les Anglois à s'en tenir à la guerre défenſſive. La France, juſqu'à préſent, n'a pas manqué d'argent, quand bien même elle n'auroit pas pû en faire paſſer de ſes coffres aux Amériquains, vos Capitaliſtes n'auroient pas

refusé de prêter leur argent aux nouveaux Républiquains, si leur agent à la Haye Mr. D * * eût offert le cautionnement de la France. Le crédit de la France est encore en entier parmi vous, d'ailleurs l'Espagne auroît pu cautionner aussi les Amériquains, car elle a le même intérêt que la France, à ce que la nouvelle République, son alliée ne succombe point sous les efforts des Anglois. D'ailleurs ces efforts aujourd'hui ne peuvent pas être bien considérables. Les Anglois ont laissé échapper le moment de frapper de grands coups; ce moment étoit celui où les Amériquains ont levé l'étendart de la liberté. Alors 50 à 60,000 hommes de troupes réglées, & 50 vaisseaux de ligne qu'on auroit envoyés pour les soumettre, ou les auroit écrasés, ou les auroient forcés à reprendre le joug qu'ils avoient secoué. Six mois avant que de faire son traité de commerce avec la nouvelle République des Etats-Unis, la France a dû prévoir que la guerre avec l'Angleterre en seroit la suite: elle auroit donc dû dès lors se disposer à secourir puissamment son nouvel allié, afin de se mettre en état d'agir avec vigueur

pour forcer les Anglois à retourne dans leur Isle : mais la plus grande faute a été commise par l'Espagne : sa lenteur à se déclarer contre les Anglois a laissé à ceux-ci le tems de réparer, du moins en partie, les fautes énormes que l'imprévoyance de leurs Ministres leur avoit fait commettre. De toutes les entreprises que pouvoit former l'Espagne la plus inutile étoit le siege de Gibraltar. Pour bloquer cette place il falloit employer une armée & des vaisseaux, qui envoyés au secours des Américains, auroient été beaucoup plus utiles à la cause commune qu'ils ne l'ont été en restant dans l'inaction devant le rocher de Gibraltar. En 1778 le Comte d'Orvilliers peut brûler Plymouth & ne le fait pas. La Jamaïque étoit alors sans défense; & les Espagnols, ne se réunissant pas aux François pour s'en emparer, auroient pu la soumettre. Plus de trois mois avant que Rodney ne mît à la voile, toute l'Europe étoit instruite de sa destination, & la flotte combinée de la France & de l'Epagne le laisse remplir sa mission & prendre ensuite tranquillement le chemin de l'Amérique. Nous touchons au mois

de Juillet & notre flotte eſt encore claquemurée dans le port de Breſt ou celle de l'Angleterre, qui a mis à la voile, va peut-être la tenir bloquée, & empêcher que celle de l'Eſpagne ne la joigne. Gibraltar ſera encore ravitaillé. On ſe demande ici les uns aux autres quelles peuvent être les cauſes de cette lenteur extrême qu'on a apporté a mettre notre flotte d'obſervation en état de tenir la mer : les uns diſent qu'elle manque d'approviſionnemens ; les autres qu'elle manque de matelots. Pourquoi n'a t'on pas à l'exemple de votre Gouvernement, demandé à la marine marchande Françoiſe une partie de ſes équipages ; & cela pouvoit d'autant plus facilement ſe faire que les équipages des navires marchands en France ſont toujours plus nombreux que ne l'exige le ſervice, au lieu que chez vous & en Angleterre on ne peut augmenter les équipages des vaiſſeaux de guerre avec les matelots de la marine marchande, qu'en faiſant un tort manifeſte à celle-ci. J'ai vu en France des vaiſſeaux marchands du port de 4 à 500 tonneaux montés par 30 à 40 matelots & c'eſt le plus, ſi en Angleterre ou en

Hollande, les navires du même port ont pour les monter 10 ou 12 hommes. Tout doit céder à l'intérêt général, & je suis persuadé que notre marine marchande se feroit prêtée avec zèle au besoin urgent de la marine du Roi. Plus celle-ci aura de forces, plus celle-la pourra naviguer avec sureté: si la marine du Roi ne peut agir, la marine marchande osera-t-elle hazarder de sortir de ses ports? Elle y restera dans l'inaction: si au contraire elle donne la moitié de ses équipages, la moitié des vaisseaux qui la composent pourra aller sûrement à sa destination. Je ne pense pas comme vous, Monsieur, qu'il soit bien important pour la France d'avoir des établissemens dans les deux Indes. Les productions des Indes Orientales n'intéressent que son luxe & elle ne peut se les procurer qu'en affoiblissant son numéraire. Les productions des Indes Occidentales sont plus utiles à son commerce; elles sont mêmes devenues pour ses habitans de premiere nécessité, par la grande habitude qu'ils ont contractée d'en faire usage: elle les paye avec ses productions territoriales & industrieuses

& les productions de ses Colonies ajoutent à la masse des objets de son commerce d'importation. Voila le beau côté que présentent nos Colonies. Mais il en est un qui loin d'être aussi séduisant fait détourner les yeux de l'observateur patriote & ami de l'humanité : il voit dans nos Colonies une source intarissable de guerre, & une cause toujours existante de dépopulation. Si on suppose qu'il y ait dans les Colonies Françoises un million d'habitans, on peut hardiment avancer qu'il n'y a pas un tiers de ce million qui soit véritablement utile : ce sont ceux qui cultivent, & de ce nombre sont ces hommes infortunés qui gémissent sous le poids énorme des fers qui les accablent, & dont le sort & est certainement plus malheureux que celui des animaux dont-ils tiennent la place. Les deux autres tiers des Colonistes vivent dans l'oisiveté, ou ont une industrie tout-à-fait étrangere aux besoins réels, & à l'objet principal qu'ont eu les fondateurs des Colonies. Si ceux qui les peuplent habitoient la France, ils y seroient des citoyens utiles, des hommes laborieux qui auroient une

induſtrie dont la culture, les manufactures & les arts profiteroient. La France ne recolte de grains que ce qui lui eſt abſolument néceſſaire pour nourrir ſes habitans pendant 13 mois : peut-elle avec un ſi médiocre ſuperflu pourvoir, ſans avoir recours à l'étranger à la conſommation de grains que font ſes Coloniſtes. Cette partie de l'approviſionnement de nos Colonies tourne donc plus à l'avantage de l'étranger qu'à celui des cultivateurs de France. Pour ſoutenir leur opinion ceux qui prétendent que nos Colonies ſont utiles à leur métropole, diſent que ces Colonies conſomment une partie de nos vins, de nos eaux-de-vie & de nos autres denrées ſuperflues. Mais eſt-ce que ſi les habitans de ces Colonies étoient tranſplantés en France, ils ne conſommeroient pas ce même ſuperflu ? Combien n'y a t-il pas d'objets qui ſervent à la ſubſiſtance des Coloniſtes qui ſont fournis aux marchands François par l'étranger qui les leur envoye ; tels ſont les Viandes ſalées d'Irlande, la Morue & les Harengs ſalés que nous tirons de la Hollande. Si nous payons aux Coloniſtes les Sucres, Caffés, In-

gos &c., avec nos productions de France, ne les payerions nous pas en même monnoye, s'ils nous étoient fournis par la Hollande & par l'Angleterre, qui, comme nos Colonies, sont forcées de s'approvisionner chez nous des objets de leur consommation dont ils manquent ? Le Nord consomme une quantité etonnante de nos Sucres & de nos Caffés de l'Amérique ; mais sont-ce les commerçans de la France qui les vendent ? Non : ce sont des commerçans de votre nation qui les reçoivent, & je crois qu'il seroit aisé, si on en venoit à la démonstrarion, de faire voir que les trois quarts des productions de nos Colonies passent en Hollande, & font une partie considérable de son commerce d'économie.

J'ai l'honneur d'être &c.

P. S. On dit ici que votre compagnie des Indes a enfin pris la résolution d'envoyer au Cap de bonne Espérance 1800 hommes de troupes réglées ; mais on ne nous dit point quel est le traitement qu'on fait aux Officiers ; on m'a assuré que les Capitaines après 20 ans de service auroient une pension de 1200 florins

de votre argent. Il y a plus d'un an que votre indolente Compagnie auroit dû pouvoir à la ſureté de cet important établiſſement. Si les Anglois ont réſolu d'en former l'attaque ce renfort arrivera trop tard. Vous ne ſavez ni prévoir ni faire à tems des dépenſes utiles.

ERRATA.

Page 347 *ligne* 13. On a cru juſqu'à préſent qu'un traité antérieur pouvoit déroger, *liſez* ne pouvoit déroger.

LETTRES HOLLANDOISES.

Incœptis gravibus plerumque, & magna professis,
Purpureus, latè qui splendeat, unus & alter
Assuitur pannus, ...

HORACE.

LETTRE XXVIII.

Les Anglois se flattent que la prise de Charles-Town leur procurera la conquête de la partie méridionale des Colonies confédérées; les Anglomanes de Hollande ont adopté cette idée; effet funeste de la lenteur & de l'économie Hollandoise.

AMSTERDAM ce Juin 1780.

LEs Anglois, Monsieur, imaginent que la prise de Charles-Town va être suivie de la conquête totale de la Caroline, de la Georgie, de la Virginie, & qu'ils pourront pénétrer jusques dans les Jerseys. Les Ministres de Sa Majesté Britannique qui nourissent

cette folle espérance ont oublié que l'armée de Washington existe encore. Si le Comte de Rochambaut débarque à Boston, comme cela est très probable, il se portera, sans doute sur Rhode-Island & New-York, ce qui forcera le Général Clinton à marcher à leur défense. Ces Ministres ont aussi oublié que les 10,000 hommes Espagnols, partis d'Europe en même tems que Mr. de Ternay, ne vont point en Amérique pour y rester les bras croisés.

Nos Anglomanes veulent parier qu'avant la fin de l'été chacune des Provinces méridionales aura fait sa paix avec l'Angleterre. A Londres personne n'a encore osé hazarder ce pari; la prise de Charles-Town n'y a pas produit le même effet que chez nos Anglomanes, & on est plus inquiet d'une expédition secrette que le Général Washington va, dit-on, tenter, que persuadé des heureuses suites qu'aura la prise de Charles-Town. Quelque soit l'expédition de Washington il sera difficile aux Anglois de la faire échouer : on peut même dire que cela leur sera impossible si l'on considere qu'ils ne peuvent être par tout égale-

ment en force dans un pays de 1700 milles d'étendue. La destination de Mr. de Ternay inquiete aussi beaucoup les Anglois. Les plus censés d'entr'eux doutent que l'Amiral Graves, qui le suit, disent les Ministres, pourroit bien être arrivé trop tard. D'ailleurs que pourra-t-il faire avec 5 à 6 vaisseaux qu'il mene avec lui, contre les 7 que commande Mr. de Ternay. A force égale les Anglois auront toujours bien de la peine à avoir l'avantage sur les François. D'ailleurs Mr. de Ternay a peut-être été joint en route par les 12 vaisseaux Espagnols partis de Cadix à la fin d'Avril dernier.

Il n'est personne de nous, même ceux qui sont les plus grands partisans des Anglois, qui ne soient persuadés que nous ne devons espérer aucune justice des Anglois. Nous n'arrêterons le cours de leurs injustices qu'en employant la force pour les réprimer. Nous espérions beaucoup de l'union des Puissances neutres, formée par la Russie, mais s'il est vrai que sa Souveraine ait remis à répondre à nos Etats-Généraux au retour de son voyage, nous avons à craindre que les effets

ſalutaires que nous nous promettions de cette confédération des Puiſſances neutres, ne ſoient pas, pour cette année, tels que nous l'eſperions. L. H. P. vont, dit-on-ici, envoyer un Ambaſſadeur extraordinaire à la Cour de Pétersbourg qui pourra conférer avec le Miniſtere Ruſſe relativement à l'affaire de la neutralité armée. Notre armement ſe fait, mais lentement, comme cela eſt ordinaire chez nous. Nous ne ſavons être actifs que quand il s'agit de gagner de l'argent : nous ſommes d'une lenteur extrême quand il faut en dépenſer. L'économie eſt admirable en fait de commerce, mais elle eſt toujours funeſte en fait d'adminiſtration.

J'ai l'honneur d'être &c.



TABLE DES LETTRES

Contenues dans ce quatrieme Volume.

****

Fin de la table du Tome quatrieme.

